

**BURKINA FASO**  
-----  
*Unité - Progrès - Justice*



**Rapport annuel de mise en œuvre du Programme de développement  
stratégique de l'éducation de base (PDSEB)**  
**(De janvier à décembre 2012)**

*Février 2013*

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>12</b>
<b>1. CHAPITRE 1: PROGRAMMATION ET DOTATION BUDGETAIRE 2012 .....</b>	<b>13</b>
1.1 PRINCIPALES ACTIVITES PROGRAMMEES EN 2012 PAR SOUS SECTEUR .....	13
1.1.1 <i>Au niveau du développement de l'accès à l'éducation de base formelle.....</i>	13
1.1.2 <i>Au niveau de l'amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle .....</i>	14
1.1.3 <i>Au niveau du développement de l'éducation non formelle.....</i>	16
1.1.4 <i>Au niveau du pilotage et de la gestion du système éducatif éducatif.....</i>	16
1.2 RESSOURCES ALLOUEES AU SECTEUR DE L'EDUCATION EN 2012.....	18
1.3 FINANCEMENT DU PDSEB EN 2012.....	20
1.4 REPARTITION DES FINANCIEMENTS DU PDSEB EN 2012 .....	20
1.4.1 <i>Coût du plan d'action 2012 du MENA .....</i>	20
1.4.2 <i>Dotations 2012 du MASSN, MESS et MJFPE .....</i>	25
1.5 PLANS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE .....	27
1.5.1 <i>Plan de passation des marchés du MENA.....</i>	27
1.5.2 <i>Plan de passation des marchés du MASSN .....</i>	28
1.5.3 <i>Plan de passation des marchés du MJFPE .....</i>	29
1.5.4 <i>Plan de passation des marchés du MESS.....</i>	29
<b>2. CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION DE BASE FORMELLE ..</b>	<b>30</b>
2.1 DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES D' ACCUEIL A TOUS LES NIVEAUX .....	30
2.1.1 <i>Capacité d'accueil des centres d'éveil et d'éducation préscolaire .....</i>	30
2.1.2 <i>Capacité d'accueil des structures de formation en travail social .....</i>	31
2.1.3 <i>Elargissement du réseau scolaire du primaire suivant la carte éducative.....</i>	31
2.1.4 <i>Satisfaction de la demande d'éducation au post-primaire général avec l'équité du genre .....</i>	38
2.1.5 <i>Offre d'EFTP post-primaire avec une équité du genre .....</i>	41
2.2 RECRUTEMENT ET DEPLOIEMENT DU PERSONNEL ADEQUAT .....	42
2.2.1 <i>Satisfaction des besoins en personnels d'éducation préscolaire .....</i>	42
2.2.2 <i>Couverture des besoins d'encadrement scolaire dans l'enseignement primaire .....</i>	42
2.2.3 <i>Mise à disposition d'enseignants qualifiés dans les différentes disciplines du post-primaire .....</i>	43
2.2.4 <i>Mise à disposition de formateurs dans les différentes filières de l'EFTP post-primaire .....</i>	43
2.3 AMELIORATION DES CONDITIONS DE SANTE-HYGIENE-NUTRITION ET PREVENTION CONTRE LE VIH/SIDA	44
2.3.1 <i>Promotion de l'accès des élèves et des personnels aux meilleures conditions d'hygiène .....</i>	44
2.3.2 <i>Prise en charge du VIH/SIDA en milieu scolaire.....</i>	44
2.3.3 <i>Amélioration de l'état nutritionnel des enfants .....</i>	44
2.4 PROMOTION DE L'EGALITE ET L'EQUITE D' ACCES POUR TOUS .....	46
2.5 MOBILISATION SOCIALE ET IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION .....	46
2.5.1 <i>Mobilisation sociale en vue de l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus éducatif.....</i>	46
2.5.2 <i>Activités de sensibilisation à la scolarisation et de maintien des filles .....</i>	47
2.6 PROMOTION DE L'EDUCATION INCLUSIVE A TOUS LES NIVEAUX .....	49
2.7 CONTRIBUTION DU PRIVE A L'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION .....	50
2.7.1 <i>La participation dans le privé .....</i>	50
2.7.2 <i>Les cours du soir .....</i>	51
2.8 ANALYSE DES PERFORMANCES AU NIVEAU DE L'ACCES .....	51
2.8.1 <i>Evolution du nombre d'infrastructures .....</i>	51
2.8.2 <i>Evolution des effectifs des élèves.....</i>	54
2.8.3 <i>Evolution des effectifs du personnel d'enseignement .....</i>	56
2.8.4 <i>Evolution des indicateurs .....</i>	58
<b>3. CHAPITRE 3 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION DE BASE FORMELLE</b>	<b>62</b>
3.1 REFERENTIEL QUALITE POUR L'EDUCATION DE BASE .....	62
3.2 FORMATION INITIALE ET CONTINUE DU PERSONNEL .....	62

3.2.1	<i>Formation initiale du personnel de l'éducation de base formelle</i>	62
3.2.2	<i>Formation continue du personnel de l'éducation de base formelle</i>	64
3.3	DEVELOPPEMENT ET REVISION DES CURRICULA ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT / FORMATION	68
3.4	OPERATIONNALISATION DES PASSERELLES	70
3.4.1	<i>Approvisionnement des établissements en manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques</i>	71
3.4.2	<i>Evaluation et certification des apprentissages</i>	74
3.4.3	<i>Promotion de la recherche action et de la recherche développement</i>	78
3.5	PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTILINGUISME	78
3.5.1	<i>Introduction des langues nationales dans l'éducation de base</i>	78
3.5.2	<i>Introduction de l'anglais et d'autres langues étrangères dans l'éducation de base</i>	79
3.6	AMELIORATION DES APPRENTISSAGES SELON UNE APPROCHE CENTREE SUR L'ECOLE	79
3.6.1	<i>Promotion des approches pédagogiques innovantes pour améliorer les acquis</i>	79
3.6.2	<i>Amélioration du temps d'enseignement/apprentissage</i>	80
3.6.3	<i>Evaluation des acquis scolaires</i>	81
3.7	ANALYSE DES PERFORMANCES AU NIVEAU DE LA QUALITE	82
3.7.1	<i>Indicateurs du préscolaire</i>	82
3.7.2	<i>Indicateurs du primaire</i>	82
3.7.3	<i>Indicateurs du post primaire</i>	89
3.7.4	<i>Indicateurs de la formation professionnelle</i>	92
<b>4.</b>	<b>CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE</b>	<b>93</b>
4.1	ACCROISSEMENT DE L'OFFRE ET LA DEMANDE EN ENF	93
4.1.1	<i>Augmentation de la capacité d'accueil des structures non formelle de la petite enfance</i>	93
4.1.2	<i>Promotion de l'ENF des adolescents</i>	93
4.1.3	<i>Formation et généralisation de la formation professionnelle</i>	97
4.1.4	<i>Alphabétisation des jeunes de 15-24 ans</i>	98
4.1.5	<i>Amélioration des conditions d'hygiène, de santé et de nutrition dans les structures d'ENF</i>	101
4.1.6	<i>Couverture des besoins d'encadrement dans l'éducation non formelle</i>	101
4.1.7	<i>Réduction des disparités de toutes sortes en ENF</i>	102
4.1.8	<i>Mobilisation sociale autour des programmes d'ENF</i>	103
4.1.9	<i>Prise en charge complète des personnes vivant avec un handicap dans l'ENF</i>	103
4.2	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENF	103
4.2.1	<i>Formation des différents personnels intervenant dans l'ENF</i>	104
4.2.2	<i>Révision et /ou vulgarisation des programmes et curricula de l'ENF</i>	104
4.2.3	<i>Mise à disposition des acteurs en ENF du matériel didactique adéquat</i>	104
4.2.4	<i>Promotion des innovations en ENF</i>	105
4.2.5	<i>Application du cahier des charges et les programmes officiels en ENF</i>	107
4.2.6	<i>Opérationnalisation des passerelles entre l'éducation non formelle et l'éducation de base formelle</i>	108
4.2.7	<i>Développement de la recherche action et la recherche développement en éducation non formelle</i>	109
4.2.8	<i>Appui aux sortants des structures d'ENF à s'insérer dans le monde du travail</i>	109
4.2.9	<i>Promotion de l'environnement lettré</i>	110
4.2.10	<i>Politique éditoriale</i>	110
4.2.11	<i>Evaluation des apprenants</i>	110
4.3	ANALYSE DES PERFORMANCES DANS LE SOUS SECTEUR DE L'ENF	110
4.3.1	<i>Indicateurs d'accès</i>	110
4.3.2	<i>Indicateurs de qualité</i>	110
o	Le taux de déperdition en alphabétisation/formation de base	111
<b>5.</b>	<b>CHAPITRE 5 : PILOTAGE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE FORMELLE ET NON FORMELLE</b>	<b>113</b>
5.1	COORDINATION / GOUVERNANCE DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS	113
5.1.1	<i>Renforcement de la coordination du sous secteur de l'éducation de base entre les différents départements ministériels, le secteur privé et la société civile</i>	113
5.1.2	<i>Soutien à l'enseignement privé</i>	113
5.1.2.1	<i>Soutien technique à l'enseignement privé</i>	113
5.1.2.2	<i>Soutien financier à l'enseignement privé</i>	114
5.1.3	<i>Renforcement de la gouvernance du sous secteur de l'éducation de base</i>	118
5.2	GESTION DE LA DECENTRALISATION DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE	122
5.2.1	<i>Réalisation de la décentralisation intégrale de l'éducation de base</i>	122

<i>5.2.2 Renforcement des capacités des collectivités territoriales à assumer la gestion de l'éducation</i>	<i>123</i>
<b>5.3 MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE.....</b>	<b>124</b>
<i>5.3.1 Développement d'une stratégie efficace de mobilisation des ressources en cohérence avec les ambitions du programme.....</i>	<i>124</i>
<i>5.3.2 Optimisation du financement conséquent du programme .....</i>	<i>124</i>
<b>5.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DES ACTEURS ET DES STRUCTURES EN CHARGE DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE.....</b>	<b>125</b>
<i>5.4.1 Coordination efficace des ressources allouées au sous secteur de l'éducation de base .....</i>	<i>125</i>
<i>5.4.2 Mise en place un système d'archivage des documents au sein du MENA.....</i>	<i>125</i>
<i>5.4.3 Elaboration et mise en œuvre les plans de carrières des personnels du MENA .....</i>	<i>125</i>
<i>5.4.4 Elaboration et mise en œuvre un plan intégré de formation des personnels.....</i>	<i>128</i>
<i>5.4.5 Mise en place un système de gestion de la suppléance des enseignants .....</i>	<i>128</i>
<i>5.4.6 Capitalisation des résultats des études concernant l'éducation de base, aux besoins réels du MENA et de ses partenaires .....</i>	<i>128</i>
<i>5.4.7 Gestion efficace des changements introduits dans le sous secteur de l'éducation de base.....</i>	<i>129</i>
<i>5.4.8 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de motivation des personnels de l'éducation de base 129</i>	
<i>5.4.9 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le PDSEB .....</i>	<i>129</i>
<b>5.5 GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES.....</b>	<b>130</b>
<i>5.5.1 Budget Etat 2012 CAST-FSDEB 2012 .....</i>	<i>130</i>
<i>5.5.2 Situation comptable du CAST-FSDEB .....</i>	<i>130</i>
<i>5.5.3 Exécution financière des conventions MOD de 2012.....</i>	<i>130</i>
<i>5.5.4 ONG et Associations .....</i>	<i>130</i>
<i>5.5.5 Collectivités Territoriales (hors transferts).....</i>	<i>130</i>
<i>5.5.6 Mise en œuvre du plan d'Amélioration des Services Financiers du MENA.....</i>	<i>130</i>
<b>6. CHAPITRE 6 : GESTION EFFICIENTE ET EFFICACE DU PDSEB .....</b>	<b>130</b>
<b>6.1 RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET PROCEDURES DE GESTION DU PDSEB .....</b>	<b>130</b>
<i>6.1.1 Coordination et de suivi évaluation du programme .....</i>	<i>130</i>
<i>6.1.1.1 Des instruments de programmation et de suivi/évaluation des activités d'ENF .....</i>	<i>130</i>
<i>6.1.2 Gestion efficace et efficiente du programme .....</i>	<i>130</i>
<b>6.2 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PROGRAMME.....</b>	<b>130</b>
<i>6.2.1 Mise en place d'un système de suivi-évaluation et de reporting .....</i>	<i>130</i>
<i>6.2.2 Mise en œuvre le programme en deux phases suivant une planification participative .....</i>	<i>130</i>
<b>7. PRINCIPALES MESURES DE REFORMES ET ACTIONS .....</b>	<b>130</b>
<b>7.1 LA REFORME DU PRESCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU POST PRIMAIRE EN CONTINUUM .....</b>	<b>130</b>
<b>7.2 LA PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE COURTE DUREE .....</b>	<b>130</b>
<b>7.3 LA REFORME DES STRUCTURES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS.....</b>	<b>130</b>
<b>7.4 LA REFORME DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ASSORTI D'UN REAMENAGEMENT DU VOLUME HORAIRE D'APPRENTISSAGE .....</b>	<b>130</b>
<b>7.5 LA MUTUALISATION DES INFRASTRUCTURES.....</b>	<b>130</b>
<b>7.6 LA GESTION DECENTRALISEE DU SYSTEME EDUCATIF.....</b>	<b>130</b>
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>130</b>
<b>9. ANNEXES.....</b>	<b>130</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

TABLEAU 1-1 : DOTATIONS DU SECTEUR DE L'EDUCATION (HORS MASSN ET MJFPE) (MILLIONS DE FCFA).....	18
TABLEAU 1-2 : EVOLUTION DES CREDITS ALLOUES AU SECTEUR DE L'EDUCATION DE 2009 A 2012(MILLIONS FCFA) .....	19
TABLEAU 1-3 : INDICATEURS DE MESURE DE L'EFFORT NATIONAL .....	19
TABLEAU 1-4 : EVOLUTION DU FINANCEMENT DU PDDEB PAR INSTRUMENT (MILLIONS DE FCFA) .....	20
TABLEAU 1-5 : PLAN D'ACTION DEFINITIF 2012 DU MENA (MILLIERS DE FCFA) .....	20
TABLEAU 1-6 : EVOLUTION DES DOTATIONS DU MENA (MILLIERS DE FCFA).....	21
TABLEAU 1-7 : DOTATIONS 2009 A 2012 DU CAST/FSDEB (MILLIERS DE FCFA) .....	22
TABLEAU 1-8 : FINANCEMENT 2012 PAR BAILLEUR DU CAST / FSDEB (MILLIERS DE FCFA).....	22
TABLEAU 1-9 : DOTATIONS CAST/FSDEB PAR NATURE DE DEPENSES (MILLIERS DE FCFA) .....	23
TABLEAU 1-10 : SITUATION DES PROJETS INTERVENANT AU MENA (MILLIERS DE FCFA) .....	23
TABLEAU 1-11 : ASSOCIATION/ONG INTERVENANT AU PIP (MILLIERS FCFA) .....	24
TABLEAU 1-12 : RESSOURCES FINANCIERES AUX COMMUNES 2012 (MILLIERS FCFA).....	24
TABLEAU 1-13 : EVOLUTION DES DOTATIONS DU MASSN (MILLIONS DE FCFA).....	25
TABLEAU 1-14 : EVOLUTION DES DOTATIONS DU MJFPE (MILLIONS DE FCFA) .....	26
TABLEAU 1-15 : EVOLUTION DES DOTATIONS DU MESS (MILLIONS DE FCFA) .....	26
TABLEAU 1-16 : PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2011 MENA (MILLIERS F CFA) .....	27
TABLEAU 1-17 : PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2011 MASSN (MILLIERS FCFA) .....	28
TABLEAU 1-18 : PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2011 MJFPE (MILLIERS FCFA) .....	29
TABLEAU 1-19 : PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2011 MESS (MILLIERS FCFA) .....	29
TABLEAU 2-1 : ETAT DE PREVISION ET DE REALISATION DES INFRASTRUCTURES DU PRESCOLAIRE ...	30
TABLEAU 2-2 : REALISATIONS PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DES CONVENTIONS 2011 .....	31
TABLEAU 2-3 : PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES .....	32
TABLEAU 2-4 : REALISATIONS PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DES CONVENTIONS 2012 .....	33
TABLEAU 2-5 : NOMBRE DE SALLES DE CLASSE EQUIPEES PAR MOD 2011 ET 2012.....	37
TABLEAU 2-6 : REALISATION DES INFRASTRUCTURES DU POST-PRIMAIRE EN 2012 .....	38
TABLEAU 2-7 : RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES .....	42
TABLEAU 2-8 : REPARTITION DES ELEVES MAITRES PAR ENEP .....	42
TABLEAU 2-9 : SYNTHESE DES DOTATIONS DES ECOLES EN VIVRES DE 2010/2011 A 2011/2012.....	45
TABLEAU 2-10 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'EDUCATION INCLUSIVE DANS LES ZONES DE MISE EN OEUVRE .....	49
TABLEAU 2-11 : EVOLUTION DES SALLES DE CLASSE SELON LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT DE 2008/2009 A 2011/2012 .....	52
TABLEAU 2-12 : EVOLUTION DES SALLES DE CLASSE AU POST-PRIMAIRE DE 2010/2011 A 2011/2012	52
TABLEAU 2-13 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DU PRESCOLAIRE DE 2008/2009 A 2010/2011 .....	54
TABLEAU 2-14 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ELEVES SELON LE SEXE DE 2009/10 A 2011/12.....	54
TABLEAU 2-15 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE 2010/2011 A 2011/2012 SELON LE GENRE ET LA QUALIFICATION .....	57
TABLEAU 2-16 : INDICATEURS D'ACCES DU PRESCOLAIRE, 2011/2012.....	58
TABLEAU 2-17 : INDICATEURS D'ACCES AU PRIMAIRE, 2011/2012 .....	58
<b>TABLEAU 2-18 : EVOLUTION DU TAP FILLES, GARCONS .....</b>	<b>82</b>
TABLEAU 3-1: ETAT DES CENTRES POUR ADOLESCENTS SELON LES METIERS EN 2012.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3-2 : MATERIEL DIDACTIQUE DANS LES CENTRES D'EDUCATION NON FORMELLE DES ADULTES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3-3:MATERIEL DIDACTIQUE DANS LES CENTRES D'EDUCATION NON FORMELLE DES ADOLESCENTS .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

TABLEAU 3-4: EVOLUTION DES CENTRES PRATIQUANT LES INNOVATIONS .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3-5 : APPRENANTS DES CENTRES ABRITANT DES INNOVATIONS EN ENF EN 2012 ...	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3-6: RECAPITULATIF DES DIFFERENTS INDICATEURS DE QUALITE DE L'ALPHABETISATION / FORMATION DE BASE (AI ET FCB).....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3-7 : RECAPITULATIF DES DIFFERENTS INDICATEURS DE QUALITE DE L'ENF DES ADOLESCENTS .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 4-1 : LA SITUATION DES INSTANCES OU ORGANES DE PILOTAGE DU PRESCOLAIRE DE 2010 A 2012 .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 4-2 : ORGANES/INSTANCES DE PILOTAGE DE L'EDUCATION DE BASE FORMELLE ET DE L'ENF .....	120
TABLEAU 4-3 : LA SITUATION DES INSTANCES AU NIVEAU DU MESS DE 2010 A 2012.....	121
TABLEAU 8-1:EVOLUTION DES STRUCTURES D'ENF DE LA PETITE ENFANCE.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-2:EVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES DE L 'EDUCATION NON FORMELLE DES ADOLESCENTS .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-3: EVOLUTION DES CENTRES DES DEUX CYCLES DE L'EDUCATION NON FORMELLE DES ADULTES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-4: EVOLUTION DES INSCRITS DE L'ENF DES ADULTES ET JEUNES PAR TRANCHES D'AGE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-5: EFFECTIF DES APPRENANTS DE L'ENF DES ADOLESCENTS EN 2012....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-6: ETAT DES STRUCTURES D'ENF POUR ADOLESCENTS PAR REGION .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-7/: INSCRITS EN 2012 DANS LES STRUCTURES D'ENF POUR ADULTES ET JEUNES .	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 8-8: EVOLUTION DES INSCRITS PAR REGION .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

---

GRAPHIQUE 2-1 : SITUATION DU DEFICIT EN PLACES ASSISES PAR REGIONS AU PUBLIC, 2011/2012 ...	38
GRAPHIQUE 2-2 : EVOLUTION DE LA PROPORTION DES STRUCTURES D'EDUCATION PRESCOLAIRE PRIVEES .....	50
GRAPHIQUE 2-3 : EVOLUTION DE NOMBRE DE STRUCTURES PRESCOLAIRES ..... <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
GRAPHIQUE 2-4 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PRESCOLARISES DE 2009 A 2012 .....	54
GRAPHIQUE 2-5 : POURCENTAGE L'EFFECTIF DES FILLES ET DES GARCONS DE 2005 A 2012.....	54
GRAPHIQUE 2-6 : EVOLUTION DU POURCENTAGE DES FILLES DE 2009/10 A 2011/12 .....	55
GRAPHIQUE 2-7 : EVOLUTION DU POURCENTAGE DES FILLES DE 2009/10 A 2011/12 .....	56
GRAPHIQUE 2-8 : EVOLUTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT SELON LE GENRE ET LE MILIEU DE RESIDENCE DE 2009/10 A 2011/12 .....	56
GRAPHIQUE 2-9 : TAUX DE PRESCOLARISATION SELON LE GENRE .....	58
GRAPHIQUE 2-10 : EVOLUTION DES TBS ET TBA ENTRE 2008/2009 ET 2011/2012.....	59

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

---

<b>A3F</b>	: Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel
<b>ADEA</b>	: Association pour le Développement de l'Education en Afrique
<b>AENF</b>	: Alphabétisation et Éducation Non Formelle
<b>AI</b>	: Alphabétisation Initiale
<b>AME</b>	: Association des Mères Éducatrices
<b>AMT</b>	: Alphabétisation en Milieu de Travail
<b>ANPE</b>	: Agence Nationale Pour l'Emploi
<b>AP</b>	: Année préparatoire
<b>APC</b>	: Approche par les Compétences
<b>APE</b>	: Association des Parents d'Élèves
<b>APENF</b>	: Association pour la Promotion de l'Éducation Non Formelle
<b>ASAO</b>	: Association Solidarité Afrique de l'Ouest
<b>ASCE</b>	: Autorité Supérieure du Contrôle de l'Etat
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BEP</b>	: Brevet d'Etudes Professionnelles
<b>BEPC</b>	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>BPT</b>	: Brevet Professionnel de Technicien
<b>BPT</b>	: Brevet Professionnel de Technicien
<b>BQP</b>	: Brevet de Qualification Professionnelle
<b>C/CEB</b>	: Chef de Circonscription d'Éducation de Base
<b>CAES</b>	: Conférence Annuelle de l'Enseignement Secondaire
<b>CP</b>	: Cours Préparatoire
<b>CAET</b>	: Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique
<b>CAP</b>	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CAP/CEG</b>	: Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement Général
<b>CAPET</b>	: Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
<b>CASEM</b>	: Conseil d'administration du secteur ministériel
<b>CAST</b>	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
<b>CDMT</b>	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CE</b>	: Cours Elémentaire
<b>CE1</b>	: Cours élémentaire 1ère année
<b>CE2</b>	: Cours élémentaire 2ème année
<b>CEAP</b>	: Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique
<b>CEB</b>	: Circonscription d'Éducation de Base
<b>CEBNF</b>	: Centre d'Education de Base Non Formelle
<b>CEEP</b>	: Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire
<b>CEFPO</b>	: Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou
<b>CEG</b>	: Collège d'Enseignement Général
<b>CEP</b>	: Certificat d'Études Primaires
<b>CES</b>	: Conseil Économique et Social
<b>CET</b>	: Collège d'Enseignement Technique
<b>CETF</b>	: Collège d'Enseignement Technique Féminin
<b>CFPR-Z</b>	: Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré
<b>CID</b>	: Circuit Intégré de la Dépense
<b>CM</b>	: Cours Moyen
<b>CM1</b>	: Cours Moyen 1ère année
<b>CM2</b>	: Cours Moyen 2ème année
<b>CMG</b>	: Classe Multigrade
<b>CMLS</b>	: Comité Ministériel de Lutte contre le Sida
<b>CNADD</b>	: Commission Nationale d'Approvisionnement en Documents Didactiques
<b>CNE</b>	: Conseil National de l'Education
<b>COGES</b>	: Comité de Gestion
<b>CP1</b>	: Cours Préparatoire 1ère année
<b>CP2</b>	: Cours préparatoire 2ème année

<b>CPAF</b>	: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
<b>CPI</b>	: Conseiller Pédagogique Itinérant
<b>CQP</b>	: Certificat de Qualification Professionnelle
<b>CRS</b>	: Catholic Relief Service
<b>CSD/EA</b>	: Cadre Sectoriel de Dialogue/ Education et Alphabétisation
<b>CST</b>	: Culture Scientifique et Technique
<b>DAF</b>	: Direction de l'Administration et des Finances
<b>DAMSE</b>	: Direction de l'Allocation de Moyens Spécifiques aux Écoles
<b>DEFPG</b>	: Direction de l'Education des Filles et de la Promotion du Genre
<b>DEP</b>	: Direction des Études et de la Planification
<b>DGAENF</b>	: Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle
<b>DGEB</b>	: Direction Générale de l'Enseignement de Base
<b>DGFP</b>	: Direction Générale de la Formation Professionnelle
<b>DGMP</b>	: Direction Générale des Marchés Publics
<b>DMP</b>	: Direction des Marchés Publics
<b>DPASSN</b>	: Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>DPEBA</b>	: Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
<b>DPEPE</b>	: Direction de la Promotion de l'Encadrement de la Petite Enfance
<b>DRASSN</b>	: Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>DREBA</b>	: Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
<b>DRH</b>	: Direction des Ressources Humaines
<b>EFTP</b>	: Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
<b>EI</b>	: Education Inclusive
<b>ELAN-Afrique</b>	: Ecole et Langues Nationales en Afrique
<b>ENEП</b>	: École Nationale des Enseignants du Primaire
<b>ENS/UK</b>	: École Normale Supérieure de l'Université de Koudougou
<b>EPS</b>	: Education Physique et Sportive
<b>EPSSN</b>	: Education Préventive en Santé, VIH, Sida et Nutrition
<b>EPT/PA</b>	: Éducation Pour Tous/Procédure Accélérée
<b>EPT-DV</b>	: Education Pour Tous les Déficients Visuels
<b>EQAmE</b>	: Ecole de Qualité Amie des Enfants
<b>ES/CEBNEF</b>	: École Satellite / Centre d'Education de Base Non Formelle
<b>ESH</b>	: Enfants en Situation de Handicap
<b>ESHV</b>	: Enfants en Situation de Handicap Visuel
<b>FAFPA</b>	: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
<b>FAIB</b>	: Fédération des Associations Islamiques du Burkina
<b>FAIJ</b>	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
<b>FAPE</b>	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
<b>FCB</b>	: Formation Complémentaire de Base
<b>FCFA</b>	: Francs de la Communauté Financière Africaine
<b>FDC</b>	: Fondation de Développement Communautaire
<b>FDC/BF</b>	: Fonds de Développement Communautaire/Burkina Faso
<b>FOAD</b>	: Formation Ouverte à Distance
<b>FONAENF</b>	: Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle
<b>FSDEB</b>	: Fonds de Soutien au Développement de l'Education de Base
<b>FTI</b>	: Fast Track Initiative
<b>FTS</b>	: Formation Technique Spécifique
<b>GAP</b>	: Groupe d'Animation Pédagogique
<b>GS</b>	: Grande Section
<b>HKI</b>	: Hellen Keller International
<b>IAC</b>	: Instituteur Adjoint Certifié
<b>IC</b>	: Instituteur Certifié
<b>IDS</b>	: Institut des Sciences
<b>IEPD</b>	: Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré
<b>IES</b>	: Inspecteur de l'Enseignement Secondaire
<b>IP</b>	: Instituteur Principal
<b>IST</b>	: Infection Sexuellement Transmissible

<b>ITS</b>	: Inspection Technique des Services
<b>LFI</b>	: Loi de Finances Initiale
<b>LFR</b>	: Loi de Finances Rectificative
<b>MASSN</b>	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>MATDS</b>	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
<b>MEBA</b>	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MENA</b>	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>MESS</b>	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
<b>MESSRS</b>	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>MFPRE</b>	: Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
<b>MGF</b>	: Mutilations Génitales Féminines
<b>MJE</b>	: Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi
<b>MJFPE</b>	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
<b>MOD</b>	: Maîtrise d'Ouvrage Délégué
<b>MS</b>	: Moyenne section
<b>MUNASEB</b>	: Mutuelle Nationale de Santé des Etudiants du Burkina
<b>OMD</b>	: Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PACOGES</b>	: Projet d'Appui au Comité de Gestion
<b>PADS</b>	: Programme d'Appui au Développement Sanitaire
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial
<b>PASEB</b>	: Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base
<b>PC</b>	: Physique Chimie
<b>PDDEB</b>	: Plan Décentral de Développement de l'Éducation de Base
<b>PDSEB</b>	: Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
<b>PEPP II</b>	: Projet Enseignement Post Primaire II
<b>PEQ</b>	: Projet École de Qualité
<b>PFM</b>	: Programme de Formation aux Métiers
<b>PIC</b>	: Plan Intégré de Communication
<b>PN/EFTP</b>	: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et professionnels
<b>PNEP</b>	: Programme National d'Education Préscolaire
<b>PPM</b>	: Plan de Passation des Marchés
<b>PRFP</b>	: Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle
<b>PRONAA</b>	: Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation
<b>PS</b>	: Petite Section
<b>PSRC</b>	: Plan Stratégique de Renforcement des Capacités
<b>PTF</b>	: Partenaire Technique et Financier
<b>SA</b>	: Service d'Alphabétisation
<b>SCADD</b>	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SEP</b>	: Service des Études et de la Planification
<b>SIGASPE</b>	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
<b>SIMP</b>	: Système d'Informations des Marchés Publics
<b>SND</b>	: Service National pour le Développement
<b>SNDIPE</b>	: Stratégie Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance
<b>SNEC</b>	: Secrétariat National des Enseignements Catholiques
<b>SP/PDDEB</b>	: Secrétariat Permanent du Plan Décentral de Développement de l'Éducation de Base
<b>SPC</b>	: Sous-Projet Communautaire
<b>SPEI</b>	: Service pour la Promotion de l'Éducation Intégratrice
<b>SR</b>	: Santé de la Reproduction
<b>SRA</b>	: Service de la Recherche Appliquée
<b>SVT</b>	: Sciences de la Vie et de la Terre
<b>TAP</b>	: Taux d'Achèvement
<b>TBA</b>	: Taux Brut d'Admission
<b>TBS</b>	: Taux Brut de Scolarisation
<b>UBP</b>	: Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso
<b>UNEEP-L</b>	: Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privé Laïc

**UNEP** : Union Nationale des Ecoles Protestantes  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
**VIH/SIDA** : Virus de l' Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

## **INTRODUCTION**

Le Programme de Développement du Secteur de l'Education de Base (PDSEB) vient de souffler sa première bougie, consacrant du même coup la clôture définitive du PDDEB. Le présent rapport de mise en œuvre est élaboré dans un contexte particulier marqué essentiellement par :

- La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ;
- La mise en œuvre effective du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB 2012-2021) ;
- la mise en œuvre du Programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) ;
- la mise en œuvre du Plan Stratégique de Renforcement des Capacités (PSRC) ;
- Perspective de la validation d'une stratégie nationale d'accélération de constructions des infrastructures éducatives dont les études sont actuellement achevées ;
- l'adoption de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles (SNAEF) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme entamée en 2007/2008 en application de la loi d'orientation qui consacre l'obligation scolaire et la gratuité de l'enseignement de base public ;
- l'approfondissement du processus de la décentralisation avec notamment une responsabilisation de plus en plus accrue des collectivités territoriales à travers les transferts des compétences et des ressources ;
- l'appropriation progressive de la vision holistique et intégrée du système d'éducation de base.

Comme pour le dernier rapport du PDDEB, un effort d'analyse comparative des performances réalisées au cours des trois dernières années est fait. L'arrimage des rapports d'exécution physique et financière est à présent une réalité et fait du présent rapport un document global complet et cohérent.

Le rapport sera articulé autour des points suivants : (i) la programmation et la dotation budgétaires 2012 ; (ii) le développement de l'accès à l'éducation de base formelle ; (iii) l'amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle ; (iv) le développement de l'éducation non formelle ; et (v) le pilotage du secteur de l'éducation de base formelle et non formelle.

## **1. CHAPITRE 1: PROGRAMMATION ET DOTATION BUDGETAIRE 2012**

### **1.1 Principales activités programmées en 2012 par sous secteur**

#### **1.1.1 Au niveau du développement de l'accès à l'éducation de base formelle**

##### **• PRESCOLAIRE**

- la construction et l'équipement par les partenaires de 04 CEEP ;
- la prévision de 30 visites techniques pour l'ouverture de nouveaux Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire (CEEP) ;

##### **• PRIMAIRE**

- la construction et l'équipement de 07 CEEP, 289 complexes<sup>1</sup>, 142 salles de classe dont 35 à transférer aux communes ;
- la construction de 135 latrines scolaires dont 11 à transférer aux communes ;
- la construction de 110 logements de maîtres dont 11 à transférer aux communes ;
- la réalisation de 91 forages positifs dont 6 à transférer aux communes ;
- la construction de 05 cybers classe ;
- l'achat de vivres pour la cantine scolaire ;
- la subvention à la scolarisation de 350 000 filles nouvellement inscrites au CP1.

Par ailleurs, ce plan d'action a été réaménagé notamment à cause de l'acquisition de ressources additionnelles auprès de certains PTF.

##### **• POST-PRIMAIRE**

- la construction et l'équipement de 58 nouveaux Collèges d'enseignement général (CEG) dont 12 financés sur ressources propres du MESS, 30 par le MENA et 16 par l'ONG ASAO ;
- la construction de 9 salles de classe complémentaires sur ressources propres du MESS ;
- la construction et l'équipement d'infrastructures complémentaires au bénéfice de 12 CEG existants par l'ONG ASAO ;
- la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée en vue de la construction de cinq (5) collèges d'enseignement technique et de l'achèvement des collèges d'enseignement général et de salles de classe dont la construction a été engagée en 2011 ;
- l'équipement complet de deux (2) collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
- l'installation des équipements des CETFP de Banfora, Diébougou, Tenkodogo, Manga et de Garango ;
- l'équipement complet de cinq (5) collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle dans le cadre du FTI ;
- la réfection du lycée Mixte de Gounghin, du lycée départemental de Samba, et des CEG de Fara et Poura ;
- le recrutement de 325 enseignants des disciplines scientifiques à former à l'IDS,
- le recrutement de 449 enseignants à former à l'ENS/UK ;
- le recrutement de 250 enseignants sur mesures nouvelles ;
- l'approvisionnement des cantines de 630 établissements d'enseignement en vivres ;

<sup>1</sup> Les 289 complexes sont répartis comme suit : 55 complexes pour la suppression du recrutement biennal dont 16 transférés aux communes, 63 complexes pour l'expansion de l'offre éducative dont 12 transférés aux communes, 130 complexes pour le rattrapage des classes sous abris précaires dont 93 transférés aux communes et 41 complexes pour la normalisation des classes multigrades à large effectif dont 07 transférés aux communes. Un complexe scolaire comprend : 1 bloc de 3 salles de classe +1 bureau +1 magasin

- la subvention à la cantine au profit des filles en situation difficile ;
- la réalisation de 10 séances de sensibilisation en classe et en dehors des classes contre les Mutilations génitales féminines (MGF) ;
- l'organisation d'une session de formation des membres des cellules de santé à l'utilisation des trousse de santé ;
- l'organisation de deux sessions de formations intensives au profit de 120 filles du post primaire des régions du Plateau Central et du Centre Nord en matière d'habilitation des filles ;
- l'organisation de 3 théâtres forums sur la problématique des grossesses en milieu scolaire ;
- l'organisation de séances de sensibilisation des élèves en habilitation par les clubs d'éveil des filles ;
- la conception d'outils et kits de classes de 1ère et de Terminale en éducation préventive en santé, au VIH et à la nutrition (EPSSN) ;
- la sensibilisation des participants de la Conférence annuelle de l'enseignement secondaire (CAES) sur le VIH et l'incitation en vue d'une connaissance du statut sérologique ;
- la formation de personnes en charge de la gestion des kits médicaux dans les établissements d'enseignement ;

- **FORMATION PROFESSIONNELLE**

- la réhabilitation de sept (07) centres régionaux de formation professionnelle ;
- l'extension de sept (07) centres régionaux de formation professionnelle par la construction de onze (11) ateliers ;
- la mise en place par le CFPR-Z d'un dispositif de formation initiale et continue dans certaines spécialités (BTP, froid....) au profit des : i) entreprises du secteur moderne et secteur informel ; ii) institutions ministérielles ; iii) sortants des centres de formation de l'ANPE et du secteur privé ;
- la mise en place au CFPR-Z d'un dispositif de formation des formateurs et des enseignants des lycées professionnels ;
- l'ouverture de l'offre de formation dans cinq (05) métiers de niveau BQP au Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou ;
- l'offre de formation initiale d'au moins 2 000 jeunes par apprentissage (dual, résidentiel) par l'ANPE ;
- l'offre de formation initiale de 10 000 jeunes dans le cadre du Programme de formation aux métiers (PFM) ;
- l'offre de formation continue de 100 travailleurs des entreprises ;
- le recrutement de cent trente (130) formateurs titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique (CAET) ;
- la négociation à la hausse du nombre des bourses offertes par les pays amis d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) aux jeunes stagiaires burkinabè ;
- le recrutement de onze (11) formateurs qualifiés.

#### **1.1.2 Au niveau de l'amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle**

- **PRESCOLAIRE**

- l'évaluation du programme national d'éducation préscolaire ;
- l'élaboration du programme national d'éducation parentale ;
- l'organisation de 54 séances d'animation pédagogique ;
- l'organisation de conférences pédagogiques des éducateurs et moniteurs puis des inspecteurs d'éducation de jeunes enfants ;
- l'édition des manuels du préscolaire.

- **PRIMAIRE**
  - la rénovation des programmes d'éducation au primaire ;
  - l'appui aux Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) pour leur fonctionnement et équipement ;
  - l'appui aux activités des GAP et conférences pédagogiques des enseignants des 399 CEB ;
  - l'appui aux DREBA pour l'organisation des examens et concours scolaires ;
  - l'organisation de stages de recyclage pour les enseignants ;
  - l'acquisition de 2 361 392 cartables minima ;
  - l'approvisionnement des écoles en vivres ;
  - la dotation des écoles primaires en manuels scolaires ;
  - l'acquisition de 207 motos au profit de l'encadrement pédagogique ;
  - la construction des ENEP de Dédougou et de Tenkodogo.
- **POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE**
  - l'équipement de laboratoires au profit des établissements d'enseignement général ;
  - l'organisation d'une session de formation de nouveaux enseignants et encadreurs pédagogiques des établissements intégrant les modules Mutilations génitales féminines (MGF) ;
  - l'élaboration de modules sur la santé de la reproduction ;
  - la relecture des guides du premier cycle ;
  - l'organisation d'une session de formation des enseignants du programme d'habilitation en pédagogie sensible au genre ;
  - l'organisation de cours d'appui pédagogique au profit des élèves en situation difficile ;
  - la poursuite de la formation continue des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des agents des services de scolarité des universités ;
  - la poursuite de l'encadrement et du suivi pédagogique des enseignants ;
  - l'acquisition et la distribution de 465 000 manuels du post-primaire et de 362 000 manuels du secondaire dans les établissements ;
  - la production de 90 000 manuels du second cycle ;
  - la production de 1000 livres d'anglais 6<sup>ème</sup> et 1000 livres d'anglais 5<sup>ème</sup> ;
  - la production de 1000 livres d'allemand ;
  - la mise à jour du logiciel de gestion des manuels scolaire et la formation des utilisateurs dudit logiciel ;
  - la formation de 150 gestionnaires de bibliothèques scolaires ;
  - la production de registres de gestion des bibliothèques scolaires ;
  - la poursuite du processus d'élaboration et de révision des curricula à travers la sensibilisation des différents acteurs sur la mise en œuvre de l'APC, la formation des acteurs et des concepteurs, l'élaboration et l'expérimentation des nouveaux curricula et la généralisation de l'APC ;
  - l'organisation de trois campagnes de sensibilisation, de trois conférences et la confection de 1000 dépliants ;
  - la sécurisation des épreuves des examens, l'organisation régulière des examens et des évaluations des acquis scolaires.
- **FORMATION PROFESSIONNELLE**
  - la conception d'un guide national d'élaboration des référentiels de formation et de certification en formation qualifiante ;
  - la conception d'un guide national d'élaboration des supports didactiques pour la formation professionnelle ;

- l'élaboration de cinq (05) référentiels de métiers au profit du CEFPO et du CFPR-Z ;
- le renforcement des capacités des formateurs et la formation continue des professionnels au CFPR-Z ;
- la révision de modules et de supports pédagogiques adaptés aux groupes cibles (apprentis, patrons et travailleurs des entreprises) ;
- le développement de mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation des formateurs ;
- l'organisation de voyages d'études ;
- l'acquisition d'équipements didactiques et pédagogiques ;
- la formation de formateurs et des enseignants des lycées professionnels ;
- l'harmonisation des programmes de formation.
- la présentation de 459 candidats aux Certificats de qualification professionnelle (CQP) ;
- le suivi évaluation d'au moins 11 200 jeunes parmi les groupes cibles en formation ;
- l'organisation de rencontres périodiques entre les experts et les formateurs sur la conduite des cours ;
- l'organisation de 03 évaluations formatives et d'une évaluation sommative.

#### **1.1.3 Au niveau du développement de l'éducation non formelle**

Dans la cadre de la mise en œuvre du PRONAA, les efforts se sont poursuivis en vue de satisfaire la demande en ENF, améliorer l'efficacité, le pilotage et la gestion de l'Education Non Formelle par :

- la construction de 22 CPAF et 5 CEBNF par l'Etat et ses partenaires ;
- la construction et l'équipement de 20 Bisongo par les partenaires ;
- une subvention des activités d'ENF de l'ordre de 4 300 000 000 ce qui a également permis au FONAENF de financer l'ouverture de 12 562 centres au titre de la campagne 2011/2012 ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme d'alphabétisation des élus locaux et des membres des bureaux CVD. A ce niveau 28 communes sur 40 retenues ont pu conduire à terme le premier niveau de l'alphabétisation /formation de base(AI) et 21 ont achevé le deuxième niveau(FCB) ;
- la mise en œuvre du programme d'alphabétisation par les tableaux Numériques Interactifs(TNI). On enregistre l'installation de 49 Tableaux Numériques Interactifs dans des centres d'alphabétisation. Une formation de 98 animateurs, soit deux par structures bénéficiaires à l'utilisation de ces TNI a été effectuée ; une dizaine d'agents du Cabinet du Ministre Délégué Chargé de l'Alphabétisation a également été formée pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce programme ;
- la mise en œuvre d'une campagne spéciale d'alphabétisation(CSA) dont l'objectif est d'accroître sensiblement le nombre de déclarés alphabétisés pour atteindre le taux de 60% en 2015 fixé par le PRONAA ;
- la conception et la mise à disposition d'un plan d'accélération de l'alphabétisation formation des femmes.
- l'élaboration de la carte communale de l'ENF dans 09 communes de la région des Hauts-Bassins. Le même travail est en cours dans les 24 autres communes de la région.

#### **1.1.4 Au niveau du pilotage et de la gestion du système éducatif éducatif**

- MASSN

- l'organisation de 2 sessions de la commission permanente de l'éducation de la petite enfance ;
- le renforcement des compétences du personnel d'éducation et de gestion des structures d'éducation préscolaire ;
- l'organisation de sorties de supervision et d'inspection des structures d'encadrement de la petite enfance.

- **MENA**

- l'appui au fonctionnement courant des services du MENA ;
- l'acquisition de 17 véhicules à 4 roues ;
- la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données statistiques (annuaire statistique et tableau de bord) ;
- la construction et l'équipement de 30 bureaux de CEB ;
- l'élaboration du budget programme 2013-2015 , du CDMT MENA 2013-2015 , du plan d'action 2013 ;
- l'élaboration et la mise à jour de la carte éducative ;
- la finalisation et l'adoption du rapport d'évaluation finale du PDDEB ;
- la mise en œuvre du plan d'action du Plan stratégique de renforcement des capacités (PSRC) ;
- l'organisation de rencontres (CASEM, Cadre Partenarial, Réunions, rencontres MENA/ONG et MENA/Maires....) ;
- le suivi évaluation des activités du formel et du non formel ;
- la poursuite de la décentralisation du FONAENF
- l'opérationnalisation du dispositif statistique de l'ENF
- la création et l'animation des cadres de concertation des acteurs de l'ENF
- la célébration de la semaine et de la Journée nationale de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle.

- **MESS**

- la construction et l'équipement de 10 CEG en location vente au profit de promoteurs privés ;
- l'octroi de la subvention à l'Union Nationale des établissements d'Enseignement privés laïc (UNEEP-L) conformément à la convention qui lie l'Etat à cette union et le règlement des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements conventionnés ;
- la tenue des sessions statutaires des différents cadres de concertation : CNE, CNPVE, CASEM, CAES, Conseils de département, Comité de pilotage des projets, Cadre partenarial, Commission d'attribution des autorisations de diriger, d'enseigner et de surveiller, Commission permanente pour l'enseignement privé, etc.;
- la planification, la programmation et la budgétisation des activités du ministère à travers l'élaboration du budget objet et du budget programme, la relecture de la nomenclature du plan d'action du MESS, l'élaboration du plan d'action plurianuel et annuel du MESS, du plan de passation des marchés et du plan de déblocage ;
- la production et la diffusion des données statistiques à travers l'élaboration des annuaires statistiques, des tableaux de bord et de dépliants ;
- la conception des modules de formation des acteurs du niveau déconcentré à l'élaboration de la carte scolaire du post-primaire et du secondaire, et leur formation sur la base desdits modules ;
- la formation de 75 responsables d'administration et de gestion des établissements publics d'ESTP sur la mise en œuvre des comités d'administration et de gestion (CAGES) dans le cadre de l'autonomie de ces établissements ;
- l'élaboration d'un document d'orientation sur la mise en œuvre du CAP en deux ans ;

- l'élaboration d'un document de plaidoyer sur l'accroissement du budget de fonctionnement des établissements publics d'ESTP ;
  - l'élaboration d'un document sur les entraves du partenariat école-entreprise ;
  - l'élaboration d'un document sur les entraves de l'exercice de l'autonomie de fonctionnement des établissements publics d'ESTP ;
  - le suivi et l'évaluation des activités à travers l'élaboration des rapports de suivi physique et financier du plan d'action, les rapports de suivi et d'évaluation des programmes et projets du ministère, les rapports de missions de suivi des activités de gestion des établissements.
  - la conception et la réalisation d'une émission télé sur les activités du ministère ;
  - la conception et la réalisation d'une émission radio sur les activités du ministère ;
  - la réalisation de publi-reportages ;
  - la réalisation d'archives sonores et visuelles et la formation en communication institutionnelle au profit des agents de la DCPM ;
  - l'administration des finances ;
  - les transferts courants aux EPE et l'exécution budgétaire ;
  - la gestion du patrimoine ;
  - la sécurisation et l'assainissement des domaines administratifs.
- **MJFPE**
    - la planification, la programmation et la budgétisation des activités du ministère à travers l'élaboration du budget objet.
    - l'organisation des CASEM ordinaires du Ministère, des Conseils d'Administration, du CFPR/Z et de l'ANPE, des conseils de cabinet et de direction ;
    - l'élaboration de la stratégie nationale de généralisation de la formation professionnelle ;
    - la conduite d'une réflexion sur les changements institutionnels à opérer et la coordination sectorielle à mettre en place ;
    - l'élaboration d'un cadre analytique de la formation professionnelle ;
    - la mise en œuvre des mesures d'autonomisation des centres de formation professionnelle ;
    - le recrutement de personnel d'administration et de soutien au profit du Centre de Formation Professionnelle de Ziniaré (CFPR-Z) ;
    - la formation du personnel du CFPR-Z sur les droits et devoirs de l'agent et sur la loi N°33 ;
    - la création d'un service de gestion du personnel et des carrières au CFPR-Z ;
    - la mise en place de deux dispositifs d'entretien et de maintenance du matériel roulant ainsi que des équipements de formation au CFPR-Z ;
    - la création d'une cellule de contrôle des consommations d'électricité, de téléphone, des fournitures, des consommables et du matériel de bureau au CFPR/Z.

## 1.2 Ressources allouées au secteur de l'éducation en 2012

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur 3 ans des ressources allouées au secteur de l'Education à travers les budgets du MENA et des ministères partenaires.

**Tableau 1-1 : Evolution des ressources du secteur de l'Education (en millions de FCFA)**

Budget en Millions de FCFA	2010	Part Relative.	2011	Part Relative.	2012	Part Relative.
Budget MENA	167 853	66%	151 009	61%	166 580	61%
<i>Evolution annuelle</i>			-10%		10%	
Budget MASSN	7 567	3%	8 129	3%	19 636	7%

<i>Evolution annuelle</i>			7%		142%	
Budget MESS	72 736	28%	80 624	33%	84 598	29%
<i>Evolution annuelle</i>			11%		5%	
Budget MJFPE	7 201	3%	7 512	3%	21 935	7%
<i>Evolution annuelle</i>			4%		192%	
<b>Secteur Education</b>	<b>255 357</b>	<b>100%</b>	<b>247 274</b>	<b>100%</b>	<b>292 749</b>	<b>100%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			-3%		18%	

Source : Lois de finances 2010, 2011 et 2012.

Après avoir baissées en 2011, les ressources du secteur de l'Education se sont redressées en 2012 passant de 247,274 milliards Francs CFA en 2011 à 292,749 milliards Francs CFA en 2012, soit une augmentation de 18%.

Cette forte augmentation est largement imputable aux budgets du MASSN et du MJFPE qui augmentent respectivement de 142% et de 192% en 2012. Ces augmentations sont essentiellement dues à des dotations exceptionnelles pour le MASSN (crise alimentaire et prise en charge des réfugiés du Mali à hauteur de 10 milliards) et, pour le MJFPE, Programme Spécial de Crédit d'Emplois pour Jeunes et Femmes d'un montant de 11,086 milliards inscrit au budget 2012.

Les budgets du MENA et du MESS augmentent de façon significative mais plus modérée, de 10% pour le MENA et 5% pour le MESS.

**Tableau 1-2 : Evolution de la part du secteur Education dans les dépenses totales de l'Etat de 2010 à 2012 (en millions de FCFA)**

<i>Budgets (en millions de FCFA)</i>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Budget secteur Education	255 357	247 274	292 749
<b>Budget de l'Etat</b>	<b>1 152 300</b>	<b>1 259 057</b>	<b>1 602 548</b>
<b>% du secteur Education</b>	<b>22,2%</b>	<b>19,6%</b>	<b>18,3%</b>

Source : Lois de finances 2010, 2011 et 2012

En 2012, le secteur Education représente 18,3 % des dépenses de l'Etat. Malgré la forte augmentation des budgets alloués en 2012 aux Ministères en charge de l'Education, la part relative du secteur Education dans les dépenses de l'Etat a donc poursuivi la baisse constatée en 2011. Cette baisse est imputable à la forte augmentation des dépenses de l'Etat en 2012 (+ 27,3%).

En référence aux indicateurs qui mesurent l'**effort national**<sup>2</sup> accordé aux secteurs sociaux<sup>3</sup>, la part relative du secteur de l'Education est de **30,01 %** en 2012<sup>4</sup>.

De 2010 à 2012, l'indicateur de mesure de l'effort national en faveur du secteur Education a évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1-3 : Indicateurs de mesure de l'effort National du secteur Education**

Années	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Taux d'allocation budgétaire au MENA	16,20%	13,90%	15,67%

<sup>2</sup> L'indicateur « Effort national pour un secteur ou sous-secteur » permet de rapprocher les ressources propres, affectées à celui-ci, au total des ressources du budget national exclus : (i) les financements extérieurs, (ii) la charge de la dette, (iii) les transferts en capital et (iv) les exonérations fiscales et douanières.

<sup>3</sup> Santé ; Promotion de la femme ; Action et Solidarité nationale ; Enseignement de base et alphabétisation ; Enseignement secondaire, supérieur et recherche scientifique, Jeunesse et emploi.

<sup>4</sup> Source MEF / DGB

*Source : MEF/DGB*

Il convient de rappeler que dans la loi de finances initiale le taux était de **16,7%**; le taux actuel après exécution de **13,90%** s'explique par l'effort consenti pour la résolution de la crise socio politique qu'a connu le pays au cours de l'année 2011.

### 1.3Financement du PDSEB en 2012

En termes de programme, l'année 2011 est une année de transition entre le PDDEB qui a pris fin le 31.12.2010 et le PDSEB, en cours d'élaboration, qui devrait être adopté courant 2012.

**Tableau 1-4 :** Evolution du financement du PDDEB par instrument (Millions de FCFA)

Millions de FCFA	2010	%	2011	%	2012	%
Budget Etat	167 292	76%	173 032	83%	195 452	88%
Projet (Fin.Ext.)	32 946	15%	18 461	9%	8 129	4%
CAST/FSDEB	13 867	6%	16 627	8%	15 482	7%
ONG et Associations	6 280	3%	456	0%	1 950	1%
Collectivités locales	58	0%	-	0%	-	0%
<b>Total PDDEB</b>	<b>220 443</b>	<b>100%</b>	<b>208 576</b>	<b>100%</b>	<b>221 013</b>	<b>100%</b>

Sources : *Loi de Finances, Plan d'action du MENA, Programmes d'activité des ministères partenaires, Arrêté de transfert aux communes*

En 2012, le montant total du PDDEB s'élève à 221,013 milliards de FCFA. Le budget de l'Etat (Budget Etat du MENA, Transferts aux communes, Budget Education de base des Ministères partenaires) constitue le premier instrument de financement, avec un total de 195,452 milliards soit 88% du montant du PDDEB. Le CAST/FSDEB d'un montant de 15,482 milliards, représente avec 7% du total, le 2<sup>e</sup> instrument de financement. Les projets représentent la 3<sup>e</sup> source de financement avec 8,129 milliards de financements extérieurs, soit 4% du total du PDDEB. Les ONG & Associations et les communes (ressources propres) sont mentionnées à titre indicatif, compte tenu de la faible couverture statistique des financements de ces deux acteurs non-étatiques.

L'évolution la plus marquante est la forte baisse en valeur absolue des projets dans le financement du PDDEB. Cette baisse est continue depuis 2010. A l'inverse, le Budget Etat prend une importance croissante dans le financement du PDDEB, alors que le CAST est en légère baisse par rapport à 2011. Ces évolutions sont analysées ci-après.

### 1.4Répartition des financements du PDSEB en 2012

#### 1.4.1 Coût du plan d'action 2012 du MENA

Les ressources du plan d'action du MENA proviennent du Budget Etat, du CAST/FSDEB, des transferts de l'Etat aux Communes, des ONG & Associations ainsi que des Communes (ressources propres).

**Tableau 1-5 :** Plan d'action définitif 2012 du MENA (Milliers de FCFA)

Composantes	Budget de l'Etat (hors Fin. Ext)	Projets (Fin. Ext.)	CAST / FSDEB	ONG et associations	Collectivités locales	Total	% par composante	Salaires	Total hors salaires	% par composante hors salaires
Accès	21 524	8 129	10 006	1 895		41 554	26%		41 554	65%
Qualité	7 935		2 622	55		10 612	7%		10 612	17%

Gestion Pilotage	104 279		2 854	0		107 133	67%	95 641	<b>11 492</b>	18%
<b>Total</b>	<b>133 738</b>	<b>8 129</b>	<b>15 482</b>	<b>1 950</b>		<b>159 299</b>	<b>100%</b>	<b>63 658</b>		<b>100%</b>
% par instrument	84%	5%	10%	1%		0%	100%	100%		

Source : Loi de Finance 2012 et PA du MENA

On constate à travers ce tableau, que le Budget Etat est la principale source de financement du Plan d'action avec une contribution financière d'un montant de 133,738 milliards de FCFA soit 84% de l'ensemble des financements. Les financements extérieurs, à travers les projets et le CAST, contribuent pour 15% du total. Les ONG et Associations financent environ 1% du total.

Sur un financement total de 159, 299 milliards, la composante gestion et pilotage représente 67 % du Budget. Cette proportion s'explique par le poids des salaires qui s'élèvent à plus de 95 milliards soit 89% de l'enveloppe allouée à cette composante. Hors salaires, l'accès devient la composante la plus importante, avec 65% de la dotation globale du plan d'action.

Les trois principales sources de financement du PA du MENA, Budget Etat, Projets et CAST, sont analysées ci-après.

#### □ Budget de l'Etat 2012

**Tableau 1-6 : Evolution des dotations du MENA (Millions de FCFA)**

<i>Millions de FCFA</i>	<b>Dotations 2010</b>	<b>%</b>	<b>Dotations 2011</b>	<b>%</b>	<b>Dotations 2012</b>	<b>%</b>
<b>T2. Dépenses de personnel</b>	<b>71 671</b>	<b>46,5%</b>	<b>80 770</b>	<b>60,1%</b>	<b>95 641</b>	<b>63,3%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			12,7%		18,4%	
<b>T3. Dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 266</b>	<b>5,4%</b>	<b>9 187</b>	<b>6,8%</b>	<b>11 215</b>	<b>7,4%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			11,1%		22,1%	
<b>section 23</b>	<b>8 266</b>		<b>7 412</b>		<b>9 387</b>	
<i>Evolution annuelle</i>			-10,3%		26,7%	
<b>Section 98</b>	<b>0</b>		<b>1 775</b>		<b>1 828</b>	
<i>Evolution annuelle</i>					3,0%	
<b>T4. Transferts</b>	<b>8 006</b>	<b>5,2%</b>	<b>7 895</b>	<b>5,9%</b>	<b>12 656</b>	<b>8,4%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			-1,4%		60,3%	
<b>T5. Dépenses d'investissement</b>	<b>66 043</b>	<b>42,9%</b>	<b>36 529</b>	<b>27,2%</b>	<b>31 583</b>	<b>20,9%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			-44,7%		-13,5%	
dont Etat	23 049	15,0%	9 087	6,8%	16 053	10,6%
<i>Evolution annuelle</i>			-60,6%		76,7%	
Section 98	3 709		8 527		7 401	
<i>Evolution annuelle</i>			129,9%		-13,2%	
dont financement extérieur	39 285	25,5%	18 916	14,1%	8 129	5,4%
<i>Evolution annuelle</i>			-51,8%		-57,0%	
<b>Total du Budget/MENA (Etat + Ress. Ext.)</b>	<b>153 986</b>	<b>100,0%</b>	<b>134 382</b>	<b>100,0%</b>	<b>151 096</b>	<b>100,0%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			-12,73%		12,4%	
<b>Total du Budget/MENA (Etat)</b>	<b>114 701</b>		<b>115 466</b>		<b>142 967</b>	
<i>Evolution annuelle</i>			0,67%		23,8%	

Source : Lois de finances

Le Budget total du MENA a augmenté de 12,4% en 2012. Hors financements extérieurs, l'augmentation annuelle atteint 23,8%. Cette augmentation est due aux dépenses de personnel (titre 2) et aux transferts (titre 4).

Les dépenses de personnel (titre 2) ont augmenté de 18,4% du fait principalement des recrutements de personnel enseignant.

Les transferts courants ont fortement progressé (60,3%) du fait (i) de l'augmentation de la subvention aux ENEP due en partie à l'allongement du temps de formation à partir de la rentrée scolaire 2011-2012 et à la revalorisation des frais de vacation et du traitement des personnels ; (ii) de la mise en œuvre du programme national des cantines scolaires.

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) augmentent (22,1%) du fait de l'accroissement des dépenses liées au fonctionnement des écoles et à l'organisation des examens et concours.

Les dépenses d'investissement (titre 5) connaissent une baisse de l'ordre de 13,5% en 2012. Sur la période 2010-2012, elles ont baissé de 20,9%, passant de 66,043 milliards en 2010 à 31,583 milliards en 2012. Cette baisse est principalement due à la réduction des financements extérieurs qui ont baissé de 31,156 milliards entre 2010 et 2012.

#### CAST/FSDEB 2011

Il convient de rappeler que les PTF du CAST / FSDEB ont inscrit leur aide dans le cadre de la Déclaration de Paris relative à l'efficacité de l'aide privilégiant l'harmonisation des procédures autour d'un protocole commun, la fongibilité de l'aide dans un compte unique et l'utilisation des procédures nationales pour la gestion des ressources financières.

**Tableau 1-7 : Dotations du CAST/FSDEB (Millions de FCFA)**

Bailleurs	Dotations réaménagées 2010	%	Dotations réaménagées 2011	%	Dotations réaménagées 2012	%
<i>Budget Général de l'Etat</i>	618	4,8%	0	0,0%	0	0,0%
<i>Agence Française de Développement</i>	508	3,9%	2 041	14,2%	1 525	12,3%
<i>Canada</i>	3 774	29,2%	5 397	37,5%	5 288	42,7%
<i>Danemark</i>	798	6,2%	1 607	11,2%	1 239	10,0%
<i>Pays-Bas</i>	4 631	35,8%	4 400	30,5%	3 800	30,7%
<i>Suisse</i>	140	1,1%	186	1,3%	271	2,2%
<i>UNICEF</i>	1 947	15,0%	771	5,4%	250	2,0%
<i>IDA</i>	530	4,1%	0	0,0%	0	0,0%
<i>Total dons et programmes (hors BE)</i>	12 328	95,2%	14 403	100,0%	12 373	100,0%
<b>Total du CAST / FSDEB (hors report)</b>	<b>12 946</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 403</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 373</b>	<b>100,0%</b>
<b>reports</b>	<b>0</b>		<b>2 225</b>		<b>3 109</b>	
<b>Total du CAST / FSDEB</b>	<b>12 946</b>		<b>16 627</b>		<b>15 482</b>	

**Source :** DGTCP

Le CAST, hors report, a baissé d'environ 13% en 2012. Cette baisse correspond à une diminution des dotations de l'ensemble des bailleurs, principalement de l'AFD, du Danemark et des Pays-Bas.

**Tableau 1-8 : Financement 2012 par bailleur du CAST / FSDEB (Milliers de FCFA)**

Bailleurs	Dotation initial	Financement additionnel	Dotations définitives 2012	%
-----------	------------------	-------------------------	----------------------------	---

<i>Agence Française de Développement</i>	1 525 100	0	1 525 100	9,9%
<i>Canada</i>	4 023 000	1 264 650	5 287 650	34,2%
<i>Danemark</i>	1 238 938	0	1 238 938	8,0%
<i>Pays-Bas</i>		3 800 000	3 800 000	24,5%
<i>Suisse</i>		271 390	271 390	1,8%
<i>UNICEF</i>	250 000	0	250 000	1,6%
<i>Report 2011</i>		3 109 219	3 109 219	20,1%
<b>Total du CAST / FSDEB</b>	<b>7 037 038</b>	<b>8 445 259</b>	<b>15 482 297</b>	<b>100,0%</b>

Source : DAF MEBA, Lois de finances et annonces PTF-FC

Les dotations initiales du CAST / FSDEB pour 2012 de 7, 037 milliards de FCFA ont été complétées en cours d'exécution par des financements additionnels à hauteur de 5, 336 milliards de FCFA (hors report), portant les dotations définitives à 12, 373 milliards de FCFA, hors report.

**Tableau 1-9 : Dotations CAST/FSDEB par nature de dépenses (Milliers de FCFA)**

Nature de dépenses	Dotations Déf. 2010	%	Dotations déf. 2011	%	Dotations déf. 2012	%
T3. Dépenses de fonctionnement	5 184 541	37%	4 586 860	28%	3 751 163	24%
<i>Evolution annuelle</i>			-11,5%		-18,2%	
T4. Transferts	4 630 251	33%	4 527 600	27%	4 603 667	30%
<i>Evolution annuelle</i>			-2,2%		1,7%	
T5. Dépenses d'investissement	4 052 543	29%	7 512 834	45%	7 127 467	46%
<i>Evolution annuelle</i>			85,4%		-5,1%	
<b>Total du CAST / FSDEB</b>	<b>13 867 335</b>	<b>100%</b>	<b>16 627 294</b>	<b>100%</b>	<b>15 482 297</b>	<b>100%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			19,90%		-6,89%	

Source : DAF MEBA, Lois de finances et annonces PTF-FC

Sur la période 2010- 2012, la part des dépenses d'investissement dans le montant total du CAST a augmenté. En revanche, le montant des investissements a légèrement diminué en 2012.

#### □ Projets intervenant au MENA

Quinze projets contribuent au financement du sous-secteur de l'éducation de base à hauteur de 13 370 188 000 de FCFA au 31.12.2011 comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 1-10 : Situation des projets intervenant au MENA (Milliers de FCFA)**

Intitulé du projet	Coût total du projet	Durée du Projet	Programmation loi de finances initiale 2012			Programmation juin 2012		
			Ressources extérieures	Contrepartie nationale	Total	Ressources extérieures	Contrepartie nationale	Total
BKF/ 014	1 967 871	2009-2013	199 463	0	199 463	318 900	0	318 900
CANTINES SCOLAIRES CRS	21 633 371	2004-2012	574 448	153 167	727 615	574 448	153 167	727 615
CANTINES SCOLAIRES PAM	8 364 716	2011-2015	1 564 791	86 546	1 651 337	1 564 791	86 546	1 651 337
ES/CEBNF	9 445 901	2011-2015	2 614 000	474 786	3 088 786	2 391 839	474 786	2 866 625
EFORD II	2 316 016	2009-2012	156 377	156 285	312 662	503 175	156 285	659 460

SMASE II (pas dans la loi de finances)	532 567	2008-2012			0	321 061	197 175	518 236
PACOGES	559 825	2009-2013	80 000	15 480	95 480	248 087	15 480	263 567
BID IV	6 290 000	2011-2015	2 612 856	250 436	2 863 292	435 640	250 436	686 076
Une lampe pour l'Afrique			327 500	9 750	337 250	519 847	9 750	529 597
<b>Total</b>	<b>51 110 267</b>		<b>8 129 435</b>	<b>1 146 450</b>	<b>9 275 885</b>	<b>6 877 788</b>	<b>1 343 625</b>	<b>8 221 413</b>

Source : DEP/MENA

Le total des projets inscrits au titre 5 du MENA atteint 9,276 milliards, financés à hauteur de 87,6% par les ressources extérieures. La programmation établie en juin 2012 par les projets réajuste ces montants en fonction de l'état d'avancement réel. La baisse globale du total reprogrammé (8,221 milliards) est principalement due au projet BID IV (reprogrammé pour 686 millions en juin 2012 contre une programmation initiale de 2,613 milliards) du fait d'un retard de mise en œuvre.

#### ASSOCIATION/ONG intervenant au PIP

Tableau 1-11 : Association/ONG intervenant au PIP (Milliers FCFA)

N°	Intitulé du projet	Coût du Projet			Mode	Durée du projet	Programmation 2012		
		Coût total	Etat	Bailleur			Etat	Bailleur	Total
2	CMLS	166 913	166 913	0	Subv.	2002-2012	22 000	118 859	140 859
1	FONAENF	11 657 466	1 100 000	10 557 466	Subv.	2002-2012	2 650 000	7 379 000	10 029 000
	<b>Total</b>	<b>11 824 379</b>	<b>1 266 913</b>	<b>10 557 466</b>			<b>2 672 000</b>	<b>7 497 859</b>	<b>10 169 859</b>

Sources : DEP/MENA

#### ONG et Associations<sup>5</sup> intervenant au MENA

Soixante treize ONG et associations interviennent dans l'éducation à hauteur de 12 592 923 825 FCFA sur la période 2011-2015 à travers diverses actions dont 8 343 560 516 F au titre de 2011.

Les associations et ONG intervenant dans le domaine de l'éducation ont annoncé sur la période 2011-2015 un financement à hauteur de 12,593 milliards de FCFA à travers diverses actions dont 1,950 milliards de FCFA au titre du plan d'action 2012.

#### Ressources financières transférées aux communes

Pour accompagner et rendre effectif le transfert de compétences aux collectivités territoriales fixé par la politique de décentralisation, des ressources ont été transférées aux communes. Les montants transférés aux communes sont intégrés dans le Plan d'action du MENA mais dans la Loi de Finances, ils figurent dans la section 98 et non dans le budget du MENA (section 23). Cependant, à titre exceptionnel en 2012, une partie des transferts aux communes a été prélevée sur le budget du MENA en complément de la section 98.

Tableau 1-12 : Ressources financières aux communes 2012 (Milliers FCFA)

Milliers de FCFA	2010			2011			Arrêté N°02012-086 / MEF / MATDS/MENA du 24 février 2012		
	Budget Etat	CAST	Total	Budget Etat	CAST	Total	Budget Etat	CAST	Total
	Fonctionnement								
Fonctionnement des écoles	434 715	0	434 715	512 355	0	512 355	648 390	0	648 390
Cartable minimum	3 052 762	1 585 599	4 638 361	5 013 125	0	5 013 125	6 139 619	0	6 139 619
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>3 487 477</b>	<b>1 585 599</b>	<b>5 073 076</b>	<b>5 525 480</b>	<b>0</b>	<b>5 525 480</b>	<b>6 788 009</b>	<b>0</b>	<b>6 788 009</b>

<sup>5</sup> Source : DEP/MENA, enquête sur les associations et ONG intervenant dans le secteur de l'éducation.

<b>Investissement</b>									
Constructions nouvelles d'infrastructures scolaires	3 260 880	318 360	3 579 240	4 326 280	0	4 326 280	5 367 380	0	5 367 380
Réhabilitation d'infrastructures scolaires	448 000	0	448 000	450 000	0	450 000	450 000	0	450 000
<b>Total Investissement</b>	<b>3 708 880</b>	<b>318 360</b>	<b>4 027 240</b>	<b>4 776 280</b>	<b>0</b>	<b>4 776 280</b>	<b>5 817 380</b>	<b>0</b>	<b>5 817 380</b>
<b>Total des transferts de ressources financières</b>	<b>7 196 357</b>	<b>1 903 959</b>	<b>9 100 316</b>	<b>10 301 760</b>	<b>0</b>	<b>10 301 760</b>	<b>12 605 389</b>	<b>0</b>	<b>12 605 389</b>

Source : Arrêtés conjoints /MEF/MATD/MENA 2010 à 2012

En 2012, sur ce montant total de 12,605 milliards, 9, 230 milliards ont été transférés par la section 98 du budget de l'Etat (hors budget du MENA) et 3,376 milliards ont été transférés par prélèvement sur le titre 5 du budget du MENA.

**Tableau 1-13 : Evolution des modalités de construction des infrastructures éducatives**

Modalités	2010	%	2011	%	2012	%
MOD	9368	70%	18432	79%	14243	71%
Transferts aux Communes (Constructions et réhabilitations)	4027	30%	4776	21%	5817	29%
<b>Total</b>	<b>13395</b>	<b>100%</b>	<b>23208</b>	<b>100%</b>	<b>20060</b>	<b>100%</b>

Source : Conventions MOD et Arrêtés conjoints /MEF/MATD/MENA 2010 à 2012

Dans la période sous revue, le montant transféré aux communes et aux maîtrises d'ouvrages déléguées pour la réalisation des infrastructures éducatives ont connu d'importantes fluctuations. On constate en 2012 une évolution des modalités de construction en faveur des communes dont la part est passée de 21% en 2011 à 29% en 2012. Corrélativement, la part dévolue aux MOD est passée de 79% en 2011 à 71% en 2012. Cette situation traduit la volonté du MENA en matière d'accompagnement des collectivités territoriales dans la politique de décentralisation de l'éducation

#### **□ Collectivités territoriales (hors transferts)**

Les données sur les ressources hors transferts ne sont pas encore disponibles. Toutefois, un canevas de collecte des informations a déjà été conçu par la DEP/MENA à cet effet.

#### 1.4.2 Dotations 2012 du MASSN, MESS et MJFPE

**Tableau 1-14 : Evolution des dotations du MASSN (Millions de FCFA)**

Nature des dépenses	Dotations 2010	%	Dotations 2011	%	Dotations 2012	%
T2. Dépenses de personnel	<b>3 547</b>	<b>49,2%</b>	<b>3 802</b>	<b>47,5%</b>	<b>5 283</b>	<b>26,9%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>7,2%</b>		<b>39,0%</b>	
T3. Dépenses de fonctionnement	364	<b>5,0%</b>	351	<b>4,4%</b>	<b>422</b>	<b>2,1%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			-3,6%		20,2%	
T4. Transferts	<b>1 662</b>	<b>23,0%</b>	<b>1 783</b>	<b>22%</b>	<b>11 318</b>	<b>57,6%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			7,3%		534,8%	
T5. Dépenses d'investissement (Etat)	1 640	22,7%	2 075	26%	<b>2 613</b>	<b>13,3%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			26,5%		25,9%	
<b>Total du Budget/MASSN</b>	<b>7 213</b>		<b>8 011</b>		<b>19 636</b>	

<i>Evolution annuelle</i>			11,1%		145,1%
---------------------------	--	--	-------	--	--------

**Source : MASSN**

On constate une évolution importante du budget du MASSN qui passe de 8,011 milliards à 19,636 milliards entre 2011 et 2012. Cette augmentation est due, (i) au montant des transferts qui passe de 1,7 milliard à 11,3 milliards du fait d'une dotation exceptionnelle de 10 milliards au titre de la crise alimentaire au Burkina Faso et pour la prise en charge des réfugiés maliens, (ii) à l'augmentation des dépenses de personnel imputable aux indemnités nouvelles accordées aux personnels.

Par ailleurs, l'analyse du programme d'activités 2012 du MASSN fait ressortir que les dépenses des activités destinées à l'éducation et la formation représentent 56% du montant total, soit 2,791 milliards sur 4,984 milliards.

Sur la base de ce ratio, les dépenses du secteur Education ont été estimées à 5,396 milliards en 2012 comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 1-15 : Evolution des dotations du MJFPE (Millions de FCFA)**

Nature des dépenses	Dotations 2010	%	Dotations 2011	%	Dotations 2012	%
T2. Dépenses de personnel	419	<b>6,1%</b>	489	<b>7,1%</b>	805	<b>3,7%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>16,7%</b>		<b>64,6%</b>	
T3. Dépenses de fonctionnement	153	<b>2,2%</b>	134	<b>1,9%</b>	162	<b>0,7%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>-12,4%</b>		<b>21,0%</b>	
T4. Transferts	2 015	<b>29,4%</b>	3 574	<b>52%</b>	3 343	<b>15,3%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>77,4%</b>		<b>-6,5%</b>	
T5. Dépenses d'investissement (Etat seul)	4 265	62,2%	2 697	39%	17 506	<b>80,2%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>-36,8%</b>		<b>549,1%</b>	
<b>Total du Budget/MJFPE</b>	<b>6 852</b>		<b>6 894</b>		<b>21 816</b>	
<i>Evolution annuelle</i>			<b>0,6%</b>		<b>216,5%</b>	

Sources : MJFPE

On constate une évolution importante du budget du MJFPE qui passe de 6,894 milliards à 21,816 milliards entre 2011 et 2012. Cette augmentation est principalement due aux dépenses d'investissement qui sont passées de 2,697 milliards en 2011 à 17,506 en 2012 du fait, (i) du Programme Spécial de Crédit d'Emploi pour Jeunes et Femmes (PSCE/JF) d'un montant 11,086 milliards, (ii) de la construction et équipement des centres d'écoute et de dialogue des jeunes et des centres provinciaux de formation professionnelle.

Par ailleurs, l'analyse du budget 2012 du MJFPE (Titre 4 et titre 5) fait ressortir que les dépenses des activités destinées à l'éducation et la formation représentent 15,1% du montant total, soit 3,291 milliards sur 21,816 milliards.

**Tableau 1-16 : Evolution des dotations du MESS (Millions de FCFA)**

Nature des dépenses	Dotations 2010	%	Dotations 2011	%	Dotations 2012	%
T2. Dépenses de personnel	19 175	<b>29,4%</b>	23 095	<b>34,8%</b>	29 113	<b>38,7%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>20,4%</b>		<b>26,1%</b>	
T3. Dépenses de fonctionnement	1 964	<b>3,0%</b>	1 479	<b>2,2%</b>	2 596	<b>3,5%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>-24,7%</b>		<b>75,5%</b>	

T4. Transferts	33 489	<b>51,4%</b>	34 148	<b>51%</b>	36 469	<b>48,5%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>2,0%</b>		<b>6,8%</b>	
T5. Dépenses d'investissement (Etat seul)	10 548	16,2%	7 712	12%	7 069	<b>9,4%</b>
<i>Evolution annuelle</i>			<b>-26,9%</b>		<b>-8,3%</b>	
<b>Total du Budget/MESS</b>	<b>65 176</b>		<b>66 434</b>		<b>75 247</b>	
<i>Evolution annuelle</i>			1,9%		13,3%	

Sources : MESS

Le budget du MESS sensiblement augmenté de 13,4% entre 2011 et 2012, passant de 66,434 milliards à 75,247 milliards. Cette augmentation est principalement due aux dépenses de personnels et dans une moindre mesure aux transferts et aux dépenses de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de personnel est imputable à la revalorisation des salaires des professeurs chercheurs des universités, au recrutement des professeurs des lycées et CEG, ainsi qu'à l'augmentation générale des indemnités.

Les transferts représentent le poste budgétaire le plus important. Ils correspondent aux ressources de fonctionnement d'investissement et d'équipement des Etablissement Public de l'Etat (EPE).

Les dépenses d'investissement qui ont fortement baissé entre 2010 et 2011 du fait de la fin du financement du FTI.

Par ailleurs, l'analyse du budget 2012 du MESS par programme fait ressortir que les dépenses des activités destinées au post primaire représentent 52% du montant total, soit 43,632 milliards sur 84,598 milliards.

Tableau 1-17 : Estimation du budget du post primaire dans le budget du MESS

Programmes	Intitulé	Effectifs totaux (réels 2010)	Post primaire	%	Répartition du Budget 2012 (millions)	Budget du post-primaire
P1	Secondaire général	348 599	298 836	86%	5 548	4 756
P2	Secondaire technique et professionnel	6 895	2 389	35%	4 862	1 685
P3	Supérieur	47 604	0	0%	24 418	0
P4	Fourniture des services sociaux	403 098	301 225	75%	15 759	11 777
P5	Pilotage et soutien	403 098	301 225	75%	34 010	25 415
<b>Total</b>					<b>84 598</b>	<b>43 632</b>

Sources : modèle de simulation (effectifs) et Plan d'action MESS 2012-2016

### 1.5 Plans de passation des marchés publics du sous-secteur de l'éducation de base

Les prévisions du Plan de passation des marchés 2012 doivent permettre (i) l'acquisition de matériels et mobilier, (ii) l'achat de biens et services, (iii) la réalisation de prestations de services et (iv) les investissements pour les Infrastructures et les équipements réalisés en MOD.

Les principales sources de financement du plan de passation des marchés sont le budget de l'Etat et le CAST-FSDEB.

#### 1.5.1 Plan de passation des marchés du MENA

Tableau 1-18 : Plan de passation des marchés 2012 MENA (milliers F CFA)

Source de financement	Marchés prévus	
	Nombre	Montant

<b>BUDGET ETAT</b>		
Titre 3	26	1 104 500,00
Titre 4	9	3 621 780,00
Titre 5	12	9 045 370,44
<i>Total Budget ETAT</i>	<b>47</b>	<b>13 771 650,44</b>
<b>CAST/FSDEB</b>		
Titre 3	10	2 702 845,35
Titre 4	2	542 038,00
Titre 5	1	3 969 000,00
<i>Total Budget CAST/ FSDEB</i>	<b>13</b>	<b>7 213 883,35</b>
<b>PROJETS</b>		
Titre 3	4	137 610
Titre 5	17	991 898,50
<i>Total PROJETS</i>	<b>21</b>	<b>1 129 508,50</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81</b>	<b>22 115 042,29</b>

Source: SIMP

En 2012, 81 dossiers d'appel à concurrence (DAC) ont été prévus par le MENA dans son plan de passation de marchés pour un montant global de 22,115 milliards de FCFA dont 47 dossiers au titre du Budget Etat pour un montant de 13,772 milliards de FCFA, et 34 dossiers prévus sur le compte spécial pour un montant total de 8,343milliards de FCFA. Le compte spécial comprend 13 DAC au titre du CAST/FSDEB pour un montant de 7,214 milliards FCFA et 21 DAC au titre des projets pour un montant de 1,129 milliard de F CFA.

Le titre 5 représente 63,33% du montant total du PPM, alors que le titre 4 n'en représente que 18,83% et le titre 3, 17,84%.

Cela traduit la volonté du Gouvernement et de ses partenaires d'accroître l'offre éducative en mettant l'accent sur les investissements.

#### 1.5.2 Plan de passation des marchés du MASSN

**Tableau 1-19 : Plan de passation des marchés 2012 MASSN (milliers FCFA)**

Source de financement	Marchés prévus	
	Nombre	Montant
<b>BUDGET ETAT</b>		
Titre 3	1	38 000
Titre 4	1	10 000
Titre 5	3	955 000
<i>Total Budget ETAT</i>	<b>5</b>	<b>1 003 000</b>
<b>CAST/FSDEB</b>		
Titre 3	0	0
Titre 4	0	0
Titre 5	1	45 000
<i>Total Budget CAST/ FSDEB</i>	<b>1</b>	<b>45 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>1 048 000</b>

Source : SIMP

En 2012, 6 dossiers d'appel à concurrence ont été prévus dans le plan de passation des marchés pour l'édition de manuels destinés aux Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire (CEEP) et pour la construction/équipement de Centres d'Education Spécialisées et de Formation (CESF), pour un montant total 1,048 milliards de Francs CFA

#### 1.5.3 Plan de passation des marchés du MJFPE

**Tableau 1-20 :** Plan de passation des marchés 2012 MJFPE (milliers FCFA)

Source de financement	Marchés prévus	
	Nombre	Montant
<b>BUDGET ETAT</b>		
Titre 3	13	49 213
Titre 4	2	35 000
Titre 5	21	3 456 800
<i>Total Budget ETAT</i>	<b>36</b>	<b>3 541 013</b>
<b>CAST/FSDEB</b>		
Titre 3	0	0
Titre 4	0	0
Titre 5	0	0
<i>Total Budget CAST/ FSDEB</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>3 541 013</b>

Source : SIMP

En 2012, 36 dossiers d'appel à concurrence ont été prévus par le MJFPE dans son plan de passation des marchés d'un montant total de 3,541 milliards de Francs CFA. Ce montant est en très forte hausse par rapport au PPM de 2011 qui ne comprenait que 7 marchés pour un montant 445,28 millions de Francs CFA. Cela est principalement dû à la création du Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeune et les femmes (PSCE/JF) hors secteur éducation et de quatre centres provinciaux de formation professionnelle.

#### 1.5.4 Plan de passation des marchés du MESS

**Tableau 1-21 :** Plan de passation des marchés 2012 MESS (milliers FCFA)

Source de financement	Marchés prévus	
	Nombre	Montant
<b>BUDGET ETAT</b>		
Titre 3	6	90 179
Titre 4	1	785 000
Titre 5	11	2 149 424
<i>Total Budget ETAT</i>	<b>18</b>	<b>3 024 603</b>
<b>CAST/FSDEB</b>		
Titre 3	0	0
Titre 4	0	0
Titre 5	0	0
<i>Total Budget CAST/ FSDEB</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>3 024 603</b>

Source : PPM

En 2012, 18 dossiers d'appel à concurrence pour la réalisation de complexes CEG, salles de classe et réhabilitation d'infrastructures scolaires ont été prévus par le MESS dans son plan

de passation de marchés pour un montant global de **3,024 milliards** sur financement du Budget de l'Etat.

## 2. Chapitre 2 : Développement de l'accès à l'éducation de base formelle

### 2.1 Développement et gestion des infrastructures d'accueil à tous les niveaux

#### 2.1.1 Capacité d'accueil des centres d'éveil et d'éducation préscolaire

Au MASSN, au titre 5 du budget Gestion 2012 relatif aux dépenses d'investissement exécutées par l'Etat, aucun crédit n'a été accordé pour la réalisation d'infrastructures du préscolaire pour insuffisance de ressources. En effet, la ligne destinée au renforcement des capacités du préscolaire a été supprimée en 2012 dans la loi des finances alors qu'elle était effective sur la période 2009-2011 à la faveur du FTI et cela est une régression.

Aucun crédit n'ayant été inscrit au titre 5 du budget gestion 2012 pour la réalisation d'infrastructures du **préscolaire**, par conséquent aucune réfection, ni réhabilitation n'a été faite en 2012.

Le tableau ci-dessous présente la situation des infrastructures du préscolaire au cours des quatre dernières années.

**Tableau 2-1 :** Etat de prévision et de réalisation des infrastructures du préscolaire

Années	Nature des infrastructures	Prévisions				Réalisations au 20-11-2012	Taux de réalisation	Ecart
		Etat	CAST	Autres	Total			
2009	CEEP	7	7	-	14	14	100%	0
2010	CEEP	10	8	-	18	17	94,4%	1 CEEP résilié
2011	CEEP	12	7	-	19	0	0%	19
2012	CEEP	0	0	4	4	3	75%	1

Source : DPEPE/MASSN

Sur les 18 CEEP programmés au titre de l'année 2010, le marché d'un (1) CEEP a été résilié suivant décision n°293/ARMP/CRD du 15 juin 2011, ce qui ramène la prévision à 17 CEEP tous réalisés, soit un taux de réalisation de 100%.

Les infrastructures de l'année 2011 ne sont pas achevées ; au stade de finition, elles verront leur achèvement en avril 2013. Cela est dû à des difficultés financières et techniques des entreprises adjudicataires consécutives à une sous évaluation des prix lors de la soumission des marchés. Le bureau MEMO Sarl, chargé du suivi-contrôle de la réalisation de ces infrastructures a notifié aux entreprises le respect des délais contractuels.

En 2012, dans le cadre du projet conjoint « Petite enfance » des ONG Enfants du Sahel Burkina Faso et Enfants et développement, 03 CEEP ont été réalisés sur les 04 prévus soit un taux d'exécution de 75% dans les zones non loties de Ouagadougou notamment dans le quartier de Bissiguin sur la route de Ouahigouya , à Noghuin dans le secteur 22 et à Nioko sur la route de Loumbila. La non acquisition de terrain en zone lotie à Ouagadougou explique la non réalisation du 4<sup>e</sup> CEEP. L'acquisition de 03 terrains déjà bornés en zones non loties en début de l'année 2013 permettra la réalisation de ce CEEP en cours d'année.

Les 19 CEEP programmés en 2011 sont en instance d'être équipés en jeux extérieurs, jeux intérieurs, mobilier, matériels de cuisine et d'entretien. L'entreprise, AKIM-GC-CBTP, attributaire du marché des constructions attend l'achèvement de ces infrastructures prévu pour fin avril 2013 pour les équiper suivant le principe «qui construit, équipe ». Les équipements sont déjà acquis et disponibles.

Quant aux équipements des 03 CEEP construits en 2012 par Enfants du sahel Burkina Faso et Enfants et Développement, 01 CEEP a déjà été équipé en jeux extérieurs, jeux intérieurs, mobilier et matériel

**Commenté [S1]:** insuffisance de ressources ou suppression ? Il ya une contradiction apparente ! Qu'est-ce qui a été fait en 2013 pour combler cette insuffisance ?

de cuisine et l'équipement des 02 autres CEEP est en cours. Les difficultés rencontrées à ce niveau sont notamment l'achèvement tardif des infrastructures dû aux problèmes d'acquisition de terrain en zones non loties, ce qui a entraîné également un retard dans l'acquisition des équipements.

### 2.1.2 Capacité d'accueil des structures de formation en travail social

L'institut national de formation en travail social qui a en charge la formation professionnelle du personnel d'encadrement accueille chaque année 35 éducateurs de jeunes enfants, 30 moniteurs d'éducation de jeunes enfants, et 15 inspecteurs d'éducation de jeunes enfants soit 80 apprenants au total. En plus de cette infrastructure étatique, le centre de formation professionnelle de Saaba qui est une structure privée accueille quant à elle 30 élèves moniteurs d'éducation de jeunes enfants chaque année scolaire, ce qui amène l'offre de formation annuelle à 110 places.

Il s'agira de mettre la formation initiale des enseignants en conformité avec les besoins du continuum éducatif. Pour cela, il est indispensable de maintenir le dispositif existant (INFTS) pour la formation du personnel d'encadrement de la petite enfance en assurant sa cogestion par le MENA et le MASSN : le dispositif existant sera maintenu avec la formation d'au moins 80 personnels d'encadrement par an de la petite enfance (moniteurs, encadreurs, inspecteurs) à l'institut national de formation des travailleurs sociaux. Il s'agira dans la phase de cogestion (MENA, MASSN) de poursuivre la formation des enseignants du préscolaire au niveau de l'institut national de formation en travail social (INFTS) (2013-2015).

### 2.1.3 Elargissement du réseau scolaire du primaire suivant la carte éducative

- o Construction d'infrastructures éducatives

**Au MENA**, la politique de réalisations d'infrastructures scolaires (constructions nouvelles et réhabilitations) s'est poursuivie en 2012 avec la mise en œuvre des conventions de 2011 et de 2012 selon la carte éducative. La carte éducative fait ressortir les programmes de construction suivants : i) les ouvertures/creations, ii) les normalisations pour la suppression du recrutement biennal, iii) les normalisations des salles de classe multigrades à larges effectifs, iv) les normalisations des écoles incomplètes<sup>6</sup> et v) la résorption des écoles sous paillettes.

Dans la perspective du transfert, la DEP/MENA en concertation avec la DEP/MESS et la DPEPE du MASSN, a procédé à une programmation et à une réalisation de CEG et de CEEP. Cette démarche vise l'élaboration d'une carte éducative qui prenne en compte l'éducation de base dans le cadre d'un transfert effectif.

Au titre des conventions signées en 2011, la situation des prévisions et des réalisations des infrastructures par agence et/ou ONG se présentent comme suit :

**Tableau 2-2 : Réalisations physiques des infrastructures scolaires des conventions 2011**

Nature des infrastructures	AGEM. D		Boutique Dével.		Faso Baara		Aide et Action		CRS		Plan Burkina		Solidar Suisse		TOTAL	
	Pr év u	Ré ali sé	Pr év u	Ré ali sé	Pr év u	Ré ali sé	Pr év u	Ré ali sé	Pr év u	Ré ali sé	Pr év u	Ré ali sé	Pr év u	Ré ali sé	Taux de réalisation	
Complexes scolaires	85	85	80	77	84	75	4	3	4	1	4	4	3	26	24	93,6 %
Salles de classe	120	120	112	106	138	126	14	14	14	14	14	14	7	426	401	94,1 %

<sup>6</sup> Il s'agit des écoles de 3 salles de classe qui devraient en avoir en principe 6.

**Commenté [S2]**: entre en ligne de compte dans le cadre du continuum.

faire le point de la réflexion ou des perspectives ; cf. mesures ou actions à approfondir ou à expérimenter dans le cadre du PAT-PME

**Commenté [S3]**: Développer un § sur la carte éducative du MENA et celle en cours du MESS ; et aussi dans la perspective du transfert du post-primaire au MENA

<b>Latri nes scolai res</b>	29	29	31	26	29	29	0	0	0	0	0	0	0	89	84	94,4 %
<b>CEG</b>	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	3	100, 0%
<b>Burea ux CEB</b>	13	13	13	10	12	12	0	0	0	0	0	0	0	38	35	92,1 %
<b>Maga sins de vivres</b>	0	0	4	4	0		0	0	0	0	0	0	0	4	4	100, 0%

Source : Comité ministériel de suivi de la réalisation des infrastructures scolaires, Séance du 17 janvier 2013

La réalisation des infrastructures par MOD de 2011 accuse des retards dans la mesure où elles devraient être disponibles pour la rentrée scolaire 2011/2012. Ces retards sont dus en grande partie à la faible capacité des entreprises de construction, à la procédure de mise en œuvre des conventions (temps mis pour la passation des marchés, mise à disposition des ressources financières), l'inaccessibilité de certains sites à certaines périodes de l'année et dans une moindre mesure les changements de sites.

Il faut noter que les changements de sites qui constituaient une difficulté ont trouvé une solution au sein du comité de suivi des infrastructures scolaires. En effet, pour venir à bout de cette difficulté, les DPEBA en collaboration avec les maires des communes bénéficiaires et les chefs de circonscriptions sont autorisés par la DEP/MENA à changer de sites tout en restant dans la même commune afin de minimiser les charges. Cette nouvelle procédure vise à réduire les délais jadis longs et à permettre aux entreprises de démarrer leurs travaux à bonne date.

Par ailleurs, la DPEBA a la charge d'adresser une correspondance à la DEP/MENA à titre de régularisation.

Cependant l'exécution des différentes conventions a permis de mettre à la disposition des élèves 248 complexes scolaires sur une prévision de 265 et 401 salles de classe réalisées sur 426 prévues. Sur les 38 bureaux CEB à réaliser dans le cadre des conventions 2011, l'on a pu réaliser 35 et les travaux sont avancés sur les sites du restant.

Certaines activités des conventions signées en 2011 ont été exécutées à 100% (CEG et magasins de stockage de vivres) et d'autres sont presque achevées. Il s'agit des complexes scolaires (94,7%), des salles de classe (93,7%), des bureaux CEB (92,1%) et des latrines (85,1%).

En 2012, la situation des programmations de réalisations d'infrastructures scolaires dans le plan d'actions 2012 et les contenus des conventions ainsi que celles transférées aux communes se présentent comme suit :

**Tableau 2-3 : Programmation des infrastructures éducatives pour l'année 2012**

Nature des infrastructures	Plan d'Actions 2012				Programmations finales 2012			Ecart	
	MOD (Budg et Etat + CAST )	Projets-ONG /Associations	Transferts aux communes	Total	MOD (Conventions 2012)	Transferts aux communes	Total	MOD	Communes
Complexes	160	1	128	289	201	128	329	41	0

**Commenté [S4]:** Que devient la ligne ONG et Ass

scolaires									
Salles de classe	92	14	35	142	192	35	227	100	0
Logements de maîtres	98	1	11	110	208	11	219	10	0
Forages positifs	194	6	6	206	151	6	157	-43	0
Latrines scolaires	117	7	11	135	224	11	235	107	0
Cyber classe	5	0	0	5	5	0	5	0	0
Bureaux CEB	30	0	0	30	27	0	27	-3	0
CEEP	7	0	0	7	7	0	7	0	0
CEG	25	0	0	25	30	0	30	5	0
CPAF	22	0	0	22	20	0	20	-2	0
CEBNF	3	0	0	3	3	0	3	0	0

Sources : Plan d'Actions 2012 et Conventions 2012

Les écarts constatés entre certaines prévisions et les contenus des conventions signées avec les ONG et Agences se justifient à plusieurs niveaux.

D'abord, les ressources additionnelles acquises auprès de certains PTF après l'adoption du Plan d'Action initial 2012 en décembre 2011 ont conduit à augmenter le nombre de certaines infrastructures scolaires ; c'est le cas des écarts positifs constatés pour les complexes scolaires, les logements et les latrines.

Pour ce qui est de la programmation finale des salles de classe au niveau des MOD (192), il s'agit plutôt de 100 salles de classe àachever qu'à construire. En rappel, la construction de ces infrastructures devrait se faire en deux étapes (entamer en 2008 pour achever en 2009). Effectivement entamée en 2008, son achèvement n'a plus été programmé. Les 92 autres salles de classe sont à construire.

Ensuite, des réajustements opérés par les MOD pour tenir compte des fluctuations des coûts des matériaux de construction (inflation) les ont contraintes à diminuer la quantité de certaines infrastructures scolaires ; il s'agit des forages, des bureaux de CEB et des CPAF.

En effet, l'écart constaté au niveau des forages se justifie par l'insuffisance de ressources prévues dans les conventions pour exécuter les infrastructures programmées. Auparavant, les MOD informent le MENA de cette insuffisance des ressources pour couvrir l'exécution de toutes les infrastructures après le dépouillement des offres des entreprises. A l'issue d'une rencontre de concertation avec les MOD la DEP a été invité à réajuster les sites pour permettre aux MOD de rester dans leurs enveloppes financières. Ces réajustements ont abouti à la suppression de forages et de logements de maîtres

Enfin, l'expression de la volonté politique a conduit aussi à revoir à la hausse certaines programmations initiales ; c'est le cas des CEG qui, prévus pour 25 au départ, s'élèvent finalement à 30.

**Tableau 2-4 :** Réalisations physiques des infrastructures scolaires des conventions 2012

Nature des infrastructures (1)	Prévisions (2)	Réalisées totalement (3)	Ecart (4)	En cours (5)	Non démarré (6)	Taux de réalisation effective (3)/(2)
Salles de classe	192	146	46	46	0	76,0%
Latrines	224	154	70	70	0	68,8%
CTIS	8	3	5	5	0	37,5%
Bureaux CEB	27	10	17	13	4	37,0%
Complexes	201	70	131	128	3	34,8%
CPAF	14	4	10	9	1	28,6%
CEG	30	5	25	19	6	16,7%

<b>Forages</b>	151	18	133	119	14	11,9%
<b>Bureaux DPEBA</b>	1	0	1	1	0	0,0%
<b>CEBNF</b>	3	0	3	3	0	0,0%
<b>CEEP</b>	7	0	7	4	3	0,0%
<b>CYBER</b>	5	0	5	5	0	0,0%
<b>ENEP (*)</b>	1	0	1	1	0	0,0%

Source : Comité ministériel de suivi de la réalisation des infrastructures scolaires, Séance du 17 janvier 2013

(\*) La fin de la réalisation de l'ENEP est prévue pour 2014.

Malgré la signature à temps (décembre 2011 et janvier 2012), on constate que la réalisation des infrastructures n'est pas achevée en année n. En effet, le meilleur taux de réalisation est de 76,0% pour les salles de classe (sur les 100 àachever, 85 le sont effectivement et sur les 92 à construire 61 le sont totalement) et certaines infrastructures n'ont même démarré (bureau CEB, forages, complexes etc.).

Par ailleurs, il convient de noter que depuis janvier 2012, les conventions de MOD ont été signées et que des mesures exceptionnelles ont été prises pour mettre à disposition 30% d'avance de démarrage. Toutefois, les processus de passation des marchés étant longs, ont donc rallongé considérablement les délais d'exécutions, ce qui est à l'origine aussi du niveau d'exécution d'autres activités de cette composante constaté dans le tableau ci-dessus. La question de la capacité des entreprises en BTP et celle de certaines agences à assurer une bonne exécution des travaux se posent également et constituent un handicap dans l'exécution des infrastructures à bonne date.

Commenté [S5]: oui et alors ?

Une solution pour pallier ces faiblesses est recherchée par la mise en œuvre des recommandations et mesures de la stratégie nationale de réalisation des infrastructures en cours de réalisation. La poursuite, en 2012, de la concertation entre le MENA et le MEF pour l'allègement des procédures en vue de favoriser une meilleure fluidité dans le processus de réalisation des infrastructures éducatives a contribué également à l'avancement des travaux en vue de respecter les délais.

Les activités du comité ministériel de suivi de la réalisation des infrastructures scolaires ont permis d'accélérer l'exécution des différents chantiers. Sa stratégie a consisté à effectuer des missions terrain sur un échantillon d'infrastructures de chaque maître d'ouvrage délégué et tenir mensuellement des réunions regroupant les différents acteurs impliqués à savoir les représentants des ministères de l'Education nationale et de l'Alphabétisation et de celui de l'Habitat et de l'Urbanisme, des PTF et des MOD (ONG et Agences). Ce mécanisme de suivi a permis d'identifier les difficultés liées à la réalisation des infrastructures et d'y apporter des solutions. Il a également contribué à accélérer les activités des entreprises sur le terrain.

Ce comité de suivi n'a pas de démembrements au niveau déconcentré pour un suivi très rapproché des réalisations scolaires. Cependant, la mise en application de l'arrêté conjoint n°0080/MEBA/MESSRS/MEF/MASSNMJE/MHU du 19 novembre 2010 portant création, composition, attribution et fonctionnement de la Commission nationale de suivi-contrôle de la réalisation des infrastructures éducatives, permettra de pallier à cette insuffisance.

En vue d'obtenir la situation des réalisations et des réhabilitations des infrastructures éducatives par les communes sur ressources financières transférées, une fiche de collecte a été élaborée par la DEP/MENA et envoyée par le canal des DPEBA, à toutes les communes bénéficiaires. Sur 122 communes (49 urbaines et 73 rurales) qui ont bénéficié de ressources pour les constructions d'infrastructures nouvelles, 89 communes ont rempli les fiches, soit un taux de réponse de 72,95%. Ce qui pose un problème de collecte de l'information ne permettant pas de suivre l'utilisation des ressources transférées pour les constructions nouvelles.

Cela démontre des difficultés évidentes et récurrentes dans le suivi de la réalisation des infrastructures éducatives transférées aux communes. Pour pallier ces insuffisances, un mécanisme conjoint de suivi de l'ensemble des ressources transférées est en cours de mise en place par la DEP/MENA conformément aux recommandations de la 16<sup>e</sup> MCS. A cet effet, la fiche de collecte initialement conçue a été révisée pour couvrir l'ensemble des domaines transférés. Quant aux outils pour la collecte des données financières, des contacts sont établis avec le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) afin de disposer d'un outil commun.

Au titre des projets, ONG et Associations, la situation d'exécution physique est relativement bonne. La facilité des procédures et la disponibilité des ressources peuvent expliquer ces performances.

**Tableau 2-5 : Bilan des réalisations physiques des Projets/ONG/Associations**

Nature des infrastructures	Source de financement	Activités réalisées	Activités en cours de réalisation	Niveau de réalisation des activités en cours	Activités non réalisées	Observations
30 complexes scolaires équipés ; 50 véhicules à 2 roues ; 30 forages ; 2 véhicules à 4 roues ; Equipement de 26 complexes	BID IV		x			
ENEP à Tenkodogo	BID IV		x			
25 complexes scolaires (EQAmE)	UNICEF	x				2 sites ont été relocalisés hors de leur zone d'intervention du projet et réalisés
68 complexes, 17 forages,	JICA	x				
Dotation de 916 tonnes de vivres	CRS	x		1 467 tonnes de vivres servies		160% de réalisation
Dotation de 5030 tonnes de vivres	PAM	x		57,59%		
Construction de 2 centres de formation professionnelle du non formel	EFORD	x				
Dotation de 12403 kits de lampes	Une lampe pour l'Afrique	x		8 990 lampes servies		69,30%
Réalisation de jardin scolaire dans 64 écoles EQAmE	Une école un bosquet/UNIC EF	x				100%

Source : DEP/MENA

A l'élaboration du Plan d'Action 2012, la DEP/MENA a bénéficié de la DGCOOP, de la situation des ONG et Associations ayant une convention avec l'Etat, et de leur plan triennal de financement dans le domaine de l'éducation. Cependant, sur le terrain, certaines ONG et Associations intervenant dans le développement de l'éducation, ne rendent pas régulièrement compte de leurs activités à la DGCOOP. Cette situation fait qu'il est difficile de disposer d'une situation exhaustive de la programmation des Projets, ONG/Associations.

En outre, certaines organisations ont réalisé des infrastructures qui n'étaient pas programmées pour 2012. Ces réalisations sont présentées dans le tableau suivant :

**Tableau 2-6 : Bilan de réalisation par des organisations, des activités non programmées dans le plan d'action 2012**

Activités non programmées dans le PA 2012	Source de financement	Activités réalisées	Activités en cours	Niveau de réalisation des activités en cours
Construction de 01 complexe	Association NEEED		x	
Construction de 02 complexes	BIBIR	x		
Réhabilitation de 03 complexes	BIBIR	x		
Equipement de 06 salles de classe	BIBIR	x		
Construction de 06 salles de classe	PNGT2		x	Peinture
Construction de 02 salles de classe	KIWANIS	x		
Réalisation de 01 forage	Coton BIO	x		
Construction de 07 salles de classe	FPDCT		x	Peinture
Construction de 01 complexe	AGB	x		
Construction de 02 logements et 01 classe	ARDECH			
Construction de 01 logement	AAYA	x		
Construction de 01 classe	Jumelage	x		
Construction de 03 logements	PNGT2	x		
Réalisation de 03 forages	Mairie	x		
Construction d'un complexes de 04 salles de classe	Borne Fonden	x		
Construction de 05 salles de classe	Mairie		x	
Construction de 01 complexe	Mairie		x	
Construction de 01 complexe	Aide Danoise	x		
Construction de 02 salles de classe	OCADES	x		
Construction de 03 salles de classe+Bureau +magasin	ONG MedicusMundi	x		
Réalisation de 01 forage	DRRAH	x		
Construction de 02 complexes ruraux	02 particuliers	x		
Construction de 06 salles de classe	Jumelage	x		
Construction de 01 complexe rural	Coopération décentralisée italienne		x	Reconnaissance de site
12 sorties de sensibilisation des communautés pour l'inscription massive des filles à l'école	FAWE	x		
Construction de 06 salles de classe dans la CEB de Kantchari	Les amis de KANTCHARI	x		
Construction de 04 complexe + 09 Salles de classe + 2 magasins + 3 bureaux directeur + 2 latrines	UNICEF		x	
Construction de 2 complexes ruraux ; 1 salle de classe ; 1 forage ; 2 logements ; 2 latrines	SEMAFO		x	
Construction de 2 salles de classe	Père MIGUEL	x		
Construction de 1 salle de classe	ACRIC	x		
Construction d'un complexe ; 1 latrine; 1 forage	Ambassade du japon	x		
Construction de 05 CPAF	PNGT2 et	x		

Activités non programmées dans le PA 2012	Source de financement	Activités réalisées	Activités en cours	Niveau de réalisation des activités en cours
	SPDCT			
Construction 02 salles de classe CEBNF	PNGT2	x		
Construction d'1 logement	Tin Tua	x		

Source : DEP/MENA

A la lecture de ce tableau, on constate différentes contributions des associations, ONG, jumelages et autres particuliers intervenant dans l'éducation à travers la réalisation de diverses infrastructures.

Cette situation non exhaustive mais très appréciable a permis de recenser entre autres 26 complexes scolaires ; 55 salles de classe ; 07 forages ; 05 latrines ; 09 logements, 02 CEBNF, 05 CPAF et la réhabilitation de plusieurs infrastructures dans des communes.

L'importance des activités non programmées et réalisées trouve son explication dans la non maîtrise des données relatives aux ONG/ Associations et projets et dans le fait que certaines activités sont réalisées de façon ponctuelle.

Le MENA va poursuivre ses efforts dans la recherche d'un mécanisme pour une meilleure concertation avec les organisations non gouvernementales, les associations et les collectivités territoriales, en vue d'une maîtrise de tout le financement de l'éducation.

- o Mobilier et équipement de salles de classe

Tableau 2-7 : Nombre de salles de classe équipées par MOD 2011 et 2012

Agence/ ONG	2011		2012		Total	
	Prévu	Achevé	Prévu	Achevé	Prévu	Achevé
<b>AGEM-Développement</b>	370	370	212	0	582	370
<b>Boutique de Développement</b>	356	356	178	0	534	356
<b>Faso Baara</b>	367	310	200	0	567	310
<b>Aide et Action</b>	26	26	40	0	66	26
<b>CRS</b>	26	20			26	20
<b>Plan Burkina</b>	26	26	42	0	68	26
<b>Solidar Suisse</b>	26	26	36	0	62	26
<b>ATEM</b>			30	0	30	0
<b>Total</b>	1197	1134	738	0	1935	1134

Source : Comité ministériel de suivi de la réalisation des infrastructures scolaires

Conformément aux termes des conventions de construction des infrastructures scolaires, les salles de construites sont automatiquement équipées. Ces équipements comprennent les tables-bancs, les chaises et les bureaux pour enseignant, les tableaux d'affichage et les armoires.

Au titre des conventions 2011, on enregistre 1 134 salles de classe équipées sur une prévision de 1 197 par la Maîtrise d'Ouvrage Déléguee soit 95% de taux d'exécution. Ce qui a permis d'acquérir plus de 28 000 tables-bancs au profit des élèves et plus de 2 200 bureaux et chaises pour les enseignants. Globalement, le niveau d'exécution des mobiliers et équipements des salles de classe est satisfaisant pour les conventions de 2011.

Quant aux conventions signées au titre de 2012, les travaux sont en cours de réalisation.

Le déficit en places assises<sup>7</sup> persiste mais a connu légère baisse par rapport à l'année précédente (19,8% contre 21,1%). ce qui signifie qu'un élève sur 5 « n'est pas bien assis » Ce

Commenté [S6]: quel est le mode de calcul ?

<sup>7</sup> Le déficit en places assises est la proportion du surplus d'élèves par rapport aux places disponibles ; les places disponibles étant calculées en additionnant la capacité d'accueil des tables bancs

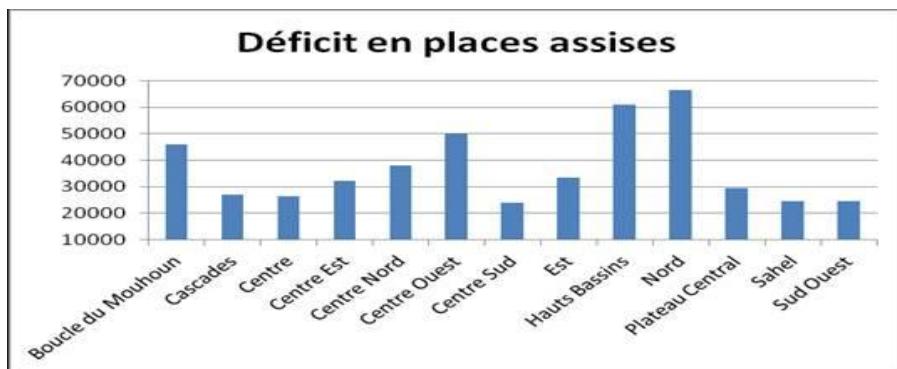
qui témoigne que des difficultés liées à l'acquisition et à l'entretien du mobilier scolaire notamment les tables-bancs sont réelles et se ressentent chaque année.

Selon le statut des écoles, le déficit en places assises dans le public est de 20% en 2011/2012, soit une baisse de 1 point par rapport à l'année précédente. Quant à celui du privé, il est de 18%, soit une baisse de 7 points par rapport à 2010/2011.

Cette légère amélioration des conditions d'accueil s'observe également dans les milieux urbain et rural avec respectivement une diminution de 0,3 et 1,7 points de déficit. En effet, les déficits sont respectivement de 15,1% et 21,4% en 2011/2012 contre 15,4% et 23,1% en 2010/2011. L'insuffisance de tables-bancs continue de peser sur les conditions d'accueil des élèves.

Des disparités régionales ont subsisté en 2011/2012. En effet, Le déficit en places assises varie de 8,9 % au Centre à 30,5 % dans les Cascades. Le nombre de régions ayant un déficit supérieur au niveau national (19,8%) demeure important (6 contre 8 régions l'année dernière).

**Graphique 2-1 :** Situation du déficit en places assises par régions au Public, 2011/2012



En 2012, le déficit en places assises dans le public est évalué à 395 933 places assise soit un besoin de 131 978 tables bancs. Le MENA a engagé en partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) la confection de cinquante mille (50 000) tables bancs supplémentaires pour les écoles primaires déficitaires. L'acquisition de ce mobilier complémentaire permettra de résorber le déficit de 100 000 places assises soit environ 25% des besoins en places assises.

L'option actuellement retenue qui consiste à équiper systématiquement toutes les nouvelles constructions permet d'éviter l'augmentation du déficit en place assises dans les salles de classe.

- *Réhabilitation et réfection des infrastructures scolaires*

**Au niveau du primaire**, les réhabilitations d'infrastructures scolaires ont été exclusivement transférées aux communes. Ainsi cent soixante deux (162) communes ont bénéficié d'un montant de quatre cent cinquante millions (450 000 000) de FCFA pour les réhabilitations d'écoles. Le choix des écoles à réhabiliter est laisser à l'initiative des maires et des chefs de circonscriptions L'on ne dispose pas pour l'instant de situation exacte des ces réalisations.

- 2.1.4 Satisfaction de la demande d'éducation au post-primaire général avec l'équité du genre

- *Construction d'infrastructures du post-primaire*

Au titre de l'année 2012, les prévisions et le bilan en termes de réalisation d'infrastructures scolaires sont déclinées dans le tableau ci-après.

**Tableau 2-8 : Réalisation des infrastructures du post-primaire en 2012**

Source de financement	Désignation				Désignation			
	Prévision de réalisation				Réalisation			
	CEG	Salles de classe	CET	Forage	CEG	Salles de classe	CET	Forage
MESS								
ETAT								
Titre V, ressources propres	12	9		5	0	9		0
Ressources propres, poursuite des chantiers de 2011 en 2012	7		2	10	2		2	10
Appui budgétaire FTI, poursuite des chantiers de 2011 en 2012		98				68		
Faso Baara (poursuite des chantiers antérieurs)			2				1	
AGEM Développement	7	3	5	2	7	3	0	0
PRFP Chine(Taiwan)								
MENA								
Etat								
Faso Baara	20					0		
AGEM Développement	5					0		
Boutique de Développement	5					0		
Autres partenaires								
ASAO	16		-		14			
Total (nouvelles programmations de 2012)	58	9		5	14	9	0	0
Total (poursuite des chantiers antérieurs à 2012)	14	101	9	12	9	71	3	10
<b>Total général</b>	<b>72</b>	<b>110</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>80</b>	<b>3</b>	<b>10</b>

Source : DEP/MESS

Sur les 12 CEG<sup>8</sup> dont la construction a été prévue en 2012, neuf (9) ont effectivement fait l'objet d'engagement et les 3 autres sont des contrats dont la reprise est prévue sur le budget 2013 si toutefois les prix proposés ne font pas l'objet d'une proposition de modification. Au 31 décembre 2012, un seul chantier est achevé mais porte des observations du bureau de contrôle qui doivent être prises en compte avant sa réception technique qui donnera lieu à la réception provisoire.

Le retard observé est dû aux suspensions observées en raison de l'hivernage qui rend difficile l'accès aux sites d'approvisionnement en agrégats. Au regard du niveau d'avancement des travaux, le bureau de contrôle estime que toutes les réceptions pourraient intervenir au plus tard en fin mars 2013. Il faut noter que les prévisions d'infrastructures de 2012 ont été revues à la baisse du fait du réengagement des dossiers non aboutis de 2011 sur le budget 2012 (il s'agit des chantiers de 2011 dont la construction s'est poursuivie en 2012 ou des chantiers réceptionnés en 2011 après la date limite de la clôture des opérations budgétaires, soit trois (3) CEG).

Sur les sept (7) CEG de 2011 dont la construction s'est poursuivie en 2012, deux ont été achevés et réceptionnés.

Au titre des salles de classe, les nouvelles programmations de 2012 sont au nombre de neuf (9). L'exécution de ces chantiers a débuté en octobre 2012, a connu une diligence particulière qui a permis leur achèvement au 31 décembre 2012. Quant aux chantiers de construction de salles de classe de

<sup>8</sup> Cf. annexe tableau ci-dessus dont le numéro doit être mentionné

2011 qui se sont poursuivis en 2012, sur un nombre total de quatre-vingt-dix-huit (98), soixante-huit (68) ont été entièrement terminés et réceptionnés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage publique déléguée avec l'agence d'exécution AGEM Développement signée en 2011, les travaux de construction des collèges d'enseignement technique de Yako, Boussé, Zorgho, Koupéla et Kaya sont toujours en cours de réalisation ainsi que les forages dont sont équipés les CET de Yako et de Zorgho qui ont des filières de production horticole.

Par ailleurs les sept (7) CEG et trois (3) salles de classe prévus dans le cadre de cette convention, ont fait l'objet de réalisation et ont été réceptionnés en 2012.

La mise en œuvre de la convention avec Faso Baara, a vu la réception provisoire du CET de Toma et celui de Orodara qui avait fait l'objet de résiliation, a été réattribué en vue de son achèvement.

Enfin, les CET de Tenkodogo et de Garango dont la construction a été enclenchée en 2011 sur les ressources de l'Etat ont été réceptionnés en 2012.

Il faut également noter qu'une convention a été signée avec l'ONEA et la SONABEL en vue de la connexion de cinq (5) CET (Banfora, Diébougou, Tenkodogo, Manga et Garango) aux réseaux d'électricité et d'adduction en eau potable. Les connexions aux réseaux d'électricité et d'adduction en eau dans ces établissements sont effectives, à l'exception du CET de Orodara pour ce qui concerne la connexion en eau potable qui est en cours.

Concernant la réalisation de 30 CEG par le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation (MENA), elle trouve toute sa justification dans la mise en œuvre des activités du plan d'action 2012 de ce ministère en soutien au développement du post-primaire. Initialement prévu au nombre de vingt-cinq (25), les CEG sont passés à trente (30) après le réaménagement du plan d'action susmentionné.

Au stade actuel, les vingt-cinq (25) CEG initialement programmés ont été confiés aux Agences Faso Baara (20) et AGEM Développement (05) pour la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). Les cinq (05) CEG additionnels ont également fait l'objet d'une convention signée avec l'Agence Boutique de Développement. Les marchés ont tous été attribués.

Au 31 décembre 2012, sur les 20 CEG prévus à être réalisés par Faso Baara, cinq (05) sont achevés, neuf (09) en cours de réalisation, un (01) en phase de démarrage et cinq (05) n'ont pas encore démarrés en raison de l'inaccessibilité de leurs sites. Quant au cinq (05) CEG à réaliser par AGEM Développement, quatre (04) sont en cours et un (01) n'a pas démarré pour cause de site inaccessible. Enfin les cinq (05) CEG prévus à être réalisés par l'Agence Boutique de Développement sont en phase de démarrage en raison de la notification tardive des entreprises adjudicataires des marchés.

Au 31 décembre 2012, sur les seize (16) CEG prévus à être réalisés par l'ONG ASAÖ, quatorze (14) sont achevés, deux (02) sont en cours d'exécution. Des infrastructures complémentaires (bâtiments de 4 salles de classe, bureaux et logements) ont été réalisées par l'ONG au bénéfice de 12 CEG existants.

*Au titre des **acquis**, on note la contribution significative de l'ONG ASAÖ, à l'amélioration de l'offre éducative. A l'instar des années passées, d'autres ONG et associations intervenant dans le secteur éducatif et des collectivités territoriales ont aussi contribué à cet effort global de scolarisation à travers la réalisation d'infrastructures éducatives.*

*La difficulté majeure à signaler est qu'on n'a pas toujours connaissance en début et fin d'année des prévisions de réalisation de certains partenaires et du bilan desdites réalisations.*

*En termes de recommandation, la communication doit être améliorée entre la DEP (structure centrale en charge de la programmation et du suivi) et les structures déconcentrées en vue d'une remontée de ces informations en relation avec les ONG et associations intervenant dans le secteur éducatif et les collectivités territoriales.*

*Cela permettra de mieux apprécier leur contribution.*

*Des difficultés rencontrées dans la réalisation des infrastructures et l'acquisition des biens, on retient :*

---

<sup>9</sup> Cf. tableau.....

- *l'impact de la suspension de l'exécution budgétaire en 2011 due à la réorganisation des départements en deux ministères entraînant ainsi l'approbation tardive des contrats ;*
- *les difficultés techniques et financières des entreprises ;*
- *la non maîtrise des délais de fabrication ou de transports aérien et maritime entraînant des dépassements majeurs de livraison des équipements importés ;*
- *l'inaccessibilité de certaines zones due au mauvais état des routes surtout pendant l'hivernage.*

*Les solutions envisagées sont les suivantes : i) un suivi rapproché des entreprises, ii) la possibilité de prévoir les délais d'exécution en hors période d'hivernage, iii) la priorisation des localités n'ayant pas pu bénéficier de leurs infrastructures scolaires en 2012, sur les ressources budgétaires de 2013.*

- *Mobilier et équipement de salles de classe*

Au titre de l'équipement des CEG et des salles de classe en mobiliers scolaires **au post-primaire**, 4 094 tables-bancs ont été réceptionnés et mis à la disposition des établissements. En outre les académies de la région du Centre et de la région des Hauts Bassins ont été équipées en mobilier de bureau.

En ce qui concerne les collèges d'enseignement technique, trois établissements ont été équipés en mobiliers scolaires (il s'agit des CET de Tenkodogo, de Diébougou et de Toma).

Au titre des équipements techniques, on note leur acquisition au profit des CET de Manga, Koupèla et de Boussé pour les filières de maintenance électrotechnique, audiovisuelle et de maçonnerie.

En outre, le contrat qui était en cours pour l'acquisition d'équipement technique complémentaire au profit du CET de Yako en ce qui concerne la production horticole a été entièrement exécutée et les équipements réceptionnés.

L'acquisition des équipements et autres matériels au profit des laboratoires des établissements d'enseignement général est effectif et a fait l'objet de réception.

En vue d'un renforcement de la capacité de restauration des ouvrages, il a été acquis des équipements complémentaires au profit de l'unité d'imprimerie du CENAMAFS.

Il convient de signaler l'acquisition de matériel informatique au profit de l'IDS dans le cadre de la mise en œuvre de la formation ouverte et à distance.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le projet enseignement post-primaire II a acquis 127 machines de reprographie au profit des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire publics.

Aux fins d'amélioration des conditions de vie au sein des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire, on note l'achèvement et la réception de dix (10) forages qui ont été réalisés.

Par ailleurs, la réalisation de cinq (5) nouveaux forages enclenchée au cours du dernier trimestre de 2012, se poursuivra en 2013.

- *Réhabilitation et réfection des infrastructures scolaires*

**Au post-primaire**, concernant la réfection des six (6) établissements prévue en 2012, celle du lycée Mixte de Gounghin est effective, les travaux ont été réceptionnés. La réfection du lycée départemental de Samba, ainsi que celle des CEG de Pouni et de Zamo sont toujours en cours.

Quant aux deux (2) autres établissements (CEG de Fara et de Poura), au regard de l'accentuation de leur état de dégradation dont la prise en compte de l'incidence financière complémentaire à travers un avenant, s'avère supérieure au seuil autorisé par la réglementation, le bureau en charge du contrôle a suggéré de surseoir à leur mise en œuvre et d'envisager l'actualisation de l'étude qui a servi à l'élaboration du dossier d'appel à concurrence.

#### 2.1.5 Offre d'EFTP post-primaire avec une équité du genre

**Au niveau de la formation professionnelle**, on note l'extension de sept (07) centres régionaux de formation professionnelle par la construction d'ateliers supplémentaires. Il s'agit, pour le Centre-sud (Manga) le métier de l'électricité bâtiment ,pour le Centre-est (Tenkodogo), les ateliers d'électricité

bâtiment et de maçonnerie construction, pour la région de l'Est (Fada), l'atelier de plomberie, pour la région des Cascades (Banfora), l'atelier de mécanique automobile, pour le Nord (Ouahigouya), les ateliers de mécanique automobile, mécanique 2 roues et d'électricité bâtiment, pour la région du Centre nord (Kaya), l'atelier d'électricité bâtiment et pour la région du Sahel (Dori), les ateliers de menuiseries bois et d'électricité bâtiment. Soit un total de onze (11) ateliers construits.

Au titre de l'année 2012 on note également le début de la réalisation de quatre (04) centres provinciaux de formation professionnelle à Nouna, Gourcy, Dano et Ouargaye. Les ateliers concernés sont les suivants : atelier de maçonnerie, atelier de menuiserie bois, atelier de construction métallique/forge, atelier de mécanique rurale, atelier de coupe couture. Dans chacun des centres des guérites et des latrines pour les apprenants et pour l'administration seront également construites.

On note que sept (07) centres sur les treize (13) centres régionaux de formation professionnelle de l'ANPE ont été réhabilités pour l'année 2012 grâce à l'appui du Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP). Il s'agit des centres de formation du Centre-sud (Manga), du Centre nord (Kaya), du Centre est (Tenkodogo), du Nord (Ouahigouya), du Sahel (Dori), des Cascades (Banfora), de l'Est (Fada N'Gourma).

**En termes d'équipements,** les onze (11) ateliers construits dans les sept (07) centres régionaux de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ont été entièrement équipés en matériels, machines et outillages conformément au cahier des charges.

Compte tenu du niveau actuel de démarrage des travaux de construction des ateliers des centres provinciaux de formation professionnelle ci-dessus cités, l'équipement de ces dits centres est reporté pour l'année 2013.

## 2.2 Recrutement et déploiement du personnel adéquat

### 2.2.1 Satisfaction des besoins en personnels d'éducation préscolaire

**Au préscolaire,** 35 éducateurs de jeunes enfants ont été recrutés en 2012 contre 65 en 2011. Cette baisse se justifie par le fait que cette année, il n'y a pas eu de recrutement de moniteurs d'éducation de jeunes enfants. Le ministère de la Fonction publique, compte tenu du nombre réduit à recruter et pour minimiser le coût lié à l'organisation du concours, envisage un recrutement cumulé de 60 moniteurs d'éducation de jeunes enfants en 2013. Il faut noter également la mise à disposition de 80 agents composés de 35 éducateurs 30 moniteurs et de 15 inspecteurs en fin de formation.

### 2.2.2 Couverture des besoins d'encadrement scolaire dans l'enseignement primaire

La politique de recrutement régional du personnel enseignant **du primaire** s'est poursuivie en 2012. Le tableau suivant indique l'évolution du recrutement des élèves-maîtres et de celui des Instituteurs Adjoints Certifiés (IAC) mis à la disposition des régions ces trois dernières années.

**Tableau 2-9 :** Recrutement du personnel enseignant au cours des trois dernières années

Années	Elèves-maîtres dans les ENEP			Enseignants recrutés pour le terrain		
	Boursiers	Non Boursiers	Total	Sortants ENEP	IAC (concours direct)	Total
2010/2011	1 500	1 750	3 250			
2011/2012	1 800	1 850	3 650	1 500	1 832	3 332
2012/2013	2 400	1 497	3 897	1 740	3 000	4 740
2013/2014	-			0	-	-
2014/2015	-			2400	-	-

Source : ENEP pour les élèves-maîtres ; DRH/MENA pour les IAC.

La répartition des élèves-maîtres dans les 6 ENEP est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 2-10 :** Répartition des élèves maîtres par ENEP

Années	ENEP						Total
	Loumbila	Bobo	Ouahigouya	Fada	Gaoua	Dori	
2010/2011	700	750	650	650	600		3250
2011/2012	700	650	700	700	600	500	3650
2012/2013	700	450	700	700	600	547	3897

Source : ENEP, 2010, 2011 et 2012

En 2011, outre les 1500 élèves-maîtres boursiers qui ne subissent pas le test d'intégration dans la Fonction Publique, 1 832 IAC ont été recrutés portant le nombre d'enseignants recrutés à 3 332 enseignants pour le compte des régions.

Le nombre d'enseignants recrutés en 2012 pour les régions a atteint 4 740 dont 1 740 sortants des ENEP au lieu des 1 800 qui étaient attendus. L'augmentation a été possible grâce à la prise en compte par le Ministère de la Fonction Publique, de la planification des besoins en enseignants qui leur a été communiquée par la DRH/MENA dans le contexte de la mise en œuvre du PDSEB 2012-2021 qui sont de 4 000 enseignants en moyenne par an.

L'augmentation effective de la durée de la formation des élèves-maîtres dans les ENEP de un à deux ans à compter de la rentrée 2012/2013, fait que la promotion 2013 n'achèvera qu'en 2014 pour être utilisée pour la rentrée scolaire 2014/2015. Pour le recrutement des IAC en 2013, les écoles privées de formations qui étaient déjà dans la logique de la durée de deux ans, pourront mettre à disposition des candidats, en l'occurrence ceux qui sont présentement mis en position de stage.

Pour les recrutements annuels dans la nouvelle situation de deux années de formation dans les ENEP dès 2013 (2012/2013), le vivier potentiel d'enseignants détenteurs d'un titre de capacité existe si l'on se réfère aux candidatures reçues lors du dernier test d'intégration de 2012/2013 qui montrent qu'en moyenne plus de 2 000 candidats restent disponibles pour les recrutements de 2013/2014. Contrairement à l'année précédente, le ratio élèves/enseignant est en baisse de 0,2 point soit 54,1 élèves par enseignant. Cette baisse touche aussi bien le milieu urbain que le milieu rural mais il reste au dessus de l'objectif de 50 élèves par enseignant. Du reste, l'encadrement pourrait être amélioré courant l'année scolaire 2012/2013 avec le recrutement de 3 000 Instituteurs Adjoints Certifiés (IAC) ainsi que les 1 738 nouveaux sortants des ENEP au titre de 2012. En somme, 4738 enseignants ont été intégrés en 2012 pour un meilleur suivi encadrement des élèves.

#### 2.2.3 Mise à disposition d'enseignants qualifiés dans les différentes disciplines du post-primaire

**Au post-primaire**, on note la mise à disposition de 757 nouveaux enseignants provenant de l'Institut des Sciences (IDS) et de l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK). Il en est de même pour 133 nouveaux enseignants techniques à la fois au profit du MESS et du MJFPE.

Un effectif total de 250 enseignants (professeurs des collèges d'enseignement général et technique et professeurs des lycées et collèges) a été recruté au titre des mesures nouvelles en 2012. Cette situation témoigne des efforts exceptionnels faits par l'Etat en dehors des recrutements classiques afin d'améliorer l'offre éducative.

*Il convient cependant de préciser que l'effectif global d'enseignants susmentionné et mis à disposition n'est pas spécifique seulement au niveau éducatif post-primaire. En effet si l'enseignant titulaire du CAPES est autorisé à évoluer à la fois au secondaire et au post-primaire à l'inverse celui titulaire du CAP- CEG ne peut évoluer qu'au post-primaire.*

#### 2.2.4 Mise à disposition de formateurs dans les différentes filières de l'EFTP post-primaire

**Dans le domaine de la formation professionnelle**, en 2012, onze (11) formateurs qualifiés et cent trente (130) formateurs du niveau Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique (CAET) ont été recrutés pour le compte du Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR/Z) et du Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou (CEFPO).

**Au niveau du CEFPO**, il n'y a pas eu de recrutement en 2012, du fait que le Centre projette de changer de statut, en abandonnant progressivement les formations initiales pour les formations à la carte de courtes durées.

**Au niveau du CFPR/Z**, pour l'année 2011-2012, le nombre de formateurs est de 37 dont 27 formateurs permanents et 10 formateurs vacataires pour les niveaux de formation ci-dessus indiqués.

## **2.3Amélioration des conditions de santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA**

### **2.3.1 Promotion de l'accès des élèves et des personnels aux meilleures conditions d'hygiène**

**Au préscolaire**, pour améliorer l'hygiène, la santé et la nutrition dans les structures d'éducation préscolaire, 181 cantinières des structures d'éducation préscolaire ont été formées sur le stockage, la conservation, la transformation des céréales, et l'application des règles d'hygiène alimentaire, corporelle et d'assainissement du cadre de vie en milieu préscolaire. Cette activité a été organisée concomitamment avec le MENA, lequel aussi a formé 340 cantinières.

Par ailleurs, des rencontres d'amendements du module de formation des cantinières ont été tenues les 21 et 28 décembre 2012. L'objectif de ces rencontres était d'harmoniser les points de vue sur le module, d'en adapter le contenu aux réalités du terrain et de disposer d'un module complet de formation des cantinières.

**Au primaire**, la phase pilote de la mise en œuvre du volet « Santé-Hygiène-nutrition scolaire » du PDDEB a pris fin avec l'évaluation finale du programme et la validation du rapport final en décembre 2011. La nécessité de poursuivre et d'étendre le programme de santé nutrition scolaire à l'ensemble des 45 provinces du pays avec un renforcement du paquet d'activités qui inclue la visite médicale systématique et périodique de tous les élèves fut l'une des principales conclusions. *Pour ce faire, le comité technique de réflexion pour la mise en œuvre d'un nouveau programme dans le cadre du PDSEB, doit être mis en place pour approfondir la réflexion et définir les modalités d'écriture d'un nouveau programme « santé-hygiène-nutrition scolaire ».*

Cependant, le programme Food For Education de CRS se poursuit dans les provinces du Bam (59 483 élèves) et du Sanmatenga (128 988 élèves) avec les activités en santé scolaire (administration des produits de déparasitage et de supplémentation aux écoliers desdites provinces, dotation de vivres aux écoles, sensibilisation).

**Au post-primaire**, sur le plan de la promotion de l'hygiène et de la santé scolaire on a noté en 2012, la formation de 80 membres des équipes santé des établissements d'enseignement à la gestion des kits médicaux.

*L'amélioration de l'état d'hygiène, de santé et de nutrition constitue un des défis majeurs que l'Etat se doit de relever dans la perspective d'une amélioration de l'accès du dispositif d'enseignement post-primaire en ce sens que sont des déterminants essentiels du maintien.*

### **2.3.2 Prise en charge du VIH/SIDA en milieu scolaire**

Les principales activités menées par les comités de lutte des ministères en charge de l'éducation, en dépit de l'insuffisance des ressources financières, se résument à : i) la prévention contre les IST/VIH et les MGF ; ii) l'organisation de Campagnes de Conseil Dépistage Volontaire (CDV) de sensibilisation, de dépistage et de don du sang au profit des personnels, des apprenants et des formateurs sur les nouveaux outils de planification des activités et ; iii) la réalisation d'enquêtes sociales et de visites à domicile au profit des personnes affectées et infectées ; iv) l'appui au fonctionnement des points focaux des structures centrales et rattachées en matériel; v) la mobilisation des ressources internes et les suivis/évaluations des interventions de lutte contre le VIH, le Sida et les IST et les MGF; vi) la tenue de validation des curricula de formation ; vii) la confection de kits de sensibilisation contre le VIH.

### **2.3.3 Amélioration de l'état nutritionnel des enfants**

**Au préscolaire**, sur 92 CEEP publics, seulement 3 CEEP ont été dotés en vivres grâce au projet PAM dans la région du Sahel soit un taux de couverture de 3,26%. Ces structures ont bénéficié de 4 875 kg de corn soja *blinded* (farine de soja enrichie) et de 818 kg d'huile. Cette dotation a permis à 617 enfants de 3 à 5 ans, dont 310 filles de bénéficier d'une ration alimentaire pendant l'année scolaire.

**Au primaire**, la dotation des écoles en vivres a connu une évolution particulière ces dernières années. Avant 2010/2011, la dotation s'était limitée aux écoles publiques. Grâce aux Filets sociaux en 2011,

**Commenté [S7]:** pourquoi ces 3 CEEP et pas d'autres ? est-ce les seules dans la région du Sahel ?

96% des écoles publiques et privées (10 395/10796) ont été dotées de 43 447 tonnes dépassant la prévision de 40 000 tonnes. En 2011/2012, 11 308 écoles du pays ont été dotées en deux phases, par une campagne ordinaire de distribution des vivres et une dotation en vivres dans le cadre de l'opération d'urgence.

En outre, le PAM, qui couvre la région du Sahel dans le domaine de la dotation des écoles en vivres, a pris en charge les 1 452 cantinières des 726 écoles, en 2011/2012, à raison de 5 250 frs chacune par mois pendant 8 mois ; soit un montant global de 60 984 000 francs.

**Tableau 2-11 : Synthèse des dotations des écoles en vivres de 2010/2011 à 2011/2012**

Partenaires	Quantités dotées en tonnes					Quantités totales dotées en tonnes	Nombre d'écoles dotées	Taux de couverture des écoles
	Etat	CRS	PAM	Communautés (cantines endogènes)	Autres appuis (Tan Aliz)			
<b>2009/2010</b>	13 614	3 053	3 598	5 558	0	25 823	6 377	62,53%
<b>2010/2011</b>	33 846	561	3 002	6 000	38	43 447	10 395	98,01%
<b>2011/2012</b>	28 649	1 446	2 993	12 672	0	33 101	11 308	98,0%

Source : DAMSE/MENA

Durant les deux dernières années scolaires 2010/2011 et 2011/2012, le taux des écoles couvertes par la distribution des vivres est resté pratiquement constant et égal à 98%. Les écarts constatés (environ 2%) s'expliquent par : *i) la non ouverture de certaines écoles programmées donc non dotées ; ii) l'abstention de certaines APE/AME qui ne disposent ni de lieu de stockage des vivres ni de matériels de cuisine.*

Le processus de la promotion des cantines endogènes (contribution de la communauté) s'est poursuivi avec une implication de plus en plus active des communautés à la base en 2010/2011. Environ 6 000 tonnes de vivres locaux ont été collectées par 9 600 écoles soit environ 89% de l'ensemble des écoles du Burkina. En 2011/2012, la crise alimentaire n'a pas permis à un bon nombre d'écoles de collecter des vivres, à l'exception de 100 écoles dans le Soum pour 12 672 kilogrammes de vivres.

Les difficultés essentielles rencontrées sont relatives à l'insuffisance de l'enveloppe allouée par rapport au besoin réel en vivres et au système de transport. En effet, l'acquisition des vivres a été toujours faite selon l'enveloppe allouée par l'Etat et non sur les besoins estimés à partir des effectifs des écoliers du pays. Pour l'année budgétaire 2012 par exemple, cinq milliards de francs ont été alloués pour l'achat de vivres. Ce qui est largement insuffisant et n'a permis de doter les écoles que pour trois mois alors que les besoins estimés selon les normes pour les bénéficiaires s'élevaient à plus de 30 milliards.

Dès lors, Il est souhaitable d'adopter une autre politique des cantines scolaires si l'Etat veut prendre tous les écoliers en charge et pour toute l'année ; soit huit mois de cours et en allégeant les procédures d'acquisition des vivres et de déblocage des frais de transport, de stockage, manutention et de reconditionnement au profit du projet cantines scolaires pour faciliter le paiement à temps des prestataires.

Du reste, la question des cantines pourrait être inscrite comme une thématique dans la décentralisation du système éducatif afin de parer aux éventuelles insuffisances ou ruptures de stocks, aux retards de livraison des commandes et aux problèmes liés au transport des vivres.

Au titre de *l'approvisionnement des cantines en vivres et de la nutrition des élèves d'une façon générale*, sur un total de 630 établissements d'enseignement **post-primaire** et secondaires publics prévus en 2012, 604 ont été dotés en vivres. Treize (13) établissements

d'enseignement post-primaire et secondaire privés ont été bénéficiaires de ces vivres dans le cadre du partenariat public-privé.

On note ainsi un total de **617** établissements d'enseignement post-primaire et secondaire qui ont été dotés en vivres pour un effectif de 383 830 élèves représentant les établissements disposant de cantines scolaires.

Les quantités de vivres distribués en 2012 se présentent comme suit : i) 500 tonnes de riz ; ii) 115 tonnes de haricot ; iii) 145 tonnes de pâtes alimentaires ; iv) 100 000 litres d'huile ; v) 50 000 boîtes de tomate ; vi) 100 000 boîtes de sardines, vii) 26 000 kilogrammes de viande fraîche.

Le nombre total de plats obtenus à cet effet a été de **2 816 362**.

Si chaque élève devrait bénéficier de 160 plats par an, ce nombre de plats ne pouvait permettre qu'à **17 602** élèves sur les **383 830** de demandeurs potentiels du service des cantines, soit un taux de **4,58 %** de demandeurs potentiels.

On a enregistré à la date du 31 décembre 2012, 630 demandes d'ouverture de cantines. Il faut noter que le service des cantines est de plus en plus sollicité dans les établissements eu égard au nombre de nouvelles demandes enregistrées au 31 décembre 2012 et non encore satisfaites, soit un total de 63 y compris les établissements privés.

Au regard de l'importance de filet social dans les établissements, un plaidoyer auprès de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale a permis de faire passer la dotation budgétaire destinée à l'alimentation de 850 000 000 F CFA en 2012 à 1 600 000 000 F CFA au titre du budget 2013.

Au titre des difficultés, on note : i) *l'insuffisance de la quantité des vivres (entièrement acquis sur ressources propres)*, ii) *l'insuffisance des magasins de stockage (seulement au nombre de sept (7))*, iii) *l'insuffisance de logistique qui ne favorise pas le suivi et le contrôle de la gestion des dotations dans les établissements*.

*En vue de solutionner ces difficultés, les pistes à envisager sont i) le nécessaire accompagnement de l'Etat dans le cadre de l'acquisition des vivres au profit du post-primaire par ses partenaires, ii) la réalisation de six (06) magasins de stockage au profit des régions qui n'en disposent pas encore en vue de réduire les délais de livraison ainsi que les frais de transport en direction des établissements bénéficiaires qui reviennent chers, iii) l'acquisition de logistique supplémentaire en vue d'améliorer le suivi et le contrôle de la gestion des dotations dans les établissements.*

#### 2.4 Promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous

*Permettre à tous les enfants en âges scolaires, quelles que soient leurs situations économique, sociale ou leur lieu de résidence, d'accéder de manière équitable, à un enseignement primaire obligatoire et gratuit au plus tard en 2015*

#### 2.5 Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement de l'éducation

##### 2.5.1 Mobilisation sociale en vue de l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus éducatif

Pour assurer une mobilisation sociale autour de l'**éducation préscolaire** et donner une vitalité aux structures d'éducation préscolaire, 521 rencontres de concertation ont été organisées avec les acteurs (COGES, APE et AME) de l'éducation préscolaire par les services techniques des directions provinciales ou les responsables de structures. Comme cadres de concertation ayant fonctionné, on note les assemblées générales (AG) des parents d'enfants et les rencontres des COGES, APE et AME.

Ces rencontres ont été l'occasion pour les différents acteurs de l'éducation préscolaire d'échanger sur

**Commenté [S8]:** Analyse de la participation des enfants d'âges scolaire au primaire selon le statut socio économique, lieu de résidence, etc.

les questions relevant de la vie et de la gestion de leurs différentes structures et de plaider pour une plus grande implication de chaque parent, association, autorité de tout genre dans la recherche de solutions aux problèmes que rencontre l'éducation préscolaire.

Le **MENA** à travers le PACOGES, assure le suivi-accompagnement d'environ mille cinq cents (1500) COGES mis en place et poursuit la finalisation des textes d'application du décret portant organisation de l'enseignement primaire (*projet d'arrêté conjoint relatif à la composition et au fonctionnement des COGES*).

Ce suivi a permis d'identifier de bonnes pratiques par les COGES qui pourraient être consolidées et partagées. Au titre de ces bonnes pratiques nous retenons entre autres : (i) les rencontres régulières des COGES ; (ii) l'aménagement de l'environnement scolaire ; (iii) l'organisation de cours de ratrappage et d'études surveillées ; (iv) la mise en œuvre effective des cantines endogènes.

Une enquête d'opinion a également été conduite auprès des communautés et des encadreurs pédagogiques dans le but d'appréhender chez ces derniers, la maîtrise de la philosophie des COGES et leur fonctionnalité. Elle a également permis un classement des COGES par ordre de fonctionnalité et suivants des critères bien définis : tenue régulière de rencontres, taux de réalisation des activités du plan d'action, niveau de contribution des communautés au financement du plan d'action etc.

Dans la perspective de la généralisation des COGES, un atelier conjoint MENA/MATDS/AMBF a été organisé et a permis un échange d'informations et la finalisation d'un projet d'arrêté conjoint portant composition, organisation et fonctionnement des COGES.

Un comité technique chargé de la généralisation des COGES sera également mis en place dès janvier 2013. Il aura essentiellement pour mission d'actualiser la stratégie de généralisation validée en 2011, de mobiliser les ressources nécessaires, d'organiser et exécuter les activités du chronogramme de généralisation.

### **2.5.2 Activités de sensibilisation à la scolarisation et de maintien des filles**

**Au préscolaire**, des plages de sensibilisation des populations à la scolarisation des filles ont été menées à la faveur de l'organisation de 20 séances de sensibilisation sur la philosophie et la gestion des Bisongo. En plus de ces actions de sensibilisation, les superviseurs bisongos présents dans les différentes directions provinciales veillent au respect de la parité fille/garçon au moment des recrutements. En outre, l'Etat et ses partenaires a doter 112 petites mamans et petits papas de vélos bicyclettes. Ces moyens de déplacement leur permettront de faire la sensibilisation porte à porte pour une inscription massive des filles dans les bisongo. Bien que l'indice de parité fille/garçon soit satisfaisant en 2012, l'Etat doit redoubler d'efforts pour maintenir cette équilibre en prenant en charge les frais de scolarités des filles et en disponibilisant des rations sèches à emporter.

Afin de promouvoir l'éducation des filles **au primaire**, on note que :

- des activités de sensibilisation des populations pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été menées dans la région des Cascades au profit de cinq AME par la DPEBA. Onze autres de la province du Passoré ont bénéficié de fonds pour la conduite d'AGR. La non réalisation des activités de formation au profit de l'encadrement de proximité pourrait réduire l'efficacité des Activités Génératrices de Revenus des AME ;
- vingt trois (23) rencontres de sensibilisation avec les APE/AME sur le recrutement des nouveaux élèves et la scolarisation des filles ont été organisées dans les CEB du Zondoma et du Centre Sud ;

- des campagnes de sensibilisation pour la scolarisation des enfants, notamment les filles ont été organisées ainsi que des séances d'information sur le projet BRIGHT. Un suivi des écoles BRIGHT et du fonctionnement du Secrétariat technique du projet BRIGHT a été assuré ;
- La maison communautaire pour jeunes filles de Manga est fonctionnelle et accueille une centaine de pensionnaires. Dans le souci d'en assurer une gestion efficace, une rencontre d'échanges entre les parties impliquées s'est tenue. Une subvention à son fonctionnement a été allouée et un rapport de suivi élaboré ;
- Au niveau institutionnel, une activité de renforcement des capacités des agents de la DPEF en suivi évaluation, communication pour le changement de comportement basé sur les droits humains, technique de reportage et TIC a été menée ;
- Un appui/accompagnement des filles ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires a été assuré par le MENA par leur dotation en kits scolaires au nombre de 3000.

La fréquentation des sites aurifères par les élèves d'une manière générale et les filles plus spécifiquement demeure une préoccupation pour le maintien de celles-ci dans le système éducatif.

*Il est recommandé que le financement d'activités aussi importantes et urgentes que celles relatives à la mise en œuvre d'un plan de communication dans les sites aurifères fasse partie des priorités.*

La Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles (SNAEF), référentiel d'orientation des actions en faveur de l'éducation des filles, validée le 29 avril 2012, a été adoptée par le conseil des ministres en sa séance du 08 juin 2012.

Elle a pour objectif général de contribuer à la réalisation de l'Education Primaire Universelle d'ici 2021 en réduisant les disparités de genre par la création des conditions favorables à l'accélération de l'éducation des filles en termes d'accès, de maintien et de réussite dans le sous système éducatif de base (préscolaire, primaire et post-primaire), y compris l'éducation non formelle et la formation professionnelle.

**Au post-primaire** en 2012, des actions majeures ont été menées avec l'appui de partenaires (Plan Burkina et l'UNICEF), en vue de l'amélioration de la scolarisation des filles on note :

Sur le plan des formations :

- le renforcement des capacités de 55 enseignants, encadreurs des clubs scolaires des établissements d'enseignement du Kadiogo en matière d'animation des clubs scolaires ;
- la tenue de deux sessions de formation intensive de 130 filles en habilitation respectivement dans les régions du Plateau Central et du Centre Nord ; cela a contribué à renforcer leurs capacités à travers des activités pédagogiques et celles visant l'acquisition de compétences de vie courante ;
- l'organisation d'une session de formation à la nouvelle approche d'éducation sexuelle et de prévention de la violence en milieu scolaire des cellules pilotes des établissements d'enseignement. La formation a concerné 60 personnes (élèves, enseignants et parents d'élèves) ;
- l'organisation d'une session de formation des cellules pilotes des établissements d'enseignement à une nouvelle approche d'éducation sexuelle et de prévention de la violence en milieu scolaire. La formation a concerné 60 personnes (élèves, enseignants et parents d'élèves).

Sur le plan de la sensibilisation :

- l'organisation de 3 théâtres forums sur la problématique des grossesses en milieu scolaire ;

**Commenté [S9]:** Est-ce qu'une situation existe sur le phénomène ? Si non s'en tenir au paragraphe 2 relative à la recommandation

- l'organisation de 10 séances de sensibilisation des élèves en habilitation par les clubs d'éveil des filles. L'objectif visé étant de mettre les filles dans des dispositions psychologiques favorables à la réussite scolaire ;
- la subvention à la cantine au profit de 300 filles en situation difficile.

## 2.6 Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux

**Au préscolaire**, 33 inspecteurs d'éducation de jeunes enfants et 17 directeurs de CEEP publics ont bénéficié de formation sur l'éducation inclusive du 29 au 31 octobre 2012. Cette activité a permis d'outiller les personnels de gestion de compétences nécessaires à la prise en charge psychopédagogique des enfants en situation de handicap.

**Dans l'enseignement primaire**, en vue de la promotion de l'éducation inclusive (EI), un partenariat lie le ministère et les structures intervenant en éducation inclusive (*Cf. liste jointe en annexe 2*). C'est ainsi que ces structures bénéficient d'un soutien multiforme de l'Etat en termes d'appui en matériel et fournitures scolaires, en personnel enseignant, technique à travers l'appui-conseil et le suivi des activités pédagogiques.

Commenté [S10]:

Commenté [S11]:

Commenté [S12]: c'est vrai ?

Tableau 2-12 : Evolution des indicateurs de l'éducation inclusive dans les zones de mise en œuvre

Indicateurs	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Total
ESH identifiés	4 576	926	1 685	7 187
ESH consultés	2 471	146	362	2 979
ESH orientés	nd	166	436	602
ESH scolarisés	42	454	515	1 011
ESH appareillés/ rééduqués	150	nd	nd	150

Source : DGEB /MENA

Les données disponibles indiquent que de 2009/2010 à 2011/2012, environ 7 187 enfants en situation de handicap (ESH) ont été identifiés, 2 979 consultés, 602 orientés, 1 011 scolarisés et 150 ESH physique ont été appareillés et rééduqués. Comparativement à l'année précédente, le nombre d'ESH identifiés, consultés, orientés et scolarisés s'est respectivement accru de 81,97%, 147,94%, 162,65% et 13,47%. De 2010 à 2012, l'effectif des ESH scolarisés a considérablement augmenté passant de 42 à 515.

Commenté [S13]: Sup Col.

En 2011/2012, en vue du renforcement des compétences des acteurs de l'éducation inclusive, des sessions de formation ont été organisées au profit des enseignants, encadreurs pédagogiques, membres des noyaux relais, animateurs radio et comédiens dont :

- 822 bénéficiaires d'une formation généraliste en EI;
- 77 bénéficiaires d'une formation spécialisée en langue des signes.
- 20 formateurs à l'appropriation du module de formation généraliste en EI.

Commenté [S14]: faire plutôt l'analyse en termes de progression que cumulatif.

Les enseignants et leurs élèves de 3 classes inclusives et 1 classe transitoire d'inclusion scolaire (CTIS) ont bénéficié d'un suivi pédagogique. Il faut noter qu'une stratégie de suivi des ESH dans les 10 CEB du Kadiogo a été mise en place avec Handicap International.

En outre, des séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 119 leaders d'opinions et membres APE/AME et 10 représentations théâtrales, 10 projections de film, 48 causeries-débats et 65 causeries porte-à-porte sur l'éducation inclusive ont été réalisées dans la commune de Kaïn. Un symposium sur l'éducation inclusive a été organisé à Ouahigouya et à Zorgho, respectivement dans les provinces de Yatenga et du Ganzourgou.

Les nouvelles versions du manuel et du guide de formation des enseignants en EI sont disponibles. Tous ces résultats ont été obtenus grâce à l'appui considérable des partenaires du MENA. Sur 8 CTIS prévues en 2012 pour être construites, 3 ont été réalisées.

Il convient de relever que l'insuffisance du financement de l'EI constitue un obstacle à son extension ainsi qu'à sa généralisation. Il faut également signaler que les données susmentionnées sur les ESH sont en-deçà de la réalité et ne permettent pas d'appréhender

véritablement l'ampleur du phénomène. C'est pourquoi, avec l'appui financier de l'Unicef, une étude sur l'état des lieux de l'éducation inclusive est en cours et les résultats seront disponibles au cours du mois de mars 2013. Elle permettra sans doute au MENA de se doter d'une politique et d'un cadre de référence pour une meilleure gestion des différentes interventions en matière d'éducation inclusive.

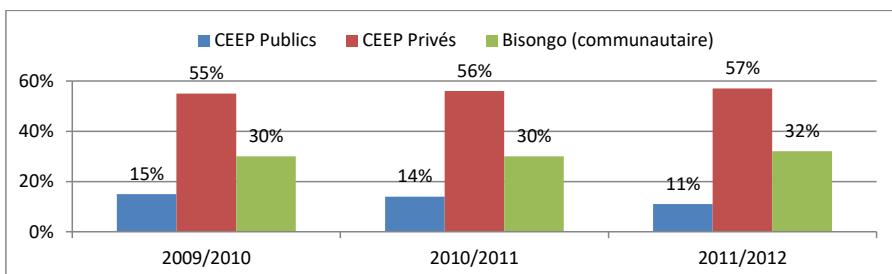
## 2.7 Contribution du privé à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation

### 2.7.1 La participation dans le privé

**Au préscolaire**, le secteur privé a contribué substantiellement à l'amélioration de l'offre éducative à travers l'accueil de 30 234 enfants dans les CEEP privés contre 12 988 enfants pour le public et 16 311 enfants pour le communautaire. Le privé reçoit donc 50,78% de l'effectif total des enfants préscolarisés. En termes de structures d'éducation de la petite enfance, le nombre de CEEP privé a évolué de 2010 à 2012, comparativement au secteur public et communautaire.

**Graphique 2-2 : Evolution de la proportion des structures d'éducation préscolaire privées**

**Commenté [S15]:** enlever les bissongo du graphique



Le privé a réalisé au total 452 CEEP sur un total de 797 structures soit une proportion d'environ 57% en 2012.

Au  **primaire**, le nombre d'écoles primaires privées est passé de 1 965 en 2010/2011 à 2 279 2011/2012 et représente environ 20% des établissements d'enseignement primaire. Ces écoles qui ont abrité 8 093 salles de classe ont accueilli 364 987 élèves sur un effectif total d'élèves du primaire estimé à 2 344 031 soit 15,6 3%.

Cette évolution témoigne du dynamisme de l'enseignement privé dans la scolarisation des enfants. Sur l'effectif global du privé, la part de chaque type d'établissement d'enseignement privé est la suivante :

- 37 883 pour l'enseignement primaire catholique soit 10,40% ;
  - 140 419 pour l'enseignement privé laïc soit 38,50% ;
  - 45 647 pour l'enseignement protestant soit 12,51% ;
  - 139 395 pour les écoles franco-arabes soit 38,2%.

### Proportion des effectifs par types d'écoles privées

Au vu des statistiques ci-dessus, on note donc une forte contribution de l'enseignement privé laïc et des écoles franco arabes par rapport aux deux autres types d'établissements d'enseignement privés.

## Commenté [S16]: insérer un graphique

**Au post-primaire**, les établissements d'enseignement privés y ont accueilli environ 40% des effectifs. Sur les cinq dernières années l'accroissement des effectifs est surtout porté par le secteur public avec un taux d'accroissement moyen annuel de 13,9% contre 11,5% dans l'enseignement privé. Cependant l'accroissement relatif des effectifs par rapport à 2010/2011 montre une variation plus importante dans les établissements privés (12,4% contre 12,3%).

Tableau 2-13 : Evolution des effectifs du privé par rapport au public de 2010/2011 à 2011/2012 au post-primaire

post-primaire				Evolution par rapport à 2010/2011				
Effectif total post-	Effectif du public en privé	Effectif du privé en	% du	Effectif total post-	Effectif public en	Effectif du privé	TAMA effectifs	TAMA effectifs

primaire en 2011/2012	2011/2012	2011/2012	privé	primaire en 2010/2011	2010/2011	en 2010/2011	du privé	du public
560 159	338 370	221 789	40%	498 538	301 225	197 313	12,4%	12,3%

Source : DEP/MESS

### 2.7.2 Les cours du soir

Le constat **au primaire** est que les cours du soir contribuent pour une part non négligeable à l'amélioration de l'offre éducative et à l'atteinte de l'éducation pour tous, par la prise en charge des enfants déscolarisés et de ceux n'ayant pas eu la chance d'aller à l'école. C'est l'arrêté n°2005-265/MEBA/SG/DGEB/DEBPr du 7 septembre 2005 portant cahier des charges des organisateurs des cours du soir dans les écoles primaires publiques du Burkina qui réglemente la gestion des cours du soir. Un protocole d'accord réglementant l'utilisation des salles de classe des écoles primaires publiques à des fins d'organisation de cours du soir ainsi qu'un document fixant les pièces à fournir sont annexés audit cahier des charges. Il convient de souligner que ces textes ne sont pas toujours respectés car pour l'ouverture de cours de soir, les promoteurs préfèrent s'adresser directement aux autorités communales et aux directeurs d'écoles, rendant ainsi difficile la maîtrise de la situation par le MENA.

L'un des soucis majeurs est de travailler à réorganiser les cours du soir et à collecter leurs données notamment dans les grands centres urbains où ce type d'enseignement est développé.

**Au post-primaire**, on note que les structures à temps partiel (cours du soir) contribuent à résorber les effectifs. Entre 2007/2008 et 2011/2012, l'effectif des cours du soir est passé de 25 432 à 36 139 élèves soit une croissance moyenne annuelle de 9,18% ; il représente 16,29 % de l'effectif total du privé en 2011/2012.

Tableau 2-14 : Proportion des cours du soir dans le privé au post-primaire en 2011/2012

Effectif total post-primaire en 2011/2012	Effectif du privé en 2011/2012	Effectifs cours du soir (post-primaire)	% cours du soir / privé
560 159	221 789	36 139	16,29 %

Source : DEP/MESS

Depuis 2008, les effectifs des structures à temps partiel sont intégrés dans les effectifs du post-primaire et du secondaire sur recommandation de l'Institut des Statistiques de l'Unesco.

Cependant, la collecte des données dans ces structures n'est pas aisée surtout dans la ville de Ouagadougou et dans les autres grands centres urbains.

Certains établissements à temps partiel échappent d'une part au système de collecte des données mis en place par la DEP/MESS et cela du fait du caractère irrégulier de ces structures et d'autre part à l'identification de leur site d'implantation (école primaire, collège ou lycée, habitations).

Il importe donc de travailler avec les structures promotrices des établissements à temps partiel (structures syndicales, promoteurs des établissements privés et l'Association des Fondateurs et des Associations Fondatrices de Cours du Soir (A.F.AFO.CO.S) afin de prendre en compte les structures non encore répertoriées.

L'électrification des établissements pourrait aussi donner plus d'opportunités aux promoteurs privés pour accroître l'offre éducative de leurs structures.

### 2.8 Analyse des performances au niveau de l'accès

#### 2.8.1 Evolution du nombre d'infrastructures

**Au préscolaire**, le nombre de CEEP a connu une légère hausse passant de 573 en 2009/2010 à 797 en 2011/2012 soit un taux d'accroissement de 39,09%. Cette augmentation s'est opérée

surtout au niveau du privé et du communautaire où le nombre de CEEP privé sont importants comparativement au nombre de CEEP public.

Graphique 2-3 : Evolution de nombre de structures préscolaires

Commenté [S17]: insérer graphique

Au niveau du public, le nombre de CEEP est passé de 86 en 2009/2010 à 89 en 2010/2011 et à 92 en 2011/2012 soit un taux d'accroissement de 3,57% entre 2010/2011 et 2011/2012. Au regard de l'évolution timide du nombre de CEEP publics, il est impérieux que l'Etat réaffirme son engagement à promouvoir l'éducation préscolaire en accroissant l'offre publique d'éducation ce qui réduira sensiblement le coût de la préscolarisation.

Le privé, quant à lui, occupe le terrain avec 276 CEEP privés en 2008/2009, 317 en 2009/2010 puis 354 en 2010/2011 et 452 CEEP en 2011/2012 soit un taux d'accroissement de 74,85% entre 2010/2011 et 2011/2012. C'est dire donc que le privé contribue substantiellement à l'amélioration de l'offre éducative au Burkina Faso surtout dans les centres urbains.

**Au primaire**, l'évolution du nombre de salles de classe est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2-15 : Evolution des salles de classe selon le statut de l'établissement de 2008/2009 à 2011/2012

	2008/09	2009/10	2010/2011	2011/2012
Public	28 946	31 492	33 757	35 568
Privé	6 183	6 777	7 155	8 093
Total	35 129	38 269	40 912	43 661

Source : DEP/MENA

En 2011/2012 le nombre total de salles de classes est de 43 661 dont 35 568 pour le public soit 1 811 de salles de classe de plus par rapport à 2010/2011.

Commenté [S18]: Comparer privé vs public et en tirer les conséquences.

En 2011/2012 le nombre total de salles de classes est de 43 661 dont 35 568 pour le public soit 1 811 de salles de classe de plus par rapport à 2010/2011.

Le privé représente 18,5% de l'ensemble des salles de classe en 2011/2012 soit une hausse de 1 point par rapport précédente. Cette proportion est la plus importante au cours des quatre dernières années. En effet, durant la période 2008/09 à 2010/2011 les évolutions du privé et du public sont resté identiques soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5%. Cette situation est représentée par le graphique ci après.

Graphique:....: évolution comparative du nombre de salles de classe (base 100 en 2008/09)

Commenté [S19]:

Sur la période 2009/10 à 2011/2012 le nombre de salles de classe est passé de 31 492 à 35 568 salles de classe soit 4 076 salles de plus pour le public. Cependant la comparaison de la progression des deux dernières années montre qu'entre 2009/10 à 2010/2011, la hausse est de 2 265 salles de classe alors qu'entre 2009/10 et 2010/11 la hausse n'est que de 1 811 salles de classe. Ce ralentissement de la progression s'explique par les retards constatés dans l'exécution des conventions de réalisations des infrastructures scolaires en Maîtrise d'Ouvrage Déléguee (MOD).

Avec la mise en œuvre de la politique de constructions d'infrastructures scolaires par MOD entamée par le MENA depuis quelques années, d'énormes difficultés liées à l'exécution à temps des conventions existent encore.

**Au post-primaire**, la situation des salles de classe au cours des deux dernières années est la suivante :

Tableau 2-16 : Evolution des salles de classe au post-primaire de 2010/2011 à 2011/2012

<b>Rubriques</b>	<b>Années scolaires</b>	
	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>
<b>Enseignement général public</b>		
Salles de classe dans les CEG uniquement	1 631	1 857
Salles de classe dans les lycées ayant le niveau post-primaire	2 017	2 291
<b>Sous- total</b>	<b>3 648</b>	<b>4 148</b>
<b>Enseignement général privé</b>		
Salles de classe dans les CEG uniquement	1 252	1 473
Salles de classe dans les lycées ayant le niveau post-primaire	1 378	1 576
<b>Sous- total</b>	<b>2 630</b>	<b>3 049</b>
<b>Total</b>	<b>6 278</b>	<b>7 197</b>
<b>Enseignement technique et professionnel public</b>		
Salles de classe dans les CET/ CFTP uniquement	26	17
Salles de classe du niveau post-primaire dans les lycées techniques et professionnels	35	52
<b>Sous- total</b>	<b>61</b>	<b>69</b>
<b>Enseignement technique et professionnel privé</b>		
Salles de classe dans les CET/ CFTP uniquement	81	56
Salles de classe du niveau post-primaire dans les lycées techniques et professionnels	131	168
<b>Sous- total</b>	<b>212</b>	<b>224</b>
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>293</b>
<b>Total général</b>	<b>6 551</b>	<b>7 490</b>

Source DEP/MESS

L'enseignement post-primaire (public et privé) compte 7 490 salles de classe en 2011/2012 avec seulement 293 salles de classe pour l'enseignement technique et professionnel.

Il s'agit de l'ensemble des salles de classe occupées par le niveau post-primaire uniquement.

L'enseignement post-primaire public compte 4 217 salles de classe en 2011/2012 avec seulement 69 salles de classe pour l'enseignement technique et professionnel soit à peine 2%. Ce qui illustre le déséquilibre entre l'offre d'enseignement général et l'offre d'enseignement technique et professionnel dans ce niveau éducatif. La dynamique de diversification des filières de formation et d'accroissement des capacités dans l'ETP en lien avec les besoins du marché de travail doit se poursuivre en vue d'inverser la tendance.

Entre 2010/2011 et 2011/2012, le nombre de salles de classes a augmenté de 508 dans le secteur public soit 12%. Dans le secteur privé, l'accroissement du nombre de salles de classe a été de 431 soit 13%, un dynamisme à saluer.

Selon le type d'enseignement, le nombre de salles de classe a augmenté entre 2010/2011 et 2011/2012 dans l'enseignement général (14%) tandis qu'on ne note pas une augmentation sensible des nouvelles salles de classe au niveau de l'enseignement technique professionnel.

En effet, le nombre de nouvelles salles de classe y est passé de 273 à 293 salles soit à peine 7% d'accroissement annuel.

En comparant l'évolution des salles de classe et celle des élèves au post-primaire d'une façon générale, on constate que le rythme de construction des salles tout comme au cours des années antérieures a été nettement en deçà de l'évolution des effectifs en 2011/2012. Les défis majeurs liés à la réalisation des infrastructures ainsi qu'à l'évolution de leur nombre demeurent et se situent à deux niveaux. D'une part, il s'agit de mettre l'accent sur la construction des infrastructures scolaires et d'autre part réfléchir sur les stratégies à envisager en vue de leur réalisation dans les délais requis.

Sur la période 2010-2011 il est à noter que, dans la **formation professionnelle**, les marchés ont connu des difficultés de réalisation en ce qui concerne les prévisions faites en matière de construction des centres de formation professionnelle. Ces difficultés sont liées à i) la publication tardive des résultats intervenue au mois d'octobre 2010, ii) la nature des travaux et des délais d'exécutions qui ont entraîné un report dudit contrat pour 2011. De plus en 2011 la dotation ayant pris en compte un certain nombre

de marchés, notamment des acquisitions de l'année budgétaire 2010, le reliquat ne suffisait plus pour prendre en compte les marchés. Ce n'est qu'à la faveur de la loi de Finance Rectificative intervenue en juin 2011 que le marché a été transmis à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) pour avis juridique. Mais au regard du délai d'exécution qui dépassait la clôture budgétaire, les marchés n'ont pas été visés par la Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF).

#### 2.8.2 Evolution des effectifs des élèves

**Au niveau du préscolaire,** les effectifs au niveau des CEEP ont connu cette année un accroissement important, passant de 35 963 en 2010/2011 à 59 533 soit un taux d'accroissement de 65,54%. Ce fort taux est le résultat d'actions conjuguées des circonscriptions d'éducation préscolaire (51) qui ont été opérationnalisées en 2012 et aux actions de sensibilisation de proximité.

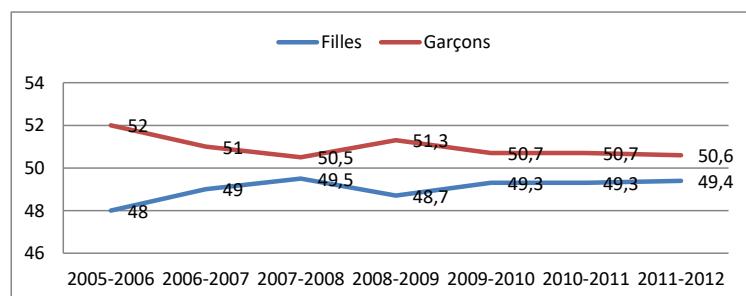
Au regard de réelle prise de conscience de la population sur l'importance de l'éducation préscolaire et au regard du nombre d'enfants en âge de préscolarisation estimée à 1 638 633 en 2011/2012, des efforts importants doivent être menés en vue de satisfaire cette demande potentielle d'éducation

Graphique 2-4 : Evolution du nombre d'enfants préscolarisés de 2009 à 2012

Commenté [S20]: insérer

L'effectif des enfants préscolarisés a connu une évolution positive au cours de quatre dernières années passant de 40 572 en 2008/2009 à 59 533 soit un taux d'accroissement de 46,73%.

Graphique 2-5 : Pourcentage l'effectif des filles et des garçons de 2005 à 2012



Le pourcentage de filles a évolué de 0,1 point de pourcentage de 2011 à 2012 comparativement à celui des garçons qui a connu une baisse sur la même période.

En 2011/2012, l'effectif total des élèves **dans l'enseignement primaire**, était de 2 344 031 soit un accroissement de 6,3% par rapport à 2010/2012. La proportion des filles est en hausse 47,7% en 2011/ 2012 contre 47,2% en 2010/2011; Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves filles inscrits au CP1 dû essentiellement aux actions de mobilisations sociale.

Au cours des trois dernières années le nombre des élèves au primaire a connu une augmentation passant de 2 047 630 en 2009/2010 à 2 344 031 en 2011/2012.

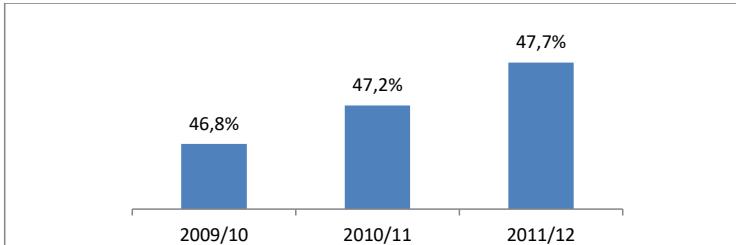
Le tableau ci-après donne l'évolution de l'effectif des élèves selon le sexe au cours des trois dernières années.

Tableau 2-17 : Evolution de l'effectif des élèves selon le sexe de 2009/10 à 2011/12

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Garçons	1 026 551	1 089 912	1 163 784	1 225 032
Filles	879 728	957 718	1 041 511	1 118 999
Total	1 906 279	2 047 630	2 205 295	2 344 031

Le nombre d'élèves filles est en progression au cours de cette période passant de 957 718 en 2009/2010 à 1118 999 en 2011/2012. Comparativement aux garçons la proportion est en hausse ; de 46,7% en 2009/2010 à 47,7% en 2011/2012. Cette situation présentée par le graphique ci-dessous

Graphique 2-6 : Evolution du pourcentage des filles de 2009/10 à 2011/12



**Le post-primaire** compte 560 159 élèves en 2011/2012 dont 45,3% de filles. Comparativement à 2010/2011 cet effectif a cru de 12,4%. Entre 2007/2008 et 2011/2012, l'effectif des élèves du post-primaire a connu une croissance moyenne annuelle de 13,0%.

Selon le statut, les établissements publics accueillent plus de 60% des effectifs du post-primaire. Sur les cinq dernières années l'accroissement des effectifs est surtout porté par le secteur public avec un taux d'accroissement moyen annuel de 13,9% contre 11,5% dans l'enseignement privé. Cependant l'accroissement relatif des effectifs par rapport 2010/2011 montre une variation plus importante dans les établissements privés (12,4% contre 12,3%).

Quant au type d'enseignement, la majorité des élèves est inscrite dans l'enseignement général au cours de l'année scolaire 2011/2012. Seulement 7 218 élèves dont 2711 filles sont dans l'enseignement technique et professionnel soit environ 1,3% de l'effectif total des élèves. L'enseignement technique reste embryonnaire au Burkina Faso. La proportion des effectifs de l'enseignement technique est même en baisse de 0,1% par rapport à 2010/2011. Les établissements sont essentiellement concentrés dans les régions du Centre et des Hauts Bassins qui enregistrent 69,4% des effectifs.

Les cours du soir prennent de plus en plus de l'ampleur au post-primaire. Entre 2007/2008 et 2011/2012 l'effectif des cours du soir est passé de 25 432 à 36 139 soit une croissance moyenne annuelle de 9,18% ; il représente 16% de l'effectif total du privé en 2011/2012. Entre 2010/2011 et 2011/2012, l'accroissement des effectifs au niveau des régions a varié de 7,6% dans le Centre Ouest à 18,7% à l'Est. Cinq (05) régions sur treize ont enregistré un taux d'accroissement supérieur à 12,4% qui est la moyenne nationale. Les effectifs des établissements de la réforme ont connu une hausse notable. De 41 732 élèves en 2010/2011, l'effectif des élèves de ces établissements est passé à 51 230 en 2011/2012 soit une évolution d'environ 23%.

**Dans la formation professionnelle**, on retient que :

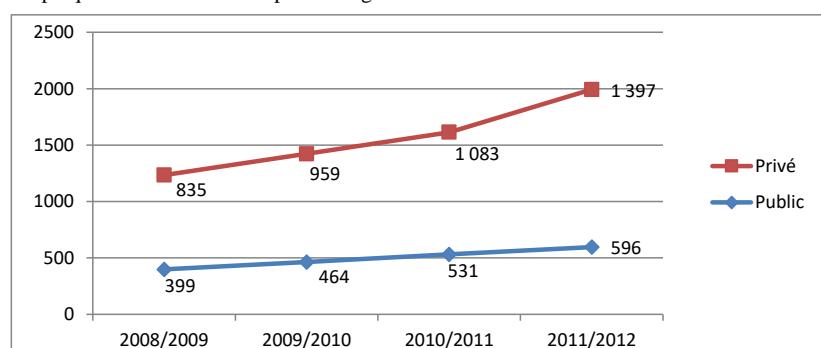
- **Au niveau du CFPR/Z**, la première promotion a été recrutée au titre de l'année 2011-2012 dans les douze (12) filières suivantes : génie mécanique/mécanique de précision, mécanique automobile, maintenance mécanique agricole, boulangerie pâtisserie, menuiserie bois, électromécanique, électronique industrielle, technique informatique, dessin bâtiment, metteur projecteur, construction maçonnerie et Froid et climatisation. Au total 214 apprenants ont été recrutés dont 32 filles pour des formations de niveau Brevet de Qualification Professionnelle (BQP) et Brevet Professionnel de Technicien (BPT). Il est à noter que le recrutement de la deuxième promotion est en cours d'exécution pour l'année 2012-2013.
- **Au niveau du CEFPO**, la première promotion a été recruté au titre de l'année 2011-2012 dans cinq (05) filières ouvertes et les apprenants étaient au nombre de 110. Pour ce qui est de l'année 2012-2013, il n'y a pas eu de recrutement en 2012, du fait que le Centre projette de changer de statut, en abandonnant progressivement les formations initiales pour les formations à la carte de courtes durées.

- *Au niveau des centres de formation professionnelle de l'ANPE* on note un nombre de 2411 apprenants au titre de l'année 2012 contre 2162 en 2011. Cet accroissement est à mettre à l'actif des extensions et des réhabilitations des CFP, enregistrés au cours de cette période.
- Dans le cadre du Programme de Formation aux Métiers (PFM) sur une prévision de 10 000 jeunes à former, seuls 2879 ont été formés en 2012 contre 1167 en 2011. Il est à noter que les difficultés rencontrées sont liées principalement à l'insuffisance de sensibilisation auprès des populations.

### 2.8.3 Evolution des effectifs du personnel d'enseignement

**Au préscolaire**, l'évolution de l'effectif du personnel d'encadrement dans les structures d'éducation préscolaire de 2008/2009 à 2011/2012 est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 2-7 : Evolution du pourcentage des filles de 2009/10 à 2011/12



L'analyse du graphique ci-dessus indique que l'effectif du personnel chargé de l'encadrement des enfants au niveau du public (éducateurs de jeunes enfants et moniteurs d'éducation de jeunes enfants) est passé de 399 en 2008/2009 à 464 en 2009/2010 puis à 531 en 2010/2011 et à 596 en 2011/2012.

Au niveau du privé, l'effectif du personnel est passé de 835 en 2008/2009 à 959 en 2009/2010 puis à 1083 en 2010/2011 et à 1397 en 2011/2012. Il convient de relever que la plupart du personnel éducatif du privé n'est pas titulaire de diplôme professionnel.

Par conséquent, il est indispensable de multiplier les efforts de suivi/supervision au sein des structures préscolaires privées dans le but d'amener les fondateurs à faire recours à un personnel qualifié.

**Au primaire**, on a enregistré 4738 nouveaux enseignants alors que les besoins réels exprimés en 2012 étaient prévus à 5 692. C'est dire que l'objectif n'est pas atteint, soit un manque à gagner de 954 enseignants. Ces nouveaux enseignants proviennent des sortants diplômés des ENEP, soit 1 738 enseignants et enseignantes et les 3000 Instituteurs Adjoints Certifiés (IAC) recrutés pour le compte de la rentrée 2012/2013.

Le nombre total des enseignants est de 48 592 en 2011/12 dont 18 296 femmes représentant ainsi 37,65% de l'ensemble des enseignants du primaire.

Entre 2009/10 et 2011/12 le nombre d'enseignants est passé de 42 870 à 48 592 soit une hausse de 5 722 enseignants de plus. Le milieu rural connaît le nombre le plus élevé d'enseignants 35 067 contre 13 525 pour le milieu urbain. Cependant la proportion des enseignantes est faible dans le milieu rural par rapport au milieu urbain soit respectivement de

32,6% contre 50,8%.

Graphique 2-8 : Evolution du personnel enseignant selon le genre et le milieu de résidence de 2009/10 à 2011/12

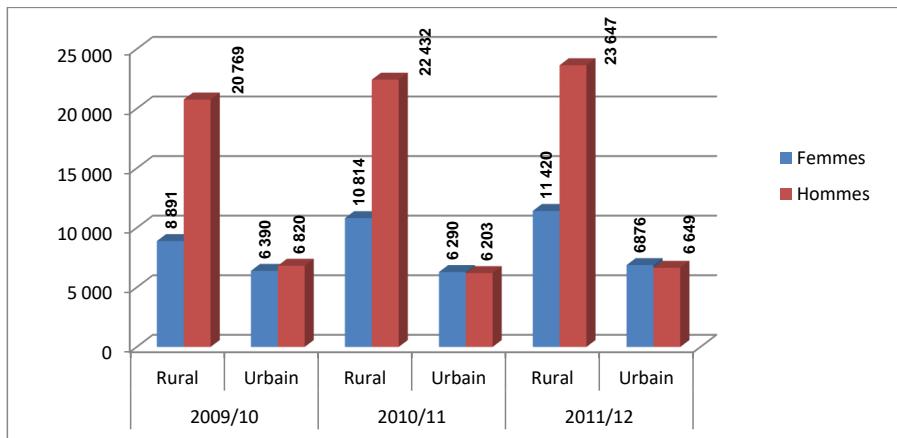


Tableau 2-18 : Evolution de l'effectif du personnel enseignant de 2010/2011 à 2011/2012 selon le genre et la qualification

Régions	Effectif 2011/2012	Variation/ 2010/2011	% Femmes 2011/2012	% qualifiés 2011/2012
Boucle du Mouhoun	857	13,8%	12,8%	41,4%
Cascades	441	12,2%	11,3%	60,8%
Centre	2 369	4,8%	29,6%	65,0%
Centre-Est	777	19,9%	18,5%	45,6%
Centre-Nord	583	2,5%	18,5%	40,7%
Centre-Ouest	937	17,4%	19,3%	42,6%
Centre-Sud	598	14,6%	19,7%	54,7%
Est	541	21,8%	13,5%	58,6%
Hauts-Bassins	1 243	4,0%	15,6%	53,2%
Nord	898	24,5%	17,4%	38,5%
Plateau Central	580	9,8%	28,3%	53,6%
Sahel	299	-6,9%	12,4%	67,2%
Sud-ouest	496	15,9%	9,5%	57,3%
<b>Burkina Faso</b>	<b>10 619</b>	<b>10,8%</b>	<b>19,6%</b>	<b>52,7%</b>

Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire; année scolaire 2011/2012

Au cours de l'année scolaire 2011/2012, **10 619** enseignants ont assuré les cours dans les établissements d'enseignement **post- primaire** et secondaire, contre 9 580 en 2010/2011, soit une évolution de 10,8% entre les deux années. Cette évolution est en baisse par rapport à celle de 2009/2010 et 2010/2011, période pendant laquelle elle était de 15,3%.

En 2011/2012, 5 599 enseignants ayant un titre de capacité ont été dénombrés au niveau national. La proportion des enseignants ayant un titre de capacité par rapport au nombre total d'enseignants n'a pas évolué par rapport à 2010/2011. Elle a gardé pratiquement la même proportion : 52,7%.

La proportion des femmes dans l'enseignement a légèrement augmenté, passant de 19,3% en 2010/2011 à 19,6% en 2011/2012. Les régions du Centre et du Plateau Central ont accueilli les plus grandes proportions de femmes dans l'enseignement post-primaire et secondaire soit respectivement 29,6 et 28,3%, en 2011/2012. Dans la région du Sud-ouest, la proportion des enseignantes est la moins élevée (9,5%).

En 2012 on a noté la mise à disposition de 757 nouveaux enseignants provenant de l'Institut des Sciences (IDS) et de l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK). Il en a été de même pour 133 nouveaux enseignants techniques à la fois au profit du MESS et du MJFPE.

Un effectif total de 250 enseignants (professeurs des collèges d'enseignement général et technique et professeurs des lycées et collèges) a été recruté au titre des mesures nouvelles en 2012. **Cette situation témoigne des efforts exceptionnels faits par l'Etat en dehors des recrutements classiques afin d'améliorer l'offre éducative.**

#### 2.8.4 Evolution des indicateurs

**Au préscolaire**, sur une prévision de 4,05% comme taux de préscolarisation, on note un taux de 3,5% en 2011/2012 soit un écart de 0,55%. Cet écart se justifie principalement par la non réalisation d'infrastructures du préscolaire cette année pour accueillir les enfants.

Tableau 2-19 : Indicateurs d'accès du préscolaire, 2011/2012

Indicateurs	Niveau d'atteinte en 2011/2012		
	Prévu	Réalisé	Ecart
Nombre d'enfants préscolarisés	68 747	59 533	-9 214
<i>Dont filles</i>		29 434	
Taux de préscolarisation	4,05	3,5	-0,55
<i>Dont filles</i>		3,6%	

Source : MASSN

Tableau 2-20 : Evolution du taux de préscolarisation de 2009 à 2012

Sexe	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Garçons	2,6%	2,8%	2,9%	3,4%
Filles	2,6%	2,7%	3,1%	3,6%
Ensemble	2,6%	2,8%	3,0%	3,5%

Graphique 2-9 : Evolution du taux de préscolarisation selon le genre

Commenté [S21]:

L'analyse du graphique et du tableau révèle que le taux de préscolarisation des garçons et celui des filles sont égaux en 2008/2009. En 2009/2010, le taux de préscolarisation a légèrement évolué en faveur des garçons. Mais à partir de 2010/2011, le phénomène inverse s'est produit jusqu'en 2011/2012 (3,1% contre 2,9% en 2010/2011 et 3,6% contre 3,4% en 2011/2012).

**Au primaire**, les niveaux atteints par les différents indicateurs dans le domaine de l'accès en 2011/2012 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2-21 : Indicateurs d'accès au primaire, 2011/2012

Indicateurs	Niveau d'atteinte en 2011/2012		
	Prévu	Réalisé	Ecart
Taux brut d'admission (TBA)	92,9	88,3	-4,6
<i>Dont filles</i>		87,3	
Taux brut de scolarisation (TBS)	82,4	79,6	-2,8
<i>Dont filles</i>		78,1	
Nouveaux inscrits au CP1	494 889	470 288	-24 601
<i>Dont filles</i>		223 513	
Salles de classe au public	38 475	36 196	-2 279
Besoins réels en nouveaux enseignants	5 692	4 738	-954

Source : DEP/MENA

Le Taux Brut d'Admission (TBA) au niveau national n'a pas atteint l'objectif visé, le manque à gagner étant de 4,6 points. Cela s'explique en partie par le fait que 3 400 écoles (publiques et privées) sont toujours dans le système du recrutement biennal et n'ont pas procédé à des recrutements de nouveaux élèves au CP1 en 2011. Ce nombre élevé d'écoles à recrutement biennal se justifie à plusieurs niveaux : la faible demande scolaire dans certaines localités, le manque de salles de classe dans d'autres dû à la réalisation tardive des infrastructures scolaires (exécution tardive des conventions de 2011). Ce qui a joué sur les prévisions des nouveaux inscrits au CP1 ; en effet, sur 494 889 enfants prévus être à l'école en 2011/2012, 24 601 n'ont pas pu y accéder.

L'analyse des tendances du TBA par rapport aux années précédentes montrent une croissance satisfaisante de l'indicateur. En effet, le taux brut d'admission a connu une hausse en 2011/2012 de 2,6 points par rapport à 2010/2011 passant de 88,30% à 85,7%. Cette hausse se ressent tant au niveau des garçons (89,30% contre 85,6%) qu'à celui des filles (87,30% contre 86,2%). On constate une légère amélioration au niveau de l'indice de parité des sexes (IPS) qui passe de 0,97 à 0,98.

Par rapport à 2000/01, le TBA a connu une augmentation de 40,9 points. Sur la même période, cette hausse est plus importante chez les filles (47,1 points) que chez les garçons (35,9 points) contribuant ainsi à la réduction des disparités entre filles et garçons. En effet, sur 100 garçons inscrits au CP1 en 2000/01, on trouvait 74 filles contre 98 filles en 2010/2011.

Mais des disparités géographiques existent encore cette année entre les régions d'une part et entre les communes d'autre part. Sur le plan régional, le TBA varie de 59,9% au Sahel à 109,0% au Nord. Cinq régions enregistrent un TBA en dessous du taux national (88,3%) ; il s'agit des régions du Sahel (59,9%), de l'Est (60,1%), des Cascades (78,4%), du Centre -Nord (79,5%) et de la Boucle du Mouhoun (85,9%). La région du Sud-Ouest a un taux légèrement au dessus du taux national (88,8%). En 2011/2012, le TBA des communes prioritaires (53,4%) est largement en deçà de celui des autres communes (93,3%) et de celui du niveau national (88,30%). Mais, l'effort de rattrapage au niveau de l'admission des filles et des garçons se maintient dans toutes les régions.

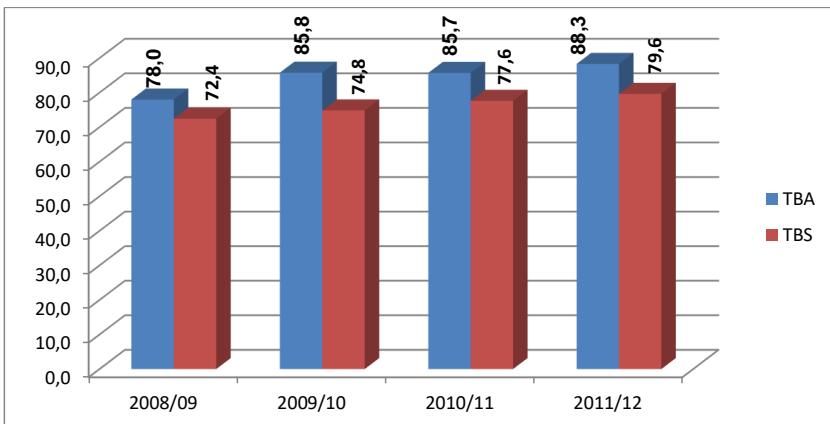
Sur une prévision de **38 495 salles de classe** en 2011/2012, le Public en a enregistré 36 196, soit un écart de 2 299 salles. L'objectif n'a pas été atteint à cause des retards constatés dans l'exécution des conventions de réalisations des infrastructures scolaires en Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD). Avec la mise en œuvre de la politique de constructions d'infrastructures scolaires par MOD entamée par le MENA depuis quelques années, d'énormes difficultés liées à l'exécution à temps des conventions existent encore. La réalisation et la mise à disposition des infrastructures programmées en 2011 sont pour la plus part achevées courant 2012 et certaines en phase d'achèvement. A termes, l'exécution intégrale des programmations d'infrastructures scolaires de 2011 et 2012 permettra de disposer plus de 500 nouvelles salles de classe.

En 2012, l'on a enregistré 4738 nouveaux enseignants alors que les **besoins réels** exprimés étaient prévus à 5 692. C'est dire que l'objectif n'est pas atteint, soit un manque à gagner de 954 enseignants. Ces nouveaux enseignants proviennent des sortants diplômés des ENEP, soit 1 738 enseignants et enseignantes et les 3000 Instituteurs Adjoints Certifiés (IAC) recrutés pour le compte de la rentrée 2012/2013. Le déploiement de ce personnel améliora sans doute l'encadrement des élèves au niveau des écoles publiques.

La comparaison entre le TBA et le TBS permet d'apprecier la **dynamique scolaire**. En effet, ces deux indicateurs doivent observer la même tendance au risque de voir les effectifs non renouvelés au fil des années dans les classes et niveaux supérieurs. Or sur la période 2008 à 2011, le TBA a gagné plus de 10 points passant de 78% à 88,3%. Quant au TBS, il a enregistré plus de 7 points sur la même période et a atteint 79,6% en 2011/2012.

Le taux d'accroissement moyen annuel du TBA entre 2008/09 et 2011/2012 est de 4% tandis que le TBS enregistre une croissance moyenne de 3% sur la même période. Le renouvellement des effectifs dans les différents niveaux d'étude du primaire est plus assuré. Mais des initiatives doivent être entreprises pour maintenir cette tendance.

Graphique 2-10 : Evolution des TBS et TBA entre 2008/2009 et 2011/2012



En 2011/2012, le **post-primaire** a accueilli 152 671 nouveaux élèves titulaires du CEP contre 133 706 en 2010/2011, soit un accroissement de 14,2%. Malgré l'accroissement du nombre d'admis au CEP, le nombre d'élèves qui devraient accéder au post-primaire et qui n'y sont pas reste important : leur nombre est passé de 9 217 en 2011 à 12 616 en 2012 soit 7,6% des titulaires du CEP en marge du post-primaire.

La transition du primaire au post-primaire qui était jugée faible en 2010/2011 (52,7%) s'est dégradée davantage. Ce taux se situe à 51,4% en 2011/2012 soit une baisse de 1,3% par rapport à l'année précédente.

Du point de vue des orientations, la quasi-totalité des nouveaux inscrits sont orientés vers l'enseignement général (99%). Le nombre d'élèves orienté dans l'enseignement technique et professionnel voit une timide augmentation par rapport à 2010/2011.

Le taux brut d'admission au post-primaire est de 35,7% en 2011/2012, ce qui signifie que seulement un enfant sur trois d'une génération accède à cet ordre d'enseignement. Ce taux est en augmentation de 3,1 points par rapport à l'année 2010/2011 et de 9 points par rapport à l'année 2007/2008.

Le taux brut de scolarisation (TBS) est de 34,9% au post-primaire en 2011/2012. Ce taux a enregistré un gain de 2,6 points par rapport à 2010/2011. La croissance du TBS entre 2007/2008 et 2011/2012 demeure faible (8,5 points).

*L'observation majeure à formuler est que la réalisation des infrastructures scolaires n'est pas allée au rythme de la croissance des effectifs des élèves de cet ordre d'enseignement. Ce rythme a été fortement imprimé par le développement de l'enseignement primaire que le post-primaire ne peut soutenir.*

En 2011/2012, les disparités régionales restent très marquées comme en 2010/2011. Le plus fort taux d'admission en sixième est enregistré dans la région du Centre (57,9%) et le plus faible dans la région du Sahel (12,5%). Contrairement à la région du Sahel où le TBA est resté statique (12,5%), dans toutes les régions le TBA est en hausse par rapport à 2010/2011. Parmi les treize (13) régions du pays, six (6) ont un TBA supérieur à la moyenne nationale (35,7%).

Au plan de la scolarisation des jeunes de la tranche de 12 à 16 ans, toutes les régions ont enregistré une hausse de leur TBS. Le Sahel demeure la région la plus faiblement scolarisée (11,3 %) et le centre la plus fortement scolarisée (59,6%). Il y a 48,3 points d'écart de TBS entre les deux régions.

Seulement cinq régions sur les treize ont un TBS supérieur à la moyenne nationale qui est de 34,9% ; ce qui souligne l'importance des disparités entre régions.

L'accès au post-primaire est demeuré inéquitable entre filles et garçons avec un indice de parité de 0,8. Cela signifie que 8 filles ont accédé en 6ème contre 10 garçons. Seule la région du Centre a atteint la parité en termes d'admission (1,04).

En termes de scolarisation, la réduction des disparités entre filles et garçons s'opère aussi lentement. L'indice de parité à la scolarisation est passé de 0,79 à 0,83, c'est-à-dire que pour 8 filles scolarisées, on compte 10 garçons. Seule la région du Centre a atteint la parité (1,09).

### 3. Chapitre 3 : Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle

#### 3.1 Référentiel qualité pour l'éducation de base

Le référentiel de qualité pour l'éducation de base a identifié les déterminants de la qualité suivant trois domaines : **politique** (*budget, gratuité, obligation scolaire, langue d'enseignement, cycles terminaux, professionnalisation de l'enseignement, réforme des curricula, thèmes émergents, motivation du personnel enseignant*), **extrascolaire** (*caractéristiques de l'élève, environnement familial, implication de la communauté, profession des parents, incidence de pauvreté*) et **intra scolaire** (*profil de l'enseignant, profil du directeur d'école, organisation pédagogique, contenus d'enseignement, caractéristiques de la classe*).

Eu égard au nombre élevé de déterminants, la 16<sup>ème</sup> MCS du PDDEB a recommandé « de retenir des déterminants clés et des indicateurs de mesure de la qualité de l'éducation de base avec un mécanisme de suivi », dans une perspective opérationnelle. Le lieu d'amélioration de la qualité de l'éducation est l'établissement et/ou la classe où se déroule le processus d'enseignement-apprentissage.

En résumé, un enseignement-apprentissage de qualité en éducation formelle et non formelle résulte de l'association des cinq facteurs principaux qui sont : des enseignants ou formateurs qualifiés et motivés, un curriculum pertinent, des méthodes pédagogiques appropriées, des manuels et matériels didactiques appropriés, des apprenants bien portants, bien nourris et motivés. Chacun de ces facteurs est une combinaison d'autres facteurs qui varient selon les lieux, les époques et d'un établissement à un autre.

#### 3.2 Formation initiale et continue du personnel

##### 3.2.1 Formation initiale du personnel de l'éducation de base formelle

**Au préscolaire**, 145 agents d'éducation et d'encadrement dont 70 éducateurs, 30 moniteurs et 45 inspecteurs d'éducation de jeunes enfants sont en formation à l'Institut national de formation en travail social (INFTS). La durée de leur formation varie de 2 à 3 ans selon le profil. En outre, le centre de formation professionnelle et pastorale de Saaba, école privée de formation, contribue également à la formation des moniteurs d'éducation de jeunes enfances servant dans les structures privées d'encadrement de la petite enfance. Elle a formé au total 41 moniteurs d'éducation de jeunes de jeunes enfants entre 2007 et 2011 qu'elle a déjà mis sur le marché. Pour l'instant 46 moniteurs d'éducation de jeunes de jeunes enfants sont en formation pour les cohortes 2011-2013 et 2012-2015.

**Au primaire**, 3 781 élèves-maîtres sont formés dans les 6 ENEP (Loumbila, Bobo, Ouahigouya, Fada, Gaoua, Dori) et 825 dans les écoles privées de formation des enseignants du primaire (EPFEP) en 2012. La durée de la formation initiale dans les ENEP est désormais de deux ans pour compter de la rentrée scolaire 2012/2013. La phase théorique va d'octobre à mai de l'année scolaire courante et celle pratique d'octobre à juin de l'année scolaire suivante. C'est ainsi que 2 400 élèves-maîtres ont été recrutés et dont la durée de la formation couvre la période 2012 à 2014. Quinze écoles privées de formation d'enseignants reconnues par l'Etat contribuent à l'élargissement du vivier des enseignants potentiels. Ces écoles privées de formation d'enseignants fonctionnent conformément à un cahier des charges et la durée de formation des élèves-maîtres y est de deux années scolaires. Le stage pratique des élèves-maîtres se déroule dans des écoles d'application identifiées chaque année par arrêté du MENA. Pour l'année scolaire 2011-2012, l'arrêté n°2011-0046/MENA/SG/DGEB du 13 septembre 2011 portant création d'écoles d'application a identifié 332 écoles pour les stagiaires du public et 88 écoles pour le privé, soit au total 420 écoles d'application.

30 IEPD, 97 CPI et 262 IP sont formés à l'Ecole normale supérieure de l'université de Koudougou (ENS/UK) en 2012. Le programme de formation initiale des enseignants du primaire est en relecture pour prendre en compte la durée de la formation à deux ans, le profil de l'entrant et du sortant des ENEP et les thématiques nouvelles.

**Commenté [S22]**: quelle conséquence tire-t-on de ce prolongement de la durée de la formation ? en termes de capacité à mettre à disposition des enseignants en nombre suffisant, etc.

**Commenté [S23]**: les lister en annexe.

**Commenté [S24]**: il n'y a pas en fait d'école d'application ; donner un argumentaire sur la problématique des stages de cette année et les difficultés rencontrées les années antérieures, etc.

**Commenté [S25]**: combien de stagiaires y sont allés et quel était le taux d'encadrement en moyenne ?

**Commenté [S26]**: non !!

**Au post-primaire**, la formation initiale des personnels enseignants (CAP-CEG, CAET, CAPES, CAPET) et d'encadrement pédagogique (Inspecteurs et conseillers pédagogiques) des cohortes de 2011 se poursuit à l'ENS-UK et à l'IDS.

Le processus de recrutement des nouveaux élèves professeurs (CAP-CEG, CAET, CAPES, CAPET) et des encadreurs pédagogiques pour la rentrée 2012-2013 est effectif : on enregistre, 632 et 350 élèves professeurs respectivement à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK) et à l'Institut des Sciences (IDS). Au cours de la même période, 25 élèves inspecteurs de l'enseignement secondaire et 65 élèves conseillers pédagogiques ont été recrutés.

La mise en place d'une filière de formation ouverte et à distance (FOAD) à l'IDS vise à accroître le vivier pour le recrutement des enseignants des collèges et à assurer la formation continue des enseignants déjà en activité.

Suite à l'ouverture de cette filière à la rentrée 2011/2012, le recrutement de la première promotion a concerné 160 candidatures pour le niveau 2 (CAP/CEG ou DEUG 2) et une seule candidature pour le niveau 1 (BAC). Etant donné que le nombre de candidats pour le niveau 1 n'était pas suffisant, il a été décidé de ne pas ouvrir ce niveau de formation pour cette promotion.

Le bilan de la formation de cette première promotion révèle un taux global d'exécution de 58,82% soit un nombre total de 30 modules dispensés sur les 51 prévus. Un taux qui cache des disparités entre options comme l'indique le tableau ci dessous.

Tableau 1 : bilan des modules de formation dispensés en 2012

Option	Nombre total de Modules prévus	Nombre de modules dispensés	Nombre de modules restants	Taux d'exécution
Math	21	17	4	80,95%
PC	29	18	11	62,07%
SVT	24	18	6	75,00%
Global <sup>10</sup>	51	30	21	58,82%

Source : IDS

L'appel à candidature de la 2<sup>ème</sup> promotion lancé fin juillet 2012 par affichage à l'IDS et sur le site web de la formation a permis d'enregistrer 211 candidatures pour le niveau 2 et aucune candidature pour le niveau 1 et le début de la formation est prévu pour janvier 2013.

Au nombre des difficultés rencontrées, on note i) le manque de formation en informatique de certains apprenants, ii) l'inaccessibilité à une connexion internet et à des ordinateurs, iii) la non disponibilité de modules implantés sur la plate forme à cause de l'absence de frais de conception desdits modules, iv) l'indisponibilité de ressources pour la prise en charge des indemnités du comité technique qui pilote la formation., v) l'absence de candidatures pour le niveau 1.

Comme pistes de solutions suggérées dans ce bilan , on note i) une prise en main à l'IDS, ce qui va palier le problème de connexion internet et d'accès aux ordinateurs ; ii) la dotation rapide pour le paiement des frais de conception des modules restants et le paiement des frais de prise en charge des différents acteurs en vue d'accélérer la mise à disposition de modules sur la plate forme et motiver pour la suite de la formation ; iii) la diversification de canaux de communication pour passer l'appel à candidature (communiqué radio, spot télévisé, ...), iv) l'octroi de bourses pour la prise en charge de la totalité ou d'une partie des frais de

<sup>10</sup> Total des modules en ne répétant pas les modules de tronc commun

formation et v) l'octroi de subvention pour l'achat de matériel informatique (ordinateurs, clés de connexion, abonnement internet,...).

En 2012, il convient de signaler quelques efforts importants déployés par l'Etat en vue de faire face aux difficultés susmentionnées ; il s'agit de i) l'acquisition de matériel informatique au profit de l'IDS ; ii) le paiement des prises en charge des tuteurs et des concepteurs des modules ; iii) l'acquisition de matériel informatique au profit des directions régionales dans le cadre de la formation ouverte et à distance et iv) l'aménagement d'une salle à l'IDS dans le cadre de la filière formation ouverte et à distance.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il a été recruté pour l'année 2011- 2012 i) 20 élèves conseillers en emploi et formation professionnelle, 20 élèves assistants en emploi et formation professionnelle, placés en formation à l'ENAM ; ii) 20 élèves conseillers de jeunesse et d'éducation permanente et 20 élèves instructeurs de jeunesse et d'éducation permanente mis en formation à l'INJEPS.

**Commenté [S27]:** insérer un tableau synthétique

Tableau 3-1 : Evolution du recrutement du personnel pour la formation initiale de 2009 à 2012

	CEFP		AEFP		CJEP		IJEP	
	Entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie
2009-2010	15	8	15	15	5	5	5	
2010-2011	15	12	15	14	15	5	15	
2011-2012	20	12	20	15	20	15	20	
Total	50	32	50	44	40	40	40	

Source : DRH/MJFPE

Ces effectifs en hausse de cinq(05) points par rapport à ceux de 2009- 2010 et à ceux de 2010- 2011, marquent la volonté d'améliorer la qualité de la formation professionnelle par un renforcement des capacités du personnel en charge de l'ingénierie de la formation professionnelle.

Par ailleurs, le MJFPE a engagé une restructuration de l'ANPE qui à terme, devrait rattacher ses centres aux communes avec une vue institutionnelle du ministère à travers sa direction générale de la formation professionnelle. Ce processus nécessitera la mise à la disposition de ces centres de cadres en ingénierie de la formation professionnelle. Cela entraînera un besoin croissant de ce personnel afin de combler l'insuffisance constatée de leur action et d'aboutir à cette quête d'amélioration de la qualité de la formation professionnelle recherchée.

Cependant, ils restent largement insuffisants quand on considère les besoins en personnel des 45 nouvelles directions provinciales créées en 2012 et des centres ouverts ou à ouvrir dans la perspective de la généralisation de la formation professionnelle.

**Commenté [S28]:** suppr

De même, pour l'année 2011-2012, cent trente (130) élèves formateurs (de niveau Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique ont été recrutés et placés en stage de formation de formateurs à l'ENS/UK. Ce personnel qui a séjourné du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2012 au Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré sous l'encadrement des formateurs appuyés par l'Assistance Technique Taïwanaise contribuera à réduire le déficit en ressources humaines qualifiées dont les centres ont fortement besoin.

**Commenté [S29]:** voir MESS

### 3.2.2 Formation continue du personnel de l'éducation de base formelle

**Au préscolaire**, 33 inspecteurs d'éducation de jeunes enfants et 17 directeurs de CEEP publics ont bénéficié de formation sur l'éducation inclusive du 29 au 31 octobre 2012. Aussi, faut-il noter l'organisation de deux sessions de formation sur l'Education en Situations d'Urgence (ESU) avec un accent sur l'évaluation rapide conjointe des besoins d'éducation (ERCBÉ) en situations d'urgence, au profit de 100 agents du ministère du 19 au 21 décembre 2012. Il est à noter également la formation de 80 EJE et 40 MEJE en méthode d'éducation active du 17 au 29 décembre. Par ailleurs, on note l'organisation et le suivi de 114 séances d'animation pédagogique au profit des EJE et des MEJE en activité dans les structures d'encadrement de la petite enfance. A cela s'ajoute la formation/recyclage de 58 monitrices des CEEP privés sur les activités d'encadrement au préscolaire.

Ces cadres de formation continue ont permis au personnel d'éducation de la petite enfance non seulement de cerner la problématique de l'éducation inclusive et de l'éducation en situation d'urgence mais également d'échanger autour des questions d'ordre psychopédagogique et méthodologique.

Cependant, les conférences pédagogiques regroupant d'une part les EJE et MEJE et d'autre part les IEJE n'ont pas été tenues par manque de financement. Un plaidoyer auprès du Ministère de l'Economie et des Finances pour le financement conséquent de ces activités est indispensable au regard de leur importance pour la construction et la consolidation des savoirs, savoir-faire et savoir-être socles de la profession.

Commenté [S30]:

**Au primaire.** 1 477 groupes d'animation pédagogique (GAP) regroupant 43 750 enseignants ont été recensés. Des thèmes spécifiques, de culture générale, de pédagogies générale et appliquée ainsi que la présentation de leçons pratiques ont été abordés, toutes choses qui ont répondu au besoin de renforcement des compétences des membres des GAP. Cependant, le taux de suivi des activités GAP, correspondant au rapport entre le nombre de sorties dues à celles réalisées par les CCEB et les CPI, demeure faible (32,69% pour les CCEB et 59,61% pour les CPI), ce qu'ils justifient par l'insuffisance des moyens logistiques et du carburant mis à leur disposition.

Les conférences annuelles 2012 des encadreurs pédagogiques que sont les Inspecteurs de l'enseignement du premier degré (IEPD) et les Conseillers pédagogiques itinérants (CPI) ainsi que des Instituteurs principaux (IP) se sont déroulées en deux sessions. La première a concerné 1 551 inspecteurs et conseillers pédagogiques et la deuxième 2 136 instituteurs principaux. Le thème principal desdites sessions était le suivant : « *Le management des ressources humaines dans la gestion des Circonscriptions d'éducation de base (CEB) et des écoles : rôle des encadreurs pédagogiques* ». En sus de ce thème, les conférenciers ont bénéficié d'une communication sur la Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles (SNAEF). Ce qui leur a permis de s'approprier les théories, les outils, les règles et les techniques de gestion des ressources humaines et d'acquérir des informations sur la SNAEF.

Quant à la conférence pédagogique 2011/2012 des enseignants, elle est prévue pour se tenir du 21 au 23 février 2013 sous le thème : « *Le management dans les écoles primaires : quelles contributions de l'enseignant(e) pour un meilleur rendement scolaire ?* »

Commenté [S31]:

D'autres sessions de formation continue se sont tenues dont la formation de 7 correspondants régionaux sur la formation à distance des directeurs d'école, la formation de 15 agents en technologie de l'information et de la communication et en gestion du centre de ressources.

Si les GAP et les conférences constituent sans nul doute des cadres privilégiés de formation continue, il n'en demeure pas moins que des difficultés entravent leur bon déroulement et sont principalement liées au déblocage tardif des fonds, à la prise en charge des participants, à la planification des activités GAP, etc. C'est pourquoi un atelier de réflexion sur le fonctionnement des GAP des conférences pédagogiques et les stages de recyclage des enseignants, ayant regroupé 50 acteurs de l'éducation de base issus des DREBA, DPEBA, CEB, syndicats d'enseignants et des structures de gestion (gestionnaires, contrôleurs financiers) a été organisé. L'objectif de l'atelier était de faire un diagnostic des difficultés liées à l'organisation et au fonctionnement des activités de formation continue des enseignants en vue de trouver des solutions idoines. A l'issue des échanges, l'unanimité a été faite sur le maintien des GAP qui constituent un cadre privilégié de formation continue. Cependant, au vu des difficultés qui entravent la mise en œuvre des activités GAP, deux solutions ont été proposées :

- soit la dynamisation du fonctionnement des GAP en mettant l'accent sur le suivi, la prise en charge harmonisée des acteurs, le contenu qui doit être axé sur la pédagogie générale, la pédagogie des disciplines, la culture générale et les leçons pratiques ;
- soit la mutation des GAP en deux ou trois sessions de formation par CEB dont les contenus répondront aux attentes des enseignants, avec un suivi et une prise en charge réglementée.

En attendant le choix définitif de la formule des GAP, la lettre circulaire N°0499/MENA/SG/DGEB/DDEB du 23 octobre 2012 portant organisation des GAP planifie les activités GAP, indique la démarche pédagogique à suivre pour les exposés et identifie les personnes ressources.

Commenté [S32]:

Il convient de relever qu'une étude sur la formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques a été menée et dont l'atelier de prévalidation s'est tenue du 8 au 13 octobre 2012 et dont les principales recommandations ont été les suivantes :

Commenté [S33]: synthétiser les recommandations

- diffuser la politique de formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques et ses documents d'opérationnalisation auprès de la chaîne des acteurs ;
- rénover les programmes de formation initiale des enseignants en vue de stabiliser les contenus et volumes horaires de formation ;
- travailler à obtenir des équivalences des diplômes des encadreurs pédagogiques formés à l'ENS/UK car la formation initiale des encadreurs devrait leur permettre d'acquérir des diplômes qui les aident dans leur processus de formation continue et de spécialisation en sciences de l'éducation ;
- promouvoir l'autoformation des enseignants en suscitant la mise en place de bibliothèques scolaires et en encourageant la lecture personnelle et professionnelle ;
- créer une structure servant de point focal au sein du MENA pour fédérer et mutualiser les expériences en matière de formation continue.

Au niveau de la gestion des classes multigrades (CMG), il a été élaboré des outils de suivi dont l'exploitation, par le biais de sorties-terrain, n'a malheureusement pas pu se réaliser, faute de financement. Cette exploitation devrait permettre d'apprécier l'application des techniques de gestion des CMG et l'effet de ces techniques sur les apprentissages scolaires. En outre, il a été organisé, en janvier et février 2013, la formation complémentaire de 219 enseignants sur 2467 identifiés et de 136 encadreurs pédagogiques sur 300 recensés.

Comme perspectives, il est envisagé l'élaboration, pour les ENEP, les écoles privées de formation des enseignants et pour l'ENS/UK, des modules de formation systématique des enseignants et des encadreurs pédagogiques aux techniques de gestion des classes multigrades.

Par ailleurs, l'élaboration d'un recueil de fiches pédagogiques et la finalisation des fiches auto correctives sont des défis à saisir en vue de répondre à une préoccupation majeure des enseignants titulaires des classes multigrades.

Au niveau de la revue pédagogique Action, Réflexion, Culture (ARC), 6000 exemplaires ont été produits et mis à la disposition des écoles et des enseignants. La radio scolaire, elle, a conçu et réalisé 29 émissions « Information et culture, fréquence enfants et éducateurs à l'écoute » qui ont été diffusées sur les antennes de la Radio nationale du Burkina (RNB).

Au niveau de la gestion des classes multigrades, le MENA a élaboré des outils de suivi desdites classes et procédé à la formation complémentaire de 219 enseignants sur 2467 identifiés et de 136 encadreurs pédagogiques sur 300 recensés.

Commenté [S34]:

Comme perspectives, il est pressant de tenir compte de la nécessité d'élaborer puis d'intégrer, dans les programmes des ENEP et autres écoles privées de formation des enseignants du primaire tout comme à l'ENS/UK, les modules de formation systématique de tous les enseignants et encadreurs pédagogiques aux techniques de gestion des classes multigrades.

Des actions doivent être entreprises également pour l'élaboration d'un recueil de fiches pédagogiques et la finalisation des fiches auto correctives en vue de répondre à une préoccupation majeure des enseignants titulaires des classes multigrades.

Commenté [S35]:

Au niveau de la revue pédagogique ARC, 6000 exemplaires ont été produits et mis à la disposition des écoles et des enseignants. La radio scolaire, elle, a conçu et réalisé 29 émissions « Information et culture, fréquence enfants et éducateurs à l'écoute » qui ont été diffusées sur les antennes de la RNB.

**Au post-primaire** on relève en 2012 la formation de cinquante (50) membres des équipes de direction des établissements d'enseignement de la région du Centre-Est au projet d'établissement ; la formation des encadreurs pédagogiques de mathématiques (de la direction de la formation

pédagogique et de l'évaluation du MESS) sur les orientations épistémologiques, didactiques et institutionnelles des programmes.

On retient également pour 2012 que treize (13) encadreurs et quinze (15) enseignants d'allemand ont été formés sur l'utilisation du manuel *Ihr und wir III plus*. Dans le cadre de la formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel tertiaire, 28 professeurs sur 30 ont été formés à l'exploitation des référentiels de la région du Nord et 28 professeurs sur 30 ont été formés à l'exploitation des référentiels de la région des Hauts-Bassins et des Cascades. Environ 50 professeurs de Comptabilité et Gestion ont vu leurs capacités renforcées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention entre le MESS et l'Association Experts comptables sans frontière de France. Une centaine de nouveaux professeurs de l'EFTP ont bénéficié d'un renforcement de capacités dans la maîtrise des équipements au CFPR/Z. Les formations réalisées ont permis d'améliorer les pratiques pédagogiques et ont contribué à améliorer les résultats scolaires.

**Au niveau de la formation professionnelle**, cinquante(50) agents chargés de l'encadrement des jeunes ont bénéficié d'une formation en suivi évaluation des projets de jeunes et associations de jeunes et 50 autres en entreprenariat FAIJ. Le personnel formateur du CFPR-Z a été régulièrement suivi, évalué et formé (à travers des enseignements correctifs) par les experts taïwanais afin d'adapter leurs prestations au contexte et améliorer leurs performances.

Cet encadrement de proximité est rendu nécessaire par le fait que la plupart des formateurs sont issus du secteur de l'enseignement technique et professionnel dont les méthodes et les approches ne cadrent pas toujours avec celles du milieu de la formation professionnelle.

Les formateurs de l'ANPE et du CEFPO, pour leur part, ont suivi des formations modulaires. Quant aux gestionnaires et aux responsables des centres régionaux, un atelier de formation en gestion a été organisé à leur intention. Des formations de courtes durées en rédaction administrative, management opérationnel, organisation et planification des activités, SIGASPE , droits et devoirs de l'agent ont été conduites au profit de 80 personnes.

### **3.2.3 Encadrement et suivi pédagogiques**

**Au préscolaire**, les activités menées dans le cadre de l'encadrement et le suivi pédagogique sont notamment : a) l'examen des cahiers de préparation des EJE et MEJE par les directeurs de CEEP, b) l'organisation de missions de supervision au profit du personnel d'encadrement par les inspecteurs chefs de circonscription d'éducation de la petite enfance en collaboration avec les directeurs de CEEP, d) le suivi des groupes d'animation pédagogique des EJE et MEJE, e) le suivi des stagiaires de 2<sup>ème</sup> année durant leur stage pratique dans les structures d'éducation de la petite enfance.

La nomination des inspecteurs chefs de circonscription répond au principe que ces derniers sont les encadreurs de proximité qui orientent l'action pédagogique du personnel d'encadrement. Cependant, ces inspecteurs manquent des moyens financiers et logistiques pour accomplir cette mission. Il est donc indispensable que des moyens spécifiques (motos, carburant) leur soient alloués pour assurer un encadrement et un suivi pédagogique de qualité.

**Au primaire**, en 2012, 374 IEPD et 607 CPI assurent l'encadrement pédagogique des 43 330 enseignants en classe à travers des visites périodiques de classe et d'écoles. Sur une prévision de 207 véhicules à deux roues, 260 ont été acquises par le MENA. L'acquisition des 53 véhicules à deux roues de plus s'explique par le fait que le montant alloué au départ a connu une augmentation suite au financement additionnel obtenu dans le cadre du CAST 2012 et qui est passé à 490 970 890 F CFA. De façon spécifique, 77 écoles d'application sur 332 ont bénéficié d'un suivi/appui pédagogique dans la perspective de renforcer leur fonctionnement et leurs résultats. L'insuffisance des ressources financières n'a pas permis de couvrir toutes les écoles.

Dans l'optique de renforcer la gestion des écoles, les instructions officielles de rentrée (IOR) en vigueur depuis 2007 ont été relues en vue de mettre à jour les principales instructions et de les adapter aux nouvelles mesures de la réforme éducative et au contexte socio-économique de notre pays. Cependant, elles n'ont pu être mises à la disposition des acteurs de terrain pour

le moment, leur reproduction devant suivre la procédure de passation de marché qui s'avère assez longue.

Malgré l'existence des outils d'encadrement pédagogique et les efforts fournis par les acteurs et partenaires de l'éducation, il ressort que les moyens logistiques et le carburant mis à la disposition des encadreurs pédagogiques restent en deçà des attentes. Mais, avec l'acquisition récente des 260 véhicules à 2 roues, la situation pourrait connaître une amélioration. En rappel, 33 CEB ne disposent d'aucune moto et 162 autres ne disposent que d'une moto à la rentrée scolaire 2012-2013.

Afin de mieux cerner les problèmes liés à l'encadrement et au suivi pédagogiques, une étude sur l'allocation des moyens aux CEB avait été envisagée mais n'a pu être menée pour non prise en compte dans la programmation budgétaire.

**Au post-primaire**, on note en 2011/2012, la mise à disposition de 95 encadreurs pédagogiques, dont 31 inspecteurs et 64 conseillers pédagogiques formés à l'ENS/UK en vue de renforcer les services d'inspection des directions régionales.

L'encadrement et le suivi pédagogique se sont opérés à travers : a) des visites de classe ; b) l'organisation de journées pédagogiques et des séminaires ateliers au profit des enseignants (animations pédagogiques) ; c) la formation des enseignants candidats aux examens et concours ; d) le suivi des stagiaires de l'ENS-UK et de l'IDS.

*Les difficultés évoquées ont surtout trait à la mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à l'accomplissement de ces activités.*

*Au cours de l'année 2012, on a noté un début de mise en œuvre de la stratégie de renforcement de l'encadrement pédagogique à travers la prise de deux (02) arrêtés.*

*Le premier instruit les directions régionales du MESS à travers leur service chargé de l'encadrement pédagogique de faire en sorte que chaque enseignant puisse bénéficier d'au moins une visite de classe chaque deux (02) ans ;*

*Le deuxième arrêté instruit les dites directions régionales d'organiser au moins trois (03) animations pédagogiques par an.*

*Il a été demandé à chaque direction régionale de procéder à la budgétisation de ces activités en vue d'un accompagnement par l'Etat. Le suivi sera effectué au niveau national par la Direction Générale des Inspections et de la Formation Pédagogique (DGIFP) et permettra de renseigner annuellement sur le nombre d'enseignants quelque soit les disciplines enseignées ayant bénéficié d'encadrement et de suivi pédagogique.*

*Les deux arrêtés susmentionnés ayant été pris en milieu d'année, on ne dispose pas pour le moment du bilan de l'année 2012. Cela augure de bonnes perspectives pour le suivi et l'encadrement pédagogique qui va contribuer à améliorer les compétences théoriques et pratiques des enseignants.*

Au niveau du MJFPE, le personnel formateur du CFPR-Z a été régulièrement suivi, évalué et formé par les experts taïwanais.

### 3.3 Développement et révision des curricula et programmes d'enseignement / formation

#### Au préscolaire

**Au préscolaire**, le processus de relecture du programme national d'éducation préscolaire (PNEP) de 1995 a été entamé avec une étude sur « *la revue du PNEP intégrant une capitalisation et une cartographie des expériences d'éducation parentale au Burkina Faso* ». Après avoir dégagé les forces et les faiblesses du PNEP l'étude a abouti à des recommandations dont l'adaptation du PNEP au SNDIPE, l'intégration des thèmes émergents et la prise en compte de l'APC dans le PNEP, l'exploitation des expériences d'éducation parentale réussies dans le curriculum, la

gratuité des documents pédagogiques et du PNEP révisé ainsi que leur diffusion à grande échelle.

Le programme national d'éducation parentale, élaboré et récemment adopté, fait ressortir le rôle irremplaçable des parents dans le processus de développement de l'enfant de 0 à 8 ans. Quant au programme de formation des éducateurs de jeunes enfants, il a été révisé et finalisé du 20 au 24 novembre 2012 avec l'intégration de modules sur l'éducation inclusive, la communication pour le développement, l'éducation parentale, et les thèmes émergents.

**Au primaire**, les actions entreprises actuellement dans le sens de l'amélioration de la qualité des curricula ont été centrées sur le processus de développement de l'Approche par les compétences (APC), l'intégration des thèmes émergents, la relecture des programmes d'études de 1989-1990, le suivi de la mise en œuvre des classes multigrades (CMG), et la poursuite du suivi des mesures d'amélioration du volume horaire effectif d'enseignement.

En droite ligne des actions déjà entreprises au niveau de la qualité, les ministères en charge de l'éducation (MASSN, MENA, MESS, MJFPE) ont élaboré en 2010, un document cadre de la réforme des curricula selon l'approche par les compétences (APC). Il est attendu l'adoption par le conseil des ministres de ce document commun aux quatre ministères, qui a été soumis depuis 2010 à l'appréciation des autorités en charge de l'éducation. Néanmoins, le MENA réalise actuellement des activités pour le développement de l'APC, notamment la tenue d'une session de formation-production qui a permis de rédiger des éléments constitutifs des curricula du sous- cycle CE et ceux du sous cycle CM au cours de l'année 2012 en vue de renforcer le dispositif devant conduire à la réforme des curricula.

A ce titre, en janvier 2012, une formation de l'équipe des concepteurs du développement du curriculum du sous cycle CM selon l'approche par les compétences, la production des situations d'intégration et le testing des outils ont été organisés.

Le MENA a, en outre, au cours du mois de février 2012, finalisé le guide pédagogique du sous cycle CM pour l'enseignement des thèmes émergents. Il a également procédé au suivi et à l'accompagnement des acteurs de la mise en œuvre des thèmes émergents : 33 enseignants, 13 CCEB/CPI et 7 DREBA/DPEBA ont été concernés. Le dépouillement et l'analyse des outils de suivi des enseignants de la première année du sous cycle CE a permis d'identifier des atouts (programmation des contenus, préparation de leçons, attitudes positives des élèves...) et des points à améliorer (concrétisation des leçons, régularité des enseignements, évaluation du domaine socio-affectif, suivi pédagogique...).

La formation des enseignants en thèmes émergents dont l'évaluation devait avoir lieu en fin 2012 dans la perspective de l'extension et de la généralisation n'a pu se tenir en raison du retard pris dans le processus de formation des enseignants. Il en résulte la non formation de 3300 enseignants des CE2 et CM1, faute de financement. Cette situation difficile se trouve compliquée avec l'extension des départements de mise en œuvre de la réforme qui passent de 45 à 135 à partir de janvier 2013.

Il convient également de noter que le MENA a entamé, à partir de novembre 2012, la relecture des programmes officiels de 1989-1990 et de celui de l'éducation civique et morale de 1993-1994 avec pour objectif d'alléger leur contenu et d'y intégrer les thèmes émergents. Le processus est essentiellement marqué, à l'étape actuelle, par la réalisation d'une revue documentaire visant à faire un état des lieux avant la relecture proprement dite et la réécriture éventuelle desdits programmes selon l'approche par compétence (APC).

Par ailleurs, on note, dans le volet rénovation des curricula, d'autres activités telles que la lecture suivie d'amendements des manuels scolaires (histoire, géographie et mathématiques), l'élaboration du cahier des charges pédagogiques pour la révision des manuels d'exercices d'observation du sous-cycle CM, l'enrichissement des programmes d'enseignement relatifs à l'éducation aux droits humains en collaboration avec le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique et la formation de cent quatre-vingt cinq encadreurs pédagogiques du Kadiogo et du Houet sur le guide produit.

De manière générale, la réforme des curricula connaît actuellement de sérieuses difficultés dues, entre autres, à l'absence d'une stratégie officielle cohérente et l'insuffisance de financement. La

concertation entre les principaux acteurs pourrait dynamiser le processus indispensable à la réalisation d'un continuum éducatif de base de qualité, efficace et pertinent.

Dans le cadre de la réforme des curricula au **post-primaire**, les activités ont été réalisées en deux volets à savoir : i) l'insertion des thèmes émergents dans les « programmes officiels » et ii) la réforme des curricula selon l'approche par les compétences (APC). Actuellement, on dispose des programmes rénovés de toutes les disciplines du post-primaire et ces programmes sont en vigueur depuis la rentrée 2010/2011. Ces thèmes sont au nombre de neuf (9) auxquels sont venus s'ajouter les Technologies de l'information et de la Communication (TIC).

Dans l'enseignement général post- primaire, l'écriture des curricula selon l'APC n'est guère avancée car en dehors de la formation reçue par quelques membres des sous-commissions nationales de programmes, la plupart des encadreurs pédagogiques n'ont qu'une notion vague de l'approche par les compétences et il en est de même pour les membres des commissions techniques disciplinaires, chargés de l'écriture effective des programmes.

Il faut signaler cependant, la relecture des curricula cette année par l'inspection de français et celle du référentiel CAP électronique de 4 ans pour le ramener à 2 ans.

**Au niveau de la formation professionnelle**, il existe des référentiels de métiers, de formation et de certification selon l'approche par les compétences (APC). Cinq(05) référentiels des métiers ouverts au CEFPO et au CFPR-Z ont été élaborés en 2012.

A ces documents cadres, s'ajoutent le référentiel du métier de fermier agricole élaboré par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Certification (SP/CNC), le guide national d'élaboration des référentiels de formation et de certification et le guide d'élaboration des supports didactiques conçus sous la conduite de la Direction Générale de la Formation Professionnelle pour harmoniser et rationaliser les pratiques. Un mécanisme et des outils de suivi, d'évaluation et de formation personnalisée ont été mis en place au CFPR-Z. Des équipements didactiques et pédagogiques adéquats (manuels, ordinateurs...) ont été acquis et mis à la disposition des formateurs et des apprenants.

La révision des modules et supports pédagogiques adaptés aux groupes cibles (apprentis, patrons, travailleurs des entreprises) envisagée par l'ANPE n'a pu avoir lieu, faute de financement.

Dans le plan stratégique de développement de la certification des qualifications professionnelles, il a été créé par décret les titres de certifications suivants : (i) le certificat de qualification de base (CQB) ; (ii) le brevet de qualification professionnel (BQP) ; (iii) le brevet professionnel de technicien (BPT) et (iv) le brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS). Outre le CQP délivré depuis 2006 la première promotion de BQP sortira en 2013.

L'extension des centres d'exams dans le cadre de la certification à toutes les régions ainsi que l'ouverture des contrôles des compétences à au moins 15 métiers poursuivent leur cours et induiront l'élaboration des référentiels des métiers non encore pris en compte.

Au cours de 2013, le MJFPE envisage comme mesures prioritaires-la réalisation d'un inventaire des programmes de formation existants ; la mise en place d'un cadre national de validation de l'expérience ; la mise en place d'un centre d'ingénierie de la formation pour assurer la formation des formateurs et l'élaboration des référentiels adaptés ; la poursuite de l'élaboration des référentiels en adéquation avec la diversification des parcours et des dispositifs de développement des compétences ciblés sur des publics spécifiques prenant en compte les potentialités économiques des régions.

### 3.4Opérationnalisation des passerelles

Les mécanismes d'opérationnalisation des passerelles ne sont pas encore mis en place à l'échelle institutionnelle et cela apparaît comme un défi à relever. Toutefois, dans le domaine de la mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée ou Passerelle (SSA/P), le MENA a renforcé sa collaboration avec la fondation STROMME et les associations/ONG de mise en œuvre à travers un protocole d'accord révisé en 2011, la rédaction d'un plan d'action et la mise en place d'un cadre interministériel en vue d'élaborer une stratégie de communication autour des centres à passerelle. Le MENA a également produit en 2012 des

manuels pour les centres à passerelle (mathématiques, compétences de vie et français) et financé l'ouverture de 50 centres au titre de l'année scolaire 2012-2013 contre 20 centres au cours de l'année scolaire précédente. L'expérience demeure très satisfaisante au regard d'une part du taux de réussite des apprenants et d'autre part du taux de transfert dans les écoles classiques qui est autour de 90% soit 2142 apprenants sur un total de 2439 évalués.

Il est envisagé l'élaboration d'un plan de communication et de plaidoyer pour une inscription systématique du financement de l'ouverture des centres à passerelle au budget de l'Etat.

Dans le cadre du renforcement des passerelles, le MENA, en collaboration avec l'ONG « Enfants du Monde » (EdM) Sahel, met en œuvre le Programme interinstitutionnel d'appui à l'éducation de qualité par la Pédagogie du Texte<sup>11</sup>(PdT) et à la formation selon l'approche par les compétences (APC). Pour sa première phase de mise en œuvre (2009-2012), cette innovation éducative a concerné quatre expériences que sont les « Foyers d'Education et d'Innovation Pédagogique pour Adolescents » (FEIPA), les « École Communautaire » (ECOM), les « École du Berger et de la bergère » (EdB) et les « Écoles Authentique » (EA).

L'évaluation externe conduite en 2012 a confirmé la pertinence de la PdT à travers les résultats enregistrés tant aux plans quantitatif que qualitatif. Au plan quantitatif, 22 structures éducatives expérimentant la PdT et/ou l'APC ont accueilli 827 élèves/apprenants dont 52,36% de filles entre 2009 et 2012. Pour ce qui concerne les écoles communautaires traditionnelles, ce sont 84 classes qui ont accueilli 3 013 élèves dont 1508 filles. Au total, 3840 apprenants ont été formés dont 1414 de filles (50%).

S'agissant des performances des apprenants transférés dans le formel, leurs taux de réussite aux évaluations formatives sont de l'ordre de 80 à 90% et ceux de succès aux examens scolaires de fin d'année se situent entre 80 et 95%. En outre, 2229 apprenants dont 40% de filles sorties des ECOM, des EdB et des FEIPA ont rejoint le formel et 456 dont 167 filles ont bénéficié d'une formation socioprofessionnelle (couture, coiffure, mécanique, soudure, menuiserie, agriculture, élevage ...). Cent cinquante et un (151) sortants dont 56 filles se sont insérées dans des activités socio-économiques.

Malgré le succès certain de ces innovations éducatives en matière de passerelle dans l'enseignement primaire, les préoccupations demeurent pour les mécanismes nécessaires à leur appropriation effective par les structures de l'Etat et à leur extension géographique à travers le pays.

**Au post-primaire**, le décret portant création des titres prévoit pour chaque titre les différentes passerelles possibles mais il faut noter que cela n'est pas pour le moment appliqué. Cependant on observe que les sortants de l'enseignement technique et professionnel (CET) se présentent au CQP en tant que candidat libre. Il en est de même des sortants des centres de formation professionnelle titulaires du CQP qui se présentent au CAP en qualité de candidats libres.

#### 3.4.1 Approvisionnement des établissements en manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques

**Au préscolaire**, 76 278 manuels ont été commandés pour un montant global d'environ 38 millions de FCA et mis à la disposition des CEEP publics et privés et au profit de tous les apprenants.

**Tableau 2 : État des commandes des manuels préscolaires**

Commandes	Pré lecture	Eveil math	Graphisme	Coloriage N°1	Coloriage N°3 (fruit et légumes)	Peinture	Total
Quantité	13 970	16 060	12 215	4 000	15 017	15 016	<b>76 278</b>

<sup>11</sup> Voir clarification des concepts

Montant	8 382 000	9 636 000	9 772 000	1 200 000	4 505 100	4 504 800	<b>37 999 900</b>
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-------------------

Source : DAF/MASSN

Les manuels commandés sur les ressources de l'Etat ont été vendus aux parents d'élève tant dans les CEEP publics que dans les CEEP privés au profit du trésor public. Ces manuels composés de prélecture, d'éveil math, de graphisme, de coloriage n°1, n°3 et de peinture n'ont pas permis de couvrir le besoin en manuels estimés à 216 110 manuels par an. Une autre commande de 77 120 manuels pour un montant de quarante cinq millions livrée en février et va combler en partie le déficit. Ce manque s'explique en partie par la forte demande des manuels par les CEEP privés.

Pour garantir aux structures d'éducation de la petite enfance leurs missions de service public, l'Etat pourrait subventionner l'édition des manuels à défaut de la prendre totalement en charge et assurer leur gratuité dans les structures préscolaires. Cette mesure incitative permettra d'alléger le coût de préscolarisation estimé à 51 242 FCFA par an et va contribuer à améliorer la qualité de l'éducation préscolaire.

#### ○ Fournitures scolaires et matériels didactiques

Commenté [S36]: reprendre à partir d'ici

**Au primaire**, le ministère a acquis des manuels scolaires, des matériels didactiques et transféré des ressources financières aux communes pour l'acquisition du cartable minimum.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation de la 15<sup>ème</sup> MCS du PDDEB, il a été recommandé l'acquisition progressive de **matériels didactiques** spécifiques notamment des compendiums métriques et scientifiques, le matériel spécifique destiné aux CMG, au sport, à la pédagogie de groupe, à l'éducation non formelle, au préscolaire et au post primaire. En 2012, 750 compendiums sont acquis et livrés dans les magasins du ministère pour 717 écoles. La répartition dudit matériel dans les écoles sera effective après la réception définitive. Au regard des besoins énormes dans les écoles et du coût élevé de ce matériel, le montant de 500 millions de francs a été reconduit dans le plan d'action 2013 afin d'acquérir ce type de matériel.

**Au primaire**, 750 compendiums métriques et scientifiques sont acquis et livrés dans les magasins du ministère. La répartition dudit matériel dans les écoles sera effective après la réception définitive. Cependant, au regard des besoins énormes dans les écoles et du coût élevé de ce matériel, il est opportun de procéder à une planification rigoureuse sur au moins cinq ans (2012-2016) afin de doter les écoles de ce type de matériel, ainsi que le matériel spécifique destiné aux CMG et au sport, à la pédagogie de grands groupes, à l'éducation non formelle, au préscolaire et au post primaire.

Pour 2012/2013 les commandes de compendiums métriques et scientifiques sont en cours afin de doter davantage les écoles.

#### ○ Fonctionnement courant des écoles:

Pour le fonctionnement courant des écoles, en mars 2011, 5 013 124 690 F CFA ont été transférés aux 351 communes pour l'acquisition du cartable minimum, soit un coût moyen par cartable de 2 593 CFA pour 1 933 326 élèves.

Sur les 351 communes qui ont bénéficié des fonds pour l'acquisition des fournitures scolaires, 334 ont pu doter 354 CEB. Les communes qui avaient connu des difficultés de commande et les CEB n'ayant pas été dotées par leurs communes, ont reçu des fournitures de la DAF, des DPEBA, et/ou des reliquats des fournitures des dotations 2010.

En 2011/2012, une somme de 6 139 619 200FCFA a été transférée aux 351 communes pour l'acquisition du cartable minimum au profit de 2 361 392 élèves. Un montant de 648 390 000 FCFA a été transféré également aux communes pour le fonctionnement courant des 43 226 classes. Malgré la persistance de certaines difficultés notamment : i) la lourdeur administrative dans les passations des marchés pour l'acquisition des fournitures scolaires, ii) la difficile collaboration entre certains responsables communaux et agents des services déconcentrés du MENA, l'ensemble des communes a pu mettre le cartable minimum et les consommables scolaires à la disposition des écoles.

Les sorties de suivi et de contrôle de la gestion des fournitures scolaires dans les communes ont relevé, en outre, d'autres difficultés internes de gestion à aplanir : i) l'insuffisance et la mauvaise qualité de certains articles, ii) l'absence de document de gestion des fournitures scolaires (états de répartition par

Commenté [S37]: rappeler que c'était une recommandation de la 15<sup>ème</sup>MCS ; et que l'estimation des coûts est insoutenable sur un an ;

Commenté [S38]: combien ? et pour combien d'écoles ? et puis comment ce type de matériel peut-il être produit localement ?

Commenté [S39]: 2593 est-il significatif pour un cartable ?

Commenté [S40]: 2011 ; supp

Commenté [S41]: le point des finances !

école, classe, élève) pour une traçabilité de la distribution du matériel, iii) la non maîtrise des effectifs devant servir à quantifier les besoins réels en fournitures.

**Commenté [S42]:** et qu'est-ce qui est fait pour y pallier ?

Il importe impérativement d'alléger les procédures administratives des passations de marchés publics pour l'acquisition des fournitures scolaires. Enfin, il est souhaitable de relever le montant de la contribution financière de l'Etat pour le fonctionnement courant des écoles qui est en deçà du coût minimum de consommables.

**Commenté [S43]:** supprimer

Quant au plan de réponses du secteur éducation aux réfugiés maliens, la mise en œuvre du programme a connu une exécution avec l'organisation des cours du soir, la dotation de vivres et la mise à disposition de 2 244 manuels et de fournitures scolaires aux bénéficiaires.

**Commenté [S44]:** quel est ce coût minimum ?

- **Matériel d'instruction civique :**

Concernant le matériel d'instruction civique, 3 773 drapeaux, 860 fanions, 258 effigies du Président du Faso Grand format et 1 388 effigies du Président du Faso Petit format ont été mis à la disposition des structures centrales et déconcentrées du MENA. Ce matériel contribue à renforcer l'éducation civique et la culture de la citoyenneté. Les commandes du matériel d'instruction civique de 2010, 2011 et de 2012, qui se font au niveau de la Grande Chancellerie, n'ont pas abouti, faute de moyens financiers. Des dispositions sont entreprises pour 2012/2013.

**Commenté [S45]:** supp

- **Matériel didactiques CMG :**

En septembre 2011, la DAMSE, en appui de la DG/RIEF, a mis à la disposition de l'ensemble des enseignants titulaires des classes multigrades, 8 965 livrets guides CMG des classes de CP, CE, CM ; avec plus de 5 000 livres restants qui se distribuent à la demande. En plus des livrets guides CMG, il est envisagé la dotation des écoles à classes multigrades de matériel minimum spécifique comme les tableaux à chevalier, les ardoises géantes, les pendules.

**Commenté [S46]:** supp

- **Matériel didactiques bilingues :**

La DAMSE avec l'appui de la DGEB a mis à la disposition des 150 écoles bilingues un total de 60 517 manuels et guides pédagogiques en 2011/2012. On note cependant la nécessité de renouveler les stocks épuisés en manuels bilingues mooré, dioula et nuni.

**Commenté [S47]:** fusionner

- **Manuels scolaires :**

La distribution gratuite des manuels scolaires au profit des élèves des écoles primaires publiques et privées, à travers les sociétés privées de transport, s'est poursuivie au cours de la période 2009 à 2012.

**Commenté [S48]:** en

**Tableau 3-2 : Evolution de la distribution des manuels scolaires de 2009 à 2012**

Année Scolaire	Lecture	Calcul	Observations	Histoire	Géographie	Guides	Dictionnaires	Distribution effective	Prévisions	Taux de couverture
2009/2010	1 079 184	391 947	393 427	312 051		60 149	3 960	2 240 718	2 000 000	112,04%
2010/2011	1 278 276	458 525	438 903	344 218	99 044	65 960	0	2 684 926	3 017 096	88,99%
2011/2012	1 386 719	508 063	508 762	81 374	268 341	79 396	0	2 832 655	3 000 000	94,42%
<b>Total</b>	<b>3 744</b> <b>179</b>	<b>1 358</b> <b>535</b>	<b>1 341</b> <b>092</b>	<b>737 643</b>	<b>367 385</b>	<b>505</b>	<b>3 960</b>	<b>7 758</b> <b>299</b>	<b>8 017 096</b>	<b>96,77%</b>

Source : DAMSE/MENA

Pour les grandes campagnes de distribution de 2009/2010 et 2010/2011, les taux de réalisation qui évoluent en dents de scies sont dus d'une part à des demandes complémentaires de manuels accordées aux CEB en 2009/2010 et à l'insuffisance des stocks dans les disciplines d'éveil (Histoire et Géographie), d'autre part. Au cours des 3 dernières années, 7 758 299 manuels scolaires, tous titres confondus, ont été mis à la disposition des CEB pour toutes les écoles publiques et privées, avec une priorité accordée aux disciplines fondamentales.

Quelques sorties de suivi/contrôle de la gestion des manuels scolaires dans certaines écoles et CEB en 2009/2010 et en 2010/2011, ont permis de constater : i) des disparités du ratio entre les provinces, les CEB, les classes alors que celui-ci devrait être de 1 livre par élève dans les disciplines fondamentales, ii) d'importants stocks de manuels scolaires dans les armoires de certaines écoles et dans les magasins

de certaines CEB, iii) des manuels scolaires en majorité mal entretenus même si certains directeurs en collaboration avec les bureaux APE, AME, COGES ont pris des initiatives pour leur entretien, iv) la détérioration rapide des livres des petites classes CP, CE (durée de vie), vi) le non usage des documents élémentaires de gestion des manuels scolaires dans les écoles et CEB que sont les bordereaux de livraison et de distribution dans les CEB.

Commenté [S49]:

Au regard du tableau ci-dessus, la quantité distribuée de livres de lecture, de calcul, de sciences d'observation s'est augmentée chaque année. Au-delà de l'augmentation annuelle des effectifs des élèves, il faut souligner que les raisons sont, entre autres, la non maîtrise des effectifs, les surestimations dans l'expression des besoins en manuels scolaires par certaines écoles ou CEB.

En plus de ces difficultés, dans la gestion des manuels scolaires, s'ajoutent l'état embryonnaire du secteur de transport pour la distribution et le retard de livraison des commandes de manuels scolaires.

Les suggestions envisagées sont l'implication des principaux acteurs dans la gestion des manuels scolaires mis à la disposition des écoliers, les sensibilisations des acteurs de terrain pour une meilleure estimation des besoins en manuels scolaires. Il importe également d'alléger les procédures d'acquisition des manuels afin de réduire les retards de livraison. Enfin, le choix des fournisseurs privés pour la distribution des manuels scolaires doit être rigoureux afin de qualifier les plus capables.

En perspective pour 2012/2013, la DAMSE envisage mettre à la disposition des 425 circonscriptions près de 3 500 000 manuels composés de livres de l'élève, de guides du maître et des ouvrages de référence.

Commenté [S50]:

Dans le processus de mise en œuvre de la politique éditoriale, il a été procédé à la validation du livret sur l'enseignement de l'hygiène et l'assainissement, à l'élaboration des trois guides pédagogiques selon l'APC pour la mise en œuvre de l'hygiène et l'assainissement dans les écoles primaires, à la relecture du manuel de formateur et du livret de l'élève sur le bon usage du médicament, à la formation des maquettistes en PAO, de six (6) illustrateurs en édition de matériels didactiques.

Commenté [S51]:

**Au post-primaire**, on note en 2012 : i) l'acquisition de droits d'auteurs et de reproduction des manuels du premier cycle avec Hachette International ; ii) l'acquisition et la mise à jour d'un logiciel de gestion des manuels scolaires et la formation de six (6) utilisateurs dudit logiciel ; iii) l'acquisition de documents pédagogiques et techniques au profit des enseignants de l'Enseignement secondaire technique et professionnel (ESTP) ; v) la production en cours de 1000 livres d'anglais 6e et 1000 livres d'anglais 5e ; vi) la production en cours de 1000 livres d'Allemand ; vii) la production de 475 registres de gestion des bibliothèques scolaires.

Conscient du fait que la disponibilité des manuels scolaires, des fournitures et matériels didactiques constituent des déterminants importants de la qualité des enseignements, des efforts sont faits pour les produire sur place afin de réduire les coûts.

Commenté [S52]: équipe de rédaction en place

Le CEFPO et le CFPR-Z sont relativement bien dotés d'équipements pédagogiques comme les machines/outils. En raison de la jeunesse de ces structures et de la spécificité de la formation professionnelle, l'approvisionnement en manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques de ces centres est pour l'instant relativement modeste.

Les centres de l'ANPE, en dépit de leur ancienneté, connaissent des difficultés d'approvisionnement en matière d'œuvre, en matériels pédagogiques (vêtement des machines...) et en matériels didactiques.

Commenté [S53]: arrêté portant autonomisation

La mise en place du centre d'ingénierie de la formation professionnelle programmée dans les actions prioritaires en 2013 répond au souci de doter rapidement les structures en manuels et matériels didactiques.

Commenté [S54]: supp

### 3.4.2 Evaluation et certification des apprentissages

**Au préscolaire**, le passage d'une section à une autre est fonction de l'âge de l'enfant et n'est pas conditionné par une évaluation certificative ou sommative, au regard de la loi d'orientation de l'éducation qui prévoit que l'évaluation certificative est faite à partir du primaire. Toutefois, le mode d'évaluation des acquisitions est continual et est fonction de l'activité. Cette évaluation est dite formative et se fait oralement ou par écrit au cours ou après les activités pédagogiques à travers les contrôles d'acquisitions ou les phases proposées.

Commenté [S55]: supp

**Au primaire**, l'évaluation et la certification ont concerné les compositions trimestrielles harmonisées, l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) et le concours d'entrée en classe de sixième.

C'est la circulaire du 25 mars 2010 qui institue l'harmonisation des compositions trimestrielles, moyen de contrôle périodique et systématique des apprentissages scolaires. Elles permettent aux enseignants non seulement de mesurer l'efficacité de leurs actions mais surtout de réajuster les démarches pédagogiques pour une meilleure réussite de leurs élèves. Durant l'année scolaire 2011-2012 des évaluations périodiques ont eu lieu dans l'ensemble du pays.

Commenté [S56]: enrichir avec rapp bilan dec

Le mode opératoire des compositions harmonisées met l'accent sur les épreuves qui sont choisies sur proposition des Directeurs d'écoles. Une commission provinciale de validation des épreuves présidée par le DPEBA est mise en place. Après leur validation, les épreuves sont mises à la disposition des CEB de la province au prorata du nombre de classes. L'administration et la correction des épreuves s'effectuent suivant un calendrier et un chronogramme établis sous la supervision des encadreurs. Les corrections se font par sous-cycle et par école sous la supervision du Directeur d'école.

Commenté [S57]: sup

Les compositions sont tenues successivement dans la 1ère semaine du mois de décembre (composition du 1er trimestre), dans la 2ème semaine du mois de mars (composition du 2ème trimestre) et dans la 3ème semaine du mois de juillet (composition du 3ème trimestre).

Commenté [S58]: supp

Pour mieux réussir l'évaluation des apprentissages à travers les compositions harmonisées, il faudra envisager la conception des programmes par sous-cycle et prendre en compte toutes les disciplines enseignées.

Commenté [S59]: donner la plus value de cette disposition par rap à l'ancienne

Conformément à l'arrêté interministériel n°2012-025/MESS/MENA/MJFPE du 15 février 2012, l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) et le concours d'entrée en classe de sixième, session de 2012, se sont déroulés du 12 juin au 18 juillet 2012 dans 1 425 centres d'examen. La session a mobilisé 18 388 surveillants, 17 648 correcteurs et 7 083 enseignants accompagnateurs.

Commenté [S60]:

La session 2012 a enregistré au total 326 302 candidats inscrits dont 165 290 garçons et 161 012 filles. Sur cet effectif, l'absence de 35740 candidats a été enregistrée dont 20225 garçons et 15515 filles ; la majorité des absents sont des élèves qui ont abandonné les salles de classe au profit des sites aurifères. Les candidats présents sont au nombre de 290 562 dont 145 065 garçons et 145 497 filles. Sur 189 322 admis(es) au CEP seuls 69 220, dont 28269 filles, ont été admis(es) en classe de sixième soit 36,7%. Les chances de poursuite de leurs études pour les 120 102 autres se trouvent compromises, l'insuffisance des places créant un goulet d'étranglement entre le CM2 et le passage en classe de sixième. L'organisation de cette session a mobilisé la somme de 2 262 983 875 F CFA sur financement de l'Etat.

Les principales difficultés rencontrées dans l'organisation du CEP demeurent l'insuffisance ou l'absence de prise en charge du transport, de l'hébergement et/ou de la restauration des candidats, l'insuffisance des frais de transport et de prise en charge des maîtres accompagnateurs par certaines communes. Il est indispensable de prendre des dispositions financières pour faciliter la participation des candidats relevant de ces communes. Il convient alors de sensibiliser davantage les maires pour une prise en charge effective et conséquente des acteurs cités dans les domaines qui leur échoient. Il faudra arrêter un taux minimal national applicable par toutes les communes. En plus de leur sensibilisation, il doit être exigé des maires l'application des textes régissant l'organisation des examens.

En outre, des questions relatives à la pertinence du CEP se posent dans un contexte d'éducation de base jusqu'à l'âge de 16 ans. En effet, le système actuel d'évaluation ne permet pas de mesurer toutes les différentes catégories d'acquisitions. L'évaluation aussi bien au niveau de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle telle que pratiquée ne prend pas en compte les aspects psychomoteurs et psychoaffectifs. En conséquence, certains apprentissages innovants telles que les langues nationales, les habiletés manuelles, les activités culturelles ne sont pas pris en compte dans l'évaluation. D'où la réflexion en cours sur le mode d'évaluation pour la transition du CM2 en classe de 6<sup>ème</sup>, et pour la certification des apprentissages de l'éducation non formelle. Pour cette dernière question, un Arrêté portant normes d'évaluation et de certification est en voie de signature.

**Au post-primaire**, l'administration et la correction des épreuves de l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et du concours d'entrée en seconde se sont déroulés du 5 au 17 juin 2012. A

cette session, 434 jurys de composition et correction ainsi que 289 centres de composition ont été ouverts.

Sur 143 690 candidats inscrits en 2012 contre 129 430 en 2011, 139 314 étaient présents à l'examen du BEPC. On a enregistré 72 864 admis, représentant un taux de réussite de 52,30% contre 30,6% en 2011.

Cette nette progression des résultats s'explique par les innovations apportées au niveau des instruments d'évaluation, notamment les épreuves de certaines disciplines.

Quant à l'organisation du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) l'administration et la correction des épreuves dudit examen se sont déroulées du 5 juin au 2 juillet 2012.

Sur 2 378 candidats inscrits et 2 138 présents à l'examen des CAP commerciaux, on a enregistré 574 admis, représentant un taux de réussite de 26,85%. Aux CAP industriels, sur 2 334 candidats inscrits et 2 257 et présents, on a enregistré 1 018 admis, soit un taux de réussite de 45,10%.

Le taux de succès global des examens de l'enseignement technique et professionnel (y compris le BEP) est de 38,77% en 2012 contre 42,37% en 2011. On note une régression de 3,6 points de 2011 à 2012, contre toute attente quand on sait que le taux global des examens de l'ETP au cours des années précédentes était généralement élevé en raison de la participation à la fois des candidats au BEP aux examens du CAP.

On explique la régression du taux global en 2012, par le fait que les candidats au BEP ne sont plus autorisés à prendre part à l'examen du CAP programmé à la même date. L'option visée par la mesure consiste à instaurer une équité par rapport aux candidats de l'enseignement général qui ne peuvent passer qu'un seul examen.

L'organisation des examens du BEPC, du CAP (et du BEP) a été marquée à la session de 2012 par l'application de nouveaux décrets organisant ces examens, l'utilisation d'un nouveau modèle de feuille de composition intégrant le brouillon, l'expérimentation d'un logiciel de gestion des examens et l'ouverture de nouveaux jurys et centres secondaires pour rapprocher les centres d'examen des candidats.

**Au niveau de la formation professionnelle**, la session 2012 du contrôle des compétences professionnelle en vue de la délivrance du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) s'est déroulée du 03 au 10 juillet dans huit (08) régions ( Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre, Centre-ouest, Est, Hauts-Bassins, Sud-ouest et Plateau Central) et a concerné dix (10) métiers (Agriculture, Coiffure, Coupe couture, Electricité bâtiment, Maçonnerie, Mécanique deux roues, Mécanique automobile, Menuiserie bois, Menuiserie métallique et Plomberie).

La session a particulièrement enregistré un fort taux d'inscription qui s'explique tout particulièrement par le dynamisme des jeunes directeurs régionaux et provinciaux qui ont entrepris un travail remarquable de sensibilisation et de mobilisation des candidats des différentes localités. Elle a enregistré au total 2683 candidats inscrits, 2354 présents et 1817 admis, soit un taux de succès de 77,18 %.

Le tableau suivant montre une tendance générale à la hausse tant des effectifs des candidatures que des taux de succès ces trois dernières années.

#### **Evolution de la participation au CQP de 2010 à 2012 et du taux de succès**

	2010	2011	2012
Inscrits	1512	1898	2683
Présents	1343	1698	2354
Absents	169	200	329
Admis	962	1276	1818
Taux de réussite	71.83%	75.14%	77.23%

Le contrôle des compétences professionnelles entamé en 2006 avec seulement trois métiers (coupe couture, électricité bâtiment, menuiserie métallique) s'est étendu aujourd'hui à dix (10) métiers.

### Répartition des candidats au CPQ 2012 en fonction des métiers

METIERS	INSCRITS
<b>Agriculture</b>	<b>41</b>
<b>Coiffure</b>	<b>277</b>
<b>Coupe couture</b>	<b>856</b>
<b>Electricité bâtiment</b>	<b>469</b>
<b>Maçonnerie</b>	<b>136</b>
<b>Mécanique automobile</b>	<b>211</b>
<b>Mécanique deux roues</b>	<b>207</b>
<b>Menuiserie bois</b>	<b>198</b>
<b>Menuiserie métallique</b>	<b>206</b>
<b>Plomberie</b>	<b>82</b>
<b>Total</b>	<b>2683</b>

Les métiers dits féminins notamment la Coiffure et la Coupe Couture sont ceux qui enregistrent le plus d'inscrits. Cette situation s'explique par l'importance du taux d'échec scolaire (mauvaise orientation) et la non scolarisation des filles (dans certains milieux) qui se tournent vers la formation professionnelle pour mieux réussir leur insertion socioprofessionnelle.

Pour un pays à près de 80% agricole, la faiblesse des inscriptions dans le métier de fermier agricole s'explique par le fait que c'est seulement cette année que ce métier est intégré dans le processus de certification et par le déficit de communication.

Par ailleurs, on remarque que l'Electricité bâtiment est le métier qui retient plus l'attention des jeunes garçons Toutefois, dans ce métier dit d'homme, de plus en plus de jeunes filles viennent s'y essayer.

[Commenté \[S61\]: déplacer](#)

Les innovations majeures qu'a connues la session 2012 sont :

-l'extension de l'organisation de l'examen du CQP à deux (02) nouvelles régions : la Boucle du Mouhoun et les Cascades ;

-l'intégration de deux (02) nouveaux métiers dans le processus : l'agriculture (option fermier agricole) et la plomberie en vue de contribuer à résoudre progressivement les frustrations actuelles que crée la non prise en compte de certains métiers dans la certification.

En dépit du succès de l'organisation de la certification 2012, cette session a connu des difficultés qui tournent autour :

- des contraintes budgétaires (insuffisance et déblocage tardif du budget)
- du coût élevé de la matière d'œuvre
- de la faiblesse du taux d'indemnité servi aux membres de jurys composés de professionnels qui font valoir que leur participation occasionne un manque à gagner par rapport à ce que leurs occupations habituelles leur auraient procuré dans le même temps ;
- de la limitation pour l'instant de l'organisation du CQP dans huit (08) régions, ce qui constitue un handicap majeur pour certains candidats des autres régions intéressés par cet examen ;
- des manifestations des frustrations de la part des apprenants et des professionnels des autres corps de métiers non encore couverts par la certification ;
- le sous équipement des centres d'accueil de l'examen ;
- l'absence de formation des acteurs ;

- l'insuffisance de dotation du Secrétariat Permanent en matériels roulant et de bureau ainsi qu'en personnel.

L'évaluation de la première promotion des candidats au BPT et au BQP s'est déroulée au CFPR-Z. Elle a enregistré des taux de succès de 100% au BPT (soit 109 admis sur 109 présentés) et de 99% (soit 100 admis sur 101 candidats).

### **3.4.3 Promotion de la recherche action et de la recherche développement**

Le dispositif de recherche tel que le prévoit le PDSEB n'est pas encore mis au point car le processus de mise en œuvre est à l'étape de la mobilisation des ressources.

Toutefois, en attendant la formalisation de ce dispositif, la direction en charge de la recherche du MENA travaille en étroite collaboration avec les enseignants du secondaire et du supérieur, notamment dans le domaine de la relecture des manuels scolaires. Cette collaboration s'étend à d'autres acteurs comme les spécialistes de l'environnement, de la santé, des droits humains...

L'ouverture de notre système éducatif au monde par l'introduction de l'anglais au primaire est à l'état de réflexion. De ce fait, le recrutement et la formation d'enseignants capables de mettre en œuvre le programme d'enseignement intégrant l'apprentissage de l'anglais ne sont pas effectifs pour l'instant.

## **3.5Promotion du bilinguisme et du multilinguisme**

### **3.5.1 Introduction des langues nationales dans l'éducation de base**

L'éducation bilingue en cours au Burkina Faso trouve ses racines dans deux innovations éducatives. Il s'agit de la réforme de l'éducation de 1979 et de l'expérimentation en 1992 et 1993 de la méthode d'Apprentissage de la Langue Française à partir des Acquis de l'Alphabétisation (ALFAA). La réforme de 1979 a introduit dans l'enseignement scolaire trois langues nationales à savoir le mooré, le dioula et le fulfuldé pour accompagner le français. Il faut noter que l'enseignement bilingue a connu trois phases de mise en œuvre dont la troisième a consisté à la mise en place des Espaces d'Eveil Educatif (EEE) et des Collèges Multigrades Spécifiques (CMS) en vue d'assurer le continuum éducatif de base qui prend en compte le préscolaire, le primaire et le secondaire.

L'adhésion des communautés à la philosophie de l'Education bilingue est une réalité permanente. C'est pourquoi la politique actuelle de généralisation de l'éducation bilingue est centrée sur la demande. Pour satisfaire les communautés demandeuses, une autorisation de transformation d'écoles classiques ou d'ouverture d'écoles bilingues leur est accordée chaque année et ce, depuis l'année scolaire 2009-2010. En effet, des demandes d'ouverture et/ou de transformation d'écoles classiques en écoles bilingues sont continuellement enregistrées et depuis décembre 2009, quatre vingt huit (88) demandes dont soixante douze (72) de transformation et seize (16) d'ouverture sont en attente de satisfaction. En 2011-2012, vingt-deux (22) écoles ont été intégrées dans le bilinguisme dont 18 ouvertures et 4 transformations.

Tableau 3-3 : Evolution des indicateurs de l'éducation bilingue au primaire

<b>Indicateur</b>	<b>2008/09</b>	<b>2009/10</b>	<b>2010/11</b>	<b>2011/12</b>
Nombre écoles	108	108	127	150
Nombre salles de classes	451	448	483	532
Effectif enseignants	451	448	483	532
Effectif élèves	17 462	17 773	20 295	23 235
Effectif présentés au CEP	2 825	2 834	2 982	3 078
Taux de succès au CEP	bilingue classique	72,85% 73,68%	60,38% 66%	61,77% 64,77% 65,16%

Source : DGEB/MENA

En 2011/2012, 150 écoles bilingues sont fonctionnelles avec 532 salles de classes comptabilisant 23 235 élèves. Comparativement à l'année précédente, le nombre d'écoles, de salles de classe et l'effectif des élèves ont connu une progression respective de 18,1%, 10,1% et 14,5% contre 17,6%, 7,8% et

14,2% entre 2010 et 2011. Seul le nombre de salles de classe a connu un accroissement significatif de 2,3 points de pourcentage.

De 2009 à 2012, le taux de croissance des écoles est de 38,9% et celui des salles de classe de 18%. L'effectif des élèves croît de 14,5% sur la même période. Dans les écoles bilingues, 9 langues nationales transcrites sont enseignées<sup>12</sup> en plus du français et prennent en compte plus de 70% des dialectes. A la session 2012 de l'examen du CEP, sur 3 078 candidats des écoles bilingues présentés, 1 983 ont réussi à leur examen, soit un taux de succès de 64,43% contre 65,16% dans les écoles classiques. En 2012, le taux de réussite de l'ensemble des écoles est légèrement supérieur à celui des écoles bilingues (65,16% contre 64,43%). De 2009 à 2012, le taux de succès au CEP dans les écoles bilingues est presque le même que celui des écoles classiques.

Le ministère a mis à la disposition des 150 écoles bilingues un total de 60 517 manuels et guides pédagogiques en 2011/2012. On note cependant la nécessité de renouveler les stocks épuisés en manuels bilingues mooré, dioula et nuni.

Il convient de souligner que l'initiative ELAN-Afrique « Ecoles et langues nationales en Afrique », qui est une émanation du programme LASCOLAF « Langues de scolarisation en Afrique francophone », a mené des études de terrain sur les orientations et les pratiques en matière de langue de scolarisation dans huit pays d'Afrique sub-saharienne dont le Burkina Faso. Elle vise l'introduction de l'enseignement bi-plurilinguisme (langue française/langues nationales africaines) dans l'éducation de base. Chaque pays ayant une situation linguistique différente, l'objectif poursuivi par l'Initiative est d'appuyer de façon différenciée les plans d'action nationaux des pays conformément à leurs politiques éducatives. Le Burkina Faso qui a adhéré à l'Initiative en décembre 2011 a élaboré un programme d'expansion du continuum d'éducation de base multilingue (CEBAM) pour la période 2011-2020 qui s'inscrit dans la dynamique du PDSEB. Il a également élaboré son plan d'action pour la période 2012 à 2014 dont le but est l'amélioration significative de l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base formelle, mais seul le plan d'action du primaire a été retenu pour des raisons de contraintes budgétaires. Selon le rapport LASCOLAF réalisé en 2010, la part des écoles bilingues en 2009 dans le primaire s'élevait à 4,33% si on cumule les différentes formules qui coexistent. L'ambition du MENA est de faire passer cette proportion à 5% au moins de classes bilingues (formule complète de 5 ans) d'ici à 2014. La réunion annuelle du Comité de coordination internationale de ELAN Afrique s'est tenue à Ouagadougou les 23 et 24 octobre 2012 et a permis de : dresser le bilan de la mise en œuvre de l'initiative ELAN-Afrique et des activités réalisées en 2012 tant au niveau international que national ; valider l'approche didactique de l'enseignement bi-plurilingue préconisée par le Comité scientifique international (CSI) ; valider les demandes d'interventions spécifiques des pays ; renforcer la coopération entre ELAN et les partenaires ; consolider le démarrage de l'initiative.

Cependant, il est recommandé de commanditer une étude pour évaluer le processus de mise en œuvre de l'éducation bilingue.

### 3.5.2 Introduction de l'anglais et d'autres langues étrangères dans l'éducation de base

Au primaire, la question de l'introduction formelle de l'anglais dans l'enseignement est actuellement à l'étape de la réflexion pour en dégager la meilleure approche. En cela, le MENA envisage son introduction dans les programmes officiels du sous cycle CM. Cette mesure se veut postérieure à la prise en compte des langues nationales dans les programmes en raison des résultats d'études qui subordonnent l'acquisition parfaite de l'anglais à la maîtrise préalable de la langue maternelle. L'enseignement/apprentissage de l'anglais reposera, entre autres, sur des exercices pratiques combinant le ludique et le didactique (dialogues, bandes dessinées, saynètes, chansons ...).

## 3.6 Amélioration des apprentissages selon une approche centrée sur l'école

### 3.6.1 Promotion des approches pédagogiques innovantes pour améliorer les acquis

Dans le cadre de la promotion des approches pédagogiques innovantes, le MENA a élaboré un document cadre de référence pour l'expérimentation et la validation des innovations éducatives dans le secteur de l'éducation de base formelle et non formelle. **Le document présente, entre autres, le contexte et la justification, les objectifs et les résultats attendus de l'innovation, la définition et la**

<sup>12</sup> Bissa, dagara, dioula, fulfuldé, gulmancema, kasem, lyélé, mooré et nuni.

typologie des innovations éducatives, la présentation du document de projet d'innovation, les critères de validation de l'innovation et les conditions de mise en œuvre du document. Le référentiel qui en cours d'adoption permettra de valider les innovations dites confirmées et d'indiquer le cadre général de mise en œuvre de toutes les innovations. Un protocole accompagne le document cadre.

Commenté [S62]:

Commenté [S63]: vérifier son existence

A la suite de l'étude sur la stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles au Burkina Faso validée en décembre 2011, des actions de renforcement des capacités des acteurs de l'éducation sur la réduction des risques de catastrophes naturelles et de conflits et l'appui psycho-social ont été réalisées. A compléter avec les données de PLAN BURKINA

Aussi, suite aux troubles sociopolitiques au Mali qui ont engendré un afflux massif de réfugiés maliens au Burkina, le système éducatif a pu accueillir plus de 1 344 élèves du primaire. A cet effet, un plan de réponse du secteur Education a été élaboré et dont l'objectif général est d'apporter une assistance adéquate, urgente et coordonnée aux enfants du préscolaire, aux élèves, aux étudiants et aux apprenants réfugiés maliens sur le territoire. Ce plan de réponse a déjà connu un début de mise en œuvre avec l'apport de l'Etat et de ses principaux partenaires du cluster Education dont l'UNICEF, Plan Burkina, Save the Children, la Croix Rouge et Terre des Hommes.

Au regard de la recrudescence de la violence et de la désobéissance de plus en plus observées dans les établissements d'enseignement, il a été jugé judicieux de mener une étude sur la violence en milieu scolaire dont les résultats ont été restitués et acceptés par l'administration.

Commenté [S64]: déplacer

Par ailleurs, des documents de base pour l'établissement d'un état des lieux de l'enseignement de la lecture ont été élaborés. Il s'agit à terme de mener une étude sur l'enseignement de cette discipline au sous cycle CP en vue de proposer des stratégies de remédiation. Cette activité prendra en compte une des recommandations des évaluations sur les acquis scolaires.

Commenté [S65]: rénovation des curricula

De même, un projet d'élaboration d'un document unique des approches PEQ et EQAmE adapté à la situation nationale a été conçu. Ces deux activités n'ont cependant pas pu être menées à terme faute de financement.

Commenté [S66]: approfondir

### 3.6.2 Amélioration du temps d'enseignement/apprentissage

**Au primaire**, la recherche de l'amélioration de la mesure de suivi de l'exécution du volume horaire d'enseignement a induit la mise en œuvre, entre autres, des activités suivantes : l'élaboration des outils de suivi du volume horaire effectif d'enseignement et du document de sensibilisation des acteurs en 2009 et l'élaboration du rapport général de suivi du volume horaire effectif d'enseignement au niveau des cinq (5) régions administratives où les outils de suivi ont été administrés et les résultats d'analyse en 2011 ont été publiés dans la presse.

En 2011-2012, au regard des mesures prises tant au niveau central que déconcentré, les pertes de volume horaires, dues aux raisons de services sont réduites. Ce résultat a été obtenu grâce aux mesures, la mise à disposition du personnel dans les délais requis, soit avant la rentrée administrative. En outre, la décongestion des actes de gestion administrative des ressources humaines a fortement réduit les nombreux et longs déplacements des enseignants. Enfin, les formations qui étaient généralement organisées pendant l'année scolaire sont désormais tenues pendant les congés ou vacances scolaire.

Pour une meilleure exécution du volume horaire d'enseignement, il faut, entre autres, poursuivre l'extension et la généralisation de l'utilisation des outils de suivi du volume horaire d'enseignement dans les 13 régions du pays, renforcer la sensibilisation des acteurs, valoriser les enseignants dévoués à travers les lettres de félicitation, les distinctions honorifiques, le soutien en matériel didactique. Les responsables des structures déconcentrées doivent veiller à l'application des mesures prises par le Premier Ministre interdisant la participation des élèves aux cérémonies ainsi que les conditions dans lesquelles l'enseignant peut prendre part à des cérémonies. La communauté éducative doit être impliquée dans la gestion du volume horaire d'enseignement (APE, AME, COGES, etc.).

En 2012, les perspectives d'extension de l'expérimentation des outils ont été principalement limitées par le manque de financement.

Commenté [S67]: résumer en un § simple indiquant les raisons de la non élaboration d'un rapport général de suivi du vol

### 3.6.3 Evaluation des acquis scolaires

L'évaluation nationale des acquis scolaires se tient désormais tous les deux ans. Une enquête a été administrée en juin 2012 dans les classes de CE1 et de CM2. Les données en sont encore en traitement.

L'évaluation faite en 2010 a concerné les CP2 et CM1. Les résultats de cette évaluation, ainsi que leur comparaison d'avec ceux de 2006, permettent d'identifier et de mettre en exergue des faits saillants pour attirer l'attention des acteurs de l'éducation sur les difficultés et les progrès du système éducatif.

Les élèves, dans leur ensemble et dans toutes les disciplines évaluées ont obtenu des notes moyennes peu satisfaisantes et très dispersées autour de la note moyenne nationale.

Le résultat moyen obtenu en français par les élèves est de 51,1 sur 100 au CP2 et de 43,3 sur 100 au CM1. Ces résultats sont peu satisfaisants, surtout au CM1 et les notes des élèves sont par ailleurs très dispersées autour de la note moyenne nationale, ce qui démontre une grande hétérogénéité du niveau des élèves dans une même classe.

Le résultat moyen obtenu en mathématiques par les élèves est de 43,0 sur 100 au CP2 de 41,4 sur 100 au CM1. Tout comme pour le français, les résultats obtenus en mathématiques par les élèves évalués sont peu satisfaisants et les notes sont très dispersées autour de la note moyenne.

Le résultat moyen obtenu en sciences d'observation par les élèves de CM1 est de 48,4 sur 100 et les notes sont également très dispersées autour de la note moyenne.

La lecture est réussie à 67,2% au CM1 et 30,6% au CP2. Au terme de cette évaluation, on relève que la situation en lecture est assez préoccupante particulièrement au CP2.

Dans les deux niveaux évalués, en français, il n'y a pas de différence entre les résultats obtenus par les filles et les garçons. Par contre en mathématique, les garçons ont mieux réussi que les filles, de même qu'en sciences.

Niveaux	Résultats moyens sur 100 par sexe dans les disciplines évaluées					
	Français		Maths		Sciences	
	G	F	G	F	G	F
CP2	52,4	52,5	55,9	43,7	-	-
CM1	43,7	42,9	43,1	39,4	51,0	46,0

En comparant les résultats 2006-2010, on constate de façon générale, que les résultats moyens obtenus par les élèves des deux niveaux évalués aussi bien en français qu'en mathématiques et sciences sont restés faibles (résultats globaux compris entre 40 et 54 sur 100).

En français comme en mathématiques, les résultats de la zone rurale se sont beaucoup améliorés entre 2006 et 2010 contrairement à la zone urbaine où ils ont considérablement régressé.

L'étude propose des pistes de solution. La lecture étant une discipline instrumentale, il est indispensable que les capacités des enseignants soient renforcées pour l'enseignement de cette matière. La politique de dotation gratuite de manuels aux élèves est à encourager d'une part, d'autre part un mécanisme rigoureux de gestion de ces manuels s'impose. La création de structures d'éveil accessibles à la majorité des enfants en âge de pré scolarisation s'avère nécessaire pour une Éducation Pour Tous et de qualité. Le projet de réforme des curricula au primaire est à accélérer. La politique du non redoublement entreprise par les autorités compétentes est à renforcer. Une étude approfondie devrait être menée par rapport à l'impact du niveau de recrutement des enseignants sur les résultats scolaires.

L'exploitation des résultats de l'évaluation nationale des acquis scolaires a été, pendant longtemps, le maillon faible du dispositif de suivi permanent des apprentissages scolaires. Pour faciliter l'opérationnalisation de cette exploitation, des innovations ont été introduites dans l'activité à partir de cette session 2010 :

- l'échantillon d'écoles est agrandi, passant d'une centaine à environ 500, avec un minimum de 10 écoles par province pour permettre de produire des statistiques locales ;
- en plus du rapport national, un rapport est produit pour chaque région et ses provinces ; pour chaque région et ses provinces, les résultats sont précédés d'une monographie sommaire

- présentant la situation générale de l'enseignement ; à la suite des résultats, des faits saillants spécifiques sont dégagés et des pistes de réflexion proposées ;
- les rapports d'enquête, national et régionaux/provinciaux, sont transmis aux Directeurs Régionaux et aux Directeurs Provinciaux de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DREBA et DPEBA) ; une lettre du Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (SG/MENA) accompagne ces documents, et donne des orientations aux autorités locales pour une exploitation judicieuse des résultats ;
  - des présentations sont faites par l'équipe centrale à l'occasion des conférences pédagogiques, des conférences des encadreurs, des conseils de direction régionaux et de sessions des élus locaux.

Toutes choses qui permettent d'informer et sensibiliser les responsables locaux et les acteurs de l'éducation à la situation de l'enseignement dans leur entité administrative, et de susciter en eux des actions de remédiation.

**Au niveau de la formation professionnelle**, le taux de succès au CQP en 2012 (77,23%) témoigne d'un bon niveau des acquis des apprenants. L'évolution de ce taux ces trois dernières années (71,83% en 2010, 75,14% en 2011 et 77,23% en 2012) montre une tendance encourageante de l'amélioration des acquis des apprenants. L'évaluation des apprenants candidats au BPT et au BQP a donné respectivement des taux de 100% et 99% de succès.

**Commenté [S68]:** dans le § analyse des performances

### 3.7 Analyse des performances au niveau de la qualité

#### 3.7.1 Indicateurs du préscolaire

##### o Ratio livre/élève

L'amélioration des acquis des enfants passe entre autres par la disponibilité des manuels préscolaires. Dans les structures d'éducation préscolaire notamment les CEEP publics et privés des manuels sont mis à la disposition des enfants permettant ainsi à chaque enfant de disposer au total de 05 livres composés de graphisme, éveil math, pré lecture, coloriage n°1, ou n°2, ou n°3 et de peinture.

Au regard de l'effectif des enfants dans les CEEP publics et privés (59533 enfants) selon l'annuaire statistique préscolaire 2011/2012 et du nombre de manuels distribués (153 398) à cette période, le ratio manuels/ enfant est de 02,576 en 2011/2012. Cet écart pourrait être justifié par la faiblesse des commandes des livrets par le budget de l'Etat, toute chose qui réduit la disponibilité des manuels. On pourrait également noter les couts des manuels relativement chers (4050F pour le kit) et qui est difficilement accessible par certains ménages.

Aussi, si dans le secteur public les manuels sont utilisés et le ratio est fort appréciable, au niveau du privé la situation n'est guère satisfaisante. Cela se justifie sans doute par l'existence de structures non autorisées. Ces structures clandestines ou pirates ne commandent pas systématiquement les livrets édités ou n'utilisent même pas de manuels pour les enfants réduisant les activités pédagogiques à la simple garde des enfants. Il est donc nécessaire de renforcer le contrôle au niveau des structures privées afin que les fondateurs puissent répondre aux exigences du cahier des charges des fondateurs de CEEP privés.

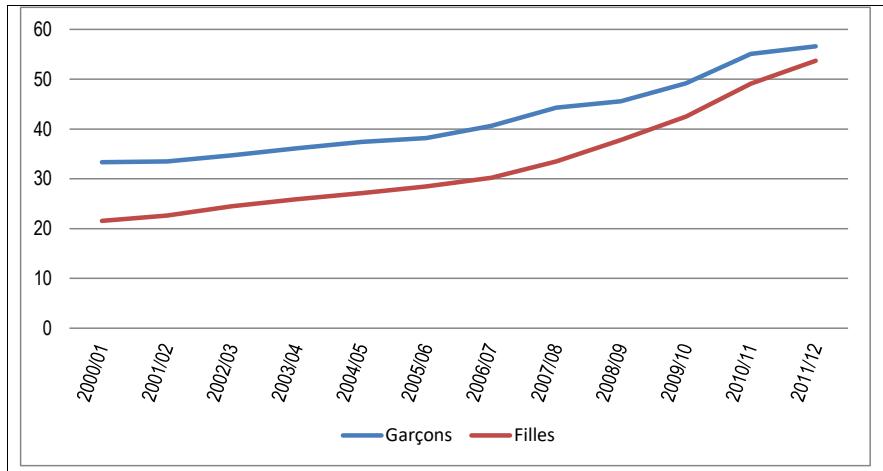
##### o Ratio-enfants/encadreur

Le ratio enfants/ encadreur au niveau des structures préscolaires au niveau national est de 23. Ce ratio est de 25 au niveau des CEEP publics et 21 pour les CEEP privés. Ces ratios répondent bien aux normes de qualité de l'encadrement préscolaire qui est de 25 enfants pour un éducateur selon l'UNESCO.

#### 3.7.2 Indicateurs du primaire

##### ▪ Taux d'achèvement du primaire

**Tableau 3-4 : Evolution du TAP filles, garçons**



Le taux d'achèvement du primaire (TAP) en 2011/2012 (55,1%) fait un bond de 3 points par rapport à 2010/2011 (52,1%). Cela permet au TAP de progresser de 13,4 points sur les trois dernières années scolaires.

Le TAP des filles en 2011/2012 est de 53,7% contre 56,6% pour les garçons soit une hausse respective de 4,6 points et 1,5 point sur un an. Sur les trois dernières années scolaires, le TAP des filles progresse de 15,3 points contre 11,0 points pour celui des garçons. L'indice de parité des sexes au niveau de l'achèvement s'est nettement amélioré. Il passe de 0,86 en 2009/2011 à 0,95 en 2011/2012

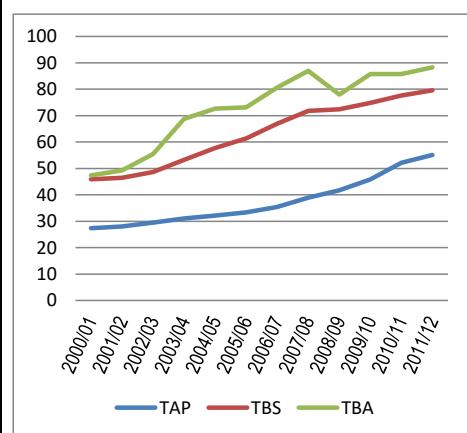
Si l'on se réfère à l'année 2000/2001, le TAP fait un gain de 26,7 points. La réduction de la disparité entre filles et garçons est assez perceptible. Le TAP des filles a augmenté de 32,2 points et celui des garçons de 21,8 points soit 10,4 points de plus pour les filles entre 2000 et 2011.

Le TAP des communes prioritaires n'est que de 30,9% en 2011/2012 contre 58,5% pour les autres communes. Et la progression du TAP entre les deux groupes de communes reste relativement très proche. Cette situation est tout à fait normale car c'est seulement en 2010 que les acteurs ont ciblé ce groupe de communes pour y mener des actions vigoureuses afin de réduire les disparités entre les communes. Il faut donc accélérer la mise en œuvre des mesures correctives afin de booster la scolarisation et le maintien des enfants dans le système scolaire de ces communes classées prioritaires.

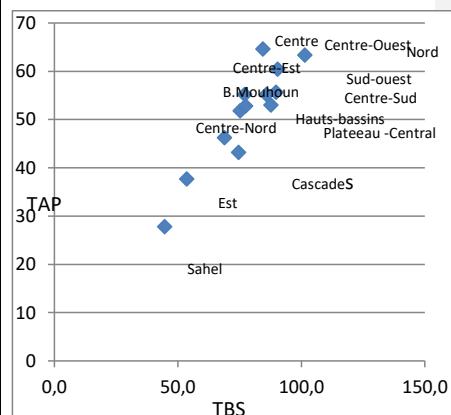
Les disparités entre régions sont toujours importantes. La région du Centre se distingue avec un TAP largement au-dessus de ceux des autres régions et favorable aux filles. Le TAP y est de 67,4% dont 71,9% chez les filles. Le TAP varie de 29,5% au Sahel à 67,4% au Centre, soit un écart de 37,9 points. La région du Sahel a également l'indice de parité des sexes du TAP le plus faible 0,86. Elle est suivie des régions du Centre- Nord et des cascades (0,88).

- **Dynamique de la scolarisation**

**Figure 1 : Comparaison des évolutions du TBA, TBS et TAP**



**Figure 2 : Comparaison entre TBS et TAP**



L'écart entre le TBA et le TBS au niveau national est de 8,7 points en 2011/2012 en hausse par rapport à l'année précédente (8,1 points). Toutes les régions affichent des écarts positifs ce qui augure de bonnes perspectives de croissance du TBS dans les années à venir. Les perspectives de croissance du TBS sont très bonnes dans au moins trois régions (Hauts Bassins, le Sahel et le Sud-Ouest) où écart est supérieur à 10 points et bonne dans les autres régions à l'exception de celle du Centre où l'écart n'est que de 2,8 points.

Quant à l'écart entre le TBS et le TAP, il est de 24,5 points. Cet écart varie de 34,3 au Nord à 14,9 au Sahel. Cette situation n'est pas entretenu par un niveau de redoublement élevé mais par l'augmentation rapide des TBA enregistrés les années précédentes ; ce qui augure dans ces conditions de bonnes perspectives de croissance du TAP pour peu que les indicateurs d'efficacités soient maintenant à leur niveau actuel. Les écarts positifs, combinés à l'amélioration des indicateurs d'efficacité interne du système éducatif (hausse des taux de promotion, baisse des taux de redoublement et d'abandon) devraient accroître le rythme de croissance du TAP dans les années à venir.

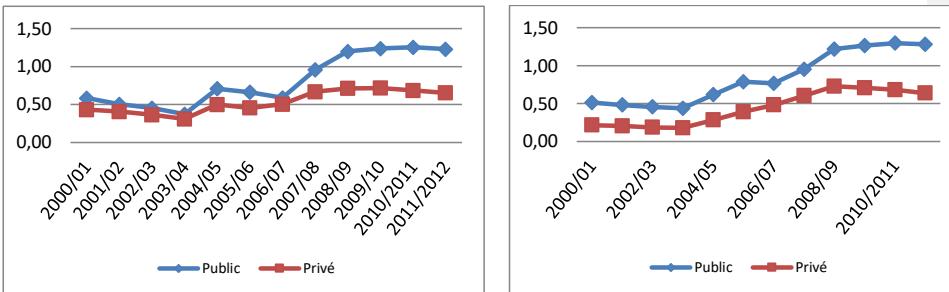
Ces bons résultats sont entretenus grâce aux sensibilisations et aux différentes mesures d'accompagnement menées dans le cadre du PDDEB et de la réforme du système éducatif (la gratuité de l'éducation dans les 45 départements tests de la réforme, la subvention des cotisations pour les filles, le cartable minimum, les rations alimentaires, la distribution gratuite des manuels et fournitures scolaires).

Le classement des régions suivant l'indice du PDDEB en 2011/2012 place la région du Centre en première position (89,1) alors que le Sahel demeure à la dernière place (8,1) suivi des régions de l'Est (26,6), du Centre Nord (33,1) et des Cascades (44,3). Les valeurs de l'IPDDEB dans la plupart des régions se rapprochent, ce qui traduit une réduction des disparités en termes de scolarisation.

- **Ratio livre/élève**

**Évolution du ratio livre de lecture  
par élève selon le statut**

**Évolution du ratio livre de calcul  
par élève selon le statut**



Pour l'année scolaire 2011/2012, le ratio livre/élève est de 1,14 pour la lecture et 1,19 pour le calcul. Ces indicateurs ont connu une baisse de 0,03 point et 0,02 point respectivement pour la lecture et pour le calcul comparativement à l'année scolaire 2010/2011. Par rapport à 2000/2001, ces indicateurs se sont respectivement améliorés de 0,57 points et 0,71 points. Ces résultats montrent la capacité de l'Etat à doter tous les élèves du primaire d'au moins d'un livre de lecture et d'un livre de calcul.

Cependant, des disparités existent encore cette année entre les secteurs public et privé. En effet, les ratios du privé sont largement en deçà de l'objectif fixé qui est d'un livre par élève. En 2011/2012, le ratio livre de lecture et de calcul par élève sont respectivement de 0,65 et 0,64 au privé contre 1,23 et 1,28 au public. Ces indicateurs sont en baisse d'au moins 0,03 au niveau du privé par rapport à l'année précédente. L'analyse de l'évolution de ces ratios au niveau du privé depuis l'année scolaire 2000/2001 fait ressortir un accroissement moins soutenu que celui du public. Depuis cette date, le ratio livre de lecture par élève et livre de calcul par élève ont respectivement progressé de 0,22 points et de 0,42 points.

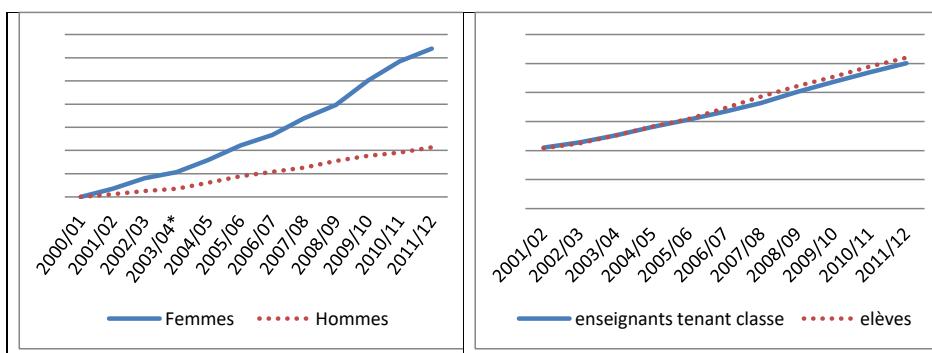
Les ratios livre de lecture par élève et livre de calcul par élève sont supérieurs à 1 livre/élève en zone rurale et dans tous les niveaux du primaire. En milieu urbain, l'objectif d'un livre de lecture et d'un autre en calcul pour chaque élève n'est pas atteint en 2011/2012, ce qui est la résultante du déficit constaté dans le privé.

Au plan régional, deux régions (Centre et Nord) n'ont pas atteint l'objectif d'un livre de lecture par élève et seul le Centre pour celui du calcul. La forte concentration des écoles privées dans ces régions seraient probablement la principale cause.

#### ▪ Taux d'encadrement des élèves

Nombre d'enseignant par sexe (indice base 100 en 2000/01

Comparaison des effectifs des élèves et des enseignants (indice base 100 en 2001/02



En 2011/2012, l'effectif des enseignants a atteint 48 592 contre 45 739 en 2010/2011 soit 2 853 enseignants supplémentaires. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation relative du nombre d'enseignants est moins importante (6,2% en 2011/2012 contre 6,7% en 2010/2011). En partant des effectifs des enseignants de l'année scolaire 2000/2001, il y a eu pratiquement un triplement des effectifs en 2011/2012.

L'augmentation des effectifs s'est poursuivie dans les secteurs privé et public et dans les milieux rural et urbain. Le secteur privé a enregistré la plus forte progression sur les deux dernières années (13,6% contre 4,6% pour le public) et représente près d'un cinquième de l'effectif total. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des enseignants en milieu urbain a accru de 8,3% contre 5,5% de celui en milieu rural. Les communes prioritaires contribuent pour 9,3% de l'ensemble des effectifs de 2011/2012.

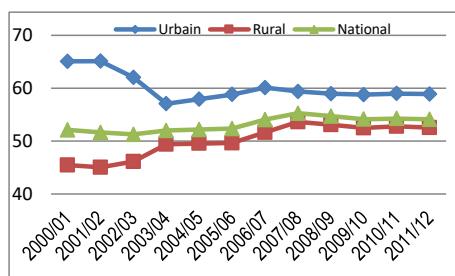
L'accroissement relatif des effectifs des enseignantes reste plus important que celui des hommes. La part des femmes enseignantes est passée de 35,6% en 2010/2011 à 37,3% en 2011/2012. L'indice de l'effectif des femmes est en hausse de 42 points par rapport à 2009/2010 et de 292 points par rapport à 2000/2001 contre respectivement 8 et 96 points pour celui des hommes.

Les effectifs des enseignants par régions en 2011/2012 comparés à ceux de 2010/2011 varient de 4,5% au Centre-Sud et à 12,5% dans le Sud-Ouest.

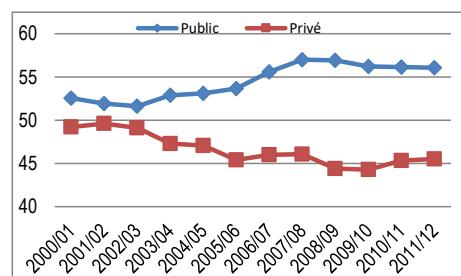
L'analyse de l'évolution conjuguée du nombre d'enseignants titulaires de classe et de l'effectif des élèves permet d'observer que le léger rapprochement des courbes constaté en 2009/2010 se maintient en 2011/2012, ce qui pourrait traduire une amélioration des conditions d'encadrement.

#### Évolution comparée du taux d'encadrement

Milieu de résidence



Statut de l'école



Contrairement à l'année précédente, le taux d'encadrement est en baisse de 0,17 points soit 54,1 élèves par enseignant. Cette baisse touche aussi bien le milieu urbain que le milieu rural mais elle ne concerne que le secteur public. Le taux d'encadrement reste au dessus de l'objectif de 50 élèves par enseignant.

Quant aux communes prioritaires, elles enregistrent un taux d'encadrement plus faible par rapport aux autres communes (37 contre 56 élèves). Ce taux des communes prioritaires reste en dessous de l'objectif de 50 élèves par enseignant ce qui indique que les activités de sensibilisation doivent se renforcer pour une rentabilisation des investissements déjà réalisés.

Suivant le statut de l'établissement, le taux d'encadrement au niveau du public a connu à nouveau une légère baisse passant de 56,14 à 56,05. Au niveau du privé, le taux d'encadrement a poursuivi sa hausse passant de 45,3 à 45,5 élèves par enseignant. Le privé maintient un ratio d'encadrement en dessous de l'objectif fixé.

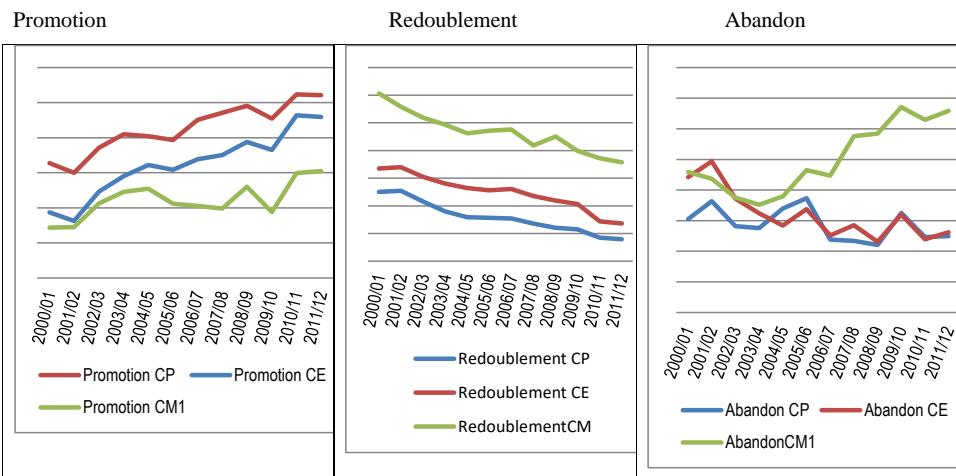
Sur la période 2000/2001 à 2011/2012, on observe à partir de 2007/08 une tendance en baisse du taux d'encadrement global induit par les efforts faits dans le public en matière de recrutement de nouveaux enseignants et une meilleure gestion du personnel enseignant. La stabilisation du taux d'encadrement est bien perceptible sur le graphique par milieu de résidence. Cette stabilisation reste néanmoins fragile au regard des flux d'élèves nouvellement admis dans le système et les efforts à consentir pour une éducation de base pour tous.

Les disparités entre régions sont toujours importantes. Si la plupart des régions ont enregistré une baisse de leur taux d'encadrement, ce n'est pas le cas des régions du Plateau central et des Hauts Bassins où celui-ci a connu une augmentation de 2,55 et 1,32 élève respectivement. Une attention particulière doit être accordée à la région des Hauts Bassins. En effet, bien qu'ayant le taux d'encadrement le plus élevé, celui-ci continue de croître pour atteindre 64,8 élèves par enseignant en 2011/2012.

La situation dans les régions du Sahel et de l'Est mérite également des actions afin d'enrôler plus d'enfants dans le système scolaire.

- **Taux de flux**

#### **Les évolutions des taux de rendement interne par sous-cycle**



Les indicateurs de mesure de l'efficacité interne de l'éducation de base sont quasiment stables par rapport à leur niveau de l'année précédente. Le taux de promotion en 2011/2012 est de 91,0 % au CP, 88,0 % au CE et 80,2 au CM1.

Le taux de redoublement en 2011/2012 est de 4,0% au CP, 6,8% au CE et 17,9% au CM soit une légère baisse par rapport l'année précédente pour tous les sous cycles. Quant au taux d'abandon, il est aussi resté stable comparé à son niveau de 2010/2011. Il est d'environ 5% dans les sous cycles du CP et du CE et un peu plus de 13% au CM1.

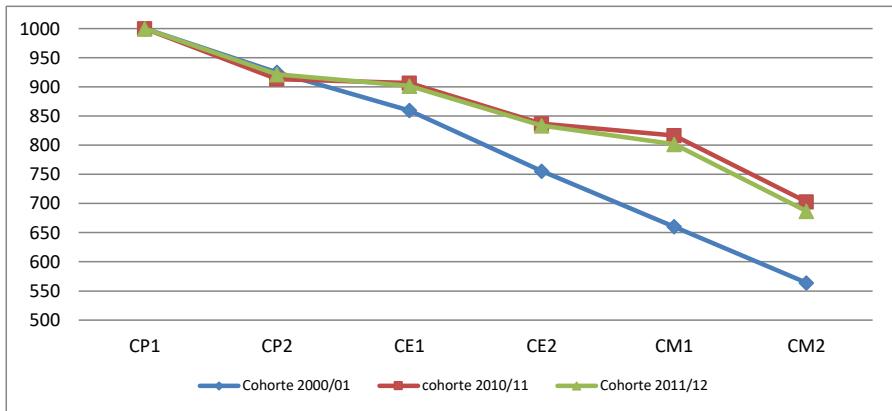
Comparativement à 2000/2001, les indicateurs de rendement interne de l'éducation se sont significativement améliorés dans tous les sous cycles.

Les courbes d'évolution des taux de rendement interne montrent une hausse des taux de promotion dans tous les sous cycles et une baisse considérable au CP et au CE pour les taux d'abandon et de redoublement. On note cependant une tendance à la hausse du taux d'abandon au CM1 depuis 2007/2008, une analyse approfondie permettrait de cerner les causes.

Le pourcentage des redoublants dans les effectifs varie de 5% au Sahel à 10% dans le nord en 2011/2012. La quasi-totalité des régions se situe au dessus des 6%. On note aussi une variation des positions d'une année à l'autre.

- **Taux de survie**

#### **Étude de la survie scolaire**



L'étude de la survie scolaire a consisté à appliquer les indicateurs de mesure du rendement interne (taux de promotion, redoublement et abandon) de 2000/2001, de 2010/2011 et de 2011/2012 à une cohorte fictive de 1 000 élèves accédant en 1<sup>ère</sup> année.

La courbe de la cohorte 2011/2012 est identique à celle de l'année précédente jusqu'au niveau de la classe de CE2. A partir de la classe de CM1 elle passe légèrement en dessous traduisant ainsi le recul des indicateurs d'efficacité par rapport à la situation de 2010/2011.

Les deux courbes restent largement au dessus de celle de 2000/2001 et résument les améliorations sur les indicateurs de rendement interne du système décrites précédemment. La capacité du système à maintenir les élèves jusqu'en dernière année reste au même niveau de l'année scolaire précédente. En effet, en 2011/2012, sur 1000 élèves entrés au CP1, 687 parviendront au CM2 avec ou sans redoublement contre 703 en 2010/2011 et 564 en 2000/2001. Ils sont 639 à passer avec succès le CEP contre 648 en 2010/2011 et 485 en 2000/2001.

Depuis plusieurs années, les filles se maintiennent mieux à l'école et rattrapent aussi leur retard en matière de réussite au CEP. Sur 1000 filles et 1000 garçons admis au CP1 en 2011/2012, 724 filles atteindront le CM2 dont 661 réussiront à l'examen de CEP contre respectivement 653 et 610 garçons. Les filles seront plus nombreuses à réussir au CEP nonobstant un taux de réussite des filles toujours en dessous de celui des garçons. C'est la première fois que le nombre de filles diplômées projeté dépasse celui des garçons.

En 2011/2012, la durée moyenne d'étude d'un diplômé n'a pas évolué, elle reste à 6,6 ans et il n'y a plus de disparité entre les filles et les garçons et ceci est la conséquence de l'amélioration des rendements des filles.

#### ▪ Coefficient d'efficacité interne du système

En 2010/11, 26% des ressources consacrées à l'éducation pour permettre aux élèves d'atteindre la fin du cycle sont gaspillées contre 33,6% en 2009/10 et 42,2% en 2000/01 soit une baisse de 7,6 et 16,2 points respectivement par rapport à 2009/2010 et 2000/2001. Les ressources gaspillées sont plus importantes chez les garçons que chez les filles et tous deux sont en baisse par rapport à l'année 2009/10. Ces ressources gaspillées chez les garçons et les filles sont respectivement de 28,1% et 23,6% en 2010/11 contre 35,9% et 30,9% en 2009/10. Pour l'année 2000/01 elles étaient de 42,9% pour les garçons et 41,1% pour les filles.

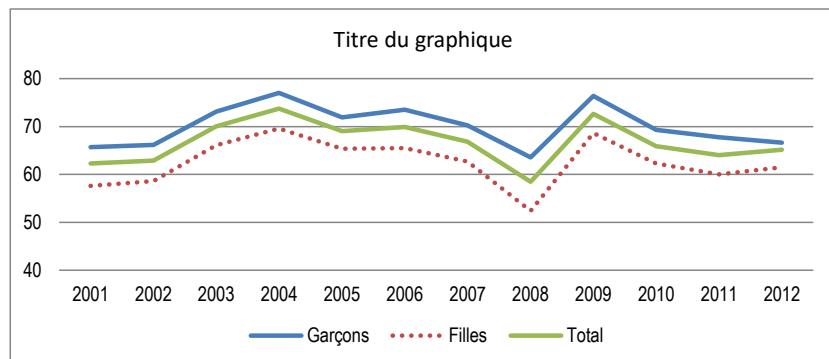
Le gaspillage de ressources est imputable pour 71,1% à l'abandon en 2010/11 contre respectivement 71,9% et 67,1% en 2009/10 et en 2000/01. Cette année, la proportion de la déperdition totale due à l'abandon est en baisse aussi bien chez les filles que chez les garçons : chez les filles (70,2% contre 70,4% en 2009/10) ; chez les garçons (72% contre 73% en 2009/10).

Le coefficient d'efficacité interne a connu une légère baisse en 2011/2012. Il est passé de 74% en 2010/2011 à 72,8% en 2011/2012. Cette baisse est plus imputable aux garçons dont le taux d'efficacité interne a subi une baisse de 2,2 points de pourcentage contre seulement 0,2 points chez les filles.

L'abandon scolaire reste la principale cause de la déperdition. La déperdition due à l'abandon atteint 72,5% en 2011/2012 contre 71,1% en 2010/2011 et 65,7% en 2000/2001.

#### ▪ Le taux de réussite au CEP

##### Évolution comparée des taux de réussite des garçons et des filles



Le taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) en 2012 est de 65,2%, en hausse de 1,2 point par rapport à l'année précédente. Ce résultat est en deçà du résultat moyen des dix dernières années qui est de 67,6%.

Comme les années précédentes, les garçons ont enregistré de meilleurs résultats au CEP que les filles (68,9% de taux de réussite contre 61,5%).

Le graphique d'évolution de la page ci-contre indique une évolution en dents de scie du taux de réussite au CEP entre 2001 et 2012. Durant cette période, le taux le plus bas a été observé en 2008 (58,5%) et le plus élevé en 2004 (73,7%).

L'écart entre les taux de réussite des garçons et des filles longtemps maintenu constant (cf. graphique ci-contre) s'est réduit en 2011/2012, confirmé par l'augmentation de l'indice de parité des sexes du taux de réussite au CEP qui passe de 0,89 en 2010/2011 à 0,92 en 2011/2012.

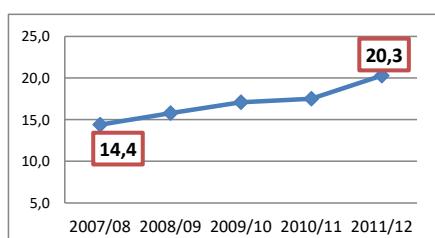
Les taux de réussite par région en 2012 varient entre 51% au Sahel et 74,8% au centre. L'Ecart entre ces deux extrêmes reste inchangé contrairement à l'année précédente où il avait subi une hausse importante de 45%. L'Ecart est de 23,8 points soit une baisse de 2%. Cinq régions ont eu un taux supérieur à la moyenne nationale contre 4 l'année précédente.

L'indice de la parité est plus faible au Centre -Ouest (0,83) et plus élevé au Centre 0,93.

#### 3.7.3 Indicateurs du post primaire

#### ▪ Taux d'achèvement

Figure n° ....évolution du taux d'achèvement au post-primaire de 2007/2008 à 2011/2012



Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire, année scolaire 2011/2012

Le taux d'achèvement (TACH) du **post-primaire** est de **20,3 %** en 2011/2012, ce qui signifie que sur 5 enfants d'une génération, seulement un (1) accède en dernière année du post primaire avec ou sans redoublement. Ce taux progresse lentement ; seulement un gain de 5,9 points entre les années scolaires 2007/2008 (14,4%) et 2011/2012 (20,3%).

Le taux d'achèvement des filles croît plus vite que celui des garçons : entre 2010/2011 et 2011/2012, il est constaté une hausse de 3,4 points tandis que celui des garçons s'est accru de 1,8 point. Cela se traduit aussi par une hausse sensible de l'indice de parité fille/garçon du TACH (0,67 en 2010/2011 et 0,77 en 2011/2012).

La comparaison du taux brut d'admission et du taux d'achèvement montre qu'il existe un écart important qui s'est creusé en 2011/2012. L'écart passe de 12,3 points en 2007/2008 à 15,4 points en 2011/2012. Ceci est caractéristique d'un système éducatif confronté à de sérieux problèmes d'efficacité interne.

Au plan régional, le taux d'achèvement du post-primaire varie de 5,9% dans la région du Sahel à 45,4% dans la région du Centre, soit un rapport de 1/10. En d'autres termes, quand 10 enfants achèvent le post- primaire au Centre, seulement un enfant l'achève au Sahel. Cette année, seulement deux régions (Centre et Hauts Bassins) sur les treize ont un taux d'achèvement du post- primaire supérieur au niveau national (20,3 %).

- **Ratio élèves/classe**

Tableau n° ....évolution du ratio élèves/ classe au post-primaire de 2010/2011 à 2011/2012

Ratio élèves/ classe	2011/12			Variation (*)	
	Burkina Faso	Public	Général	2010/11	2007/08
Post primaire	<b>68</b>	80	69	0,0%	12,9%

**Source :** Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire; année scolaire 2011/2012

Tableau n° .... ratio par niveau selon le type d'enseignement et le statut

		6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Public	ESG	93	80	72	66
	ESTP	65	32	28	26
Privé	ESG	57	52	53	64
	ESTP	32	18	16	20
<b>NATIONAL</b>		<b>78</b>	<b>68</b>	<b>63</b>	<b>65</b>

**Source :** Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire; année scolaire 2011/2012

En 2011/2012, au post-primaire on note un ratio élèves/classe de **68 élèves** dont 69 au niveau de l'enseignement général, et 23 dans l'enseignement technique et professionnel. Au post-primaire public, le ratio atteint 80 élèves/classe et le privé observe un ratio de 55 élèves/classe.

Au niveau national, le ratio élèves/classe au post-primaire en 2011/2012 n'a pas connu d'évolution par rapport à l'année scolaire 2010/2011.

Cependant, une observation du ratio élèves/classe par niveau met en évidence la pléthore des effectifs dans certaines classes du post-primaire. Il s'agit notamment des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui enregistrent les plus forts ratios dans l'enseignement général public avec respectivement 93 et 80 élèves par classe.

L'enseignement technique et professionnel quant à lui, connaît une baisse constante de son ratio au niveau du post- primaire depuis l'année scolaire 2006/2007. *Cette baisse constante traduit-elle une amélioration des conditions d'accueil dans l'enseignement technique et professionnel ou exprime-t-elle un manque d'intérêt de la part des principaux acteurs pour cette catégorie d'enseignement? Seule une étude pourra le confirmer.*

Au plan des défis à relever, les efforts doivent être accentués en termes de réalisation de salles de classe et de recrutement d'enseignants pour l'atteinte du ratio escompté de **60** élèves par classe **en 2015 et 50** à l'horizon 2021.

- ***Le rendement interne***

Le rendement interne mesure le rapport entre les résultats et les moyens, entre les produits scolaires obtenus et les ressources engagées. Au nombre des indicateurs permettant de mesurer le rendement interne d'un niveau éducatif, on peut retenir le coefficient d'efficacité interne et le taux de survie et les taux de succès aux examens.

Tableau n° .... Taux de flux 2010/2011- 2011/2012 au post-primaire

	Sixième		Cinquième		Quatrième		Troisième	
	2011/12	Variation 2010/11	2011/12	Variation 2010/11	2011/12	Variation 2010/11	2011/12	Variation 2010/11
Promotion	57,0%	-0,05	59,5%	-0,07	72,2%	-0,06		
Redoublement	20,8%	-0,04	20,5%	-0,05	22,5%	-0,06	37,9%	-0,08
Abandon	22,3%	0,09	20,0%	0,11	5,3%	0,05		

**Source :** Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire; année scolaire 2011/2012

Tableau n° .... Aperçu de quelques indicateurs d'efficacité interne au post-primaire

		Taux de déperdition	Proportion due à l'abandon scolaire	Durée moyenne des études par diplôme	Taux de survie						
					6ème	5 ème	4ème	3ème	2nd	1ère	Tle
National	Postprimaire	4,5	0,80	4,5	1000	688	509	422			
	Secondaire	2,8	0,94	3,4					173	139	115

**Source :** Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire; année scolaire 2011/2012

#### Le coefficient d'efficacité interne

C'est un indicateur de mesure des gaspillages dus aux abandons précoce et aux redoublements.

En 2011-2012, le coefficient d'efficacité interne du système éducatif burkinabè est de **0,22** pour le post-primaire. En d'autres termes, 78% des ressources consacrées au post-primaire sont improductives ou gaspillées. L'inefficacité interne du niveau éducatif est due aux nombreuses déperditions. Selon les statistiques, on s'aperçoit en 2011/2012 que la déperdition scolaire au post-primaire est majoritairement due aux abandons scolaires. En effet pour un taux de déperdition de 4,5, la proportion de la déperdition globale due à l'abandon était de 80%.

Une autre illustration du faible rendement interne du post-primaire est qu'il faut en moyenne 4,5 années pour produire un diplômé au post-primaire au lieu de 4.

#### Taux de survie (taux de rétention)

Le taux de survie dans un niveau éducatif est un indicateur qui permet de mesurer le pouvoir ou la capacité de rétention des élèves au sein dudit niveau. Il indique la probabilité pour un élève d'atteindre le niveau d'étude suivant au sein du niveau éducatif. En 2011/2012, sur la base des taux de flux au post-primaire, sur une cohorte de 1000 élèves qui accèdent à la classe de 6ème, et en prenant l'hypothèse que notre système éducatif autorise un redoublement par cycle, **688** arrivent en 5ème, **509** en 4ème et **422** parviennent en 3ème .

Ces taux sont restés pratiquement comme on le note sur les mêmes tendances et illustrent la faible capacité du système à maintenir les élèves au sein du dispositif.

#### Taux de succès aux examens

A la session de 2012 au post primaire, le Burkina Faso a enregistré 143 690 et 4 531 candidats respectivement au BEPC et au CAP. Le nombre de candidats au BEPC 2012 a augmenté de 14 330 candidats par rapport à la session précédente. Au CAP on note une diminution de 903 candidats. A l'examen du BEPC, on a enregistré 3,0% de candidats absents et 52,3% ont été déclarés admis. Le taux de succès au BEPC était en hausse de 21,7 points par rapport à la session de 2011.

Pour le CAP, 6,9% des candidats se sont absents. Le taux global de réussite à cet examen (CAP industriels et commerciaux) a été de 36,8% avec une diminution de 10,9 points par rapport à 2011.

Les taux de réussite aux examens de la session 2012 varient d'une région à l'autre. Le taux de réussite le plus élevé au BEPC a été enregistré dans le Sud-Ouest avec 61,3% et le plus faible taux enregistré dans les Hauts bassins avec 47,1%

Au CAP, le plus fort taux a été enregistré à l'Est avec 65,5% et le plus faible au Centre Nord avec 6,3%. La région du Centre Ouest a affiché le plus fort taux de réussite au BEP (54,0%) contre 4,0% au Plateau Central.

Il faut noter que, toutes les régions ont connu une hausse de plus de 15 points du taux de réussite au BEPC par rapport à la session de 2011.

#### 3.7.4 Indicateurs de la formation professionnelle

L'élaboration des indicateurs de la formation professionnelle est une question en passe d'être résolue. Les TDR pour l'organisation d'une rencontre des partenaires de ce secteur à cet effet est disponible. La tenue effective de cette réunion devrait se tenir au cours de 2013.

## 4. CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE

### 4.1 Accroissement de l'offre et la demande en ENF

Les principales activités au niveau de l'offre d'ENF concernent la réalisation d'infrastructures d'accueil des trois composantes de l'ENF (ENF de la petite enfance, ENF des adolescents/tes, ENF des jeunes et des adultes,) et la mobilisation des différents acteurs autour des activités d'alphabetisation/formation.

#### 4.1.1 Augmentation de la capacité d'accueil des structures non formelle de la petite enfance

La collecte annuelle des données permet de se rendre compte que, bien qu'en nombre insuffisant, les structures d'ENF de la petite enfance sont présentes sur le terrain.

Les données suivantes illustrent l'évolution des structures de cette composante ENF depuis la campagne d'alphabetisation 2009/2010.

Tableau 4-1: Evolution du nombre de structures de l'ENF de la petite enfance

Structures	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Var 2011	Var 2012
Haltes garderies	73	52	34	-28,77%	-34,62%
Bisongo	170	185	253	8,82%	36,76%
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>	<b>237</b>	<b>287</b>	<b>-2,47%</b>	<b>21,10%</b>

Source DEP/MENA

Après une baisse constatée en 2010/2011, le nombre de structures d'accueil de la petite enfance, enregistre un taux de croissance de 21,10% en 2012 marquée surtout par l'augmentation des centres Bisongo qui passe de 185 en 2010 /2011 à 253 en 2011/ 2012 soit un taux d'accroissement de 36,76%. Bien qu'en hausse, le nombre de bisongo reste insuffisant par rapport à la demande qui est de l'ordre de 97 bisongo par an. Sur 21 bisongo prévus, les partenaires ont contribué à la réalisation de un (01) bisongo, et 10 sont en cours de réalisation.

Au niveau des haltes garderies on constate une décroissance progressive du nombre de structures : 28,77%) en 2010/2011, et 34,62% en 2011/2012. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation, entre autres :

- **L'insuffisance de sensibilisation et de formation des acteurs.** Le processus d'information/sensibilisation et de formation des intervenants dans les haltes garderies amorcé dès la campagne d'alphabetisation 2004/2005 s'est poursuivi jusqu'en 2008/2009.
- **Le manque de ressources financières.** Les activités programmées dans le cadre des haltes garderies n'ont pu être menées pour manque de ressources financières.
- **Les difficultés liées à la mise en place des haltes garderies** incorporés au centre d'alphabetisation n'encouragent pas certains opérateurs en alphabetisation à s'y engager. A titre illustratif, des 34 haltes garderies dénombrées en 2011/2012, 29,41% sont dans des centres d'alphabetisation financés sur fonds propres contre 50% dans des centres financés par le FONAENF et 20,59% dans les centres appuyés par d'autres intervenants (ONG, Associations...)
- **La spécificité même des haltes garderies** qui sont des structures d'appui dont la fonctionnalité est fonction de la demande.
- 

#### 4.1.2 Promotion de l'ENF des adolescents

La réduction du nombre de déscolarisés précoces et d'enfants non scolarisé est l'un des défis de le l'ENF. Le relèvement de ce défi passera également par la mise en place de structures adaptées et la mobilisation du public cible de cette composante de l'ENF.

- **Evolution du nombre de structures d'ENF des adolescents**

**Tableau 4-2: Evolution du nombre de structures de l'éducation non formelle des adolescents**

<b>Structures</b>	<b>2009/2010</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>
CEBNF	93	103	104*
Autres structures similaires	78	94	75
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>197</b>	<b>179</b>

Source : DEP/MENA/ \*ES-CEBNF/MENA

En 2011/2012 le nombre total de structures d'ENF des adolescents est en baisse de 18 centres soit 9,14%, contrairement à la campagne précédente où on a enregistré une hausse de 21,6%. Cette tendance à la baisse pourrait compromettre l'opportunité pour les adolescents de la tranche d'âge concernée d'accéder à l'éducation et à la formation en vue de leur insertion ou réinsertion socioprofessionnelle.

Au niveau des CEBNF, la tendance à la hausse se poursuit. On enregistre un léger accroissement de 0,97% en 2012 contre 10,75% en 2010/2011. L'intérêt naissant des promoteurs privés pour ce type de structures pour adolescents explique en partie l'augmentation du nombre de ces structures.

Pour ce qui est des structures similaires aux CEBNF (ECOM, CBN2, AFI-D...), l'évolution positive (20,51 %) constatée en 2010/2011 ne s'est pas poursuivie. On note une baisse de 20,21% en 2011/2012 par rapport à la campagne précédente. Le coût élevé des infrastructures pour l'ENF des adolescents n'encourage pas parfois les opérateurs à poursuivre les efforts entrepris.

En vue de l'atteinte des objectifs du PRONAA, il serait souhaitable que le FONAENF augmente son appui financier aux opérateurs pour favoriser l'ouverture des structures pour adolescents.

#### ▪ Situation des structures d'ENF des adolescents par région

**Tableau 4-3: Etat des structures d'ENF pour adolescents par région**

<b>REGION</b>	<b>AFI-D</b>	<b>CBN 2 jeunes</b>	<b>CEBNF</b>	<b>ECOM</b>	<b>AUTRES</b>	<b>TOTAL</b>
BOUCLE DU MOUHOUN			11			<b>11</b>
CASCADES			21		1	<b>22</b>
CENTRE			7		10	<b>17</b>
CENTRE-EST		3	2		1	<b>6</b>
CENTRE-NORD			10			<b>10</b>
CENTRE-OUEST	6		10			<b>16</b>
CENTRE-SUD			2	4		<b>6</b>
EST		27	4		7	<b>38</b>
HAUTS-BASSINS	4		11			<b>15</b>
NORD			5			<b>5</b>
PLATEAU CENTRAL	8		3		3	<b>14</b>
SAHEL			14			<b>14</b>
SUD-OUEST	1		4			<b>5</b>
<b>Total national</b>	<b>19</b>	<b>30</b>	<b>104</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>179</b>

Source DEP/MENA et ES/CEBNF

Les CEBNF sont présents dans toutes les 13 régions, surtout dans les Cascades où on enregistre 21 CEBNF et au Sahel, 14. Les Hauts Bassins en comptent 11, le Centre Nord et le

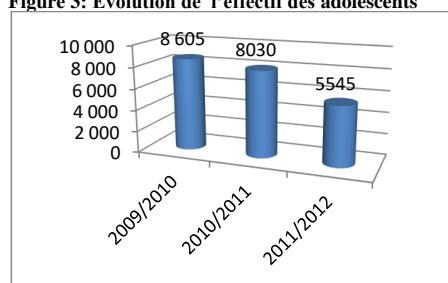
Centre Ouest ont chacun 10 CEBNF. On dénombre 34 provinces sur les 45 qui disposent de CEBNF. Un effort devra être fait pour que chaque province soit dotée de CEBNF.

Les CBN2jeunes sont essentiellement représentés à l'Est avec 27 structures et au Centre Est avec 3 soit au total 30 CBN2jeunes. Raisons

Les centres AFI-D au nombre de 19, sont recensés au Centre Ouest (06), dans le Hauts Bassins(04), au Plateau central(08) et au Sud Ouest(01), 04 ECOM ont été recensés essentiellement au Centre Sud. D'autres structures assimilées au nombre de 22 se répartissent dans 05 régions.**Evolution des effectifs de l'ENF des adolescents**

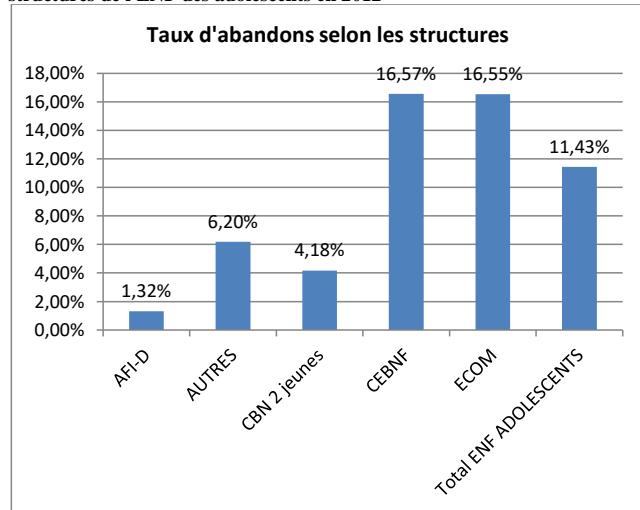
La situation des effectifs de l'ENF des adolescents au cours des trois dernières années se présente selon le graphique suivant :

**Figure 3: Evolution de l'effectif des adolescents**



On enregistre pour la campagne 2011/2012, et pour l'ensemble des structures dénombrées, 5545 apprenants/tes. Cet effectif est en baisse de 30, 95% par rapport à la campagne 2010/2011. Une baisse également enregistrée en 2010/2011 (6,68%) et qui pourrait s'expliquer en partie par le départ d'apprenants de certains centres eu égard au manque du volet apprentissage de métiers dans ces structures. Le graphique suivant illustre la situation des abandons au niveau des différentes structures de l'ENF des adolescents/tes.

**Figure 4: Taux d'abandons au niveau des structures de l'ENF des adolescents en 2012**



Le taux d'abandon total en 2011/2012 est de 11, 43%. Les CEBNF, suivis des ECOM enregistrent les plus forts taux d'abandons, respectivement 16,57% et 16,55%. Le plus faible taux est relevé au niveau des centres AFI-D(

1,32%).

#### 4.1.3 Formation et généralisation de la formation professionnelle

Au niveau de l'ENF, la formation aux métiers s'effectue essentiellement dans les centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) et les structures assimilées. Ces centres utilisent l'alphabetisation comme support et ont pour vocation l'insertion sociale des jeunes par l'apprentissage de métiers comme la mécanique de cycles, la couture, la menuiserie, la soudure...

La situation des centres pratiquant la formation aux métiers se présente conformément au tableau qui suit.

**Tableau 4-4: Etat des centres pour adolescents disposant de formation aux métiers en 2012**

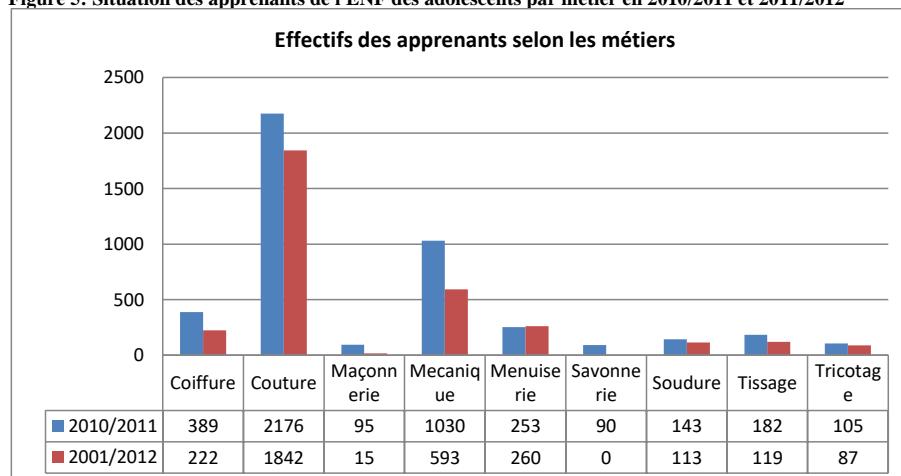
TYPE DE METIER	AFI-D	CBN 2 jeunes	CEBNF	AUTRES	TOTAL
Coiffure		1		1	2
Couture	2	1	46		49
Maçonnerie			2		2
Mécanique			32		32
Menuiserie	2		8		10
Soudure			5		5
Tissage		1	2		3
Tricotage		2			2
<b>Autres</b>		2	3	5	10

Source DEP/MENA

Au regard des données, les apprenants sont surtout formés dans les métiers de la couture, de la mécanique et de la menuiserie. Ces métiers se retrouvent beaucoup plus dans les CEBNF. Pour les différents métiers, des kits sont disponibles dans les centres pour favoriser les apprentissages. Des maîtres artisans ou formateurs assurent cette formation aux métiers.

L'effectif des apprenants des deux dernières campagnes dans les différents métiers se présentent selon graphique suivant :

**Figure 5: Situation des apprenants de l'ENF des adolescents par métier en 2010/2011 et 2011/2012**



La couture, la mécanique, la menuiserie et la coiffure sont en général les métiers qui rassemblent plus d'apprenants.

Comparativement à la campagne 2010/2011, les effectifs de 2011/2012 sont en baisse dans tous les métiers.

Il convient de signaler qu'au-delà du fait que les CEBNF répondent principalement aux besoins des populations, ils ont également fait du Burkina Faso un pays de référence en matière d'alphabétisation / formation des adolescents. Il revient que la majorité des apprenants des CEBNF aspire aller très rapidement au cycle des métiers au détriment du cycle de base qui est surtout théorique.

Face à cette situation, certaines grandes questions demeurent : Comment rendre la formation attrayante à travers une meilleure maîtrise des profils d'entrée et une réduction de la durée du temps de formation théorique sans que cela ne porte préjudice à la qualité ? Comment satisfaire les besoins d'un public aussi varié en âge et en niveau d'instruction ? Comment agir sur le plan pédagogique pour disposer de groupes d'apprenants de niveaux harmonisés ? Comment gérer l'hétérogénéité des niveaux d'entrée ?

Au regard de toutes ses interrogations et dans une perspective d'amélioration de la pertinence de l'offre éducative dans les CEBNF, l'option des formations à la carte a été envisagée.

Pour ce faire, la DRINA a engagé et conduit une expérimentation avec une révision des supports didactiques et une planification des différentes activités.

Les formations à la carte sont des possibilités de formation spécifiques et diversifiées offertes aux apprenants qui ont des niveaux, des profils d'entrée hétérogènes de manière à ce que ces formations répondent aux attentes de chaque catégorie d'apprenants.

Dans le cas des CEBNF, les formations à la carte consistent à donner à une même cohorte de non scolarisés, d'alphabétisés en langues nationales et de déscolarisés des formations adaptées à chaque groupe. Il s'agit d'un second cycle qui offre dès le départ des opportunités de formation conduisant à l'apprentissage d'un métier dans un temps relativement court.

Les formations à la carte s'adressent à des apprenants de 14 ans et plus constitués d'analphabètes, d'alphabétisés en langues nationales et de déscolarisés, l'aspiration commune de ce public étant d'apprendre un métier. Les postulants proviennent du niveau terminal des CEBNF

Pour la mise œuvre de ces programmes, des modules de formation ont été élaborés. A titre expérimental trois (3) centres ont été ouverts dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada-N'gourma pour la campagne 2011/2012. Mais pour des raisons de administratives ces centres n'ont pas fait l'objet de suivis appropriés ni d'évaluation. Une rencontre avec le projet ES/CEBNF est envisagée pour la relance de ce dossier.

#### 4.1.4 Alphabétisation des jeunes de 15-24 ans

- De la campagne d'alphabétisation ordinaire

Le bilan des activités d’alphabétisation de la campagne d’alphabétisation 2011/2012 a permis de faire la situation des centres et des apprenants inscrits dans les centres d’alphabétisation pour jeunes et adultes.

### Situation des centres

**Tableau 4-5 : Evolution du nombre de structures de l'ENF des adultes**

Cycles	Niveaux	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Var 2011	Var 2012
Alphabétisation/Formations de base	AI/N1	3 048	6 120	6 010	100,79%	-1,80%
	FCB/N2	6 085	2 624	5 975*	-56,88%	127,71%
Optionnel	CST	19	4	13	-78,95%	225,00%
	FTS	670	752	533	12,24%	-29,12%
	A3F	552	263	1 978	-52,36%	652,09%
<b>TOTAL</b>		<b>10 374</b>	<b>9 763</b>	<b>14 509</b>	<b>-5,89%</b>	<b>48,61%</b>

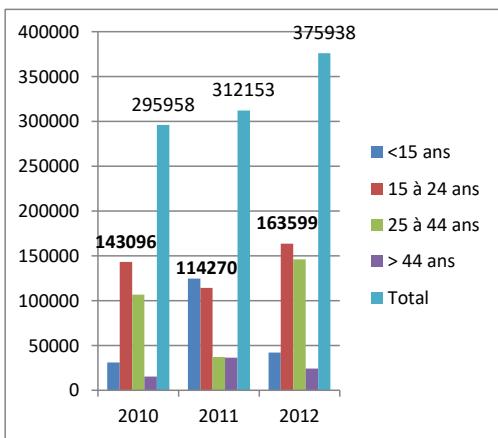
Source : DEP/MENA ; \*DGAENF

On a enregistré au cours de la présente campagne l’ouverture de 14 509 centres contre 9 763 en 2010 / 2011 grâce à l’augmentation de l’enveloppe financière pour l’ENF, le financement de 40 centres par l’UNICEF dans les provinces du Ganzourgou et du Namentenga. On enregistre une remontée notable des centres CST (225%) par rapport à la campagne précédente. L’engouement des populations pour l’apprentissage du français explique l’accroissement important des centres au niveau de la A3F en 2011/2012 .Les Formations Techniques et Spécifiques (FTS) enregistrent une régression de 29,12%. Cela peut s’expliquer par la fluctuation des ressources financières d’une année à l’autre.

### Situation des apprenants

La situation des apprenants depuis la campagne 2009/2010 se présente ainsi qu’il suit :

**Figure 6: Evolution des inscrits de l'ENF des adultes et jeunes par tranches d'âges**



En 2012, le nombre d’inscrits total en ENF des adultes est de 375 938 soit un accroissement de 20,43% par rapport à la campagne précédente.

L’effectif des apprenants de la tranche d’âge de 15 à 24 ans (163 599) est en progression de 43,17% par rapport à la campagne 2010 / 2011 où l’on enregistrait à ce niveau une baisse de 20,14% par rapport à la campagne 2009/2010.

L'amélioration de l'effectif global au cours de la campagne d'alphabétisation 2011/2012, s'explique par un accroissement de 48,61% du nombre de centres.

Les nouveaux inscrits (AI/N1) en 2011/2012 sont au nombre de 174 626 dont 120 928 femmes soit 69, 24%. L'effectif des nouveaux inscrits est en régression de 2,47% par rapport à 2010/2011 où l'on notait une hausse de 103,17%. La régression en 2012 est en partie attribuable à la baisse du nombre de centres de niveau AI/N1 qui passe de 6120 en 2010/2011 à 6010 en 2011/2012 soit une dégradation de 1,79%.

Pour ce qui est des nouveaux inscrits (AI/N1) de la tranche d'âge de 15 à 24 ans, on enregistre au titre de la campagne 2011/2012, 78292 apprenants dont 53 413 femmes.

#### ▪ De la Campagne spéciale d'alphabétisation (CSA)

La Campagne Spéciale d'Alphabétisation (CSA) est conçue dans un contexte de recherche de solutions plurielles aux problèmes d'accès et de qualité qui se posent à la réalisation de l'Education Pour Tous et Toutes et qui visent l'éradication de l'analphabétisme comme stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'objectif général de la Campagne Spéciale d'Alphabétisation (CSA) est d'accroître sensiblement le nombre de personnes alphabétisées. Cet objectif s'inscrit en droite ligne des objectifs du Programme Nationale d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA 2011-2015) qui est **d'alphabétiser 60% de la population à l'horizon 2015, en vue d'accroître les compétences nécessaires pour une participation plus active à l'édification d'un Burkina Faso émergent.**

La mise en œuvre de cette campagne dans les 45 provinces du pays en 2012 ne s'est pas faite sans difficultés. On retiendra entre autres, l'insuffisance d'informations relatives à l'activité au niveau déconcentré, la remontée tardive des informations du niveau déconcentré au niveau central. Cela n'a pas permis d'une part d'estimer convenablement les besoins des centres en matériel. Et d'autre part une bonne gestion de la liste des animateurs en vue de leur prise en charge par le Programme National du Volontariat, partenaire dudit programme..

Les résultats provisoires de la CSA donnent un total de 2631 centres ouverts soit 148 centres au titre de la première phase dite expérimentale qui a essentiellement concerné les provinces du Kadiogo, du Boulkiemdé, du Houet et 2483 centres pour la deuxième phase dans toutes les 45 provinces.

Le nombre d'apprenants inscrits est de 81 231 dont 52 345 femmes soit 64, 43%.

Les apprenants des centres ouverts dans le cadre de la CSA ont subit les épreuves d'évaluation des connaissances. Les résultats de l'évaluation sont en cours de collecte et de traitement.

#### 4.1.5 Amélioration des conditions d'hygiène, de santé et de nutrition dans les structures d'ENF

On note 177 sur 253 au niveau national soit 69,96% de Bisongo dans 12 régions qui ont bénéficié chacun de 10 cartons de savons et de 30 boîtes de pastilles pour améliorer les pratiques d'hygiène et la qualité de l'eau de boisson par chloration. Cette dotation a été faite par le programme eau/hygiène et assainissement de l'UNICEF.

#### 4.1.6 Couverture des besoins d'encadrement dans l'éducation non formelle

En 2012, l'encadrement des structures d'ENF des Adultes et des adolescents a été effectué par le personnel suivant par niveau d'encadrement.

Au niveau des apprenants, 12709 animateurs et 969 formateurs ont assuré l'encadrement des apprenants/tes dans les centres d'alphabétisation pour adultes et jeunes et les centres pour adolescents.

Au niveau des animateurs, au ratio de 5 centres pour un superviseur, ce sont environs 2894 superviseurs qui ont eu la charge de leur apporter un appui technique.

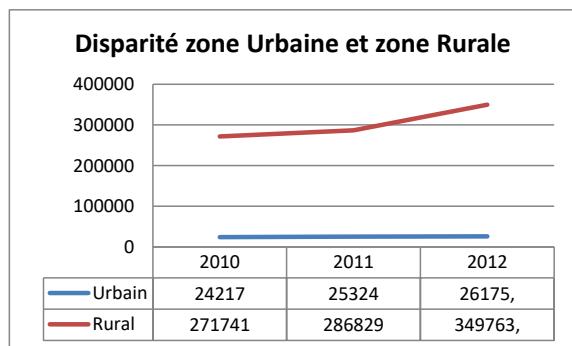
Au niveau des bisongo en 2012, l'effectif du personnel chargé de l'encadrement des enfants est de 616. La majorité de ce personnel est composée de petites mamans et de petits papas (562) issus de la communauté locale. On note 54 professionnels dont 01 Educateur de jeunes enfants et de 53 Moniteurs d'éducation de jeunes enfants et cela dans le but d'améliorer la qualité de l'encadrement. Ce personnel connaît un accroissement depuis 2009/2010 : 401 en 2008/2009, 442 en 2009/2010, 483 en 2010/2011 et 616 en 2011/2012.

#### 4.1.7 Réduction des disparités de toutes sortes en ENF

Au niveau de l'ENF des adultes, on enregistre des disparités entre zone rurale et zone urbaine, entre hommes et femmes.

##### ❖ Disparité selon le milieu de résidence des apprenants de l'ENF des adultes et jeunes

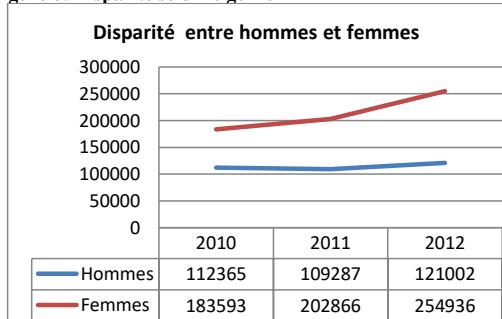
**Figure 7: Evolution des Inscrits entre zone urbaine et zone rurale**



Le nombre d'inscrits en zone rurale est nettement supérieur à celui du milieu urbain. L'écart entre les deux zones s'est davantage creusé en 2012. Mais on note aussi un accroissement progressif des effectifs en milieu urbain. Cela témoigne d'un besoin en alphabétisation/formation de plus en plus important pour les populations.

##### ❖ Disparité selon le sexe des apprenants de l'ENF des adultes et jeunes

**Figure 8: Disparité selon le genre**

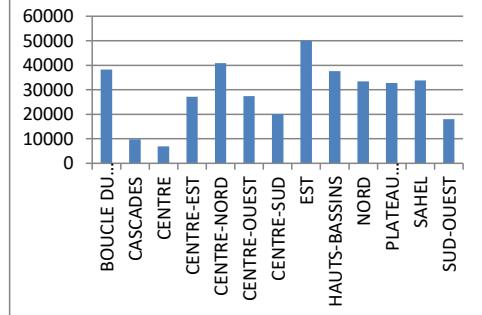


Le nombre de femmes inscrites de l'ENF des adultes est toujours supérieur à celui des hommes. En 2012 cet écart est à la hausse en faveur des femmes. On note 64,99% en 2011 et 67,81% en 2012. Cette supériorité au niveau des femmes s'explique par le fait que

l’alphabétisation/formation a un impact positif visible à leur niveau. Elle leur permet d’améliorer sensiblement leurs activités génératrices de revenu.

#### ❖ Disparité régionale

**Figure 9: Effectif total des inscrits de l’ENF des adultes et jeunes par régions en 2012**



Au regard des données du graphique, il existe une disparité entre les régions. L’Est rassemble le plus d’inscrits (12,93%) des inscrits de la campagne grâce à l’important appui de l’ONG Tin-Tua. Le Centre Nord (10,93%), doit cela au nombre important d’opérateurs en alphabétisation intervenant dans la région. L’intervention du Projet BKF/014 dans les Hauts-Bassins a aussi contribué au meilleur taux (10,16%). Le Centre et les Cascades ont les plus bas effectifs 2,19% et 2,59%.

#### 4.1.8 Mobilisation sociale autour des programmes d’ENF

Pour l’ENF des adultes et des adolescents des campagnes de sensibilisation ont été menées dès l’ouverture de la campagne 2011/2012 dans toutes les provinces par les opérateurs en alphabétisation en vue de mobiliser les apprenants pour les activités d’alphabétisation.

Au niveau central, une série de communications a été faite dans des provinces à l’adresse des intervenants en ENF autour des référentiels de l’ENF (cahier des charges des intervenants en AENF, texte portant organisation de l’ENF) et sur la campagne spéciale d’alphabétisation.

Pour le compte de l’ENF de la petite enfance, durant l’année 2012, 116 activités de sensibilisations (causeries /débats, émissions radio) ont été organisées par les différentes directions centrales et provinciales sur l’importance et la philosophie des Bisongo auprès des communautés rurales et les responsables communaux.

Ces différentes sensibilisations avaient pour objectif de montrer aux populations l’importance de l’éducation préscolaire pour les enfants et pour elles mêmes, et de les amener à s’impliquer fortement dans la gestion et la prise en charge des structures d’éducation préscolaire communautaires.

#### 4.1.9 Prise en charge complète des personnes vivant avec un handicap dans l’ENF

Au niveau de l’ENF des adultes, on enregistre des activités d’alphabétisation/formation au profit des personnes aveugles ou malvoyantes. A ce titre, 57 centres ont été dénombrés en 2011 /2012 pour un effectif de 632 apprenants dont 319 femmes (48,93%).

#### 4.2 Amélioration de la qualité de l’ENF

Pour l’amélioration de la qualité de l’ENF plusieurs actions ont été menées en 2012.

#### **4.2.1 Formation des différents personnels intervenant dans l'ENF**

On note dans le cadre des intervenants dans les CEBNF, 20 formateurs formés et déployés dans les domaines de la menuiserie, la soudure, la mécanique, la maçonnerie et la coupe couture; 50 superviseurs en suivi évaluation.

Pour assurer les activités d'alphabétisation/formation, 2712 animateurs et superviseurs ont été formés.

Dans le cadre de la campagne spéciale d'alphabétisation, 240 chargés d'alphabétisation des CEB, DPEBA et DREBA et des opérateurs ont été formés à la mise en œuvre de la formule enchaînée.

Pour le personnel d'encadrement des structures communautaires(Bisongo) 26 petites mamans et petits papas des provinces de la Tapoa et du Banwa ont reçu une formation /recyclage en technique et méthode de conduite des activités d'encadrement. Ces séances de formation leur permettront de combler certaines insuffisances et de s'approprier les différentes innovations méthodologiques et conceptuelles de l'éducation préscolaire.

Le personnel d'appui des structures d'ENF des opérateurs a pu bénéficier de formation dans le domaine de la gestion administrative. On enregistre à ce niveau 48 secrétaires des Unions Provinciales des Association pour la Promotion de l'Alphabétisation (UPAPA) et des Unions Communales des Association pour la Promotion de l'Alphabétisation (UCAPA); 96 présidents, gestionnaires et contrôleurs des UPAPA et des UCAPA et de leur comité féminin ont été formés dans le domaine du contrôle de gestion.

#### **4.2.2 Révision et /ou vulgarisation des programmes et curricula de l'ENF**

La rénovation des curricula dans les CPAF a été effective avec l'allègement des curricula pour la formule enchainée ; l'élaboration de supports didactiques sur la formule enchainée ; d'un projet de curriculum des FTS ; du curriculum Silent way, l'identification de FTS porteuses ; la révision des curricula des approches PDT, APC des Ecoles Communautaires (ECOM).

Dans le cadre de la rénovation du curriculum des CEBNF qui est également une réalité aujourd'hui. A ce niveau, les supports didactiques des 3èmes et 4ème années des CEI ont été stabilisés ; 6 documents ont été élaborés et validés (*2 livrets de lecture pour les 3ème et 4eme années, 2 livrets de calcul 3ème et 4ème année, 1 guide de formation, 1 cadre logique selon l'APC*) ; 2 guides en français et en mathématiques de 2e et 4e année des CEBNF sont disponibles.

#### **4.2.3 Mise à disposition des acteurs en ENF du matériel didactique adéquat**

L'objectif d'assurer une offre d'alphabétisation/formation de qualité ne peut être atteint sans approvisionnement des centres d'ENF en matériel didactique de qualité et en quantité suffisante. La collecte annuelle des données a permis de faire la situation suivante en ce qui concerne le matériel didactique dans les centres d'alphabétisation pour adultes, les structures d'ENF des adolescents et celles de la petite enfance.

**Tableau 4-6 : Matériel didactique dans les centres d'éducation non formelle des adultes**

Type matériels	AI/N1	FCB/N2	FTS	A3F	CST1	CST2	Total
<b>Lecture en français</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Calcul en langue nationale</b>	173 789	133 845	1290	19540	258	28	328 750
<b>Calcul en français</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>SVT</b>	2391	7962	101	2590	15	0	13059
<b>Livret guide de l'animateur</b>	10 652	10724	261	2757	05	09	24 408
<b>Livret guide de calcul</b>	0	0	0	0	0	0	0

<b>Livret guide de lecture</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres</b>	14 017	8196	968	7117	0	32	30 330

Source DEP/MENA

On note d'une part, le manque de livrets guide de calcul et de lecture dans tous les centres, et d'autre part, la non disponibilité du manuel SVT pour la CST2. La mise à disposition effective des manuels absents reste indispensable à la qualité de la formation des apprenants.

**Tableau 4-7: Matériel didactique dans les centres d'éducation non formelle des adolescents**

Type matériels	CEBNF	CBN2 jeune	ECOM	AFI-D	Autres	Total
<b>Lecture en français</b>	1482	200	71	362	293	2408
<b>Calcul en langue nationale</b>	1359	533	116	413	381	2802
<b>Calcul en français</b>	1011	54	71	310	181	1627
<b>SVT</b>	906	598	116	380	282	2282
<b>Livret guide de l'animateur</b>	2	0	0	49	4	55
<b>Livret guide de calcul</b>	312	21	4	31	27	395
<b>Livret guide de lecture</b>	303	243	3	46	47	642
<b>Autres</b>	425	235	39	48	206	953

Source DEP/MENA

On note le manque de livret guide de l'animateur dans les CBN2 jeune et les ECOM.

Au niveau du non formel, le MENA a élaboré en 2012, les lexiques spécialisés de huit (8) langues nationales, les supports didactiques de la formule enchaînée et les documents didactiques du programme spécial d'alphabétisation (PSA).

La campagne 2011-2012 a connu la reproduction de 647 434 manuels, guides et documents de post alpha par le FONAENF. On note par ailleurs la production de 396 guides en Moore, Fulfulde et Gulmancéma pour les petites mamans et les petits papas des Bisongo BRIGHT.

#### 4.2.4 Promotion des innovations en ENF

Le sous secteur de l'Education Non Formelle (ENF) connaît de nos jours une multiplicité de formules innovantes ce qui constitue un environnement pluriel dynamique. Les innovations en ENF contribuent à l'amélioration des indicateurs de d'accès et de qualité et à l'atteinte des objectifs de 2015.

Toutefois l'accroissement incontrôlé de ces innovations pourrait créer des situations de crise de gouvernance qui influeraient négativement sur la coordination et les processus de capitalisation des expériences réussies.

La DGRIEF a ainsi invité toutes les parties prenantes pour s'accorder sur une plateforme minimale réglementaire de gestion des innovations de sorte à renforcer leur capacité d'opérationnalisation selon la vision et la stratégie du PRONAA. A cet effet il a été élaboré un référentiel des innovations éducatives existantes et un manuel de procédure de validation desdites innovations.

Dans l'optique d'un meilleur accompagnement de l'Etat aux promoteurs des différentes innovations, le MENA, associé à ses partenaires s'est doté d'un document d'orientation pour l'expérimentation et la validation des innovations éducatives au Burkina Faso. C'est un outil de régulation dont la vocation n'est pas de limiter l'esprit inventif mais de créer les conditions optimales d'impulsion de la recherche-action et de soutien aux innovations éducatives revêtues du label de l'état car elles sont menées dans un cadre normatif.

Il est important de préciser que l'élaboration du document d'orientation pour l'expérimentation et la validation des innovations a été fortement exprimée par le 3<sup>e</sup> forum

national sur l’alphabétisation tenu en décembre 2008 qui a pris une recommandation dans ce sens.

En plus de cet outil de régulation la DRINA assure à la demande des promoteurs d’innovations, la formation des acteurs pédagogiques des promoteurs, le suivi des centres et l’évaluation des centres.

En 2012, la situation des innovations présentent sur le terrain est la suivante.

- **Des centres utilisant des innovations**

**Tableau 4-8: Evolution des centres pratiquant les innovations**

Approches	2009/2010	2010/2011	2011/2012
<b>REFLECT</b>	948	879	680
<b>PDT</b>	6	8	15
<b>AMT</b>	10	16	12
<b>Braille</b>	-	-	57
<b>CBN</b>	-	-	408
<b>CMD</b>	-	-	688
<b>Nouveaux curricula</b>	-	-	516
<b>Tableau Numérique Inter actif</b>	-	-	49*
<b>Autres</b>	355	856	412
<b>TOTAL</b>	<b>1 319</b>	<b>1 759</b>	<b>2837</b>

Source : DEP/MENA et \*Cabinet du MDA

Après avoir enregistré une hausse en 2009/2010, le nombre de centres pratiquant la REFLECT baisse en 2010/2011 de 7,28% puis de 22,64% en 2011/2012.

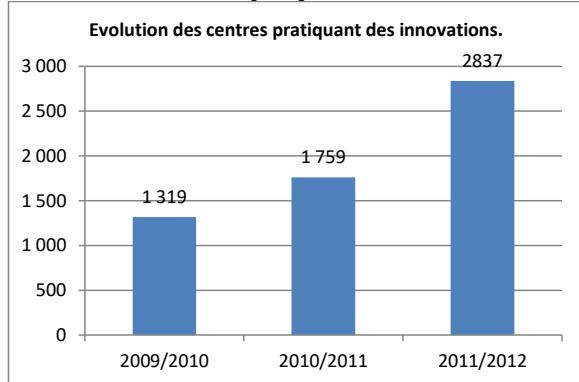
La PDT quant à elle présente une progression positive depuis la campagne précédente. De 33, 33% de croissance en 2010/2011, ce taux s’améliore et atteint 87,50% en 2011/2012.

L’AMT est en baisse de 25% par rapport à la campagne 2010/2011.

En 2012, les Centre multi domaine sont assez représentatifs avec 688 centres suivis des centres utilisant les nouveaux curricula (516) puis des Centres Banma Nuara (408). Les Centres Braille(57) sont aussi présents sur le terrain.

Les centres du programme spécifique d’alphabétisation des jeunes en milieu urbain à travers l’utilisation des tableaux numériques interactif (TNI) n’avaient pas pu utiliser les TNI au cours de la campagne 2010/2011 eu égard à l’acquisition tardive du matériel informatique. Pour la présente campagne, on note la présence de 49 centres de ce programme.

**Figure 10: Evolution des centres pratiquant des innovations en ENF**



En général, l'évolution des centres pratiquant les innovations est satisfaisante. On enregistre à ce niveau, une croissance de 33,36 % en 2010/2011 puis 64,75% en 2011/2012. Cela témoigne de l'engouement des populations pour ces innovations.

- Des apprenants des centres pratiquant des innovations

**Tableau 4-9 : Apprenants des centres abritant des innovations en ENF en 2012**

Approches	F	H	T	Proport.
AMT	92	147	239	0,32%
Braille	319	333	652	0,88%
CBN	6 563	4 736	11 299	15,19%
CMD	12 044	7 219	19 263	25,90%
Nouveaux curricula	7 594	5 080	12 674	17,04%
PDT	71	65	136	0,18%
REFLECT	15 288	4 109	19 397	26,08%
Tableau Numérique Inter actif	88	46	134	0,18%
Autres	6 617	3 955	10 572	14,22%
<b>TOTAL</b>	<b>48 676</b>	<b>25 690</b>	<b>74 366</b>	<b>100,00%</b>

Source : DEP/MENA

On enregistre un nombre important d'apprenants pour les centres à innovation. Les centres REFLECT rassemblent plus d'apprenants (26,08%) suivis des Centres Multi domaine (CMD) avec 25,9% des apprenants. Les nouveaux curricula arrivent en troisième position avec 17,04% des apprenants. La PDT et le TNI ont les plus faibles effectifs eu égard au nombre peu important de centres pratiquant ces innovations (15 pour la PDT et 49 pour les TNI).

#### 4.2.5 Application du cahier des charges et les programmes officiels en ENF

- De l'application des cahiers des charges

La diversité des interventions dans le sous secteur de l'ENF, consécutive à la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire dont l'instrument de financement est le FONAENF a été source d'accroissement de l'offre éducative non formelle. Cependant, il faut noter que

ces multiples initiatives ont entraîné des dysfonctionnements au point d'hypothéquer l'atteinte des résultats de qualité.

Face à cette situation, il s'est avéré impérieux, depuis 2004, de mettre à la disposition des acteurs, un référentiel officiel, de régulation, d'orientation des différentes actions en ENF afin de favoriser la fédération des efforts pour l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi l'Arrêté N°2010-0015/MEBA/SG/DGAENF du 31 mars 2010 portant cahier des charges des intervenants en éducation non formelle a adopté.

- Les missions de supervisions des activités d'ENF et les communications réalisées par la DGAENF à l'endroit des acteurs de terrain depuis 2011 et qui se sont poursuivies en 2012 ont permis de retenir que le cahier des charges des intervenants en ENF reste méconnu et non appliquée convenablement par l'ensemble des acteurs.

### **De l'application des programmes officiels en ENF**

Les programmes officiels adoptés depuis le troisième forum sur l'AENF en décembre 2008 a été mis en expérimentation par la DRINA.

Un bilan de mise en œuvre de ce programme effectué en novembre 2012 a permis d'autoriser la vulgarisation des nouveaux curricula dans les centres d'alphabétisation pour compter de la campagne 2012/2013 et en lien avec la formule enchaînée. Au regard des documents déjà produits et disponibles, six(06) langues (moore, dioula, fulfuldé, lyélé, dagara, gulmacema) seront pour le moment concernées par cette vulgarisation des nouveaux programmes. Le volume horaire retenu est de 400 heures soit 350 pour les langues nationales et 50 heures consacrées au français oral.

#### **4.2.6 Opérationnalisation des passerelles entre l'éducation non formelle et l'éducation de base formelle**

Dans le cadre du renforcement des passerelles, le MENA à travers la DG-RIEF, en collaboration avec l'ONG « Enfants du Monde » (EdM) Sahel, met également en œuvre le Programme interinstitutionnel d'appui à l'éducation de qualité par la Pédagogie du Texte et à la formation. Pour sa première phase de mise en œuvre (2009-2012), cette innovation éducative a concerné quatre expériences que sont les « Foyer d'Education et d'Innovation Pédagogique pour Adolescents » (FEIPA), les « École Communautaire » (ECOM), les « École du Berger et de la bergère » (EdB) et les « École Authentique » (EA). Toutes ces formules éducatives ciblent l'amélioration de la qualité de l'éducation par la PdT et/ou l'Approche par les Compétences (APC) et s'adressent particulièrement aux adolescents/tes exclus(es) du système formel ou n'ayant pas pu y accéder pour diverses raisons. Dans leur mise en œuvre, les promoteurs tentent aussi de lier l'éducation et l'insertion socio-économique des sortant-e-s dans le milieu tout en permettant par ailleurs la poursuite des études par le biais de la passerelle dans le formel.

L'évaluation externe conduite en 2012 a confirmé la pertinence de la PdT à travers les résultats enregistrés tant aux plans quantitatif que qualitatif.

Au plan quantitatif, 22 structures éducatives expérimentant la PdT et/ou l'APC ont accueilli 827 élèves/apprenant/tes dont 52,36% de filles entre 2009 et 2012. Pour ce qui concerne les écoles communautaires traditionnelles, ce sont 84 classes qui ont accueilli 3'013 élèves dont 1508 filles. Au total, 3840 apprenant/tes ont été formées dont 1 414 de filles (50%).

En outre, 2 229 apprenants dont 40% de filles sorties des ECOM, des EdB et des FEIPA ont rejoint la passerelle vers le formel et 456 dont 167 filles ont bénéficié d'une formation socioprofessionnelle (couture, coiffure, mécanique, soudure, menuiserie, agriculture, élevage ...). Cent cinquante une (151) sortant-e-s dont 56 filles se sont insérées dans des activités socio-économiques.

Le programme interinstitutionnel s'est également illustré dans la formation des ressources humaines pour la mise en œuvre et l'accompagnement terrain du programme. C'est ainsi qu'au-delà de la formation des facilitateurs, et des superviseurs des opérateurs, 34 agents des directions centrales du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ont été formés à l'approche PdT. Au niveau des services déconcentrés du MENA, 16 Responsables à l'Alphabétisation et à l'Education Non Formelle bénéficient depuis 2004 de cette formation. Par ailleurs, 202 maîtres artisans ont été formés pour l'appui à la formation socioprofessionnelle. Toutefois, le renforcement de la formation des ressources humaines devrait se poursuivre dans le cadre du programme 2013-2016 pour espérer répondre à la demande de plus en plus grande en matière d'éducation par la PdT.

Au plan qualitatif, différentes évaluations ont confirmé l'adéquation des enseignements-apprentissages avec les préoccupations majeures des communautés et des apprenants de même qu'avec les politiques nationales. Dans l'ensemble, les supports pédagogiques et didactiques ont gagné en qualité à travers des révisions périodiques destinées à les adapter au mieux à la maîtrise et à l'évolution des approches pédagogiques. Les taux de fréquentation et de réussite élevés (80 à 90% pour les évaluations de fin d'année), l'utilisation du bilinguisme et la qualité de la formation des facilitateurs/trices sont entre autres des facteurs qui ont eu des effets positifs sur la qualité et la rapidité des apprentissages : de façon globale, les apprenants ont acquis les capacités et les compétences correspondant à leur niveau de formation. Le réinvestissement de ces capacités et compétences dans la vie courante est aussi une réalité : lecture de lettres, explication de posologies de médicaments, comptabilité simplifiée, etc.

Au sujet du transfert des apprenants en fin de cursus dans le formel, le comportement honorable des sorties admis en passerelle et leur succès aux examens constituent des références au plan national (80 à 95% de taux de succès). On peut signaler à ce propos qu'une des émissions «Tableau d'Honneur (TH)» de la TNB, consacrée aux meilleurs élèves du pays, a concerné un sortant des ECOM.

#### 4.2.7 Développement de la recherche action et la recherche développement en éducation non formelle

On enregistre à ce niveau les activités suivantes en 2012:

- **la description des langues nationales.** La description scientifique du Yaana a été effective avec l'élaboration des documents de base : alphabet, syllabaire, manuel de calcul ;
- **le développement de l'approche Silent Way**(Apprentissage par les couleurs).
- Dans cette approche, l'apprenant est artisan de sa propre formation. L'animateur n'est qu'un guide qui fait recours aux mimes et au matériel pour dispenser son enseignement. Il s'interdit de donner des réponses aux apprenants. L'apprentissage se fait à partir des couleurs. Chaque couleur correspond à un son. Pour la phase expérimentale, cinq(5) centres ont été ouverts dont deux (2) à Kombissiri et trois(3) à Ouagadougou. Les premiers suivis effectués par les techniciens rassurent quant au bon déroulement du programme.
- **Une étude sur la recherche Action pour la** Mesure des Apprentissages des bénéficiaires d'Alphabétisation (RAMAA).

#### 4.2.8 Appui aux sortants des structures d'ENF à s'insérer dans le monde du travail

En 2012, on enregistre le suivi de l'insertion des jeunes pré qualifiés issus des CEBNF dans divers métiers grâce au projet pilote Taïwanais, l'appui de l'UNICEF et les Engagements

Nationaux. Cela a permis de disposer d'un fichier des sortants des CEBNF et les meilleurs sortants des CEBNF ont bénéficié de kits d'installation.

#### 4.2.9 Promotion de l'environnement lettré

Les activités menées dans ce cadre sont :

- l'insertion d'articles en langues nationales dans le Journal SIDWAYA ;
- la traduction de documents : deux documents sur la nutrition et sur l'initiative sur la transparence des industries extractives (mooré dioula, fulfulde) ; le document sur le bilan des engagements pris lors de la 14eme édition de la Journée Nationale du Paysan (JNP) ( en Mooré, Fulfuldé et Dioula) ; le document conjoint des 4 ministères sur le thème principal de la 15ème édition de la JNP (Mooré, Fulfuldé et Dioula) ; le document d'insertion socioprofessionnelle des formés des structures d'ENF des adolescents.
- l'élaboration de lexiques spécialisés en huit (8) langues nationales(Mooré-dioula-fulfuldé-gulmacema-dagara-Lyélé-Nuni-Bissa).

#### 4.2.10 Politique éditoriale

En 2012, la mise œuvre de la politique éditoriale a connue l'établissement de la situation de l'évaluation des documents didactiques et l'élaboration du manuel de procédure en matière de politique éditoriale.

#### 4.2.11 Evaluation des apprenants

Elle a été effective dans les CPAF et structures d'ENF des adolescents. Pour l'année 2012, l'évaluation test des apprenants de deuxième année des CEBNF a pu se faire et l'on enregistre 44 CEBNF qui ont pris part à cette évaluation.

L'arrêté portant normes d'évaluation et de certification des apprenants de l'ENF est en voie d'adoption.

### 4.3 Analyse des performances dans le sous secteur de l'ENF

#### 4.3.1 Indicateurs d'accès

(Indicateurs déjà présentés et analysés dans les points précédents. Tableau récapitulatif mis en annexe)

#### 4.3.2 Indicateurs de qualité

Tableau 4-10: Récapitulatif des différents indicateurs de qualité de l'alphabétisation / formation de base (AI et FCB)

Indicateurs	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Var 2011	Var 2012
Nombre d'apprenants évalués en AI/N1	82 344	171 155	169328*	107,85%	-1,07%
% de femmes évaluées en AI/N1	64,90%	66,80%	69,43%	1,90	2,63
Taux de succès en AI/N1	84,70%	76,10%	93,81%**	68,60	17,71
Nombre d'apprenants évalués en FCB/N2	128 117	54 093	129 280	-57,78%	139,00%
% de femmes évaluées en FCB/N2	61,50%	63,00%	66,40%	1,50	3,40
Taux de succès à l'évaluation en FCB /N2	86,10%	76,90%	90,29%**	-9,20	13,39
Nombres de déclarés alphabétisés de la FCB/N2	110 350	41 599	116 727	-62,30%	180,60%
Nombres de femmes déclarées alphabétisées de la FCB/N2	71800	26042	77 390	-63,73%	197,17%
% de femmes déclarées alphabétisées	91,10%	76,34%	66,30%	-14,76	-10,04

Source : DEP/MEBA/DGAENF \* Ensemble des évalués de la AI( Apprenants régulièrement inscrits et apprenants libres)\*\* calculs effectués avec les apprenants régulièrement inscrits

En 2011/2012 au niveau de l'ENF des adultes, le nombre d'apprenants évalués de niveau AI/N1 est en légère baisse de 1,07% par rapport à la campagne 2010/2011.

Le taux de succès en AI connaît une hausse de 17,71 points de pourcentage en 2011/2012 par rapport à la campagne précédente.

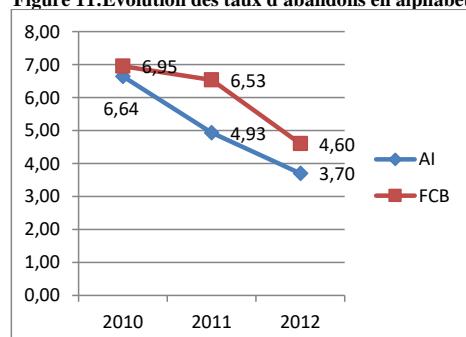
En FCB, le nombre d'évalués qui est de 129 280 en 2011/2012 est en hausse de 139 % par rapport à la campagne 2010/2011. Notons que les évalués des centres financés par l'UNICEF sont ici pris en compte.

L'effectif des nouveaux déclarés alphabétisés de la FCB est en augmentation de 75 128 apprenants soit un taux de progression de 180,60% par rapport à la campagne 2010/2011. L'effectif des femmes nouvellement alphabétisées a connu les mêmes effets passant de 26 042 en 2010/2011 à 77 390 à la campagne 2011/2012 soit un accroissement de 197,17%.

Comparativement à la campagne précédente, le taux des femmes alphabétisées baisse en 2011/2012 de 10,04 points de pourcentage. Cette baisse constatée en 2010/2011 et en 2011/2012 est en partie due à la mauvaise fréquentation des centres par les apprenantes. Les activités d'extraction minière dans certaines localités, les divers événements sociaux ont toujours eu un impact négatif sur l'assiduité des apprenantes. Une attention mérite d'être accordée à cette dégradation du taux.

#### ***Le taux d'abandon***

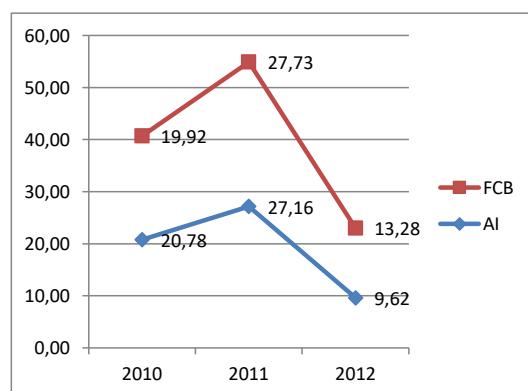
**Figure 11: Evolution des taux d'abandons en alphabétisation/formation de base**



Le taux d'abandon en AI s'améliore de manière progressive. De 6,95% en 2009/2010, il passe à 6,53% en 2010/2011 puis à 4,6% en 2011/2012. La tendance à la baisse est aussi observée en FCB. L'amélioration du contenu des programmes des centres, la disponibilité des attestations pour les apprenants, la prise de conscience sur la nécessité de s'alphabétiser expliquent entre autres l'amélioration des taux d'abandon.

- **Le taux de déperdition en alphabétisation/formation de base**

**Figure 12: Evolution des taux de déperdition en alphabétisation/formation de base**



Les taux de déperdition en AI comme en FCB, enregistrent une baisse respectivement de 17,54 points et 14,45 points en 2011/2012. Cela témoigne de la prise de conscience par les populations de la nécessité d'être alphabétisé en vue d'un réel développement. Les campagnes de sensibilisation menées au cours de la campagne, l'amélioration des contenus de formations, la disponibilité d'attestations en fin de formation sont entre autres des raisons qui militent en faveur de la réduction des déperditions.

- **Evaluation des enseignement/apprentissage de l'ENF des adolescents**

**Tableau 4-11 : Récapitulatif des différents indicateurs de qualité de l'ENF des adolescents**

Indicateurs	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Nombre d'apprenants évalués	5728	7111	4911
Nombre de filles évaluées	2707	3262	2434
Taux de succès total	100,00%	91,44%	86,81%
Taux de succès des filles	100,00%	90,50%	85,74%
Taux d'abandons total	66,57%	10,54%	11,43%
Taux d'abandons des filles	65,78%	10,38%	10,42%
Taux de déperdition total	33,43%	19,03%	23,12%
Taux de déperdition des filles	34,22%	19,98%	23,19%

Source : DEP/MENA-Tableau de bord ENF 2011- Taux 2012 (Recalculées)

En 2012 au niveau de l'ENF des adolescents sur un effectif de 4911 apprenants évalués dont 2434 filles (tous niveaux et toutes formules confondus), on enregistre un taux de réussite de 86,81% qui est en baisse par rapport à la campagne précédente. On note pour les filles un taux de réussite de 85,74% également en baisse.

Au niveau national, le nombre d'apprenants évalués baisse en 2011/2012. De 7111 évalués en 2010/2011 il est à 4911 en 2011/2012, soit une baisse de 30,93%.

L'ENF des adolescents présente une dégradation progressive du taux de succès. Le taux d'abandon encore élevé en 2011/2012 (11,43%) est toutefois en légère régression de 0,89 point de pourcentage par rapport à la campagne précédente. La déperdition quant à elle reste élevée (23,12%).

## **5. CHAPITRE 5 : PILOTAGE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE FORMELLE ET NON FORMELLE**

### **5.1 Coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation de base entre les différents acteurs**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDSEB, le périmètre de l'éducation de base couvre le (préscolaire, le primaire, le post primaire, l'alphabétisation-formation et l'EFTP). Dans cette perspective, des activités de coordination de ce nouvel ensemble, pilotées par le MENA, ont été réalisées.

#### **5.1.1 Renforcement de la coordination du sous secteur de l'éducation de base entre les différents départements ministériels, le secteur privé et la société civile**

Le MENA a pu jouer ce rôle à travers non seulement la tenue régulière de rencontres des structures de concertations/coordination<sup>13</sup> existantes mais également, la mise en place de nouvelles instances de coordination impliquant l'ensemble des départements concernés. En 2012, ces actions de renforcement de la coordination du sous secteur éducation de base ont été caractérisées par :

- (i) la centralisation des pièces justificatives émanant des différents départements ministériels pour le décaissement effectif de la troisième tranche des fonds du FTI en septembre 2012 ;
- (ii) la tenue le 3 avril 2012 de la rencontre sectorielle éducation et alphabétisation qui regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation dans le cadre des revues à mi-parcours de la SCADD ;
- (iii) la mise en place d'un comité interministériel pour le transfert du préscolaire et du post primaire au MENA. Ce comité a produit un rapport qui énonce des stratégies en termes de transfert des ressources humaines, matérielles et financières des différents niveaux éducatifs constituant le continuum éducatif de base. En termes de perspectives, un projet de décret portant transfert de l'éducation préscolaire et de l'enseignement post-primaire et un rapport en conseil de ministre soumis au MESS et au MASSN pour appréciation est en attente d'être adopté par le Gouvernement.
- (iv) la tenue régulièrement des sessions du comité de suivi-contrôle des infrastructures éducatives dont le champ d'action est élargi aux infrastructures du préscolaire et du post primaire ;
- (v) l'organisation de rencontres bilan des mesures de réformes 2009, 2010 et 2011 pour l'écriture d'une nouvelle requête de financement du PDSEB auprès du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) ;
- (vi) l'organisation de sessions de validation du Plan d'Action Triennal du PDSEB (2013-2015) avec la participation effective de tous les ministères concernés.

Le démarrage effectif du processus de relecture des programmes impliquant les autres départements en charge de l'éducation de base.

#### **5.1.2 Soutien à l'enseignement privé**

##### **5.1.2.1 Soutien technique à l'enseignement privé**

**Au préscolaire**, l'accompagnement technique à l'enseignement privé s'est traduit par :

- le renforcement de capacité de 58 monitrices du privé sur les activités au préscolaire afin d'assurer un meilleur encadrement des enfants ;
- l'organisation de 29 visites techniques d'ouverture de nouveaux CEEP ;

**Cf. tableau.....**

<sup>13</sup> Total des modules en ne répétant pas les modules de tronc commun

<sup>13</sup> Voir clarification des concepts

<sup>13</sup> Bissa, dagara, dioula, fulfuldé, gulmancema, kasem, lyélé, mooré et

- l'appui conseil à 20 promoteurs de CEEP privés ;
- la tenue d'une rencontre de la commission permanente de l'éducation de la petite enfance au cours de laquelle 09 dossiers d'autorisation d'enseigner ont été acceptés.

**Au primaire**, le soutien technique à l'enseignement privé s'est traduit entre autres par :

- des rencontres d'échanges avec les responsables à l'éducation des associations islamiques ;
- des rencontres d'échanges sur la réforme des écoles franco arabes ;
- un atelier de relecture du cahier des charges des écoles privées de formation des enseignants du primaire ;
- des rencontres d'échanges en vue de la finalisation des conventions avec l'alliance des Etablissement Scolaires Evangéliques du Burkina (AESEB), la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) et la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) ;
- du suivi pédagogique de 10 écoles bilingues de l'enseignement privé catholique.

**Au post-primaire**, les 10 CEG<sup>14</sup> en location vente prévus d'être construits et équipés dans le cadre du PEPP 2 sont entièrement achevés au 31 décembre 2012. La principale difficulté rencontrée est le retard dans l'achèvement des travaux qui sont allés au-delà des délais contractuels initiaux. Des retards imputables essentiellement à la faible performance des entreprises de construction. La réalisation de ces infrastructures illustre le dynamisme du partenariat public-privé et contribuera à l'amélioration de l'offre éducative au post-primaire sur l'étendue du territoire national.

#### **5.1.2.2 Soutien financier à l'enseignement privé**

L'Etat a consenti des efforts importants en direction du secteur privé au cours de l'année 2012 pour l'ensemble du secteur formel (préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire et supérieur). En effet un soutien financier d'un montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) de FCFA a été octroyé à l'Union Nationale des établissements d'Enseignement privés laïc (UNEEP-L) conformément à la convention qui lie l'Etat à cette Union. Outre cet appui financier à l'UNEEP-L, l'Etat appuie directement les établissements conventionnés du post-primaire et du secondaire pour le règlement des frais de scolarité des élèves qui y sont affectés. A cet effet, un milliard trente huit millions cent quatre vingt quinze mille (1 038 195 000) F CFA ont été déboursés en 2012 en vue de régler les frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements conventionnés.

A cela il faut ajouter le paiement en Dépenses communes interministérielles (DCIM) d'un montant de deux cents cinquante sept millions huit cents cinquante mille (257 850 000) F CFA correspondant au complément des frais d'inscription dans les établissements catholiques d'enseignement post-primaire et secondaire pour la période 2008-2011.

#### **□ DE LA CONVENTION D'EDUCATION ENTRE L'ETAT ET L'UNEEP-L**

Signée en 2006, et renouvelée le 7 novembre 2012, la convention d'éducation entre l'Etat et l'UNEEP-L qui comprend la subvention d'exploitation, l'affectation d'enseignants et la prise en compte des besoins des établissements d'enseignement en équipement pédagogique et didactique intègre désormais toutes les autres conventions à savoir, la convention d'affectation des élèves dans le post-primaire et secondaire et la convention d'affectation des étudiants dans le supérieur privé.

Toutefois, la proposition de doubler le montant de la subvention à 500 millions de FCFA selon les termes de la nouvelle convention est en examen et l'augmentation progressive du montant est à négocier selon la disponibilité des ressources de l'Etat.

Les volets de la convention qui ne sont pas encore satisfait, concernent les affectations d'enseignants, d'enseignants stagiaires, l'équipement en mallettes pédagogiques et en matériels sportifs et didactiques. La satisfaction des ces volets reste encore à négocier selon les possibilités de l'Etat.

Il est à noter avec une certaine satisfaction l'affectation de stagiaires pré-emplois dans les établissements d'enseignement privés qui en ont fait la demande dans le cadre du Programme Spécial

<sup>14</sup> Les dix sites sont répartis respectivement entre les régions du Centre : commune de Ouagadougou (04), des Hauts Bassins : commune de Bobo-Dioulasso (02), des Cascades : commune de Banfora (01), de la Boucle du Mouhoun : commune de Dédougou (01), du Sud- Ouest : commune de Diébougou (01) du Centre Est : commune de Tenkodogo (01)

de Création d'Emploi. En effet, cela a permis de palier un temps soit peu le déficit en personnel enseignant des établissements d'enseignement secondaire privés. Trois cents quatre vingt (380) enseignants sur plus de mille demandes formulées, ont été affectés dans les 131 établissements d'enseignement privés sur toute l'étendue du territoire.

- **Des transferts de ressources à l'enseignement privé laïc**

La subvention d'exploitation de 250 millions accordée annuellement depuis 2006, a été effectivement virée par avis de crédit N°2012-1156 du MEF au cours de l'année 2012. Elle sert de complément pour le paiement des salaires des enseignants des établissements d'enseignement privés laïcs. Les montants alloués aux bénéficiaires baissent au fil des années du fait du nombre de plus en plus croissant des adhérents. On est passé de 291 adhérents en 2006 à 495 adhérents en 2012.

Les bénéficiaires de la subvention d'exploitation sont des établissements qui ont des effectifs relativement faibles (moins de 500 élèves). Cela permet d'assurer un encadrement de proximité et de qualité aux élèves, d'où un intérêt affiché des promoteurs d'établissements d'enseignement privés laïcs à poursuivre ce partenariat avec l'Etat.

Tableau 5-1 : Subvention de l'Etat par région et par ordre d'enseignement en 2012

Ordre d'enseignement Régions \	Préscolaire	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique	Supérieur	Total
Boucle du Mouhoun	362 708	443 310	1 692 637		-	<b>2 498 655</b>
Cascades	-	-	2 700 157	523 911	-	<b>3 224 068</b>
Centre	12 170 866	77 740 402	41 066 589	11 727 551	5 158 512	<b>147 863 920</b>
Centre Est	644 814	443 310	2 982 264	-	-	<b>4 070 388</b>
Centre Nord	-	483 610	3 062 866	-	-	<b>3 546 476</b>
Centre Ouest	403 009	967 220	6 045 129	-	-	<b>7 415 358</b>
Centre Sud	-	1 410 530	2 135 945	523 911	-	<b>4 070 386</b>
Est	403 009	362 708	3 828 581	523 911	-	<b>5 118 209</b>
Hauts Bassins	1 007 522	10 034 919	18 457 799	3 465 875	967 221	<b>33 933 336</b>
Plateau Central	-	403 009	2 297 150	-	-	<b>2 700 159</b>
Nord	403 009	403 009	6 125 732	483 610	483 610	<b>7 898 970</b>
Sahel			- 523 911	-	-	<b>523 911</b>
Sud Ouest	-	483 610	1 128 424	523 911	-	<b>2 135 945</b>
Gestion et fonctionnement de l'UNEEP-L						<b>25 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 394 937</b>	<b>93 175 637</b>	<b>92 047 184</b>	<b>17 772 680</b>	<b>6 609 343</b>	<b>250 000 000</b>

Source : Secrétariat Permanent de l'UNEEP-L, 2012

- **De la convention d'affectation des élèves dans les établissements privés post-primaire et secondaire**

Au titre du règlement des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire conventionnés, le montant s'élève à **1 038 195 000** FCFA au titre de l'année 2012.

- **De la convention d'affectation des étudiants dans les établissements privés d'enseignement supérieur.**

Elle n'est pas officiellement mise en œuvre depuis sa signature en 2009.

- **DE LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT**

Depuis la signature de la convention avec les établissements catholiques du Burkina le 18 mai 2009, l'enseignement catholique a bénéficié annuellement de 800 000 000 FCFA en 2009 et 2010, 850 000 000 FCFA en 2011, 900 000 000 F CFA en 2012, et une prévision de 950 000 000 FCFA en 2013.

Selon le principe de la convention signée entre l'Etat et le Secrétariat national de l'enseignement catholique, le montant annuel de la subvention n'est pas fixe. Elle est fondée sur le principe de l'équilibre budgétaire et suit le rythme de l'année budgétaire de l'Etat (janvier à décembre). La convention qui a été signée en mai 2009 avec un effet rétroactif prenait donc effet à compter du 1er octobre 2008. Or la première subvention n'a pas pris en compte le premier trimestre de l'année scolaire 2008-2009. Cela a créé un manque à gagner d'un trimestre (octobre à décembre 2008) entraînant ainsi un déséquilibre budgétaire dans les établissements d'où la nécessité d'une subvention spéciale égale au ¼ de la première subvention soit deux cents millions pour combler le déficit.

L'article 21 (art. 21 paragraphe 2) de la convention entre l'Etat et le Secrétariat National de l'Enseignement catholique stipule que : « au cas où le montant des frais de scolarité arrêté par l'Etat pour les élèves affectés dans les établissements post-primaire et secondaire conventionnés est inférieur au montant pratiqué dans les établissements catholiques, la différence est versée par l'Etat à l'Enseignement Catholique sous forme de subvention ».

Le bilan de mise en œuvre des engagements pris en 2012 entre l'Etat et l'Enseignement catholique est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5-2 : Bilan de mise en œuvre des engagements 2012 Etat-Enseignement Catholique

N°	Engagements	Etat d'exécution	Observations
1	Signature d'une convention avec les établissements catholiques du Burkina	Réalisé depuis 18 mai 2009	
2	Affectation d'enseignants dans les établissements secondaire catholiques depuis la signature de la convention en 2009	Réalisé	Seulement 5 enseignants du secondaire ont été affectés en 2012.  Cette année, l'enseignement catholique a reçu des volontaires dans certains de ses établissements mais le problème demeure.
3	Prise en charge des encadreurs pédagogiques (prévue dans la convention)	Réalisé	Encadrement effectif mais pris en charge par les structures de l'enseignement catholique (en 2012)  L'enseignement catholique demande un appui pour former ses propres encadreurs
4	Formation continue des enseignants	Réalisé	Les enseignants de l'enseignement primaire catholique participent aux conférences pédagogiques mais ne sont pas pris en charge comme les enseignants du public.
5	Transfert de fonds au primaire	Réalisé	La subvention pour le salaire du personnel enseignant du primaire a évolué de 800 millions en 2009 à 900 millions en 2012. Pour 2012 elle a été virée tardivement en deux temps (juillet et octobre 2012)  L'Etat promet une subvention de 950 millions pour l'enseignement primaire en 2013. Le Secrétariat National de l'Enseignement Catholique salue les efforts de l'Etat. Toutefois le virement de la première subvention de 800 000 000 FCFA n'a pas tenu compte du 1 <sup>er</sup> trimestre l'année scolaire 2008-2009. Cette situation a créé un manque à gagner de 200 000 000 FCFA créant ainsi un déséquilibre budgétaire dans les établissements primaires

			catholiques.
<b>6</b>	Transfert des frais de scolarité des élèves affectés au post-primaire et au secondaire	Réalisé	Les frais de scolarité des élèves affectés ont été perçus par l'enseignement catholique. Cependant, ils sont virés tardivement et partiellement  De 2008 à 2012, le reliquat de scolarité dû par l'Etat à l'enseignement secondaire catholique est de 308 335 000 F CFA dont 257 850 000 F CFA ont été réglé à la date du 15/01/2013 correspondant au montant pour la période 2008-2011.
<b>7</b>	L'accompagnement pour la mise en place des infrastructures scolaires	Non réalisé	L'accompagnement prévu dans la convention n'est pas mis en œuvre  L'élargissement des structures d'accueil se fait sur prêt bancaire et quelques fois sur le soutien d'ONG.
<b>8</b>	Dotation en cantines scolaires	Réalisé	Les écoles primaires catholiques sont couvertes à plus de 90% par la cantine scolaire. Toutefois, seulement 12 établissements sont couverts par la cantine sur 46 au post-primaire et au secondaire.  L'enseignement catholique encourage les cantines endogènes pour le moment au post-primaire et au secondaire

Source : Secrétariat Nationale de l'Enseignement Catholique (SNEC), 2012

Dans le cadre de la convention d'affectation des élèves dans les établissements catholiques d'enseignement post-primaire et secondaire, l'Etat s'est engagé à subventionner les manques à gagner entre les frais de scolarité officiels de l'Etat et ceux en vigueur dans lesdits établissements. Le tableau suivant donne les écarts par niveau d'enseignement des frais de scolarité officiels fixés par l'Etat et ceux pratiqués dans les établissements d'enseignement secondaire catholiques.

Tableau 5-3 : Situation des écarts entre les frais de scolarité de l'Etat et ceux des établissements d'enseignement secondaire catholiques

Type d'enseignement	Frais de scolarité demandés par élève conventionné dans les établissements d'enseignement catholique	Frais de scolarité officiels appliqués dans le cadre de la convention avec l'Etat	Manque à gagner par l'enseignement catholique
<b>Enseignement général</b>			
-1 <sup>er</sup> cycle	60 000	50 000	10 000
-2 <sup>nd</sup> cycle	65 000	55 000	10 000
<b>Enseignement technique</b>			
-Cycle court	75 000	55 000	20 000
-Cycle moyen	80 000	60 000	20 000
-Cycle long	80 000	65 000	15 000
Enseignement industriel	100 000	70 000	30 000

Source : Secrétariat National de l'Enseignement Catholique (SNEC), 2012

La différence que l'Etat devait au secrétariat national de l'enseignement catholique secondaire a été réglée à hauteur de 257 850 000 FCFA pour la période de 2008-2011. Le reliquat à régler est de 50 485 000 F CFA pour l'année scolaire 2011/2012.

Plus spécifiquement au **post-primaire**, l'Etat a consenti des efforts importants en direction du secteur privé au cours de l'année 2012 pour l'ensemble du secteur formel. En effet un soutien financier d'un montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) de FCFA a été octroyé à l'Union Nationale des établissements d'Enseignement privés laïc (UNEEP-L) conformément à la convention qui lie l'Etat à cette union. Outre cet appui financier à l'UNEEP-L, l'Etat appuie directement les établissements conventionnés du post-primaire et du secondaire pour le règlement des frais de scolarité des élèves qui y sont affectés. A cet effet, un milliard trente huit millions, cent quatre vingt quinze mille (1 038 195 000) F CFA ont été déboursés en 2012 en vue de régler les frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements conventionnés.

A cela il faut ajouter le paiement en Dépenses communes interministérielles (DCIM) d'un montant de deux cents cinquante sept millions huit cents cinquante mille (257 850 000) F CFA correspondant au complément des frais d'inscription dans les établissements catholiques d'enseignement post-primaire et secondaire pour la période 2008-2011.

### 5.1.3 Renforcement de la gouvernance du sous secteur de l'éducation de base

La prise en charge des activités de gouvernance de l'éducation de base par les différents départements ministériels de l'éducation de base se fait toujours dans le cadre des instances et organes de coordination au sein de chaque département ministériel.

**Au MASSN**, il s'agit entre autres de :

- l'organisation de 2 CASEM respectivement au mois de mars pour examiner et adopter le rapport d'activités 2011 du MASSN, et au mois de novembre 2012 avec pour thème « la problématique de la gestion des ressources humaines au sein du MASSN » ;
- la tenue des rencontres mensuelles (4 rencontres CRS-MASSN et 6 rencontres du TASK Force<sup>15</sup> élargi) instituées en 2010 dans le cadre du projet BRIGHT II 2009-2012 : elles ont permis de faire une revue périodique des activités inscrites dans la convention CRS/MASSN et de suivre l'évolution des activités programmées par les différents intervenants.
- la tenue de la rencontre annuelle de la Commission ministérielle d'affectation (CMA) ;
- en 2012, la commission permanente de l'éducation de la petite enfance a pu tenir une seule rencontre au cours de laquelle sur 10 dossiers d'autorisation d'enseigner et de diriger examinés, 09 sont acceptés. Pour l'instant, le nombre peu important de dossiers à examiner justifie la non tenue de la dernière session. Un travail de sensibilisation des promoteurs et personnels de CEEP privés est indispensable pour permettre à ces derniers de disposer de titres de capacité pour exercer effectivement la profession.

**Tableau 5-4 : La situation des instances ou organes de pilotage du préscolaire de 2010 à 2012**

Instances/organes	Périodicité	Réalisé			Nombre de dossiers								
		2010	2011	2012	2010			2011			2012		
					Traités	Acceptés	Ecart	Traités	Acceptés	Ecart	Traités	Acceptés	Ecart
Commission permanente de l'éducation de la petite enfance	biannuelle	1	1	1	6 0	2 6	-34	10 9	10 6	-3	1 0	9	-1
Conseil d'administration des secteurs Ministériels (CASEM) du MASSN	biannuelle	2	2	2									
Rencontres CRS-MASSN	mensuelle	-	8	4									
Rencontre du TASK Force Elargi du projet BRIGHT II	mensuelle	-	12	6									

<sup>15</sup> Les rencontres TASK Force Elargi regroupent les intervenants dans les projets BRIGHT (Plan Burkina, CRS, FAWE, TIN TUA, MENA et MASSN).

Commission ministérielle d'affectation (CMA)	annuelle	1	1	1
--	----------	---	---	---

Source : DPEPE (MASSN), juillet 2012

**Au MENA**, le pilotage de l'éducation de base formelle et de l'éducation non formelle 2012 a été marqué par :

- l'organisation d'une seule rencontre des membres du cadre de concertation des chefs de projets et programmes pour faire le bilan annuel 2012 de la mise en œuvre des projets et programmes du MENA dans le cadre du suivi du Programme d'investissement Public (PIP) ; la rencontre semestrielle à mi-parcours n'a pas eu lieu au mois de juin pour des raisons de calendrier ;
- la tenue d'un CASEM le 27/12/2012 consacré à l'examen et à l'adoption du plan d'action 2013. Le CASEM relatif à l'examen et à l'adoption du rapport d'activités 2012 et du programme d'activités 2013 n'a pas encore été tenu en raison des contraintes politiques et institutionnelles (remaniement ministériel) ;
- la tenue à Ouagadougou du 10 au 13 avril 2012 de l'atelier technique de la 16<sup>ème</sup> Mission conjointe de suivi du PDDEB, suivi de la signature de l'aide mémoire le 18 avril 2012. Cela a permis d'apprécier la mise en œuvre du plan d'action 2011 et de formuler dix huit (18) recommandations listées en annexe. *L'atelier a également permis de présenter le projet d'écriture de la stratégie de construction des infrastructures éducatives. Le document devrait pourvoir définir les mécanismes de réalisation des ouvrages dans le temps imparti, en identifiant aussi bien les acteurs que les sites de construction et les mécanismes de suivi et de maintenance des ouvrages qui seront réalisés* ;
- la tenue les 3 et 4 mai 2012 d'un conseil de cabinet élargis aux DG/ENEP, DREBA et DPEBA relative à l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en sixième et d'un autre consacré à l'organisation scolaire 2012/2013. *Les participants ont par ailleurs été formés sur le nouveau canevas d'élaboration des rapports et programmes d'activités en vue d'une harmonisation de la présentation des rapports élaborés par les différentes structures du MENA* ;
- la tenue de la rencontre sectorielle éducation le 3 avril 2012 dans le cadre de la revue à mi-parcours de la SCADD ; cette instance a permis de recueillir les observations et les préoccupations des membres sur le projet de rapport sectoriel ainsi que sur les mesures et actions de la matrice de performance 2013-2015 de l'axe 2 de la SCADD pour permettre leur prise en compte dans la circulaire budgétaire 2013. *Ce rapport a alimenté la pré-revue qui s'est tenue le 23 avril 2012 et la revue qui s'est déroulée en mai 2012 sous la direction du Secrétariat Technique de la SCADD* ;
- la tenue des rencontres bimestrielles du cadre partenarial en janvier, mars, mai, juillet et décembre 2012. *Ces rencontres ont permis de faire le suivi des recommandations de la 15<sup>ème</sup>, de la 16<sup>ème</sup> MCS et de faire le point des questions essentielles relatives à l'expansion et à la qualité de l'éducation de base. Il s'agit notamment de/du : (i) suivi des constructions des infrastructures éducatives ; (ii) la situation de la trésorerie du CAST-FSDEB ; (iii) l'exécution du Budget 2011 du MENA et des transferts aux collectivités territoriales et (iv) l'élaboration du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) ;*
- la tenue en septembre 2012 de la première session du cadre de concertation pour la promotion de l'éducation non formelle *créé par arrêté n°2012/001/MENA du 1<sup>er</sup> août 2012, portant création, attribution, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation pour la promotion de l'ENF* ;
- l'élaboration du plan d'accélération de l'alphanumerisation/formation des femmes, l'élaboration des rapports provisoires de l'évaluation en 2012 de la stratégie du faire-faire et de l'étude sur les besoins langagiers des populations, en matière d'alphanumerisation sont disponibles ;
- la tenue de rencontres de concertation hebdomadaires. Instituées en janvier 2012, elles réunissent tous les vendredis les responsables du niveau central autour du secrétaire général du MENA. *Elles permettent d'aborder les questions urgentes du moment, d'envisager des*

solutions et d'échanger sur des thématiques diverses. Ces rencontres permettent d'assurer une bonne gouvernance du système ;

- la tenue des rencontres de concertation avec les partenaires syndicaux. A ce titre, trois rencontres ont été tenues. Elles ont permis d'aborder des préoccupations qui touchent à la gestion de la carrière des personnels. Les concertations ont permis de mettre en place, par arrêté, un comité avec la charge d'élaborer un projet de document portant statut particulier du personnel de l'éducation. Les travaux sont en cours et la validation dudit document est en perspective. Par ailleurs, les requêtes suivantes ont été portées par les organisations syndicales : (i) octroi de l'indemnité spécifique aux PAG du secondaire, à l'instar de ceux du MENA ; (ii) inscription d'une indemnité d'encadrement des élèves-maîtres dans la grille indemnitaire ; (iii) relèvement du taux de prise en charge des acteurs lors des conférences pédagogiques et des rencontres GAP ; (iv) suppression du recrutement des volontaires.

Au titre des acquis obtenus de ces concertations, l'on retiendra : (i) l'avancement systématique des agents (sans notation) pour les années 2010 et 2011 ; (ii) l'octroi d'indemnités de logement aux PAG du MENA ; les corrections financières faites suites aux reconstitutions des carrières de certains agents.

Tableau 5-5 : Organes/instances de pilotage de l'éducation de base formelle et de l'ENF

Organes et instances	Périodicité	Réalisation			Observations
		2010	2011	2012	
Cadres de concertation et de suivi évaluation des projets et programmes du MENA	Semestrielle	-	-	1	
Conseils de cabinet élargi aux DREBA-DPEBA et aux DGENEP	Bimestrielle semestriel	2	2	2	
Missions conjointes de suivi du PDDEB	Annuelles	1	1	1	
Revue sectorielle éducation	Annuelle	0	1	1	
Rencontres bimestrielles MENA-PTF (cadre partenarial)	Bimestrielles	4	5	3	
Rencontres des groupes thématiques					
Accès	Mensuelle	-	-	4	
Qualité	Mensuelle	-	11	5	
Pilotage	Mensuelle	-	6	4	
Gestion financière	Mensuelle	-	-	2	
Assemblée générale du FONAENF	Biennale	-	-	-	La 6 <sup>ème</sup> AG initialement prévue en 2012 est reportée au 1 <sup>er</sup> trimestre de 2013
Conseil d'Administration du FONAENF	Annuelle	2	1	2	
Commission Permanente de l'Enseignement Privé (CPEP)	Biannuelle	2	1		L'unique rencontre de 2012 s'est tenue en janvier 2013
Commission Paritaire Permanente de Concertation Etat et Eglise catholique	Trois fois par an (avril, juin, septembre)	1	-	1	Pourquoi une seule session sur les trois prévues ?

Source : MENA, février 2012

Commenté [K69]: Préciser la périodicité : bimestrielle ou semestrielle ?

**Au MESS**, on note la tenue effective des sessions statutaires des différents cadres de concertation Ainsi, on retiendra,

- la tenue de deux CASEM respectivement du 23 au 25 juillet 2012 et du 20 au 21 décembre 2012. *Le premier a traité de la problématique de l'évaluation au secondaire et au supérieur, puis de la présentation du plan d'action pluriannuel 2012-2016. Quant au second, il a été consacré à l'examen et à l'adoption du programme d'activités 2013.*
- la tenue de la IV<sup>ème</sup> Conférence annuelle de l'Enseignement secondaire (CAES), du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2012, sur le thème principal « *Culture citoyenne et éducation : rôle des acteurs pour une consolidation du partenariat* » ;
- la tenue régulière des instances de pilotage : i) le Conseil National pour la Prévention de la Violence (CNPVE), ii) la Commission Nationale des Bourses d'Études et de Stages (CNBES), iii) la Commission Permanente de l'Enseignement Privé (CPEP), iv) la Commission d'Attribution des Autorisations de Diriger d'Enseigner de Surveiller (CAADES), vi) les Conseils de département, vii) les comités de pilotage des projets et viii) le Conseil National de l'Education (CNE).

Les sessions du conseil de discipline et du comité technique paritaire ainsi que celles du conseil national de l'éducation et des conseils régionaux n'ont pas encore eu lieu.

Tableau 5-6 : La situation des instances au niveau du MESS de 2010 à 2012

Instances	Périodicité	Réalisation			Observations
		2010	2011	2012	
Comité de pilotage du PEPP 2	annuelle	1	2	2	
Comité de pilotage du projet Education V/BAD	biannuelle	2	2	2	
Comité de pilotage du projet Appui au suivi-évaluation participatif	biannuelle	-	2	1	
Comité de pilotage du projet construction d'une cité universitaire à Bobo-Dioulasso	biannuelle	-	2	2	
Commission d'Autorisation et d'Affectation des Etablissements Secondaires (CADES)	semestrielle	2	2	2	
Conseil d'administration sectoriel du MESS (CASEM)	semestrielle		1	2	
Commission Permanente de l'Enseignement Privé (CPEP)	semestrielle	2	2	2	
Conseil national de l'Education	annuelle	1	1	1	
Conseil national de l'enseignement supérieur	annuelle	0	0	0	
Conférence annuelle de l'Enseignement secondaire (CAES)	annuelle	1	1	1	
Conseils de département ministériel	mensuelle	12	4	4	
Comité technique paritaire	annuelle	2	3	0	

Source : MESS, janvier 2012

**Au titre du MJFPE**, l'année 2012 a connu la tenue des deux CASEM ordinaires du département, des Conseils d'Administration de l'ANPE, du Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z), des conseils de cabinet et des conseils de Direction.

Dans le cadre du renforcement des capacités de pilotage des structures en charge de la formation professionnelle, quatorze (14) agents administratifs et de soutien ont été recrutés pour le compte du CFPR-Z. Deux sessions de formation aux droits et devoirs de l'agent ont été organisées à l'intention du personnel de ce centre.

Dans le souci de rationnaliser l'utilisation des ressources humaines et matérielles, le CFPR-Z a mis en place une organisation susceptible de lui permettre d'éviter des désagréments pouvant résulter

d'insuffisance d'administration et de gestion du personnel et du patrimoine, sinon de situer les responsabilités et d'apporter les corrections utiles dans les meilleurs délais.

**Tableau 5-7 : La situation des instances au niveau de la Formation technique et Professionnelle**

Organes ou instances	Périodicité	Réalisé		
		2010	2011	2012
Commission d'habilitation du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (FAFPA)	trimestrielle	4	1	
Commission d'ouverture des centres privés de formation professionnelle	biannuelle	1	1	
Commission nationale de la certification et des programmes de formation	biannuelle	1	2	
Conseil d'administration sectoriel (CASEM) du MJFPE	semestrielle	1	2	2
Conseil de gestion du FAFPA	biannuelle	3	1	
Forum national des jeunes	annuelle	0	1	0

Source : MJFPE, février 2012

En 2011, sur un objectif de trente (30) dossiers, 14 dossiers ont été adoptés permettant aux personnes morales et physiques habilitées, à soumissionner aux offres du FAFPA. On note également le renouvellement en cours de l'habilitation des organismes atteints par la durée d'habilitation prescrite. A cet effet, des correspondances ont été adressées auxdits organismes en prélude à l'analyse des dossiers pour la session d'habilitation 2012.

La commission n'a pu se réunir en 2011, cependant, la DGFP a procédé à l'analyse en continue de 17 dossiers d'ouverture de centres. Ce sont au total 14 dossiers d'ouverture qui ont été autorisés.

Le forum de 2011 s'est tenu du 3 au 5 décembre 2011 à Dori avec la participation d'environ 2500 jeunes venus des treize régions du Burkina Faso et des participants des pays voisins.

Ainsi, a été :

- créé un service du personnel ;
- affecté à chaque véhicule un cahier de suivi ;
- confié l'entretien et la maintenance du patrimoine roulant aux concessionnaires ;
- dévolu aux experts taïwanais et aux formateurs la charge d'assurer l'entretien et la maintenance des équipements de formation au CFPR-Z.

Cette organisation a donné des résultats encourageants.

Commenté [S70]: supp

Une réflexion a été engagée sur les changements institutionnels à opérer, et sur la coordination sectorielle à mettre en place en vue d'assurer plus d'efficacité aux actions à entreprendre dans le domaine de la formation professionnelle.

Enfin, en 2012, le processus d'autonomisation des centres a été lancé pour conférer plus de flexibilité dans l'administration ainsi que plus de rationalité et de responsabilité dans la gestion de ces structures. C'est dans ce cadre qu'en 2012, le CEFPO a entrepris d'élaborer ses statuts en vue de son autonomisation en tant qu'établissement public de l'Etat à caractère administratif (EPA). Les autres centres régionaux et provinciaux de formation professionnelle, sous tutelle de l'ANPE devront changer de statut pour être plus autonomes dans la gestion administrative et financière.

## 5.2 Gestion de la décentralisation du sous-secteur de l'éducation de base

### 5.2.1 Réalisation de la décentralisation intégrale de l'éducation de base

La décentralisation de la gestion de l'éducation sur l'ensemble du territoire a permis de renforcer la participation communautaire à la gestion de l'éducation et une meilleure appréhension de l'éducation

par les bénéficiaires directs et indirects. Les principes clés de cette décentralisation en lien avec le secteur de l'éducation restent ceux de la subsidiarité et de la progressivité.

Aussi, pour contribuer à la mise en œuvre effective de ces principes, des actes conjoints portant transfert de ressources humaines et financières ont été signés. Ils viennent consacrer la poursuite des transferts effectifs de compétences et de ressources vers les collectivités territoriales. Ces actes sont signés en tenant compte des dispositions de la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs et des réelles capacités locales de gestion des collectivités.

Ces transferts au profit des collectivités territoriales concernent spécifiquement le bloc de l'enseignement de Base et l'alphanumerisation (préscolaire, primaire et alphabétisation).

Au niveau du MASSN, la gestion des établissements du préscolaire par les communes connaît des insuffisances qui sont entre autres le manque de ressources financières et de ressources humaines. En effet, environ 579 personnels communautaires des ex-garderies revendiquent leur intégration dans la fonction publique et une régularisation de leurs cotisations patronales. Un rapport a été produit et transmis au Premier Ministère pour appréciation.

En vue d'une meilleure coordination des actions d'éducation au niveau des communes, il a été initié des concertations entre le MENA et celles-ci qui ont permis d'élaborer un projet de document portant mécanisme conjoint de suivi des constructions et des réhabilitations des infrastructures éducatives. A cet effet, la fiche de collecte initialement conçue a été révisée pour couvrir l'ensemble des domaines transférés. Quant aux outils pour la collecte des données financières, des contacts sont établis avec le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) afin de disposer d'un outil commun.

Dans le cadre de la dynamisation de ces concertations (MENA-Communes) et du suivi des activités du PDSEB, il avait été recommandé la relecture dudit projet.

Le mécanisme est en cours de finalisation par un comité mis en place à cet effet. Il est composé des représentants du groupe thématique accès, l'AMB, du CONAD et de la DGCT.

Commenté [S71]: supp

### 5.2.2 Renforcement des capacités des collectivités territoriales à assumer la gestion de l'éducation

Dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales, l'accompagnement s'était traduit en 2010 par la mise à disposition des collectivités de soixante-sept (67) personnels d'administration et de gestion (5 CASU, 6 CISU, 25 AASU et 31 AISU) n'a pas été renouvelé en 2011. Le MENA avait suspendu cette action en raison des difficultés rencontrées dans la gestion de ce personnel par les bénéficiaires.

Il faut noter qu'au titre du transfert des ressources humaines pour l'année 2012, les communes ont bénéficié d'une mise à disposition de onze (11) personnels du MENA. Il s'agit notamment de huit (8) instituteurs certifiés, un (1) attaché d'administration scolaire et universitaire, un (1) conseiller pédagogique itinérant et un (1) inspecteur de l'enseignement du 1er degré.

Cependant, une réflexion globale sur la fonction publique territoriale devra être approfondie pour renforcer les administrations communales.

En ce qui concerne le transfert effectif des ressources financières, un arrêté interministériel N°2012-086/MEF/MATDS/MENA portant transferts de ressources financières en 2012 aux communes en accompagnement des compétences transférées a été signé le 24 février 2012.

Cet arrêté a prévu pour cette année, *douze milliards six cent cinq millions trois cent quatre vingt huit mille sept cent (12 605 388 700) francs CFA représentant les ressources financières transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'enseignement primaire et est répartie ainsi qu'il suit :*

- *Six milliards cent trente neuf millions six cent dix neuf mille deux cent (6 139 619 200) francs CFA représentant les ressources financières à transférer aux trois cent cinquante une (351) communes pour l'acquisition des fournitures scolaires ; cette allocation, contribution de l'Etat, est calculée au prorata des effectifs des élèves de chaque commune à raison de deux mille six cent (2 600) francs CFA par élève et par an ;*

- *Six cent quarante huit millions trois cent quatre vingt dix mille (648 390 000) francs CFA représentant les ressources financières destinées au fonctionnement courant des écoles transférées aux trois cent cinquante une (351) communes ; l'allocation pour le fonctionnement courant est de quinze mille (15 000) francs CFA par classe et par an et est affectée à chaque commune en fonction de ses nombres de classes ;*
- *Quatre cent cinquante millions (450 000 000) francs CFA représentant les ressources financières destinées aux réhabilitations d'écoles dans cent soixante deux (162) communes. A ce niveau il faut signaler qu'à défaut de disposer des devis estimatifs des infrastructures à réhabiliter, cette allocation est répartie de façon aléatoire et ne répond pas aux besoins réels des communes ;*
- *Cinq milliards trois cent soixante sept millions trois cent soixante dix neuf mille cinq cent (5 367 379 500) francs CFA représentant les ressources financières destinées à la réalisation de nouvelles infrastructures scolaires dans les quarante neuf (49) communes urbaines, et dans cent une (101) communes rurales. Cette allocation qui varie selon la composition des infrastructures nouvelles à réaliser prend également en compte le coût de suivi des travaux.*

Les maires des communes bénéficiaires, en collaboration avec les chefs de circonscription d'éducation de base et les Directeurs Provinciaux d'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, sont chargés d'identifier les sites au regard de la carte éducative et des priorités pour les nouvelles constructions programmées dans les communes bénéficiaires.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective de l'axe 3 du Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation (CSMOD) relatif au renforcement des capacités locales, permettra aux institutions partenaires des collectivités territoriales d'approfondir la réflexion pour une meilleure contribution au renforcement des capacités des communes.

Pour le compte de l'année 2013, un projet d'arrêté conjoint, portant transferts de ressources financières aux communes en accompagnement des compétences transférées a été soumis à la signature des autorités concernées.

Il est prévu une allocation globale de *quinze milliards six cent soixante seize millions quarante huit mille six cent (15 676 048 600) francs CFA pour prendre en compte le secteur de l'éducation, exclusivement dans les rubriques ci-après : i) acquisition de fournitures scolaires ii) réhabilitations d'infrastructures scolaires et iii) réalisation de nouvelles infrastructures.*

### 5.3Mobilisation des ressources et financement du sous-secteur de l'éducation de base

#### 5.3.1 Développement d'une stratégie efficace de mobilisation des ressources en cohérence avec les ambitions du programme

La mobilisation des ressources pour le développement du système éducatif permet de capter les fonds publics et ceux en provenance des partenaires techniques et financiers. La stratégie de mobilisation des ressources s'appuie sur les plaidoyers et tables rondes organisés autour des différents programmes de développement de l'éducation dont le PDDEB ou le PDSEB. La stratégie est matérialisée par un protocole de financement commun, par des accords de dons et des conventions d'allocation de ressources.

elmts de stratégie

5.3.2 Optimisation du financement conséquent du programme

PASF

Commenté [S72]:

Commenté [S73]:

#### **5.4Renforcement des capacités de gestion des acteurs et des structures en charge du sous-secteur de l'éducation de base**

##### **5.4.1 Coordination efficace des ressources allouées au sous secteur de l'éducation de base**

Certains outils de planification et de gestion ont été élaborés au titre de l'année 2012. Il s'agit entre autre de l'avant projet de Budget 2013, du Budget programme 2013/2015, du CDMT 2013/2015, du plan d'action 2013 et de l'Audits externe CAST.

L'avant-projet de Budget, Gestion 2013 du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a été élaboré conformément aux instructions de la Circulaire budgétaire n°2012- 001/ PRES du 2 mai 2012. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses des différentes structures et constitue la première phase d'élaboration du plan d'action 2013 du MENA

Les outils suivants ont été conçus ou utilisés pour le bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2012 et la programmation des activités de 2013 :

- la situation des besoins prioritaires en infrastructures par province ;
- la clé de répartition des infrastructures ;
- les fiches de collectes de données sur les infrastructures éducatives ;
- la fiche bilan des activités du plan d'action 2012 pour les structures du MENA ;
- la fiche bilan des activités 2012 des ONG et Associations ;
- la fiche de programmation des activités du plan d'action 2013 pour les structures du MENA ;
- la fiche de programmation des activités 2013 des ONG et Associations.

Les différents outils élaborés par le MENA (annuaires statistiques, Budget Programme, CDMT, Plan d'action...) ont permis une meilleure planification de ses activités et une utilisation rationnelle de ses ressources humaines, financières et matérielles. Par ailleurs, ces outils ont contribué à mieux orienter les autorités de l'éducation dans leur prise de décisions.

##### **5.4.2 Mise en place un système d'archivage des documents au sein du MENA**

Le système d'archivage des documents au sein du MENA est entrain d'être mis en place avec l'appui d'un Cabinet national recruté à cet effet. En termes d'acquis, on note : i) la construction et l'équipement d'un centre d'archivage en 2011 ; ii) le déploiement de deux agents du MENA non formés. Toutefois, ce personnel n'est pas en nombre suffisant et ne possède pas le matériel adéquat pour mener à bien ses missions. Les tâches à faire sont le reconditionnement des documents pour leur rangement par le Cabinet.

##### **5.4.3 Elaboration et mise en œuvre les plans de carrières des personnels du MENA**

Comme tous les agents publics de l'Etat, c'est la loi 013/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux fonctionnaires et aux contractuels de l'Etat, modifiée par la loi 019 du 18 mai 2005, qui régit la carrière du personnel enseignant. Pour ce qui du personnel de l'éducation, cette loi est complétée par le décret n°2006-377/PRES/PM/MFPRE/MEBA/MFB du 4 août 2006 portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation.

Du recrutement à la cessation définitive de fonction, plusieurs étapes jalonnent la carrière de l'enseignant.

###### **➤ Le recrutement et la formation**

En 2012, 4 811 IAC ont été recrutés dont 1 4 79 sortants des ENEP, pour le terrain. L'écart entre les sortants des ENEP (1479) et l'effectif de départ (1500) est dû aux déperditions pour diverses raisons (désistement, abandon, redoublement).

Tableau -5-8 : Recrutement du personnel enseignant au cours des trois dernières années

Années	Elèves-maîtres dans les ENEP			Enseignants recrutés pour le terrain		
	Boursiers	Non Boursiers	Total	Sortants ENEP	IAC (concours)	Total

					direct)	
2010/2011	1 500	1 750	3 250			
2011/2012	1 800	1 850	3 650	1 479	3 332	4 811
2012/2013	2 400	1 497	3 897	1 738	3 000	4 739
2013/2014	-			0	-	-
2014/2015	-			2 400	-	-

Source : ENEP pour les Non Boursiers ; DRH/MENA pour les Boursiers et les IAC.

➤ La mise à disposition et les affectations

En plus des 3 332 IAC recrutés en 2011, ce sont 1 479 sortants des ENEP qui ont été mis à la disposition des douze (12) régions du Burkina, soit un total de 4 811 Instituteurs Adjoints Certifiés recrutés pour le terrain en 2012. Pour l'année scolaire 2012/2013, 4 738 enseignants qui sont mis à la disposition des régions dont 1 738 sortants des ENEP.

Les divers mouvements du personnel pour nécessité de service ont permis l'affectation de 372 agents et de 539 enseignants issus des recrutements régionaux. Il a concerné également les affectations de 30 IEPD, 99 CPI, 250 IP. Quant au personnel d'administration et de gestion, ils étaient 33 AASU, 29 AISU, 4 CASU, 4 CISU, 5 Conseillers en GRH, 2 Assistants en GRH et 2 adjoints de secrétariat qui ont reçus une affectation.

Il ya lieu de signaler que la répartition par région se fait au moment du recrutement pour les IAC ainsi que pour les élèves-maitres à former dans les ENEP. Le tableau ci-dessous indique les différents effectifs par région pour les trois dernières années.

Tableau 5-9 : Répartition du personnel enseignant par région durant les trois dernières années

N° d'ordre	Régions	2010		2011		2012	
		ENEP	IAC	ENEP	IAC	ENEP	IAC
01	Boucle du Mouhoun	200	100	170	270	220	430
02	Cascades	30	70	70	245	120	160
03	Centre-Est	100	170	160	455	210	310
04	Centre-Nord	120	90	210	180	260	210
05	Centre-Ouest	190	240	150	300	200	250
06	Centre-Sud	70	100	80	225	130	200
07	Est	150	120	280	370	330	250
08	Hauts-Bassins	120	60	110	172	160	115
09	Nord	200	200	190	345	240	350
10	Plateau-Central	70	150	100	330	150	105
11	Sahel	170	80	170	150	220	270
12	Sud-ouest	80	120	110	290	160	350
<b>TOTAL</b>		<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 800</b>	<b>3 332</b>	<b>2 400</b>	<b>3 000</b>

➤ Les titularisations et les engagements

Les titularisations concernent les fonctionnaires. Quinze (15) dossiers de titularisation ont été reçus en 2012 et tous ont été traités et les actes notifiés aux intéressés.

Sur les 4 811 IAC de 2012, 4 796 ont été engagés soit un taux de 99,69%. L'écart de 0,31 point de pourcentage s'explique par les abandons éventuels de poste. Sur les 4 739 IAC de la session 2012/2013, 1 655 sortants des ENEP ont été engagés sur les 1738, soit un taux de réalisation de 96,72%. Sur les 3 000 IAC nouvellement recrutés 2 300 dossiers d'engagement sont parvenus à la DRH.

➤ Les reclassements

Pour ce qui est des reclassements en 2012, sur les 2 862 titulaires du CAP de la session de 2011, 2 858 ont été reclassés et sont rentrés en possession de leurs actes ce qui donne un taux d'exécution de 99,86%. Ces reclassements ont lieu suite à un examen ou concours professionnel.

➤ Les examens professionnels

Les examens professionnels permettent aux enseignants d'évoluer dans leur emploi. Il existe deux (2) types d'examens professionnels : l'examen du Certificat Elémentaire d'aptitude Pédagogique (CEAP) et celui du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP). Le premier permet aux IA ou aux élèves maîtres d'acquérir le titre d'instituteur adjoint certifié, tandis que le second lui confère celui d'instituteur certifié.

➤ Les concours professionnels

Les différents concours professionnels permettent un changement d'emploi. Ils permettent le recrutement des encadreurs pédagogique (IP CPI et IEPD) d'une part et d'autre part le personnel d'administration et de gestion (AASU, AISU, CASU, CISU).

Le tableau ci-dessous fait le point des recrutements aux concours professionnels au cours des trois (3) dernières années.

Recrutements aux concours professionnels du MENA 2010-2012

Intitulé du concours	2010	2011	2012	TOTAL
AASU	51	50	00	101
AISU	51	50	00	101
CASU	11	15	25	51
CISU	13	15	35	63
CPI	101	100	120	321
IEPD	30	30	60	120
IP	250	250	275	775
TOTAL	507	510	515	1532

➤ Les avancements

En 2012, les cas résiduels d'avancement de 2007,2008, 2009 qui étaient de 48 ont été apurés. Les avancements de 13 443 agents au titre de l'année 2010 et 18 369 avancements au titre de l'année 2011 ont été achevés avec un taux d'exécution de 100%.

➤ Les reconstitutions de carrières

Sur 1 118 dossiers traités, seulement 566 agents ont bénéficié de la correction financière de leur reconstitution de carrière. Il faut signaler que la difficulté réside dans le circuit de traitement de ce genre de dossier. Les dossiers sont reçus à la DRH du MENA pour être ensuite acheminés à la fonction publique pour étude et la prise de l'acte avant de les retourner au MENA. Il faut noter que beaucoup d'agents n'étaient pas concernés mais l'effet d'imitation a gonflé le nombre de dossiers reçus.

➤ Les sorties assistées et la cessation définitive de fonction

Ce sont les détachements, les disponibilités, les suspensions de contrat, les stages et les départ à la retraite.

Les détachements concernent 109 agents dont 58 renouvellements, 27 agents ont été mis en position de disponibilité et 27 autres ont bénéficié d'un renouvellement. 10 agents contractuels ont suspendu leur contrat et 9 autres ont renouvelé leur suspension de contrat, 44 ont été mis à la disposition d'autres structures et 6 sont en stage de perfectionnement ou de spécialisation.

➤ Les départs à la retraite

Sur les 325 dossiers de départ à la retraite reçus, 299 ont été traités soit un taux de réalisation de 92%.  
Ils sont relatifs surtout aux indemnités de départ à la retraite (IDR) et aux avancements hors solde.

Commenté [S74]:

Tableau à ajouter (point des trois dernières années)

5.4.4 Elaboration et mise en œuvre un plan intégré de formation des personnels

Le plan intégré de formation (PIF) est un des outils de développement des compétences et vise une formation coordonnée et cohérente de l'ensemble des agents du ministère en lien avec les tâches qui leur sont assignées pour une meilleure qualité de travail et l'atteinte de bons résultats. Ce plan intégré de formation n'est pas encore élaboré. D'ores et déjà, une étude commanditée par le MENA à l'effet d'élaborer une politique de formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques a été validé le 7 février 2013. Toutefois, cette politique n'intègre pas la question des personnels d'administration et de gestions, formées à l'ENAM.

Aussi, le PIF devrait-il définir les profils attendus de toutes les catégories de personnels (enseignants, encadreurs pédagogiques, personnel d'administration et de gestion), tout en veillant à une meilleure planification de la coordination d'ensemble. Pour ce faire, la création d'une structure technique servant d'interface entre le MENA et les écoles de formation serait d'un atout majeur.

Une stratégie nationale de généralisation de la formation professionnelle a été élaborée pour assurer la cohérence requise du dispositif d'amélioration de l'accès à la formation professionnelle du plus grand nombre.

La nécessité de bien appréhender le champ de la formation professionnelle (notamment les enjeux et les défis) et d'offrir aux acteurs en charge du pilotage de la formation professionnelle des référentiels harmonisés de réflexion a présidé à la conception d'un cadre analytique de ce secteur.

5.4.5 Mise en place un système de gestion de la suppléance des enseignants

La gestion de la suppléance des enseignants au niveau national se fait sur une base pédagogique à raison de trois suppléants par CEB. Cette pratique n'est pas soutenue par un acte administratif. Le document officiel qui donne des orientations sur la gestion des suppléants est l'arrêté n°2011-0046/MENA/SG/DGEB du 13 septembre 2011 portant création des écoles d'application. Les dispositions de cet arrêté prévoient au moins un suppléant par école d'application. Le nombre de ces écoles était de 332 au public et 88 au niveau du privé. En principe, le nombre de suppléants devait être égal au nombre de ces écoles.

Cependant il faut remarquer que les effectifs des suppléants qui étaient de 2 240 dont 1 568 femmes dans le public en 2009-2010 sont passés à 2 265 avec 1 609 femmes en 2010-2011 soit une augmentation de 25 enseignants et à 2 192 en 2011-2012 dont 1 544 femmes soit une diminution de 73 enseignants. Il faut relever que dans le principe, les suppléants d'une région sont à la disposition de toute la région.

5.4.6 Capitalisation des résultats des études concernant l'éducation de base, aux besoins réels du MENA et de ses partenaires

Il est établi par moment que beaucoup d'études ne sont pas orientées vers les besoins réels du Ministère. Il résulte de cela le faible effet de ces études sur l'amélioration de l'efficacité des services du MENA, les recommandations n'étant pas toujours mises en œuvre. Par conséquent, Le MENA doit pouvoir développer son leadership en ce qui concerne les études relatives au sous secteur de l'éducation de base. De nos jours, toutes les études réalisées avec les partenaires sont faites sur la base de TDR ce qui a pour avantage de préciser ce qui est attendu de l'étude. Cependant, rien n'est mis en

place pour permettre la capitalisation de ces études. Recommandation : mise en place par arrêté d'une cellule de coordination et de suivi des études ainsi que de leur recommandation.

Recommandation à formuler : faire le point des différentes études menées et de leur réinvestissement par le MENA.

#### 5.4.7 Gestion efficace des changements introduits dans le sous secteur de l'éducation de base

#### 5.4.8 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de motivation des personnels de l'éducation de base

Il s'agit de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures incitatives et de gratification intéressantes afin d'inciter davantage le personnel du MENA à plus d'investissement et de créativité en vue de permettre à la structure d'atteindre les objectifs qui lui assignés. En lien avec la motivation des personnels, il est prévu d'octroyer un statut particulier au personnel de l'enseignement qui est en cours d'écriture. Ce statut pourrait accroître la motivation des personnels enseignants et mieux les stimuler au travail.

#### 5.4.9 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le PDSEB

### 5 La journée de la nouvelle enseignante et du nouvel enseignant

Organisée chaque en chaque début d'année scolaire, elle constitue une mise en train des enseignants nouvellement recrutés. Elle consacre le premier contact de ceux-ci avec les différentes autorités du ministère autour de madame le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et avec les premières autorités du pays. Prévue pour le 31 décembre 2012, c'est finalement le 31 janvier 2013 qu'elle s'est tenue. Elle constitue l'occasion pour les nouveaux de présenter leurs doléances et leurs préoccupations et de recevoir les instructions, les conseils, les kits et une avance pour leur installation. Pour l'année 2012, ce sont 4738 Instituteurs Adjoints Certifiés enseignants qui étaient concernés par la cérémonie **La journée mondiale de l'enseignant**

**Commenté [u75]:** Composition du kit : voir Somda.

Elle se tient tous les 5 octobre de chaque année. C'est l'occasion de magnifier le personnel enseignant par la reconnaissance de leurs mérites en distinguant ceux qui se sont illustrés par leur ardeur au travail par des décorations. En 2011, 75 agents décorés ont bénéficié d'une bonification d'échelon. En octobre 2012, 53 enseignants ont été décorés. 53 agents ont été décorés à l'occasion de la journée internationale du 5 octobre 2012, tandis que 77 agents ont été distingué à l'occasion de la célébration du 11 décembre 2012, soit 130 agents.

**Commenté [u76]:** A vérifier l'intitulé

### 6 L'organisation des journées de l'excellence dans les régions

Ces journées organisées généralement au niveau déconcentré sont des occasions de récompenser les enseignants et les élèves qui ont obtenus de très bons résultats soit à l'issue des examens scolaires, du concours d'excellence ou à l'issue des compositions. Les lauréats reçoivent des lots en nature et en espèces durant ces journées. L'implication des différentes autorités locales sont un témoignage de leur attachement au développement du système éducatif dans leurs localités respectives. Au cours de ces cérémonies, des enseignants reçoivent des lettres de félicitations, des certificats de mérite. Il faut noter que les régions et toutes les provinces organisent ces journées.

### 7 Le statut particulier

L'élaboration des statuts des personnels de l'enseignement de base en cours constitue également une source de motivation en ce sens qu'ils permettront aux différents emplois de bénéficier d'avantages spécifiques à leurs emplois.

En somme un certain de manifestations sont organisées chaque pour traduire la reconnaissance de l'Etat au monde enseignant.

## 5.5Gestion des ressources financières et matérielles

- 5.5.1 Budget Etat 2012 CAST-FSDEB 2012
- 5.5.2 Situation comptable du CAST-FSDEB
- 5.5.3 Exécution financière des conventions MOD de 2012
- 5.5.4 ONG et Associations
- 5.5.5 Collectivités Territoriales (hors transferts)
- 5.5.6 Mise en œuvre du plan d'Amélioration des Services Financiers du MENA

## 6. CHAPITRE 6 : GESTION EFFICIENTE ET EFFICACE DU PDSEB

### 6.1Renforcement des structures et procédures de gestion du PDSEB

- 6.1.1 Coordination et de suivi évaluation du programme

#### *6.1.1.1 Des instruments de programmation et de suivi/évaluation des activités d'ENF*

Le suivi /supervision des sessions d'alphabétisation dans les centres effectués a également permis de visiter des groupes spécifiques d'alphabétisation comme ceux des praticiens, herboristes du Burkina Faso et les centres pour vigiles.

La mise en œuvre des instruments de programmation et de suivi/évaluation des activités a permis de disposer de canevas- type de suivi-évaluation des activités ; de tenir des formations à l'utilisation du canevas; de procéder à une évaluation de la stratégie du faire faire; d'élaborer et de rendre disponible un cadre de référence des FTS porteuses ; de conduire à terme une étude sur la recherche Action pour la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires d'Alphabétisation (RAMAA).

- 6.1.2 Gestion efficace et efficiente du programme

### 6.2Mise en œuvre et suivi évaluation du programme

- 6.2.1 Mise en place d'un système de suivi-évaluation et de *reporting*

- 6.2.2 Mise en œuvre le programme en deux phases suivant une planification participative

## 7. PRINCIPALES MESURES DE REFORMES ET ACTIONS

### 7.1La reforme du préscolaire, du primaire et du post primaire en continuum

### 7.2La promotion de la formation professionnelle de courte durée

### 7.3La réforme des structures de formation des enseignants

### 7.4La réforme des programmes d'enseignement assorti d'un réaménagement du volume horaire d'apprentissage

### 7.5La mutualisation des infrastructures

### 7.6La gestion décentralisée du système éducatif

## 8. CONCLUSION

## 9. ANNEXES

Tableau .... : Evolution du nombre d'enseignants selon le milieu de 2009/10 à 2011/12

Milieu	Genre	2009/10	2010/11	2011/12
Rural	Femmes	8 891	10 814	11 420
	Hommes	20 769	22 432	23 647
	Total	29 660	33 246	35 067
	% des enseignantes	30,0%	32,5%	32,6%
Urbain	Femmes	6 390	6 290	6 876
	Hommes	6 820	6 203	6 649
	Total	13 210	12 493	13 525
	% des enseignantes	48,4%	50,3%	50,8%

Total	Femmes	15 281	17 104	18 296
	Hommes	27 589	28 635	30 296
	Total	42 870	45 739	48 592
	% des enseignantes	35,64%	37,39%	37,65%

Source: DEP/MENA

Tableau... : réalisations physiques des infrastructures scolaires des conventions 2012

Nature des infrastructures	AGEM. D		Boutique Développement		Faso Baara		Aide et Action		Plan Burkina		Solidar Suisse		ATEM		Total		
	Pr év u	Réa lisé	Pré vu	Réa lisé	Pr év u	Réa lisé	Pr év u	Réa lisé	Pr év u	Réa lisé	Pr év u	Réa lisé	Pr év u	Réa lisé	Pr év u	Réa lisé	Taux de réalisation
Complexes scolaires	10 9	21	20	5	40	25	11	10	10	3	11	6	0	0	20 1	70	34,83 %
Salles de classe	0	0	92	61	10 0	85	0	0	0	0	0	0	0	0	19 2	146	76,04 %
CEEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7	0	0,00%
Logements de maîtres	14	7	162	101	0	0	11	0	10	3	11	0	0	0	20 8	106	50,96 %
Forages positifs	13 7	12	0	0	0	0	6	6	0	0	8	0	0	0	15 1	18	11,92 %
Latrines scolaires	14	7	178	144	0	0	11	0	10	3	11	0	0	0	22 4	154	68,75 %
Cyber classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0	0,00%
CTIS	0	0	0	0	0	0	1	1	5	0	2	2	0	0	8	3	37,50 %
Bureaux DPEBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,00%
Bureaux CEB	23	9	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	27	10	37,04 %
Mur de clôture DREBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0,00%
ENEP	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,00%

Source : Comité ministériel de suivi de la réalisation des infrastructures scolaires, Séance du 17 janvier 2013

**Tableau ... : Evolution de l'effectif du personnel chargé de l'encadrement des enfants**

Années scolaires	Public	Privé	Total
2008/2009	399	835	1 234
2009/2010	464	959	1 423
2010/2011	531	1 083	1 614
2011/2012	596	1 397	1 993

Source : DPEPE/MASN

**Tableau ... : Evolution des effectifs des élèves du préscolaire de 2008/2009 à 2010/2011**

Structures	Sexe	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
CEEP publics	Filles	4 944	5 092	5 765	
	Garçons	5 388	5 357	6 208	
	Total	10 332	10 449	11 973	12 988
CEEP privés	Filles	9 036	10 078	11 784	
	Garçons	9 502	10 314	12 206	
	Total	18 538	20 392	23 990	30 234
<b>Total</b>		28 870	30 841	35 963	59 533

Source : Annuaire statistique préscolaire 2011/2012

**Tableau ... : effectif des professeurs de CEG en déficit en 2011-2012**

Régions	F/AL	F/A	F/HG	M/PC	M/SVT	PC/SVT	Total
Boucle du Mouhoun	1	26	31	3	1	0	62
Centre	0	8	10	9	5	0	32
Centre-Ouest	0	58	51	28	28	0	165
Plateau central	2	23	22	0	0	0	47
Centre sud	6	8	21	5	6	0	46
Est	0	45	40	6	4	0	95
Cascades	4	16	13	0	0	0	33
Sud ouest	3	34	24	7	6	0	74
Centre nord	3	28	25	0	6	0	62
Centre est	0	35	43	5	16	0	99
Sahel	0	23	25	0	6	0	54
Nord	1	32	32	13	25	0	103
Hauts Bassins	0	17	15	2	3	3	40
<b>TOTAL/Discipline</b>	<b>20</b>	<b>353</b>	<b>352</b>	<b>78</b>	<b>106</b>	<b>3</b>	<b>912</b>

Source : DRH/MESS

Le tableau montre que pour assurer à toutes les classes le volume horaire dû, il fallait recruter 912 professeurs de CEG en 2011-2012 dans les disciplines d'enseignement général. A cela il faut ajouter les professeurs d'EPS dont la situation n'a pas été détachée de celle des lycées.

**Tableau 7 : effectif des professeurs des lycées et collèges en déficit en 2011-2012**

Région	AL	ANG	FR	HG	PC	M	SVT	PHILO	EPS	Total
Boucle Du Mouhoun	-2	-6	-14	-13	7	14	0	-7	40	19

Cascades	-2	2	9	-2	-1	27	-1	4	23	59
Centre	3	1	-17	-5	12	20	6	-9	41	52
Centre-Est	1	-10	-39	-7	-2	16	-2	-9	25	-27
Centre-Nord	2	2	-30	-3	10	17	1	-22	29	6
Centre-Ouest	6	-4	-12	-5	10	17	0	-2	34	44
Centre-Sud	0	0	-11	-9	4	7	-3	-7	16	-3
Est	0	-2	-16	-7	6	9	1	-8	26	9
Hauts-Bassins	-2	6	-23	2	6	18	1	-5	30	33
Nord	2	4	-13	2	11	19	0	-13	49	61
Plateau Central	0	-4	-10	3	0	8	-2	-5	24	14
Sahel	4	7	-25	-1	16	15	2	-18	36	36
Sud-Ouest	1	3	-6	2	2	29	-4	-12	19	34
<b>Total General</b>	<b>13</b>	<b>-1</b>	<b>-207</b>	<b>-43</b>	<b>81</b>	<b>216</b>	<b>-1</b>	<b>-113</b>	<b>392</b>	<b>337</b>

Source: fichier de la DRH/MESS

## 2.1. ENF

**Tableau 9-1: Evolution des structures d'ENF de la petite enfance**

Structures	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Haltes garderies	73	52	34
Bisongo	170	185	253
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>	<b>237</b>	<b>287</b>

Source : DEP/MENA et DPEPE/MASSN

**Tableau 9-2: Evolution du nombre de structures de l'éducation non formelle des adolescents**

Structures	2009/2010	2010/2011	2011/2012
CEBNF	93	103	104*
Autres structures similaires	78	94	75
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>197</b>	<b>179</b>

Source : DEP/MENA / \*ES-CEBNF/MENA

**Evolution des effectifs du personnel**

ANNEES	EFFECTIFS
2008/2009	401
2009/2010	442
2010/2011	483
2011/2012	616

Source : DPEPE/MASSN

**Tableau 9-3: Evolution des inscrits de l'ENF des adultes et jeunes par tranches d'âge**

Tranches d'âge	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
<15 ans	54 948	30 853	124 605	42020
15 à 24 ans	<b>204 472</b>	<b>143 096</b>	<b>114 270</b>	<b>163599</b>
25 à 44 ans	137 224	106 590	37 047	146006
> 44 ans	18 372	15 419	36 231	24313
Total	415 016	295 958	312 153	938

Source : DEP/MENA

**Tableau 9-4: Effectif des apprenants de l'ENF des adolescents en 2012**

ENF ADOLESCENTS	INSCRITS			EVALUES			ADMIS		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
TYPES DE STRUCTURES	F	H	T	F	H	T	F	H	T

AFI-D	365,	317,	682,	362,	311,	673,	326,	278,	604,
AUTRES	242,	242,	484,	231,	223,	454,	158,	177,	335,
CBN 2 jeunes	473,	580,	1053,	461,	548,	1009,	400,	487,	887,
CEBNF	1557,	1624,	3181,	1313,	1341,	2654,	1156,	1197,	2353,
ECOM	80,	65,	145,	67,	54,	121,	47,	37,	84,
<b>Total ENF ADOLESCENTS</b>	<b>2717,</b>	<b>2828,</b>	<b>5545,</b>	<b>2434,</b>	<b>2477,</b>	<b>4911,</b>	<b>2087,</b>	<b>2176,</b>	<b>4263,</b>

Source : DEP/MENA

Tableau 9-5: Indicateurs de l'ENF des adolescents en 2012

TYPE STRUCTURES	TAUX DE REUSSITE			TxDEPERDITION			Tx ABANDONS		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
AFI-D	90,06%	89,39%	89,75%	10,68%	12,30%	11,44%	0,82%	1,89%	1,32%
AUTRES	68,40%	79,37%	73,79%	34,71%	26,86%	30,79%	4,55%	7,85%	6,20%
CBN 2 jeunes	86,77%	88,87%	87,91%	15,43%	16,03%	15,76%	2,54%	5,52%	4,18%
CEBNF	88,04%	89,26%	88,66%	25,75%	26,29%	26,03%	15,67%	17,43%	16,57%
ECOM	70,15%	68,52%	69,42%	41,25%	43,08%	42,07%	16,25%	16,92%	16,55%
<b>Total ENF ADOLESCENTS</b>	<b>85,74%</b>	<b>87,85%</b>	<b>86,81%</b>	<b>23,19%</b>	<b>23,06%</b>	<b>23,12%</b>	<b>10,42%</b>	<b>12,41%</b>	<b>11,43%</b>

Calculs effectués par l'équipe

Tableau 9-6: Inscrits en 2012 de l'ENF des adultes et jeunes par tranches d'âge

Tranches d'âge	F	H	T
15-24 ans	53413	24879	78292
25-44 ans	44617	16369	60986
45 et plus	6761	3130	9891
Moins 15 ans	16137	9320	25457
<b>Total général</b>	<b>120928</b>	<b>53698</b>	<b>174626</b>

Source : DEP/MENA

Tableau 9-7: Evolution des inscrits par région. ENF des adultes et de jeunes

REGIONS	2009/2010	2010/2011	2011/2012
BOUCLE DU MOUHOUN	28 904	35 700	38198
CASCADES	8 683	9 540	9727
CENTRE	5 363	7 010	6930
CENTRE-EST	19 356	19 248	27169
CENTRE-NORD	32 838	33 678	40873
CENTRE-OUEST	20 959	21 127	27451
CENTRE-SUD	12 951	15 031	20065
EST	50 732	43 093	49941
HAUTS-BASSINS	24 954	30 569	37629
NORD	32 107	29 155	33443
PLATEAU CENTRAL	20 596	24 123	32716
SAHEL	25 490	27 558	33833
SUD-OUEST	13 025	16 321	17963
<b>NATIONAL</b>	<b>295 958</b>	<b>312 153</b>	<b>375938</b>

Source : DEP/MENA

Tableau 9-8: Récapitulatif des indicateurs d'accès

Indicateurs	2009/2010	2010/2011	2011/2012
-------------	-----------	-----------	-----------

Nombre de centres AI/N1	3048	6120	6010
Nombre de centres FCB/N2	6085	2624	5975*
Nombre de centres de la CSA (Formule enchaînée) N1+N2	-	-	2631
Nombre d'apprenants de la CSA (Formule enchaînée) N1+N2	-	-	81 231
Nombre d'apprenants de la AI/N1	88 124	179 042	174 626
Nombre de centres ouverts pour l'ENF des adolescents	162	197	179
Effectifs des apprenants des structures pour adolescents	8605	8030	5545
Effectifs des filles dans les structures pour adolescent	4115	3689	2717

Source : DEP/MENA et \*DGAENF (Centres UNICEF en ajout)

#### Au titre de la satisfaction de la demande en ENF

Dans la cadre de la mise en œuvre du PRONAA, les efforts se sont poursuivis en vue de satisfaire la demande en ENF, améliorer l'efficacité, le pilotage et la gestion de l'Education Non Formelle.

- La construction de 22 CPAF et 5 CEBNF par l'Etat et ses partenaires.
- La construction et l'équipement de 20 Bisongo par les partenaires.
- La subvention aux activités du faire-faire avec le renforcement et l'équipement des CPAF. On enregistre à ce niveau une subvention de l'Etat de l'ordre de 4 300 000 000.
- L'appui financier du FONAENF qui a permis l'ouverture de 12 562 centres au titre de la campagne 2011/2012.
- La poursuite de la mise en œuvre du programme d'alphabétisation des élus locaux et des membres des bureaux CVD. A ce niveau 28 communes sur 40 retenues ont pu conduire à terme le premier niveau de l'alphabétisation /formation de base(AI) et 21 ont achevé le deuxième niveau(FCB).

- La mise en œuvre du programme d'alphabétisation par les tableaux Numériques Interactifs(TNI). On enregistre l'installation de 49 Tableaux Numériques Interactifs dans des centres d'alphabétisation. Une formation de 98 animateurs, soit deux par structures bénéficiaires à l'utilisation de ces TNI a été effectuée ; une dizaine d'agents du Cabinet du Ministre Délégué Chargé de l'Alphabétisation a également été formée pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce programme.
- La mise en œuvre d'une campagne spéciale d'alphabétisation(CSA) dont l'objectif est de relever le taux d'alphabétisation pour atteindre le taux de 60% en 2015 fixé par le PRONAA. A titre de données provisoires, la CSA a permis d'ouvrir 2631 centres dans les 45 provinces et d'accueillir 81 231 apprenants dont 52 345 femmes soit 64,43 %.
- La conception et la mise à disposition d'un plan d'accélération de l'alphabétisation formation des femmes.
- L'élaboration de la carte communale de l'ENF a été effective dans les 33 communes de la région des Hauts Bassins.

#### **Au titre du pilotage et de la gestion**

- **La poursuite de la décentralisation du FONAENF**

Une étude sur la décentralisation du FONAENF a été menée. Une restitution de l'étude a été faite en janvier 2013 et un comité technique a été mis en place pour suivre les travaux de l'étude. L'Assemblée Générale du FONAENF qui se tiendra en mars 2013, devra valider les résultats de cette étude.

- **L'opérationnalisation du dispositif statistique de l'ENF**

Les outils de collecte des données statistiques sur l'ENF ont été harmonisés avec la contribution des intervenants en ENF, ce qui a permis de collecter des données et de rendre disponible l'annuaire statistique de l'ENF en 2012.

Une enquête spécifique sur l'alphabétisation en vue de déterminer le taux exact d'alphabétisation est en cours de réalisation avec la DEP/MENA et l'INSD. Un arrêté de mise en place d'un comité de pilotage de l'activité a été signé à cet effet.

- **La création et l'animation des cadres de concertation pour une plus grande appropriation des politiques publiques du secteur de l'ENF**

A ce niveau, un arrêté portant création d'un cadre de concertation pour la promotion de l'éducation non formelle a été élaboré et signé. La première rencontre des membres du cadre de concertation des acteurs de l'ENF s'est tenue le 03 septembre 2012. Une session du comité de pilotage du projet BKF/014 a été tenue.

- **La célébration de la semaine et de la Journée nationale de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle.**

Plusieurs activités ont été menées à cet effet : des émissions à la radio et la télévision nationale, des expositions d'articles produits par des apprenants des centres d'alphabétisation.